



Assemblée générale

Distr. générale
28 février 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 149 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix
des Nations Unies

Rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Abréviations. | 5 |
| I. Introduction | 6 |
| II. Orientation des futures opérations de maintien de la paix | 7 |
| III. Appui à une action politique efficace, recherche de solutions intégrées et approfondissement de l'analyse des conflits. | 12 |
| IV. Protection des civils et exécution des activités prescrites en matière de droits de l'homme et d'état de droit | 17 |
| V. Établissement et renforcement de partenariats opérationnels et politiques | 22 |
| VI. Exécution des mandats dans des environnements complexes et dangereux | 24 |
| VII. Tenue d'un dialogue responsable avec les pays et les communautés hôtes | 29 |
| VIII. Appui efficient et efficace aux missions | 32 |
| IX. Établissement du budget et gestion financière | 42 |

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 mai 2018).



| | | |
|---------|---|-----|
| X. | Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix | 46 |
| XI. | Ressources demandées pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 | 67 |
| XII. | Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286 et ses initiatives en matière de gestion. | 86 |
| XIII. | Exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 | 94 |
| XIV. | Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre | 98 |
| Annexes | | |
| I. | Décisions prises et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286 du 17 juin 2016 relative aux questions transversales ayant trait aux aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies | 99 |
| II. | Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 | 113 |
| III. | Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 | 123 |
| IV. | État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2017 | 138 |
| V. | Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées | 139 |
| VI. | Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité | 142 |
| VII. | Opérations aériennes | 146 |
| VIII. | Activités de lutte antimines prévues pour l'exercice 2018/2019 | 151 |
| IX. | Systèmes de drones utilisés dans les missions de maintien de la paix : déploiements actuels et prévus | 152 |
| X. | Activités programmatiques | 153 |
| XI. | Projets à effet rapide | 154 |

Résumé

Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouve un récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, un aperçu général des projets de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et des informations sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, conformément à la résolution 49/233 A.

Le présent rapport offre par ailleurs des informations sur la suite donnée aux décisions et demandes que l'Assemblée générale a formulées dans sa résolution 70/286 concernant des questions transversales, y compris les demandes et recommandations qui figurent dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/742) et qu'elle a approuvées. Il est à noter que l'Assemblée n'a pas adopté de résolution sur les questions transversales à sa soixante et onzième session, au cours de laquelle le Secrétaire général a présenté son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/71/809), qui précède le présent rapport.

Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, le montant total des dépenses s'est établi à 7 800,2 millions de dollars, alors que le montant approuvé était de 7 909,1 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Exécution des budgets : ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

| Composante maintien de la paix | 1 ^{er} juillet 2016-30 juin 2017 | | Écart | |
|---|---|----------------|--------------|-------------|
| | Montant alloué | Dépenses | Montant | Pourcentage |
| Missions | 7 459,6 | 7 354,6 | 105,0 | 1,4 |
| Centre de services régional d'Entebbe ^a | 39,2 | 36,3 | 2,9 | 7,4 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies ^b | 82,9 | 82,2 | 0,7 | 0,8 |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^c | 327,4 | 327,1 | 0,3 | 0,1 |
| Total partiel | 7 909,1 | 7 800,2 | 108,9 | 1,4 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 4,8 | 1,0 | 3,8 | 79,2 |
| Total | 7 913,9 | 7 801,2 | 112,7 | 1,4 |

^a Dont le montant de 741 400 dollars imputé sur les crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, comme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/249 A-C du 23 décembre 2015.

^b Dont un montant de 16,8 millions de dollars destiné à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance du progiciel de gestion intégré.

^c Dont des dépenses d'un montant de 16,8 millions de dollars relatives au progiciel de gestion intégré et des dépenses d'un montant de 0,82 million de dollars pour la sécurité des systèmes et des données informatiques.

Les prévisions de dépenses des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont estimées à 7 268,7 millions de dollars, ce qui représente une diminution nette de 47 millions de dollars par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2017/18 (7 315,8 millions de dollars), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

| <i>Composante maintien de la paix</i> | <i>Montant alloué (1^{er} juillet 2017- 30 juin 2018)</i> | <i>Dépenses prévues (1^{er} juillet 2018- 30 juin 2019)^d</i> | <i>Variation</i> | |
|---|---|---|------------------|--------------------|
| | | | <i>Montant</i> | <i>Pourcentage</i> |
| Missions | 6 876,0 | 6 791,7 | (84,3) | (1,2) |
| Centre de services régional d'Entebbe ^a | 33,0 | 35,2 | 2,2 | 6,7 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies ^b | 81,0 | 87,3 | 6,3 | 7,8 |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^c | 325,8 | 354,6 | 28,8 | 8,8 |
| Total partiel | 7 315,8 | 7 268,7 | (47,0) | (0,6) |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 1,2 | 1,1 | (0,1) | (9,1) |
| Total | 7 317,0 | 7 269,9 | (47,1) | (0,6) |

^a Dont un montant de 686 900 dollars imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, comme approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 72/262 et 72/263 A-C.

^b Dont un montant de 16,9 millions de dollars destiné à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance du progiciel de gestion intégré pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et un montant de 17,8 millions de dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

^c Dont, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, un montant de 25,0 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré, 0,8 million de dollars pour la sécurité des systèmes et des données informatiques et 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée.

Dont, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, 28,9 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré, 0,8 million de dollars pour la sécurité des systèmes et des données informatiques, 1,3 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée, 9,9 millions de dollars pour les centres de services partagés, 3,9 millions de dollars pour la préparation des moyens de maintien de la paix et 13,1 millions de dollars pour les activités transversales au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (voir également A/72/790, annexe XIX).

^d À l'exclusion d'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses à hauteur de 84,5 millions de dollars au titre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice 2018/19, aux fins de l'élection présidentielle et des élections législatives (résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité).

Par ailleurs, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée générale de l'autoriser à engager des dépenses sans mise en recouvrement, à hauteur de 84 467 300 dollars en montant brut (montant net : 83 768 500 dollars) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 au titre de l'assistance technique et du soutien logistique que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) doit apporter aux fins de l'élection présidentielle et des élections législatives, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2348 (2017). Cette demande d'autorisation, qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/784/Add.1), est présentée au titre de l'article 4.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et fait suite aux dispositions de la section IV de la résolution 64/269 de l'Assemblée, en date du 24 juin 2010.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre XIV du présent rapport.

Abréviations

| | |
|-----------|---|
| AMISOM | Mission de l'Union africaine en Somalie |
| BANUS | Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie |
| FINUL | Force intérimaire des Nations Unies au Liban |
| FISNUA | Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei |
| FNUOD | Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement |
| IPSAS | Normes comptables internationales pour le secteur public |
| MANUSOM | Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie |
| MINUAD | Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour |
| MINUEE | Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée |
| MINUJUSTH | Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti |
| MINUK | Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo |
| MINUL | Mission des Nations Unies au Libéria |
| MINURCAT | Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad |
| MINURSO | Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental |
| MINUS | Mission des Nations Unies au Soudan |
| MINUSCA | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine |
| MINUSMA | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali |
| MINUSS | Mission des Nations Unies au Soudan du Sud |
| MINUSTAH | Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti |
| MISNUS | Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne |
| MONUG | Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie |
| MONUSCO | Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo |
| ONUCI | Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire |
| ONUST | Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| RSCE | Centre de services régional d'Entebbe |
| UNFICYP | Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre |
| UNLB | Base de soutien logistique des Nations Unies |
| UNMOGIP | Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan |
| UNSOA | Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie |

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouve un récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, un aperçu général des projets de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et des informations sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, conformément à la résolution 49/233 A.

Contexte mondial des opérations de maintien de la paix

2. Les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont, pour la communauté internationale, un moyen de lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité. Or, la nature et l'ampleur des conflits ont considérablement évolué. Les conflits internes se sont multipliés au cours des dix dernières années et les pertes humaines se sont alourdies de manière vertigineuse. Ceci tient à des facteurs comme la montée du terrorisme mondial et de la criminalité transnationale organisée, l'internationalisation des conflits ou l'absence fréquente de consensus quant à la manière de régler des conflits insolubles.

3. Beaucoup d'opérations de maintien de la paix concourent avec succès à la consolidation de la paix et à l'instauration durable de la sécurité à l'issue du conflit, comme en témoigne l'achèvement, l'an passé, des missions menées en Côte d'Ivoire (ONUCI) et au Libéria (MINUL), mais d'autres continuent de se heurter à la difficulté d'intervenir dans des circonstances marquées par un processus politique fragile, voire inexistant. Les désaccords de la communauté internationale sur les moyens politiques de régler des conflits entravent également l'action des missions. Sur cette toile de fond, il appartient à l'ONU de montrer la voie, de s'engager résolument pour faire progresser les processus politiques, et de mobiliser l'appui de ses partenaires et de l'ensemble de la communauté internationale. Les missions opérant dans des contextes de plus en plus difficiles et incertains, l'ONU a revu la façon dont elles sont planifiées et menées, pour les déployer plus rapidement et les rendre plus efficaces, plus responsables envers les populations auxquelles elles viennent en aide et davantage à l'écoute de leurs besoins.

4. S'il est vrai que les opérations des Nations Unies connaissent des difficultés et présentent des carences, il convient toutefois de reconnaître les succès obtenus par l'Organisation en faveur de la paix. Dans le monde entier, des missions ont contribué à ramener la stabilité et à ancrer le développement et la croissance économique. Cinquante-sept opérations ont été menées à bien et sont à présent clôturées. Les activités de maintien de la paix des Nations Unies ont permis, au cours des soixante-dix dernières années, de sauver d'innombrables vies et d'améliorer le sort des populations ; maintes et maintes familles ravagées par la guerre ont pu prendre un nouveau départ. Des études indépendantes ont démontré l'intérêt de l'action en faveur du maintien de la paix : elle empêche la violence de se propager et réduit généralement de plus de 90 % le nombre de civils tués par rapport à la période qui précède le déploiement d'une mission.

5. Le montant demandé pour financer les opérations de maintien de la paix pour 2018/19 (7,3 milliards de dollars) représente moins de 1 % des dépenses militaires mondiales et il est mis en recouvrement auprès de la totalité des 193 États Membres de l'Organisation. Il fait apparaître une diminution de 277 millions de dollars par rapport au montant demandé pour l'exercice 2017/18 et de 980 millions de dollars par

rapport à celui de l'exercice 2016/17. Cette diminution s'explique essentiellement par deux facteurs : l'évolution de la situation sur le terrain, qui a permis de clôturer des missions, et l'action menée sans relâche par le Secrétariat pour obtenir de véritables gains d'efficacité au profit des États Membres. C'est ainsi qu'entre 2016/17 et 2018/19, il a été possible, grâce aux changements intervenus sur le terrain, de mettre fin à trois missions (MINUL, ONUCI et MINUSTAH, cette dernière étant remplacée par la MINUJUSTH). Pris dans leur ensemble, ces changements ont permis de diminuer les dépenses engagées de 8 % par rapport aux crédits ouverts, et de 12 % par rapport aux montants demandés en 2016/17. Par ailleurs, en 2017/18, le Secrétaire général a entrepris des examens stratégiques des missions et de leur mandat respectif, l'objet étant d'optimiser l'emploi des ressources et de faire en sorte que les missions s'acquittent mieux des tâches qui leur sont prescrites. Les activités d'appui opérationnel ont fait l'objet d'un examen constant en vue d'obtenir des gains d'efficacité plus conséquents et de mieux maîtriser les coûts.

6. Entre 2016/17 et 2018/19 des gains d'efficacité ont été engagés dans de très nombreux domaines d'activité, notamment pour ce qui touche l'exploitation plus poussée des technologies de pointe, le partage des services, la chaîne d'approvisionnement et la gestion de l'environnement. Ceci a permis de réduire de quelque 4 % le montant des dépenses engagées par rapport à 2016/17. Ces réductions sont en grande partie dues à la décision du Secrétaire général de lancer une étude approfondie des moyens aériens de l'ensemble des opérations de maintien de la paix afin d'en rationaliser l'exploitation, ce qui devrait déboucher sur des gains d'efficacité estimés à 51 millions de dollars pour 2018/19. De nouveaux gains sont attendus pour 2019/20, à mesure que les efforts sur le long terme portent leurs fruits.

7. Il est à noter toutefois que les mesures prises aux fins d'efficacité se déroulent sur fond de hausses des coûts sur lesquelles le Secrétariat n'a guère prise et qui ont pour effet de contrebalancer en partie les diminutions mentionnées ci-dessus : dépréciation de certaines monnaies, hausse des taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en application des résolutions de l'Assemblée générale, dégradation de la sécurité des conditions opérationnelles et augmentation des prestations dues au personnel et des dépenses de personnel. De plus, l'augmentation sur une année des effectifs militaires autorisés pour la MINUSCA (plus 922), la MINUSMA (plus 1 624) et la MINUSS (plus 2 097), qui est venue s'ajouter à ces impératifs, a elle aussi eu pour effet de contrebalancer en partie le recul des dépenses.

II. Orientation des futures opérations de maintien de la paix

8. Trop souvent, les opérations de paix des Nations Unies ne disposent pas des moyens dont elles ont besoin pour atteindre leurs objectifs. Dans bien des endroits, les Casques bleus ont affaire à des belligérants à qui la paix importe peu, et les missions sont de plus en plus la cible des factions en guerre et d'extrémistes violents. Pour composer avec cette nouvelle réalité, il faut engager une véritable réforme stratégique, qui doit être fondée sur l'analyse des mandats et des moyens des missions, mais aussi sur les partenariats que les organismes des Nations Unies ont conclus avec les gouvernements et les autres acteurs.

9. L'ONU a mené des réformes qui ont permis de réduire sensiblement les dépenses et de disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour déployer des soldats de la paix dans un délai très court. Il faut cependant faire encore davantage.

10. En 2018, le Secrétaire général prendra langue avec les États Membres, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les partenaires régionaux, les pays hôtes et les autres acteurs du maintien de la paix afin d'entamer un dialogue stratégique sur les graves difficultés que rencontrent les opérations en cours et de tracer la voie à suivre pour y remédier. Éclairée par les recommandations issues de examens et bilans stratégiques indépendants dont les missions font actuellement l'objet et par les rapports consacrés à l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix¹, cette initiative aura pour visée de mobiliser la communauté internationale en faveur du maintien de la paix et de renouveler le consensus qui le sous-tend.

Action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles

11. Le Secrétaire général a fait de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles une préoccupation majeure de son mandat. Dans son rapport du 28 février 2017 (A/71/818 et A/71/818/Corr.1), il a défini quatre grandes priorités pour lutter contre ce comportement délictueux : placer les victimes au premier rang, mettre fin à l'impunité, collaborer avec la société civile et les partenaires extérieurs, et améliorer la communication stratégique à des fins de sensibilisation et de transparence. Ces domaines d'intervention mettront à contribution tous les fonctionnaires et l'ensemble du personnel servant sous le drapeau des Nations Unies.

Parité des sexes à l'échelle du système des Nations Unies

12. La Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies ne concerne pas le personnel en tenue, lequel relève d'un régime différent de celui qui s'applique aux fonctionnaires. Or, le maintien de la paix est l'aspect le plus visible de l'ONU dans les pays où l'intervention de l'Organisation est la plus nécessaire. Le fait que seuls 3 % des Casques bleus et 10 % des policiers des Nations Unies soient des femmes restreint la portée de l'action de l'Organisation en matière de protection, entrave son efficacité opérationnelle et risque d'être mal interprété par les bénéficiaires de l'aide qu'elle dispense. Le groupe de travail sur l'exploitation et les atteintes sexuelles s'attache à trouver les moyens de régler la question, mais le problème est plus large et son règlement passera par une stratégie spécialement conçue pour atteindre les objectifs que le Conseil de sécurité a fixés à cet égard. Avec le concours d'ONU-Femmes et en consultation avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions s'emploient à élaborer une stratégie visant expressément à multiplier le nombre de femmes dans les contingents et les effectifs de police des opérations de maintien de la paix.

Coopération avec l'Union africaine

13. Dans l'allocution qu'il a prononcée au Sommet de l'Union africaine en janvier 2018, le Secrétaire général a évoqué nombre de crises pour lesquelles il est fait appel à des forces de maintien de la paix des Nations Unies alors qu'il n'y a guère de paix à maintenir ni de solution politique à l'horizon, et que les soldats de la paix font eux-

¹ L'étude des pertes dans les rangs des Casques bleus, dirigée par le général Carlos Alberto dos Santos Cruz en novembre et décembre 2017, l'enquête concernant de possibles manquements de la MINUSCA à son devoir de protection des civils, menée par le général de corps d'armée Fernand Amoussou en novembre 2017, et l'enquête spéciale sur le meurtre d'au moins 15 soldats de la paix tanzaniens de la MONUSCO le 7 décembre 2017 ont chacune donné lieu à des recommandations tendant à renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix

mêmes l'objet d'attaques. Il a déploré que les Casques bleus soient parfois cantonnés à endiguer les tensions, insisté sur les pertes, qui vont croissant, et noté que cette situation n'était pas tenable. C'est sur cette toile de fond qu'il a insisté sur l'impératif de repenser la conception des forces de maintien de la paix, pour qu'elles soient mieux équipées, mieux préparées, mieux dirigées, mieux à même de protéger les populations et d'assurer leur propre protection, mais aussi afin qu'elles disposent d'un mandat et d'un appui politique et financier adéquats. Il a souligné qu'il fallait apporter aux forces africaines le soutien qui convenait dans leurs opérations d'imposition de la paix et de lutte contre le terrorisme, ceci devant s'accompagner d'un mandat infrangible décidé par le Conseil de sécurité comme d'un financement prévisible.

Le programme de réforme

14. Le Secrétaire général a proposé d'engager des réformes touchant à l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat (A/72/525), parallèlement à la réforme du système Nations Unies pour le développement (A/72/124-E/2018/3), ces deux entreprises étant sous-tendues par une réforme des structures et des processus de gestion (A/72/492). Menés à leur terme, ces changements aboutiront à une plus grande intégration des activités de l'Organisation, laquelle sera en mesure d'obtenir des résultats avec plus d'agilité, de cohérence et d'efficacité, dans une logique de responsabilisation et de décentralisation. Dans le cadre du programme de réforme qu'il entend conduire, et conformément aux résolutions 72/199 et 72/266 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général présente ses propositions à l'Assemblée à sa soixante-douzième session.

Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies

15. La réforme du pilier Paix et sécurité vise à agencer les structures du Siège de manière optimale pour faciliter une approche intégrée des questions touchant la paix et la sécurité à tous les stades du cycle des conflits. La répartition des tâches dévolues au Département des affaires politiques, au Département des opérations de maintien de la paix et au Bureau d'appui à la consolidation de la paix serait revue de telle sorte que les fonctions qu'ils assument aujourd'hui incomberaient à deux nouveaux départements : le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, qui s'occuperait de la prévention des conflits, du rétablissement de la paix, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix, et le Département des opérations de paix, qui serait chargé des orientations à donner aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales déployées sur le terrain. Ils auraient en commun une structure politique et opérationnelle unique ayant à sa tête des sous-secrétaires généraux investis chacun de responsabilités régionales, qui rendraient compte aux chefs des deux départements. Cette configuration permettrait d'améliorer les stratégies régionales et de réunir les compétences spécialisées sous une seule et même direction. L'objectif central de cette réforme consiste à se défaire de la notion de départements distincts en faveur d'une approche holistique. Ce serait aussi un moyen de mettre en place une coopération plus opérante avec les piliers Développement et Droits de l'homme du Secrétariat, ainsi qu'avec l'ensemble du système des Nations Unies et les autres partenaires, donnant ainsi à l'Organisation la possibilité d'envisager de façon plus globale la prévention des conflits, la gestion des crises et la pérennisation de la paix.

Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies

16. Comme le Secrétaire général l'a noté en prêtant serment devant l'Assemblée générale, les Nations Unies doivent s'entendre sur le fait qu'il faut simplifier et décentraliser, et assouplir les règles ; l'ONU doit privilégier le résultat plutôt que la procédure, l'être humain plutôt que la bureaucratie. Pour y parvenir, donc, il faut simplifier, déléguer et décentraliser, et faire en sorte que les décisions soient prises là où elles doivent être appliquées, afin de répondre mieux et plus rapidement aux besoins opérationnels.

17. En vertu des dispositions proposées, les chefs des départements, bureaux, commissions régionales et missions recevraient directement du Secrétaire général une délégation de pouvoir les habilitant à gérer les ressources financières, humaines et matérielles à leur disposition, ce qui ferait concorder autorité, responsabilité et moyens, de telle sorte que les hauts fonctionnaires seraient en tous points responsables tant de la gestion des ressources que de l'exécution des programmes.

18. S'agissant des opérations de paix, et dans le souci d'aider véritablement les chefs de mission dans l'exercice responsable des pouvoirs qui leur sont délégués, il est proposé de refondre le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions pour en faire deux nouveaux départements, le Département de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et politiques de gestion et le Département de l'appui opérationnel, qui apporteraient leur concours à l'ensemble du Secrétariat. Le premier s'emploierait à intensifier la transparence et consolider l'application du principe de responsabilité. Il formulerait une stratégie à cette fin, élaborerait des politiques et contrôlerait l'exercice des pouvoirs délégués pour s'assurer qu'il en est fait un usage responsable. Le second s'attacherait à rehausser l'efficacité des résultats et fournirait un appui logistique et des services d'ordre administratif, y compris par l'intermédiaire de centres de services établis au moyen de la mise en place accélérée du dispositif de prestation de services centralisée.

19. Des dispositions particulières seraient appliquées dans le cadre des réformes pour que les besoins des missions soient dûment pris en charge par les deux nouveaux départements. Par exemple, on créerait un comité de gestion des clients où siègeraient, suivant le principe de la rotation, des représentants des différentes entités du Secrétariat, dont des opérations de paix de nature et d'envergure diverses. De ce fait, le Département de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et politiques de gestion et le Département de l'appui opérationnel seraient en mesure de mieux appréhender les besoins de leurs clients. De même, s'il en était besoin, le premier pourrait, compte tenu des besoins des clients et en consultation avec le second, édicter des principes d'administration s'appliquant, selon le cas, soit aux missions soit aux services du Siège.

20. Les chefs de mission seraient pleinement habilités à établir les budgets de ces dernières dans la limite du montant global fixé par le Département de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et politiques de gestion, à gérer les crédits ouverts par l'Assemblée générale, à recruter et administrer le personnel correspondant, à veiller à l'exploitation rationnelle de technologies innovantes et à procéder à l'acquisition des biens et services nécessaires conformément aux dispositifs établis et en suivant les directives appropriées. Ils seraient épaulés dans l'exercice de ces fonctions par un « partenaire » chargé de leur prêter conseil et avis quant aux questions d'ordre administratif ainsi qu'à ce qui touche le respect, en interne, des règles, règlements, politiques et procédures de l'Organisation, la planification et la gestion des ressources opérationnelles, et les critères et objectifs énoncés dans le

dispositif de responsabilisation, et qui assurerait de plus la liaison entre, d'une part, les unités administratives et, d'autre part, le Département de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et politiques de gestion et le Département de l'appui opérationnel. Étant responsables à la fois de la gestion des ressources et de l'exécution des programmes, les équipes de direction seraient à même de faire ressortir plus clairement la corrélation entre les ressources engagées et les résultats obtenus, qu'elles exposeraient dans les rapports d'exécution et autres présentés aux organes directeurs.

21. Par ailleurs, deux pôles du Département de l'appui opérationnel auraient pour fonction première de prêter appui aux opérations de paix. L'un, chargé de l'appui logistique, apporterait son concours exclusivement aux contingents et au personnel de police et s'acquitterait de tâches qui se prêtent mieux à une exécution centralisée (supervision de la chaîne d'approvisionnement au plan international ou encore achat de biens et services liés à l'aviation, au carburant et aux rations). L'autre, chargé des questions touchant la montée en capacité, la phase de transition et les activités spéciales, se consacrerait exclusivement à l'appui à prêter au cours des phases de démarrage, d'expansion, puis de réduction des effectifs et de liquidation des missions, et il se verrait déléguer des pouvoirs pour le compte de bureaux et missions inaptes à exercer ces pouvoirs de façon responsable, par exemple durant les phases de lancement ou, pour ce qui concerne les bureaux, en cas d'effectifs d'administration restreints.

Intégration et harmonisation des services de sûreté et de sécurité

22. Depuis février 2015, le Département de la sûreté et de la sécurité s'emploie à intégrer divers éléments des services de sécurité, dans le cadre du Projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Ce projet, qui vise à obtenir une efficacité maximale dans la prestation de services de sécurité au moyen d'une meilleure coordination des effectifs et des ressources dont le Secrétariat dispose déjà, a permis de dégager des mesures claires pour remédier aux problèmes que pose une telle intégration en termes de gestion, de ressources humaines et de financement.

23. Avant 2005, les services de sécurité destinés au personnel du Secrétariat et aux opérations des Nations Unies étaient assurés par plusieurs entités : le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, le Service de la sécurité et de la sûreté et les composantes sécurité des opérations de paix et des missions politiques spéciales. À la suite de l'attentat de 2003 perpétré contre l'hôtel Canal à Bagdad, et conformément aux recommandations formulées dans la foulée pour étayer et unifier le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, l'Assemblée générale a décidé, en 2004, de créer le Département de la sûreté et de la sécurité, réunissant en une même entité le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et le Service de la sécurité et de la sûreté (résolution [59/276](#)). Toutefois, les composantes sécurité des opérations de paix et des missions politiques spéciales sont demeurées des entités distinctes, alors qu'elles rencontrent des difficultés similaires, dans des environnements identiques et avec des moyens limités. Ces entités se coordonnent certes sur les questions de sécurité, mais il y a encore des domaines où leurs attributions se chevauchent, ce qui ne va pas sans le risque de créer une certaine inefficacité.

24. En décembre 2016, le Secrétaire général a confié au Département de la sûreté et de la sécurité tout un éventail de responsabilités en matière de gestion des ressources opérationnelles, humaines et financières dans les domaines relevant de ses

compétences. Le Département a par la suite publié tout un ensemble de directives d'application et, à l'issue de consultations intensives, il a, dans le cadre du Projet d'intégration, définitivement arrêté la marche à suivre pour harmoniser les contrats de travail. Tous les membres du personnel de sûreté et de sécurité recrutés sur le plan international et déployés sur le terrain se verront ainsi adresser une lettre de nomination au Secrétariat à compter d'avril 2018. L'équipe du Projet coopère avec le Département de la gestion pour favoriser la mobilité et l'efficacité de l'ensemble des effectifs intégrés, ce qui pourrait notamment conduire à déléguer au Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité le pouvoir de réaffecter latéralement des membres de ce personnel. Le processus d'intégration se poursuivra en 2018 et au-delà, avec le lancement de nouveaux dispositifs d'appui administratif et l'incorporation systématique des activités du Projet dans les réformes institutionnelles de plus grande envergure voulues par le Secrétaire général.

Priorités concernant les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19

25. Outre ce qui précède, le Secrétariat se concentrera sur certains aspects essentiels des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19. Ces priorités, dont le détail est donné plus loin, sont les suivantes :

- a) Appui à une action politique efficace, recherche de solutions intégrées et approfondissement de l'analyse des conflits ;
- b) Protection des civils ;
- c) Exécution des activités prescrites en matière de droits de l'homme ;
- d) Établissement et consolidation de partenariats opérationnels et politiques ;
- e) Exécution de mandats dans des situations complexes et dangereuses ;
- f) Collaboration responsable avec les pays hôtes et les populations locales ;
- g) Prestation d'un appui efficace et rationnel aux missions.

III. Appui à une action politique efficace, recherche de solutions intégrées et approfondissement de l'analyse des conflits

Évaluation, planification et examens ou bilans stratégiques

26. La Politique d'évaluation et de planification intégrées, approuvée en 2013, régit l'évaluation et la planification à l'échelle du système et constitue le cadre des interventions intégrées et cohérentes des Nations Unies dans des situations de conflit et d'après conflit. En 2017, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont décidé de la passer en revue, pour tous les organismes du système, afin d'y inclure les changements intervenus dans la prise de décisions et de tenir compte en particulier des attributions du Comité exécutif en matière de planification intégrée. Une formation à la planification du démarrage des missions, la réalisation d'évaluations stratégiques et la tenue d'un atelier à l'intention des spécialistes de la planification stratégique sur le terrain viendront intensifier l'action menée pour consolider tous les aspects de la planification des opérations de maintien de la paix.

27. L'évaluation stratégique des missions de maintien de la paix est cruciale au regard du cycle de planification et des politiques du Département des opérations de

maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions relatives à la planification et à l'examen des opérations de maintien de la paix. Le 27 juillet 2017, le Secrétaire général a chargé ces deux départements d'examiner ces dernières. La méthode retenue consiste à tester la résistance des options stratégiques issues des examens et à mener des exercices selon l'approche dite « de l'équipe rouge », au cours desquels une équipe de fonctionnaires qui ne sont pas associés de près à la planification recense et remet en question les failles possibles de l'option envisagée. Pour chaque mission, l'examen est dirigé par un expert extérieur de haut niveau ayant une bonne connaissance des opérations de maintien de la paix. Il s'agit d'évaluer la nature du mandat de la mission et son exécution, une attention particulière étant accordée à la présence ou à l'absence de conditions favorables, en vue de recommander au Conseil de sécurité, s'il y a lieu, des modifications à apporter au mandat et de prêter avis quant à la question de savoir si une solution politique réaliste et une stratégie de sortie viable sont possibles.

28. En 2017, des examens ou bilans stratégiques ont été effectués pour la MINUSCA, la MINUSTAH, la FISNUA, la MINUAD, la FINUL, la MONUSCO, l'UNFICYP et la MINUSS. D'autres sont prévus pour 2018, qui concerneront la FISNUA, la MINUSMA, le BANUS, la FNUOD, la MINURSO et la MINUSCA.

Autonomisation des femmes et prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes

29. Au paragraphe 24 de sa résolution [70/286](#), l'Assemblée générale s'est félicitée de l'action que continuait de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies, et elle a prié celui-ci de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique femmes-hommes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission. C'est d'ores et déjà le cas dans les missions ci-après : FINUL, MINUK, MONUSCO, MINUSCA, MINUJUSTH, MINUSMA et MINUAD. Les premiers rapports sur la question indiquent que ceci accentue l'attention portée, dans toutes les composantes des missions, à la réalisation et au suivi des activités prescrites en matière d'égalité des sexes et de participation des femmes à la paix et la sécurité. Un examen préliminaire de l'incidence du remaniement de l'architecture des missions a été mené à la fin de 2017 et devrait être suivi d'un examen approfondi en 2018, quand la totalité des conseillers pour la problématique femmes-hommes aura été placée sous la direction du chef de mission. Des conseillers militaires pour la problématique femmes-hommes sont à présent à l'œuvre dans six missions : MINUSS, MONUSCO, MINUSCA, MINUSMA, FINUL et MINUAD.

30. Soucieux de consolider l'application du principe de responsabilité, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions coprésident désormais l'Équipe spéciale de la problématique femmes-hommes pour ce qui est des opérations de maintien de la paix, laquelle se réunit tous les trimestres pour superviser et étayer l'intégration plus avant des besoins des femmes et de la problématique femmes-hommes dans l'élaboration des politiques, la planification et les évaluations, comme le demande le Conseil de sécurité dans sa résolution [2242 \(2015\)](#). Les deux départements élaborent actuellement un recueil interne d'indicateurs de la prise en compte de cette problématique, ainsi qu'un tableau de bord correspondant, de manière à faciliter le contrôle périodique de l'exécution des activités prescrites concernant la participation des femmes à la paix et la sécurité. Il s'agit d'approfondir l'analyse, de perfectionner la planification, de mieux

communiquer l'information et d'aider les équipes de direction à prendre des décisions en connaissance de cause. Les départements mettront également à jour les directives destinées aux missions et, à cet effet, ils remanieront la politique décidée en 2010 concernant l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix, ainsi que le plan d'action connexe.

31. Pour garantir la cohérence de l'exécution des activités prescrites concernant la participation des femmes à la paix et la sécurité, les départements ont intensifié leur coopération avec les partenaires de l'ONU dans des domaines cruciaux tels que l'analyse des conflits du point de vue de la problématique femmes-hommes ; l'élaboration, en fonction du contexte, de profils de conflit servant à orienter la planification, le renouvellement des mandats, la réduction des effectifs et la phase de transition des missions ; et, enfin, la prestation d'un appui conjoint à la planification des missions et à l'analyse des conflits.

32. La parité des sexes au sein de l'Organisation, à commencer parmi les hauts fonctionnaires, est l'une des grandes priorités du Secrétaire général. À la fin de février 2018, les femmes représentaient 28 % des chefs et chefs adjoints des opérations de maintien de la paix, soit le pourcentage le plus élevé jamais atteint à ce niveau. Quatre des 15 opérations de maintien de la paix sont dirigées par des femmes, dont l'ONUST, qui a à sa tête la première femme à être nommée cheffe militaire de mission, et le BANUS. Trois autres femmes occupent des postes de direction polyvalents : elles sont cheffes adjointes de mission, mais aussi coordonnatrices résidentes ou coordonnatrices de l'action humanitaire dans des opérations de maintien de la paix intégrées. Cette tendance à la hausse devrait se poursuivre au vu de la progression du nombre de femmes recrutées à ces postes : en 2017, 46 % des nouveaux chefs et chefs adjoints de mission étaient des femmes, contre 22 % en 2016.

33. Les deux départements ont élaboré une stratégie alignée sur la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, afin d'assurer pleinement, d'ici à 2021, la parité des sexes et la diversité géographique parmi les chefs et chefs adjoints des opérations de paix. Cette stratégie fixe des objectifs annuels et présente différentes activités visant à accroître le nombre de candidates et de recrutées. En outre, les activités de sensibilisation menées par le Bureau de la gestion des ressources humaines (Département de la gestion) continuent de mettre fortement l'accent sur le recrutement de femmes dans des domaines où l'on constate des écarts entre les sexes.

34. L'appel à candidatures, lancé à l'échelle mondiale en 2017, pour les postes génériques de représentant spécial du Secrétaire général et de représentant spécial adjoint du Secrétaire général dans des missions de l'ONU est essentiel pour amplifier et diversifier le vivier de candidats possibles à des postes de direction sur le terrain, d'autant qu'il rehausse la transparence et étaye les partenariats avec les États Membres. Une campagne d'information y relative menée de février à mai 2017 auprès des États Membres et des organisations régionales ainsi que sur les réseaux sociaux a abouti à la désignation de 719 candidats, dont 41 % de femmes, représentant 126 nationalités. L'appel a également permis de diversifier le fichier de candidats possibles, de professions et compétences linguistiques diverses. Parmi les personnes dont la candidature était proposée par des États ou des entités, 48 % sont francophones et 14 % arabophones. Il est à noter que 41 États Membres ont répondu à l'appel mondial et présenté au total 116 candidats, dont 43 % de femmes. L'enrichissement et la diversification ainsi obtenus ont porté leurs fruits : plusieurs candidats, notamment présentés par les États Membres, ont été présélectionnés et l'un d'entre eux a été nommé, en février 2018, à un poste de direction hors Siège. En outre,

les candidatures de personnes, et en particulier de femmes, répondant aux qualifications requises ont été transmises à d'autres groupes, tels que la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, dans le souci de mettre en commun ce vivier diversifié.

35. Les départements continuent de s'employer à multiplier le nombre de femmes recrutées pour les composantes personnel en tenue. La Division de la police met sur pied un corps d'élite féminin qui constituera un vivier de policières de haut rang qualifiées pour participer au programme de formation aux fonctions de commandement de la Police des Nations Unies, figurer sur le fichier de hauts responsables de la police et se présenter à des postes de rang élevé. Les membres de ce corps suivent une formation initiale au commandement, axée en partie sur les problèmes qui se présentent aux candidates lors du processus de recrutement à des postes de haut rang, mais aussi sur leurs avantages. Le Bureau des affaires militaires a également lancé plusieurs initiatives visant à porter à 15 % le pourcentage de femmes parmi les observateurs militaires et les officiers d'état-major. C'est ainsi qu'il a décidé de ramener à six mois le temps de service obligatoire pour les femmes ayant des enfants en bas âge, et de réserver aux femmes certains postes dans les missions. Le Secrétariat demeure cependant tributaire des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour atteindre ces objectifs. Faisant fond sur les engagements pris lors des réunions des ministres de la défense sur le maintien de la paix tenues en 2016 et 2017, l'Organisation continue d'inciter les États Membres à déployer davantage de femmes en tenue dans les opérations de maintien de la paix.

Formation aux fonctions d'encadrement

36. Il est essentiel de choisir de bons dirigeants et de les seconder dans leurs fonctions de direction et de gestion des opérations de maintien de la paix. Les chefs et les chefs adjoints de mission reçoivent un appui, notamment dans le cadre de l'initiative de partenariat entre dirigeants, autrefois appelée programme de mentorat. Cette initiative, dont la phase pilote a démarré en novembre 2014, est, depuis avril 2017, un programme entièrement financé par des contributions volontaires. En septembre 2017, la Section des nominations aux postes de haute direction gérât 20 partenariats entre un nouveau chef ou chef adjoint de mission et un mentor qui occupait ou avait occupé un poste de direction. Treize d'entre eux concernaient des missions de maintien de la paix. Le programme a été très bien accueilli. Sous réserve de la disponibilité des ressources, des partenariats continueront d'être proposés à tous les nouveaux chefs et chefs adjoints de missions. En outre, pour perfectionner les compétences en matière d'encadrement et constituer une réserve de candidats possibles à des postes polyvalents au sein d'opérations de paix – tels que ceux de chef de mission adjoint faisant aussi office de coordonnateur résident ou coordonnateur de l'action humanitaire – le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions présentent chaque année des candidats au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents.

Activités de programme

37. Les activités de programme permettent aux opérations de maintien de la paix de faire davantage de progrès sur le plan politique et d'exécuter leur mandat de façon plus efficace, au moyen d'interventions spécifiques assorties de délais, menées soit par les missions elles-mêmes, soit par des partenaires d'exécution dans le cadre de dispositifs de coopération. Durant l'exercice 2016/17, huit opérations de maintien de la paix (MINUAD, MINUSCA, MINUSMA, MINUSTAH, MINUK, MINUL,

MONUSCO et ONUCI) ont eu recours à des activités de programme pour accomplir les tâches qui leur avaient été confiées dans des domaines tels que la gestion des conflits, la réconciliation, la cohésion sociale, les droits de l'homme, la police, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire, la gestion des armes et des munitions, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Au Mali, par exemple, la MINUSMA aide à rendre opérationnel le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée afin de renforcer les capacités en matière d'enquête et de poursuites contre ceux qui font obstacle au processus de paix. En République démocratique du Congo, la MONUSCO contribue à renforcer la sécurité dans cinq prisons classées prioritaires, en faisant fond sur les interventions qu'elle a menées durant l'exercice 2016/17 pour améliorer la gestion des prisons, concourant ainsi à prévenir des atteintes à la sécurité potentiellement déstabilisantes.

38. Par ailleurs, ces activités sont l'occasion, pour les opérations de maintien de la paix, de collaborer avec des partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies aux fins de l'exécution des tâches prescrites, lorsqu'ils bénéficient d'un avantage comparatif. Les arrangements avec les partenaires d'exécution, lesquels sont généralement des entités faisant partie des équipes de pays des Nations Unies, sont officialisés par des mémorandums d'accord qui détaillent les prestations à fournir et les résultats escomptés, ainsi que les modalités de gestion des projets et de versement des fonds opérationnels destinés à des activités spécifiques telles que le renforcement des capacités, la formation, l'achat de matériel et d'équipement et la prestation de services d'experts techniques dont la mission ne dispose pas.

39. Les activités de programme servent également à favoriser des processus plus longs, tels que l'appui fourni par la MINUSCA aux autorités nationales pour rendre opérationnelle la Cour pénale spéciale en République centrafricaine, en étroite collaboration avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, afin que les auteurs de crimes graves répondent de leurs actes, ce qui contribuerait à prévenir la recrudescence des attaques contre des civils.

40. En outre, ces activités sont essentielles pour faciliter la viabilité des phases de transition entre le maintien de la paix et l'action axée sur le développement, en ce sens qu'elles garantissent la continuité de l'exécution des activités prescrites lorsqu'une mission réduit ses effectifs, et qu'elles préservent les acquis en matière de consolidation de la paix. Ainsi, en Haïti, les investissements faits au titre des activités de programme de la MINUSTAH pendant l'exercice 2016/17 et de la MINUJUSTH pendant l'exercice 2017/18 ont – conformément à la résolution [2350 \(2017\)](#) dans laquelle le Conseil de sécurité préconise « une stratégie de transfert progressif et continu des activités aux acteurs du développement » – donné aux partenaires d'exécution les moyens d'intensifier leur appui alors que les contributions au maintien de la paix diminuaient progressivement. Au Darfour, l'aide juridictionnelle relève à présent entièrement du Programme des Nations Unies pour le développement après qu'il a exécuté avec succès des tâches dans ce domaine pour le compte de la MINUAD pendant l'exercice 2016/17.

41. Les composantes Police des Nations Unies sont tributaires des activités de programme pour exécuter efficacement les tâches qui leur sont confiées. À la MINUSMA et à la MINUSCA, ces activités permettent à la Police des Nations Unies de renforcer les capacités et les moyens des policiers et des gendarmes maliens et centrafricains par le biais de stages de formation et de la mise en valeur d'infrastructures essentielles. Au Soudan du Sud comme en République centrafricaine, respectivement, les activités de programme réalisées par la MINUSS

et la MINUSCA facilitent l'exécution de projets en faveur de la protection des civils : campagnes de lutte contre la violence de proximité et de sensibilisation au droit international des droits de l'homme, ou encore prévention de la violence sexuelle et sexiste contre les femmes et les enfants dans les sites de protection des civils et interventions y relatives. À la MINUAD, ces activités contribuent à l'instruction des agents de la police de proximité, qui revêt une importance cruciale à mesure que la transition progresse.

42. En novembre 2017, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont publié des directives concernant les activités de programme, qui définissent les compétences en matière de gouvernance et de contrôle exigées des hauts responsables, les attributions et responsabilités des différents acteurs et les conditions à respecter, telles que l'établissement d'un lien entre ces activités, d'une part, et l'exécution du mandat de la mission ainsi que la réalisation de ses priorités stratégiques, d'autre part. Donnant suite aux dispositions du paragraphe 68 de la résolution 70/286 de l'Assemblée générale, le Département de la gestion a prêté des conseils et émis des directives sur la marche à suivre pour présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles sont inscrites aux projets de budget des missions, et pour assurer une plus grande transparence dans la comptabilisation des dépenses effectivement engagées à ce titre. Les directives précisent la procédure et les matrices à retenir aux fins du contrôle de l'exécution de ces activités et de la communication d'informations circonstanciées destinées à en garantir la supervision. Afin de conforter la cohérence des rapports et de faciliter l'examen des projets, un contrat type a été élaboré, dans la logique de la délégation de pouvoirs accordée au directeur ou au chef de l'appui à la mission par le Contrôleur.

IV. Protection des civils et exécution des activités prescrites en matière de droits de l'homme et d'état de droit

Protection des civils

43. La protection des civils reste l'un des principaux indicateurs de succès des missions de maintien de la paix, comme en témoignent la progression des activités que le Conseil de sécurité a prescrites en la matière à la MONUSCO, la MINUSS, la MINUSCA et la MINUSMA, ainsi que l'autorisation, par le Conseil, d'un effectif de 900 militaires pour la MINUSCA, alors même que les moyens financiers manquent. À l'heure actuelle, neuf missions de maintien de la paix ont pour mandat de protéger les civils, ces activités mettant à contribution 95 % de la totalité du personnel affecté aux opérations de maintien de la paix. La protection des civils relève de la responsabilité de l'ensemble de la mission et non de la seule composante militaire. Elle incombe à tout le personnel de maintien de la paix, et pas seulement aux hommes et aux femmes en tenue.

44. Le Secrétariat continue de s'employer à étoffer les moyens stratégiques et opérationnels dont les missions disposent pour faire face aux menaces qui pèsent sur la protection des civils. En septembre 2016, tenant compte des conclusions de l'Enquête spéciale indépendante sur les violences survenues à Djouba en 2016 et de la suite que la MINUSS a donnée à la recommandation formulée à l'issue de cette enquête, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont élaboré et exécuté un plan d'action visant à résoudre les problèmes systémiques que pose la protection des civils. Il s'agit, à cette fin, de

consolider la planification et la préparation des interventions d'urgence, de réaliser des exercices et des simulations théoriques de ces interventions, et d'approfondir les directives et la formation en la matière. Le dispositif de responsabilisation concernant l'exécution des activités prescrites dans ce domaine a été définitivement arrêté en novembre 2017.

45. Pour venir en appui à l'exécution des activités prescrites pour protéger les civils, le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix ont notamment établi des directives et organisé des stages de formation. Ils ont ainsi mis au point une formation préalable au déploiement destinée aux personnels civils et en tenue, qui porte notamment sur les fonctions de direction. En août 2017, la Division de la police a élaboré des directives sur le rôle de la Police des Nations Unies dans l'exécution des activités prescrites, qui viennent compléter les instructions militaires en vigueur et la politique globale de protection des civils. Par ailleurs, en juin 2017, les deux départements ont actualisé les grandes orientations en matière de protection de l'enfance données aux opérations de paix des Nations Unies, et ils élaborent de nouveaux principes directeurs sur les violences sexuelles liées aux conflits. En mai 2017, ils ont mis la dernière main à tout un ensemble de modules de formation à la protection des civils, qui couvre la protection de l'enfance et les violences sexuelles liées aux conflits, mais portent aussi sur des questions plus générales. Des supports pédagogiques sur la protection de l'enfance sont également distribués aux forces de police des Nations Unies. Soucieux de mieux orienter les futurs stages de formation, les deux départements se penchent actuellement sur les besoins de formation à la protection des civils.

46. Le Département des opérations de maintien de la paix s'efforce par ailleurs de consolider l'ensemble des dispositifs militaires et de police qui peuvent contribuer à la protection des civils, parmi lesquels le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et le dispositif de contrôle de l'état de préparation opérationnelle. Ces dispositifs ont pour objectif commun d'établir des normes claires concernant le personnel en tenue, d'accroître le nombre et la qualité des effectifs mis à disposition par les États Membres, de les perfectionner après évaluation mais bien avant leur déploiement, et de mettre en place un dispositif d'appréciation de leur comportement sur le terrain.

47. La composante droits de l'homme des missions de maintien de la paix continue de regrouper les services spécialisés dans la protection de l'enfance et les violences sexuelles liées aux conflits. Bien que les unités administratives concernées conservent leur propre statut et les moyens spécialisés nécessaires à l'exécution des activités qui leur sont prescrites en la matière, cet arrangement permet aux missions de s'attaquer de manière plus systématique aux multiples problèmes que pose le non-respect des droits de l'homme. Ce regroupement a été mené à bien à la MINUSMA, et d'autres missions s'efforcent de simplifier la chaîne hiérarchique.

48. Le Service de la lutte antimines continue de prêter son concours à l'exécution des activités prescrites en matière de protection des civils, en ce sens qu'il amoindrit le danger que représentent, tant pour les civils que pour le personnel de maintien de la paix, les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés. La lutte antimines constitue une forme de protection concrète, puisqu'elle atténue le risque que des civils, en particulier parmi des groupes vulnérables tels que les déplacés et les réfugiés, soient, à l'issue d'un conflit, tués ou blessés par des mines terrestres et autres engins explosifs dangereux.

Droits de l'homme

49. Les composantes droits de l'homme continuent d'apporter une assistance technique aux institutions publiques et aux intervenants locaux, contribuant ainsi à l'action que mène l'ensemble des services de chaque mission pour consolider les institutions chargées de faire respecter l'état de droit et épauler la réforme du secteur de la sécurité. De vastes enquêtes sur les violations commises par le passé en République centrafricaine ont permis de dresser un état des lieux que les autorités nationales exploiteront pour élaborer leur propre stratégie en matière de poursuites et soutenir les initiatives nationales en matière de vérité et de réconciliation. La composante droits de l'homme de la MINUSCA aide la composante de police et la composante militaire à rendre à nouveau opérationnelles la police et les forces armées nationales. Pendant les phases de retrait des effectifs et de clôture des missions en général, il faudra impérativement veiller à ce que les progrès réalisés dans le domaine des droits de l'homme soient préservés et consolidés, faute de quoi la paix risquerait de ne pas être durable. Il faudra, pour cela, continuer de recenser minutieusement les besoins qui n'ont pas été satisfaits dans ce domaine et planifier la poursuite de l'action relative de l'ONU dans les pays où des missions sont en phase de transition.

50. L'amélioration du suivi et du signalement des violations des droits de l'homme continuera d'être prioritaire. La dernière main a été mise, en 2017, à une étude approfondie de la communication, par les opérations de maintien de la paix, d'informations relatives au respect des droits de l'homme, présentant les bonnes pratiques à retenir, les enseignements tirés de l'expérience et les problèmes qui se posent. Les recommandations qui en sont issues serviront à consolider plus avant les fonctions relatives aux droits de l'homme. L'étude a révélé que les moyens de veille et de communication d'informations doivent être étoffés de manière à améliorer la qualité et la rapidité de l'analyse et à faciliter l'application des accords de paix, l'action politique et les bons offices du chef de la mission, mais aussi l'alerte rapide et les interventions aux fins de protection.

51. L'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes ([A/67/775-S/2013/110](#), annexe) a nettement progressé. Huit missions ont retenu des instructions permanentes en vue de cette application et des équipes spécialisées ont été créées au sein de nombreuses missions pour traiter de cas concrets et recommander des mesures appropriées aux hauts responsables. La politique de diligence s'est révélée efficace pour atténuer les risques, en particulier en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan du Sud. Des orientations et un encadrement resteront nécessaires pour aider les hauts responsables des missions, les composantes militaires et les composantes de police à mettre en place les dispositifs prévus, à évaluer les risques et à élaborer conjointement des mesures correctives concrètes et réalistes.

Consolidation de la paix et de l'état de droit et renforcement des institutions chargées de la sécurité

52. Les composantes policière, judiciaire et pénitentiaire des opérations de maintien de la paix aident les États hôtes à consolider l'état de droit et l'appareil de justice pénale dans le cadre des processus politiques, à renforcer les forces de police et les institutions judiciaires et pénitentiaires nationales, à améliorer la sécurité et, à terme, à prendre en mains, avec l'appui des équipes de pays des Nations Unies, les tâches accomplies par la mission. L'organigramme des missions et les dispositifs de coordination avec les équipes de pays des Nations Unies correspondent toujours plus

à l'approche intégrée privilégiée pour la conception et l'exécution de stratégies et d'initiatives conjointes en matière de droits de l'homme, de police, de justice et de système pénitentiaire, qui bénéficient de l'appui des services du Siège par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises. La Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires contribuent, pour ce qui relève de leurs compétences respectives, aux phases de démarrage ou de transition des composantes policières, judiciaires et pénitentiaires en offrant des services d'experts.

53. La Police des Nations Unies affermit la paix et la sécurité internationales en ce qu'elle aide les États Membres à assurer des services de police de manière efficace, efficiente, représentative, souple et responsable, au service de la population et pour sa protection, grâce à la réforme, à la réorganisation et à la consolidation des institutions concernées. Elle fournit également des services de police à titre provisoire et un appui opérationnel à la police et aux autres forces de l'ordre de l'État hôte. Comme le note le Conseil de sécurité dans sa résolution 2382 (2017), la Police des Nations Unies joue un rôle essentiel dans tous les aspects des conflits, de la prévention des litiges au règlement des différends et du maintien de la paix à sa pérennisation.

54. La Police des Nations Unies reçoit l'appui de la Division de la police, qui, outre qu'elle est, pour l'ensemble de l'Organisation, l'organe de référence s'agissant des questions de police et de maintien de l'ordre, donne également des avis stratégiques et techniques aux États Membres et aux hauts responsables de l'Organisation. L'exécution, par la Division, du plan d'action figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les activités de Police des Nations Unies (S/2016/952) contribue à étayer l'action des composantes de police. À cette fin, la Division effectue les activités suivantes : élaborer des directives ou remanier celles en vigueur compte tenu des dispositions du Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix ; doter la Police des Nations Unies de capacités et de moyens et, à cet effet, perfectionner les procédures de sélection et de recrutement ; entreprendre des initiatives de sensibilisation des États Membres, et notamment convoquer le deuxième Sommet des chefs de police au premier semestre de 2018 ; concourir à l'amélioration de la disponibilité opérationnelle des unités de police avant leur déploiement au moyen de stages de formation semestriels à l'intention des commandants de la Police des Nations Unies et de la révision des directives sur l'évaluation préalable au déploiement des policiers hors unités constituées ; renforcer l'efficacité opérationnelle de la Police des Nations Unies ; et, enfin, durcir les mesures de responsabilisation, notamment en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles.

55. Les composantes judiciaires et pénitentiaires des opérations de maintien de la paix, en étroite collaboration avec leurs homologues nationaux, continuent d'aider à consolider et à pérenniser la paix en renforçant l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit. Elles agissent en faveur de solutions politiques et elles contribuent de diverses manières à l'extension de l'autorité de l'État, à la protection des civils et à la lutte contre l'impunité. Par exemple, en République centrafricaine, elles épaulent la mise en place d'un tribunal pénal spécial ayant compétence pour connaître des atrocités criminelles, ainsi que la démilitarisation du système pénitentiaire, mais elles prennent également part à la lutte contre l'extrémisme violent, comme au Mali, améliorant la gestion des prisons et prêtant concours aux travaux d'une unité spécialisée chargée d'enquêter sur les crimes terroristes et la criminalité

transnationale organisée et d'engager des poursuites contre les auteurs de ces infractions.

56. Au Siège, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires apporte un appui multiforme aux composantes judiciaires et pénitentiaires de neuf opérations de maintien de la paix. Il fournit une assistance technique et opérationnelle aux missions, élabore des documents directifs, offre une formation novatrice en ligne aux spécialistes des affaires judiciaires, forme et déploie des centaines de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires et noue des partenariats avec d'autres acteurs, y compris dans la police et l'armée. La Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises reste essentielle pour coordonner l'action en ce domaine, donnant aux entités des Nations Unies le moyen d'exécuter conjointement les tâches prescrites et les initiatives complémentaires y relatives avec une plus grande cohérence, ce qui encourage l'innovation et l'exploitation des compétences.

57. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration continue de prêter conseil et appui, dans les domaines relevant de sa compétence, à la MINUAD, à la MINUSCA, à la MINUSMA, à la MINUSS et à la MONUSCO. Face à des situations souvent complexes et à l'absence fréquente d'accord politique, des programmes de lutte contre la violence de proximité ont été mis en place, qui visent à jeter les bases du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et à favoriser la stabilisation. Ces programmes contribuent à la protection des civils au moyen d'activités ancrées localement, telles que la formation professionnelle et la création d'emplois temporaires, afin de dissuader les membres des groupes armés et les jeunes à risque de recourir à la violence. Les missions ci-après mènent actuellement des programmes de lutte contre la violence de proximité : MINUAD, MINUJUSTH, MINUSCA, MINUSMA et MONUSCO. Dans le cadre du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, composé de 24 membres, la Section révisé actuellement les directives sur les Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration de l'ONU à l'intention des praticiens. Ces textes énonceront notamment des stratégies en rapport, par exemple, avec la lutte contre la violence de proximité, et ils comporteront d'importants remaniements concernant notamment le contrôle des armes légères et de petit calibre, la démobilisation et les enfants et les jeunes, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène.

58. Le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, au Siège, continue de prêter son concours à l'exécution des activités prescrites en la matière dans cinq missions de maintien de la paix, où des progrès sont indispensables pour prévenir la reprise du conflit et mettre sur pied des institutions de sécurité viables. Au Mali, la MINUSMA a étayé la création et le démarrage des activités du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, chargé de définir la stratégie et les priorités nationales dans ce domaine. En République centrafricaine, la MINUSCA a donné des avis techniques en vue de la rédaction de la loi relative à la sécurité nationale et d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, et elle continue d'encourager la création d'un conseil supérieur de la sécurité nationale. Avec l'aide du Groupe, la MINUSCA et l'Union européenne ont élaboré un plan d'appui à la réforme du secteur de la sécurité et au respect de l'état de droit en République centrafricaine. Dans le cadre de leurs activités concernant la réforme de ce secteur, la MANUSOM, la MINUSCA et la MINUSMA ont aidé à coordonner le soutien international y relatif. Au Libéria, conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, des

dispositions ont été élaborées aux fins de cette réforme, dans le cadre d'un plan de consolidation de la paix.

59. La lutte antimines contribue à la consolidation de la paix dans la mesure où elle protège le personnel et le matériel de l'Organisation, facilite l'exécution du mandat des missions, réduit l'incidence de la pollution par les mines parmi les populations touchées et ouvre la voie au développement durable. Les travaux du Service de la lutte antimines se répartissent en trois grandes catégories : a) atténuation des risques et enlèvement des mines terrestres et des restes explosifs de guerre ; b) gestion des armes et munitions ; c) atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés. L'action menée à cet effet permet d'assurer la sécurité des patrouilles à Abyei et au nord du Mali, facilite l'accès des opérations humanitaires au Soudan du Sud, protège les civils contre les engins explosifs pendant et après les opérations menées contre les groupes armés en République démocratique du Congo, et contribue à la sécurité et la sûreté des sites de protection des civils au Soudan du Sud. L'action que le Service mène pour renouveler les arsenaux et assurer la formation des autorités nationales, notamment en Côte d'Ivoire, au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan (Darfour), contribue à garantir la sécurité et la sûreté de la gestion des armes et des munitions, à réduire le risque que des armes classiques soient remises en circulation, à prévenir les explosions accidentelles et à assurer le respect des embargos sur les armes. Au cours des deux dernières années, le nombre d'accords de cessez-le-feu et de paix comprenant des dispositions sur la lutte antimines a augmenté, ce qui montre que l'on est de plus en plus conscient de l'importance de cette lutte dans la pérennisation de la paix après un conflit. Comme on a pu le voir à Chypre, en République centrafricaine et au Soudan, la lutte antimines et la gestion des armes et des munitions peuvent être un bon moyen de renforcer rapidement la confiance et de donner à voir les avantages de la paix dans des environnements complexes.

V. Établissement et renforcement de partenariats opérationnels et politiques

Contexte stratégique des partenariats

60. Comme l'a souligné le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix dans son rapport (A/70/95-S/2015/446), l'établissement de partenariats efficaces entre les acteurs de la paix et de la sécurité est essentiel pour tirer parti des efforts internationaux de résolution et de gestion des conflits et de consolidation de la paix ainsi que de leurs effets. Il s'est avéré nécessaire d'assurer une coordination et une cohérence de grande ampleur sur les plans stratégique et opérationnel à toutes les phases des missions militaires ou civiles déployées par les organisations et mécanismes régionaux avant ou après les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ou parallèlement à ces opérations.

Organisations régionales

61. Eu égard à l'évolution de la nature des conflits, l'instauration de partenariats stratégiques avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine et l'Union européenne, gagnera en importance. La stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, inaugurée en juin 2016, prévoit de soutenir davantage les initiatives de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies, en particulier dans les domaines de l'intervention rapide, de la

logistique, de la sécurité et de l'appui. L'Union européenne a déployé des missions civiles et militaires parallèlement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, assurant entre elles une étroite coordination lors de la planification et de la phase opérationnelle. L'exemple le plus récent est le déploiement de missions de l'Union européenne chargées d'œuvrer à la stabilisation des régions du centre du Mali. Lors de ses réunions semestrielles, le Comité directeur Organisation des Nations Unies-Union européenne pour la gestion des crises coordonne la coopération étroite que les deux organisations entretiennent sur un large éventail de questions thématiques et géographiques.

62. Il importe de plus en plus que l'Afrique dispose de moyens effectifs, en considération aussi bien des réponses collectives à mettre en place face aux menaces qui pèsent sur la sécurité internationale que de la stabilité du continent africain. Le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine continuent de renforcer leur coopération au service de la paix et de la sécurité, notamment en organisant régulièrement des réunions et des visioconférences à divers niveaux. Dans le domaine de l'appui logistique, l'Union africaine et l'ONU poursuivent leur coopération systématique. Au niveau politique, le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine continuent de tenir des consultations conjointes chaque année. En avril 2017, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont organisé la première Conférence annuelle ONU-Union africaine et signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Ce dernier vise notamment à approfondir le partenariat entre les deux organisations de manière plus systématique, plus prévisible et plus stratégique, selon les principes du respect mutuel et de l'avantage comparatif.

63. Au nombre des mesures prises depuis la signature du Cadre commun en vue de donner corps à un partenariat approfondi, on peut citer : la signature du mémorandum d'accord entre le Service de la lutte antimines de l'ONU et la Commission de l'Union africaine ; le soutien apporté par le Service de la lutte antimines à la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'Union africaine pour la lutte antimines et l'élimination des restes explosifs de guerre (2014-2017) et à l'élaboration d'un manuel commun sur la sécurité à l'usage des opérations de paix de l'Union africaine ; l'appui à la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités de l'Union africaine dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, en partenariat avec la Banque mondiale. Le Département de l'appui aux missions seconde également le renforcement des capacités d'appui aux missions de la Commission de l'Union africaine ; c'est ainsi que, depuis 2016, il soutient la participation de deux membres du personnel de l'Union africaine au Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources et qu'il a lancé un programme d'échange de personnel en janvier 2017.

64. Le cas de la Somalie offre la meilleure illustration de la solidité du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine ; les deux institutions œuvrent de concert face aux innombrables difficultés que rencontre le pays sur les plans humanitaire, économique et politique et dans le domaine de la sécurité. Le renforcement de ce partenariat et notamment la mise en place d'un cadre commun en matière de coordination, de planification et d'établissement de rapports ont permis de mieux appliquer le principe de responsabilité et d'assurer un contrôle plus rigoureux de l'appui apporté à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). En outre, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie continue de prêter main forte à l'élaboration d'un ensemble

de mesures et de mécanismes complets et efficaces relatifs à la prévention et à la répression des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

65. Dans un rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité en mai 2017 (S/2017/454), le Secrétaire général a proposé la mise en place d'un cadre pour la définition des mandats et la planification, dans le souci d'améliorer l'efficacité des actions communes, même s'il faut encore résoudre un certain nombre de questions techniques avant la mise en œuvre de ces mesures. La mise au point d'un ensemble de mesures de transition créatives et souples se poursuit. À la lumière de l'évolution du partenariat, ces mesures seront essentiellement axées sur les modalités de la coordination des activités d'évaluation et de planification, de l'échange d'informations et de l'établissement de rapports conjoints. Elles contribueront de surcroît à renforcer l'état de préparation de la Force africaine en attente. Dans le cadre de la suite donnée à la résolution 2320 (2016) du Conseil de sécurité, le Secrétariat a commencé à aider l'Union africaine à élaborer, pour ses opérations de paix, des dispositifs de contrôle du respect des normes relatives aux droits de l'homme, à la déontologie et à la discipline. Des progrès importants ont été accomplis sur la voie de l'élaboration d'une feuille de route et de la définition des éléments constitutifs de ces dispositifs. Il reste encore un long chemin à parcourir et les deux organisations devront consacrer à ces questions beaucoup de temps et de ressources. Toutefois, l'établissement et la mise en œuvre de ces dispositifs viendront renforcer considérablement la crédibilité et la capacité globale des opérations de l'Union africaine et, par extension, celles de l'action internationale menée au service de la paix et de la sécurité sur le continent africain.

66. L'ONU et l'Union européenne ont conclu un certain nombre d'accords en matière d'appui aux missions. En République centrafricaine, par exemple, il s'agit d'un accord relatif à la protection des forces et d'un accord technique concernant la fourniture de services essentiels, les transports et les soins médicaux. Au Mali, l'on envisage de recourir à un dispositif d'appui de l'ONU pour faciliter le déploiement de formateurs de l'Union européenne dans une région du pays ; un appui de l'ONU à l'action que l'Union européenne mène dans la région de Mopti est également à l'examen. Un accord technique qui permettrait à l'ONU de bénéficier des services d'analyse d'images satellites du Centre satellitaire de l'Union européenne est à l'étude. L'ONU et l'Union européenne mettent actuellement la dernière main à un accord cadre qui devrait leur permettre de se prêter, sur le terrain, un appui mutuel plus rapide, plus prévisible et plus cohérent que celui fourni dans le cadre des dispositifs spécifiques existants. Mieux encore, cet accord devrait permettre à l'ONU et à l'Union européenne d'exploiter les capacités disponibles au sein d'un théâtre d'opérations, ce qui renforcera l'efficacité des opérations et améliorera la coordination dans l'exécution des mandats. En septembre 2017, l'ONU a signé avec le Secrétariat de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe un mémorandum d'accord relatif à la formation du personnel technique, à la coopération concernant les contrats-cadres et aux systèmes d'information géospatiale.

VI. Exécution des mandats dans des environnements complexes et dangereux

Lutte contre les menaces posées par les mines et les engins explosifs improvisés

67. Les conditions de plus en plus dangereuses dans lesquelles évoluent les missions de maintien de la paix et la diversification des engins explosifs, notamment les engins

explosifs improvisés, exigent l'adoption de mesures énergiques d'atténuation des risques liés à ces dispositifs. Le Conseil de sécurité a pris acte de cette situation en adoptant, en juin 2017, une résolution consacrée exclusivement à la lutte antimines [résolution 2365 (2017)], dans laquelle il a souligné qu'il importait d'étudier les questions relatives à la lutte antimines dès le début de la planification et de la programmation des opérations de maintien de la paix. Le Service de la lutte antimines n'a cessé de diversifier et de partager ses compétences techniques en matière de réduction de la menace croissante que représentent les engins explosifs improvisés, et les évaluations des menaces posées par ces engins font de plus en plus partie intégrante des processus de planification et d'évaluation des missions. Le Service est également de plus en plus sollicité pour apporter un appui ciblé aux pays fournisseurs de contingents en les aidant à renforcer leurs moyens de protection avant le déploiement et sur le théâtre des opérations, particulièrement dans le domaine de l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés. Il a également fourni un appui technique au Bureau des affaires militaires dans le cadre de l'élaboration d'un manuel à l'intention des unités de neutralisation des explosifs et munitions, publié en 2017.

68. Dans sa résolution 70/286 (par. 33), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire le point sur la possibilité d'employer des techniques nouvelles et inventives, notamment le recours à des animaux, dans le cadre des activités de déminage menées par les opérations de maintien de la paix. Les risques d'explosion auxquels les opérations de maintien de la paix font face continuent d'être sporadiques et asymétriques. De surcroît, rares sont les missions qui évoluent dans des environnements où les champs de mines sont bien délimités et fixes et où les conditions météorologiques sont favorables au recours à des animaux détecteurs d'explosifs. Le Service de la lutte antimines a mis au point, à l'intention des pays fournisseurs de contingents, des modules spécifiques relatifs à la réduction de la menace liée aux engins explosifs improvisés, à utiliser lors des formations organisées avant le déploiement et sur le théâtre des opérations. Il y a intégré des innovations technologiques et formulé des recommandations concernant les moyens de recherche et de détection, notamment des véhicules et des dispositifs détecteurs de composants d'engins explosifs improvisés. Par ailleurs, le Service a publié un lexique relatif aux engins explosifs improvisés en anglais, en français et en arabe et a mis en place un réseau consacré à la gestion des armes et des munitions et à la réduction de la menace liée aux engins explosifs improvisés regroupant des praticiens de l'ensemble des missions, en vue de suivre, de mettre en commun et d'étendre les compétences dans ces domaines. La MINUSMA, la MINUSS et le BANUS utilisent déjà des chiens détecteurs d'explosifs pour fouiller les véhicules et le personnel susceptibles de transporter des explosifs, des munitions ou des armes.

Constitution plus rapide des forces, renforcement des capacités et amélioration de la performance du personnel en tenue

69. Depuis 2013, le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix a procédé à 13 examens visant à recenser les problèmes systémiques qui entravent la capacité du personnel en uniforme à s'acquitter de son mandat et recueilli des informations sur les retours d'expérience et les meilleures pratiques des missions. Les grands problèmes décelés concernent notamment le leadership, les orientations et la direction exécutives, l'intégration, la planification et la coordination, la constitution des forces, le respect des mandats, le commandement et le contrôle, la disponibilité opérationnelle, la déontologie et la discipline, la sûreté et la sécurité, l'appui aux missions et la qualité de vie. Afin de corriger ces problèmes systémiques et

d'améliorer les résultats obtenus sur le terrain, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et les missions de maintien de la paix œuvrent à améliorer l'orientation et la direction stratégiques, à appliquer des procédures de suivi et d'évaluation, ainsi qu'à structurer les approches adaptées au contexte et propres aux missions. Le dialogue actuellement engagé avec les fournisseurs de contingents ou de personnel de police servira à combler les lacunes en matière d'équipement et de formation du personnel à l'utilisation de ce matériel.

70. La Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens contribue toujours à coordonner les efforts déployés dans les deux départements pour remédier aux lacunes les plus graves qui existaient en matière de capacités, notamment s'agissant des moyens, de la formation, du déploiement rapide et de la performance globale, mais aussi pour mieux comprendre les besoins en la matière et les faire connaître aux États Membres.

71. Le Sommet sur le maintien de la paix de 2015, au cours duquel 51 États Membres et organisations régionales ont annoncé qu'ils fourniraient plus de 40 000 soldats et policiers supplémentaires, a été suivi par la tenue de nombreuses rencontres de haut niveau, dont la plus récente était la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, organisée à Vancouver (Canada) et à laquelle ont participé plus de 70 États Membres. Lors de ces rencontres, plusieurs États Membres ont annoncé d'importantes contributions aux fins du déploiement rapide de capacités. Au total, 238 nouvelles unités militaires et unités de police ont été annoncées, dont 169 pleinement enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Depuis mars 2016, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont organisé des visites d'évaluation et de consultation dans 35 pays. À l'issue de ces visites, les deux Départements ont coordonné l'appui bilatéral fourni aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en matière de renforcement des capacités et de formation. Cette démarche joue un rôle primordial pour ce qui est de l'accroissement du nombre de pays fournisseurs et de la mise en place de capacités suffisantes conformément aux normes de l'Organisation. À l'avenir, au nombre des nouvelles mesures prioritaires, il conviendra notamment de resserrer la coopération avec les États Membres, de manière à combler les lacunes existantes en matière de capacités et à renforcer les partenariats en faveur du renforcement des capacités.

72. D'importantes insuffisances subsistent, notamment en ce qui concerne des missions telles que la MINUSMA et la MINUSS, qui se trouvent dans des environnements difficiles. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions continueront d'élaborer des plans d'intervention avec tous les États Membres, de manière à trouver des moyens dynamiques et créatifs de fournir les capacités requises. Une conférence sur la constitution des forces, qui s'est tenue en mai 2017, a donné lieu à des annonces de contribution visant à répondre aux besoins de la MINUSMA et a permis de poser les jalons d'un système de rotation à plus long terme pour certaines de ses unités.

73. La Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, tous deux basés à Brindisi (Italie), continuent de déployer rapidement des spécialistes des questions policières, judiciaires et pénitentiaires dans les opérations de maintien de la paix, en particulier lors du démarrage des missions, pendant les phases de transition ou en période d'intensification des activités. Durant l'exercice 2016/17, la Force et le Corps permanents ont déployé des effectifs à de multiples reprises, notamment à la MINUSCA, à la MINUSMA, à la MONUSCO, à la MINUAD, à la MINUK et à la

MINUSS. Par ailleurs, une attention particulière a continué d'être accordée à la question des droits de l'homme lors de la phase de préparation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, notamment par le truchement de formations dispensées aux militaires et au personnel de police de ces pays et de la mise en œuvre de la Politique de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme. Dans le cadre des procédures de changement de commandement, le Secrétariat réexamine ses méthodes d'atténuation des risques et l'application de la Politique de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme afin de mettre en œuvre une démarche cohérente.

Remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

74. La deuxième enquête quadriennale sur les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, menée selon les dispositions arrêtées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/261 du 10 mai 2013, s'est achevée durant l'exercice 2017/18. Les résultats de l'enquête ont été publiés dans le document portant la cote [A/72/728](#). Le cadre de remboursement prévoit que des déductions sont opérées si les unités déployées ne sont pas équipées du matériel majeur ou sont dotées de matériel majeur défectueux, la décision étant prise sur la base des rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents établis tous les trimestres par les missions. On trouvera à l'annexe V du présent rapport des informations qui portent sur la période allant jusqu'au dernier trimestre de 2017.

75. Le Groupe de travail triennal sur le matériel appartenant aux contingents s'est réuni à New York en janvier 2017. Il a formulé des recommandations sur l'élaboration et la modernisation des dispositions applicables au remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents (rapport [A/C.5/71/20](#)), qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/296. Ces recommandations préconisent notamment :

a) L'établissement de normes pour les hébergements fournis par l'ONU aux unités militaires et aux unités de police, avec pour critère les conditions de vie requises (et pas les matériaux de construction), ce qui offrira au Secrétariat une plus grande marge de manœuvre, s'agissant de la démarche qu'il peut adopter pour faciliter les déploiements mobiles ;

b) La mise au point d'un dispositif de responsabilisation et de mesures incitatives en vue d'améliorer les pratiques environnementales, qui figureront notamment dans le mémorandum d'accord-type pour chaque contingent, et l'introduction d'un bonus pour les hébergements aux normes mis à la disposition des fournisseurs de contingents ou de personnel de police et d'un cadre de remboursement parallèle pour la production d'énergie de substitution et pour l'amélioration du rendement énergétique ;

c) La mise en place d'un cadre de classification des systèmes aériens sans pilote (non armés) déployés dans les missions des Nations Unies ;

d) L'assouplissement des seuils d'admissibilité au remboursement en cas de perte ou de détérioration de matériel par suite d'actes d'hostilité ;

e) L'introduction de modalités de remboursement, avec l'accord du Secrétariat, au titre de l'entretien du matériel prêt à être déployé dans un délai de 60 jours dans une mission de maintien de la paix (on trouvera des informations plus détaillées au paragraphe XX ci-après) ;

f) L'établissement de mesures visant à renforcer le soutien sanitaire des forces, y compris l'introduction de nouveaux modules et le renforcement des équipes d'évacuation sanitaire aérienne autonomes ;

g) L'élargissement des modalités de renouvellement du matériel ancien aux frais de l'ONU à d'autres catégories.

76. Le Système de préparation des moyens de maintien de la paix a été créé en 2015 pour constituer une réserve de capacités à quatre niveaux de préparation, le plus élevé étant le niveau d'engagement Déploiement rapide. Ce dernier consiste à déployer quelque 4 000 hommes pour former une brigade intégrée de trois bataillons, de deux unités de police constituées et d'un groupe d'intervention, ainsi que des unités de soutien et d'autres unités spécialisées. À ce niveau, les contingents concernés doivent être prêts à être déployés dans les 60 jours faisant suite à une demande. À titre d'incitation en faveur des pays fournissant des contingents et du personnel de police, le Groupe de travail a recommandé que les unités enregistrées au niveau d'engagement Déploiement rapide dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix reçoivent, pour le temps qu'elles se sont engagées à être dans le Système, 25 % de l'élément entretien compris dans les taux fixés pour le remboursement du matériel majeur. En 2017, l'Assemblée générale a fait siennes les directives relatives au déploiement rapide, qui ont ensuite été approuvées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions. Les deux départements ont rédigé, coordonné et approuvé la liste générique des besoins et les modèles d'accord pour le niveau d'engagement Déploiement rapide.

77. Les mémorandums d'accord conclus entre le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police jouent un rôle essentiel dans le cadre de l'exécution des mandats, étant donné que ceux signés avant le déploiement permettent de veiller à ce que toutes les parties agissent selon un cadre de responsabilisation officiel et soient pleinement au fait de leurs obligations. Comme indiqué à l'annexe V du présent rapport, 38 unités sont actuellement déployées sans qu'un mémorandum d'accord ait été signé au préalable. L'ajournement de la signature des mémorandums crée des retards et ne permet pas d'analyser en temps utile les lacunes en matière de capacités. Le Secrétariat a intensifié le travail de suivi avec les États Membres pour faire en sorte que les mémorandums soient signés avant le déploiement ou dès que possible après le déploiement.

Amélioration des normes et des capacités médicales sur le terrain

78. À la suite de l'adoption de la résolution 71/296 par l'Assemblée générale, le Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix (A/72/288) a été actualisé pour prendre en compte les recommandations du Groupe de travail sur le remboursement du matériel appartenant aux contingents, qui préconisaient notamment une augmentation des stocks de matériel et des effectifs requis pour les hôpitaux de niveaux II et III, ainsi qu'un renforcement des capacités des équipes d'évacuation sanitaire aérienne, de manière à permettre la réalisation d'opérations simultanées d'évacuation sanitaire. Ces changements sont pris en compte dans l'ensemble des missions de maintien de la paix par la voie d'un examen systématique des mémorandums d'accord signés avec les fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

79. S'agissant du soutien sanitaire des forces, les efforts visant à protéger la santé et à préserver le bien-être des soldats de la paix se poursuivent. Dans le cadre de la méthode de gestion par catégorie, qui relève de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Département de l'appui aux missions s'emploie à définir des catégories médicales afin de faciliter les études de marché et l'évaluation des capacités des fournisseurs. Les missions de maintien de la paix devraient ainsi pouvoir accéder plus facilement à une logistique et à des consommables médicaux standard à des prix compétitifs. En outre, une politique relative à l'évacuation sanitaire primaire a été élaborée et est actuellement dans sa phase finale d'examen et d'approbation. Elle fournira des orientations sur la conduite et la gestion des évacuations sanitaires primaires dans les missions des Nations Unies selon la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés. Des conditions minimales y sont fixées pour garantir l'évacuation du personnel des Nations Unies et de toutes autres victimes dans les meilleurs délais, conformément au mandat de la Mission. La politique prévoit l'intégration de toutes les ressources et la coordination de toutes les parties prenantes aux fins d'une réalisation efficiente des évacuations entreprises dans les missions.

80. L'Organisation continue d'étudier la qualité des services de soutien sanitaire des forces, à la lumière de l'évolution de l'environnement opérationnel et du nombre élevé de blessés et de morts recensés parmi le personnel de maintien de la paix à la suite d'actes de violence. Le Bureau de la gestion des ressources humaines continue d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de dispositions applicables à la gestion de la performance des services de soins de santé dans les opérations de maintien de la paix, l'évaluation *in situ* des installations médicales des missions, l'organisation de réunions régionales des chefs des services médicaux et des infirmiers en chef et l'organisation, en ligne, de sessions de formation médicale continue destinées au corps médical sur le terrain. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions examineront les services d'appui médical dans les zones à haut risque, appliqueront les normes relatives à la qualité des soins de santé et à la sécurité des patients dans les établissements de niveau I, II et III et publieront des directives générales relatives à l'évacuation sanitaire primaire (EVASAN primaire) dans le cadre du plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations issues du rapport indépendant sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies².

VII. Tenue d'un dialogue responsable avec les pays et les communautés hôtes

Améliorer la gestion de l'environnement

81. Une gestion efficace de l'environnement est indispensable à la tenue d'un dialogue responsable avec les pays et les communautés hôtes dans les contextes opérationnels. Le Département de l'appui aux missions a défini une stratégie axée sur le déploiement de missions responsables, qui utilisent au mieux les ressources naturelles, exposent les populations, les sociétés et les écosystèmes à des risques aussi réduits que possible et exercent, dans la mesure de leurs moyens, un impact favorable. Assurer un déploiement responsable reste l'une des grandes priorités de

² « Improving security of United Nations peacekeepers: we need to change the way we are doing business », étude dirigée par le général de corps d'armée (en retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz.

l'Organisation, conformément à la résolution 70/286, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, dans le plein respect des règlements et des règles applicables. Un an après le lancement, à la fin de 2016, d'une stratégie environnementale sur six ans qui s'articule autour de cinq piliers (énergie, eau et eaux usées, déchets solides, pratiques ayant une incidence plus générale, système de gestion de l'environnement), le Département a enregistré des progrès, au niveau de chaque pilier, en ce qui concerne la recherche d'un consensus relatif aux démarches stratégiques et l'appui à la mise en œuvre technique sur le terrain.

82. Des progrès rapides ont été accomplis dans l'élaboration et la mise en place, à l'échelle mondiale, de systèmes et d'outils de gestion de l'environnement permettant de mesurer et de promouvoir la performance environnementale par rapport à des indicateurs de résultats et de risques concernant les cinq domaines couverts par la stratégie environnementale du Département. La mise au point d'un cadre de gestion de la performance et des risques permettra de rendre compte des résultats d'une mission donnée en matière de gestion de l'environnement à la fin de 2018. Ce cadre, qui s'inscrira parmi les indicateurs de résultats pour l'exercice en cours, mesurera la performance réalisée, les progrès accomplis et les procédures appliquées au niveau de chaque pilier de la stratégie environnementale. À mesure que la qualité des données s'améliorera, au cours des prochaines années, grâce à l'adoption d'un système de mesure et au renforcement des données de référence, ce cadre permettra de mieux contrôler les résultats obtenus et les progrès accomplis par les missions en matière de gestion de l'environnement. Améliorer la qualité des données pour rendre compte des progrès accomplis par rapport à ces indicateurs restera une priorité pendant la première phase de la mise en œuvre de la stratégie, jusqu'en juin 2020. Enfin, un modèle type de plan d'action pour l'environnement à l'échelle des missions, qui a été mis en place, devrait, d'une part, faire comprendre que la gestion de l'environnement est une question intersectorielle qui implique le partage de responsabilités entre toutes les sphères de l'administration, et, d'autre part, offrir aux responsables des missions et aux sièges de l'ONU une meilleure idée des priorités des missions. Toutes les opérations de maintien de la paix sont aujourd'hui dotées d'un plan d'action approuvé pour l'exercice en cours. Ces plans seront revus chaque année par les missions pour tenir compte de l'évolution de leurs priorités.

83. Une assistance technique précieuse a été fournie aux missions dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des eaux usées et de la gestion des déchets solides. Le nouveau Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement, créé à la Base de soutien logistique des Nations Unies, à Brindisi (Italie), bénéficie des ressources que génère le partenariat entre le Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui est devenu pleinement opérationnel au début de 2017. Le Service d'assistance technique et le Groupe de l'appui technique fournissent aux missions une assistance technique à distance et sur le terrain, afin de maximiser l'efficacité et de réduire au minimum les risques. En 2017, une assistance technique a été fournie sur le terrain aux missions suivantes : MINUL, MINUSTAH et ONUCI (retrait et liquidation) ; MINUSMA (gestion des eaux usées) ; FINUL et MINURSO (énergie) ; MINUSCA et MINUSMA (gestion des déchets solides) ; et FNUOD et FISNUA (mise en place de systèmes de gestion de l'environnement). Il est prévu plusieurs autres déploiements, dont les résultats apparaîtront dans les indicateurs de succès que comportent les rapports des différentes missions sur l'exécution de leur budget. Dans chaque domaine technique, des progrès considérables ont été accomplis dans la recherche de solutions aux problèmes que rencontrent généralement les

missions, notamment la mise en place de systèmes de mesure, l'élaboration de contrats-cadres et l'élaboration de supports de formation dans des domaines tels que le contrôle des effluents ou la gestion des déchets dangereux. La mise en œuvre de la stratégie se poursuivra durant l'exercice 2018/19 dans chaque domaine technique.

Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et des autres comportements répréhensibles

84. L'ONU est résolue à veiller à ce que tous les membres du personnel déployés partout dans le monde se comportent avec professionnalisme, courtoisie et dignité et observent les normes de conduite les plus strictes. Pour soutenir et contrôler l'action menée en ce sens dans le cadre des fonctions de gestion de base, la fonction déontologie et discipline est guidée par les quatre piliers stratégiques du cadre intégré de déontologie et de discipline adopté en 2011, à savoir l'intégration, le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'information, et la responsabilisation axée sur les résultats. La politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles reste au cœur des activités relevant de ces quatre piliers et l'on s'est davantage employé à renforcer cette politique. La stratégie du Secrétaire général consiste surtout à accorder la priorité aux victimes, à mettre fin à l'impunité, à associer la société civile et les partenaires extérieurs et à améliorer la communication stratégique en vue de favoriser la sensibilisation et la transparence. Dans le cadre de cette démarche, une plus grande attention est accordée à l'obligation qu'ont les pays fournisseurs d'effectifs militaire ou de police de soumettre avant le déploiement une documentation détaillée attestant de la préparation opérationnelle des contingents et de leur sensibilisation aux questions de déontologie et de discipline.

85. Les antécédents des militaires et des policiers déployés sont systématiquement vérifiés avant leur déploiement par l'intermédiaire du Système de suivi des fautes professionnelles, et les individus qui ont commis des fautes dans le cadre d'opérations antérieures de l'ONU sont exclus. À l'enregistrement de leur arrivée dans une mission, les membres des contingents et du personnel de police sont contrôlés au regard des listes figurant dans le Système de suivi des fautes professionnelles. Un individu déployé qui a commis une faute professionnelle alors qu'il était en service dans une mission des Nations Unies et à qui il a été interdit de prendre part à des opérations de paix de l'Organisation est rapatrié aux frais du pays fournisseur de contingents ou de personnel de police. Un nouvel aide-mémoire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles contribue à élargir la base de connaissances des commandants militaires des opérations de paix de l'ONU à ce sujet.

86. Un nouveau site Déontologie et discipline, qui a été lancé en 2017, améliore encore la transparence en affichant davantage d'informations sur les manquements signalés et les mesures prises pour y remédier. Ce site Web est également un outil de sensibilisation et une source d'information sur les initiatives clés mises en œuvre dans ce domaine. S'agissant de la prévention, la vérification des antécédents des membres du personnel a été étendue à toutes les catégories de personnel en 2016, et grâce aux outils mis au point pour appuyer ces activités, l'Organisation peut vérifier les antécédents de milliers de personnes. En outre, le Département de l'appui aux missions a appuyé les efforts déployés à l'échelle du système pour élaborer un outil de partage de l'information, qui facilitera le contrôle des antécédents des membres du personnel visés par des allégations avérées d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Des supports de communication, des messages clés et des outils de sensibilisation ont également été fournis aux missions pour mieux informer le personnel et les populations locales. Pour sa part, le Bureau des services de contrôle interne continue

de s'attacher à enquêter sur les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles et à soutenir les travaux menés par le Coordonnateur spécial du Secrétaire général chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, afin de mettre en œuvre les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, telles qu'exposées dans le rapport du Secrétaire général (A/71/818 et A/71/818/Corr.1). Le Bureau continuera également de renforcer ses moyens d'enquête dans ce domaine.

87. Un module de formation en ligne sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a été lancé en 2016 et rendu obligatoire pour tout le personnel du Secrétariat de l'ONU en mai 2017. Ce module est également disponible sur une plateforme extérieure pour les membres du personnel qui n'ont pas accès aux systèmes du Secrétariat. Il vient compléter les modules de formation préalable au déploiement et d'initiation de base qui existent déjà et sera également disponible sous différentes formes pour appuyer les activités de formation préalable au déploiement. En outre, des campagnes annuelles d'assurance qualité sont menées sur la base des activités en cours en matière de gestion par cas, ce qui permet de suivre de près l'état d'avancement des affaires en cours et de prendre des mesures en temps voulu. Au cours de la période considérée, les spécialistes de la déontologie et de la discipline sur le terrain ont suivi un programme de formation continue dispensé chaque année afin de renforcer les capacités du personnel des missions dans ce domaine.

88. Dans le rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/72/751) qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, le Secrétaire général fait le point de la mise en œuvre de la stratégie définie dans son précédent rapport à ce sujet (A/71/818), ainsi que du programme d'action décrit dans ses rapports A/69/779 et A/70/729.

VIII. Prestation d'un appui efficace et rationnel aux missions

Gestion de la performance

89. Le Département de l'appui aux missions continuera de s'employer à renforcer les mécanismes qu'il a mis en place pour mesurer le degré de satisfaction des clients et à améliorer la précision des résultats. Il continuera de mesurer les perceptions des clients grâce à son enquête mondiale annuelle sur la satisfaction des clients. Les missions et les divisions du Siège ont établi des plans d'action qui tiennent compte des résultats spécifiques de l'enquête et définissent les activités correspondantes à mener, et qui feront l'objet d'un suivi pour déterminer leur impact dans le cadre d'enquêtes futures. Le Département s'emploiera à affiner et à améliorer le dispositif d'évaluation de l'efficacité de l'appui aux missions, qui a été mis en place en 2017, en ajoutant à son premier ensemble d'indicateurs une mesure essentielle de la planification de la demande pour l'exercice 2018/19. Ces mesures contribueront à favoriser une compréhension commune de ce que signifie un appui efficace et à mettre en lumière les progrès, les lacunes et les difficultés à l'intention du personnel, des clients et des parties prenantes.

90. Fidèle à l'engagement pris par l'Organisation de renforcer les mécanismes de gestion des résultats, le Département de l'appui aux missions a également mis en place un cadre de résultats et de responsabilisation des ressources humaines pour renforcer le suivi au niveau central et l'autoévaluation des principales procédures de gestion des ressources humaines dans les missions auxquelles le Département fournit un appui. Ce cadre comprend un modèle d'analyse des résultats qui définit des

objectifs stratégiques et opérationnels et des indicateurs de succès, ainsi que des tableaux de bord et des rapports analytiques visant à suivre les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés. Il permet à l'Organisation de simplifier le contrôle et le suivi des pouvoirs délégués aux missions en matière de gestion des ressources humaines, mais aussi de recenser les moyens d'améliorer diverses activités opérationnelles et initiatives quand il le faut, en utilisant des données factuelles.

Services partagés d'appui aux missions

91. Les services partagés sont un élément clef de l'appui aux missions. Plus de 70 % du personnel des opérations de paix reçoivent un appui dans le cadre de dispositifs de services partagés, qui existent depuis plusieurs années.

92. Vu l'étendue et le degré de maturité des services partagés, le Département de l'appui aux missions a procédé à un examen du modèle opérationnel des services partagés utilisé sur le terrain, dans toutes les missions, au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), au Bureau d'appui commun de Koweït et au Siège afin de renforcer encore l'appui fourni aux missions et d'améliorer les services fournis aux clients. Achevé en octobre 2017, l'examen visait également à donner suite à la résolution 71/272³, dans laquelle l'Assemblée générale, a demandé qu'il soit procédé à une étude complète des modalités de prestation de services en place dans les trois pôles offrant des services centralisés aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales. L'examen, qui a été effectué par un cabinet-conseil extérieur, a porté sur des domaines tels que la gouvernance, la structure organisationnelle et l'appui aux clients, la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, les processus et procédures, les données et systèmes, la gestion des connaissances et la gestion de la performance, ainsi que les moyens d'apporter des changements en mettant l'accent sur la communication et la gestion du changement. L'examen a révélé des lacunes dans la structure de gouvernance du Centre de services régional et suggéré des modifications dans son organigramme, notamment dans le domaine des services aux clients. Il contenait également des recommandations concernant les processus, les systèmes et la gestion de la performance. À la lumière des données d'expérience des centres de services et des conclusions de l'examen, il est prévu de modifier la structure de gouvernance et l'organigramme du Centre de services régional, notamment pour améliorer le cadre de gestion de la performance et l'appui aux clients, rationaliser les procédures et améliorer les fonctionnalités des systèmes.

Structures de l'appui aux missions

93. Au cours des dernières années, une action concertée a été menée pour harmoniser les fonctions et la structure organisationnelle des composantes appui des missions, tout en sachant qu'une certaine souplesse serait sans doute nécessaire compte tenu du contexte spécifique de chaque opération. Il s'agit d'offrir des services davantage axés sur la satisfaction du client, d'améliorer les synergies entre les opérations et les ressources, d'assurer la transférabilité des connaissances, des données d'expérience et des compétences et d'assurer la comparabilité et la mesure des résultats dans l'ensemble des missions. Une directive supplémentaire sur les structures de l'appui aux missions a été publiée à l'intention des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales pour compléter celle promulguée en

³ Voir résolution 71/272, Titre XVII, Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, par. 2 ; voir également A/71/666, par. 46.

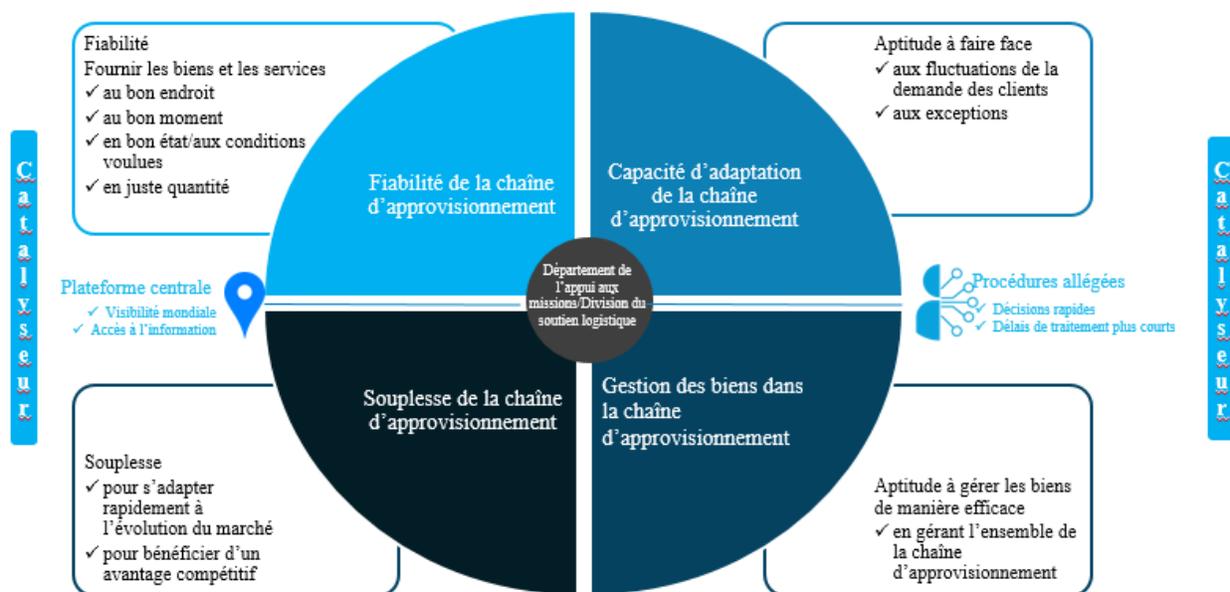
décembre 2014 par le Département de l'appui aux missions, compte tenu des activités actuellement en cours telles que la mise en place de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la poursuite de la formulation de principes concernant les services partagés à l'échelle du Secrétariat, l'amélioration d'Umoja et la mise en œuvre de la stratégie environnementale.

Améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement

94. La mise en œuvre d'une gestion intégrée d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement reste une priorité du Département de l'appui aux missions, qui est soucieux de remédier aux contraintes logistiques des missions de maintien de la paix de manière rapide, efficace et efficiente. L'idée est d'adapter la planification et la gestion globales stratégiques aux besoins de l'ensemble des missions, d'optimiser l'approvisionnement stratégique et le transport en tirant parti des économies d'échelle et d'améliorer l'étude du marché en étroite collaboration avec la Division des achats grâce à la gestion des achats par catégorie, ce qui permettra à l'Organisation de mieux appréhender les nouvelles spécifications techniques des biens et les capacités des fournisseurs. L'efficacité de la nouvelle approche sera mesurée au moyen d'un cadre de gestion des résultats assorti de points de référence et de grands indicateurs fondés sur les données d'Umoja et d'autres sources. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette méthode, un modèle opérationnel de gestion de la chaîne d'approvisionnement mondiale a été établi pour fournir des orientations générales à ce sujet et l'organigramme commun de la Division du soutien logistique et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) a été remanié. Une structure organisationnelle basée sur la chaîne d'approvisionnement est actuellement mise en place dans les missions avec la création de piliers Gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services dans leurs structures d'appui. Par ailleurs, plusieurs projets à court terme, tels que la création par la Division du soutien logistique et la Division des achats d'un groupe de travail conjoint sur la gestion par catégorie, ont été lancés pour améliorer les processus métier existants parallèlement à l'initiative visant à transformer l'ensemble des modes de fonctionnement.

95. La réalisation de l'objectif général de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à savoir améliorer l'efficacité et l'efficience de l'appui aux missions en fournissant les produits nécessaires au bon moment et au juste coût, sera évaluée dans quatre dimensions, comme indiqué ci-dessous :

Figure I
Efficacité de la chaîne d'approvisionnement



96. Le modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui a été mis à jour en octobre 2017 en consultation avec le Secrétaire général adjoint à la gestion, précise le résultat final escompté du projet pour l'Organisation (mise au point du processus de planification stratégique et annuelle de la chaîne d'approvisionnement ainsi que des procédures d'approvisionnement stratégique, notamment la gestion des achats par catégorie, le transport et la gestion des résultats). Il décrit également les activités à mener dans les autres entités du Secrétariat, et en coordination avec elles, pour parvenir à ce résultat, tout en maintenant la séparation des fonctions et les contrôles internes nécessaires. Il s'agit d'un document évolutif qui est revu en permanence et actualisé pour tenir compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement par le Département en collaboration avec les autres principaux intéressés.

97. Un élément clef de l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement est la formation des membres du personnel au Siège et dans les missions. Un programme complet d'apprentissage a été élaboré en consultation avec le Département de la gestion pour offrir au personnel des possibilités de formation virtuelle ou présentielle dans différents domaines de compétence liés à la chaîne d'approvisionnement. Un élément essentiel est une plateforme de formation en ligne qui sera mise en place en 2018 et accessible à tous les membres du personnel de terrain concerné. En outre, le personnel du Siège reçoit une formation sur le modèle SCOR (Supply Chain Operations Reference), qui est le cadre normatif utilisé pour les décisions concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Favoriser la technologie et l'innovation

98. Il est impératif de repositionner les services d'informatique opérationnelle des missions pour qu'ils contribuent efficacement à fournir des solutions technologiques innovantes qui aident les missions à s'acquitter de leur mandat suivant une approche

à la fois plus stratégique, plus pragmatique et davantage orientée vers l'innovation. L'innovation axée sur la technologie peut être un facteur de transformation pour l'exécution des mandats de l'Organisation sur le terrain. Dans ses activités de base, la fonction Informatique et communications est en première ligne pour ce qui est de déployer des technologies nouvelles et d'introduire des méthodes de gestion du changement dans les opérations sur le terrain. Chaque mission s'emploie à appliquer des solutions novatrices et ciblées pour répondre aux exigences de son mandat.

99. Le Secrétariat continue de promouvoir l'innovation au moyen de projets pilotes et en collaborant avec les États Membres dans le cadre du Partenariat pour la technologie et l'innovation au service du maintien de la paix. Les trois symposiums organisés à ce jour avec les États Membres et les milieux universitaires ont abouti à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions dans les domaines de la protection des troupes, de la sécurité informatique et de la formation, ainsi qu'au lancement de l'initiative Systèmes d'information géospatiale ouverts (voir [A/72/701/Add.1](#)), dans le cadre de laquelle les États Membres se sont engagés à promouvoir collectivement les systèmes d'information géospatiale à code source ouvert afin de renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

100. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions mettent l'accent sur un certain nombre de domaines à fort impact dans le cadre d'un plan de travail relatif à l'innovation et à la technologie, à savoir : protection de la mission et de la force, appréciation de la situation, production et économies d'électricité, soutien médical, transport, gestion de l'eau et protection des civils. Un programme visant à adopter une approche normalisée et intégrée pour renforcer les capacités d'appréciation de la situation et d'analyse de l'information dans les missions a été lancé comme suite au mémorandum publié par le Secrétaire général en janvier 2017 sur le renforcement de la gestion de l'information, de la coordination et des dispositifs de gestion des crises. Ce programme vise à faciliter la présentation cohérente de données d'appréciation de la situation sur une plateforme visuelle commune facile d'accès, de manière à aider les missions à mener leurs opérations quotidiennes et à gérer les crises, ainsi qu'à renforcer leurs dispositifs d'analyse et d'établissement de rapports en vue d'améliorer la prise de décisions à moyen et long termes. S'agissant de la protection des forces, des projets pilotes ont été lancés en République centrafricaine et au Mali. Bien qu'ils se soient avérés efficaces, en sauvant des vies et en améliorant les moyens de protection des missions, leur exécution a également mis en évidence les problèmes que pose l'intégration de technologies nouvelles dans les activités courantes des missions.

101. Des mesures ont également été prises pour actualiser la politique d'information et la formation dans ce domaine, notamment le traitement de l'information, la gestion des dossiers et l'accès à l'information. Un programme de formation obligatoire pour le personnel des opérations de maintien de la paix en général a été mis en place afin d'attirer l'attention de tous les membres du personnel sur les informations sensibles ou confidentielles et leur maniement. La gestion des dossiers et des documents est également renforcée, notamment grâce à l'adoption de nouveaux outils d'archivage des données relatives aux activités des missions, ce qui contribue à une plus grande transparence. Des initiatives sont également entreprises pour permettre aux différentes classes de personnel de mieux utiliser les données à l'appui d'activités diverses telles que la mesure des résultats ou l'analyse de la dynamique des conflits. Des outils faciles d'emploi ont été mis au point pour gérer, organiser et visualiser les données sur les cartes, les tableaux et les graphiques. De nombreux programmes utilisent aujourd'hui des outils d'informatique décisionnelle et d'analyse des données.

État d'avancement des projets informatiques

102. Une bande passante d'assez bonne qualité est indispensable si l'on veut fournir aux missions des services informatiques fiables, ce qui est un défi permanent compte tenu des conditions dans lesquelles elles opèrent. La largeur de bande nécessaire augmente à mesure que les missions ont besoin de services de téléphonie, de transmission de données et de vidéotransmission plus centralisés et utilisent davantage l'informatique en nuage. La bande passante est l'un des principaux moyens qui permettent de fournir des services efficaces aux missions. Pour gérer les besoins, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont tiré parti des progrès considérables réalisés dans les technologies à haut débit et de la manière dont elles peuvent être gérées et optimisées. À titre d'exemple, les missions utilisent de plus en plus une technologie par satellite à orbite basse qui assure une liaison plus rapide, à plus large bande et à plus faible latence que les satellites traditionnels, ce qui améliore la performance et l'expérience utilisateur.

103. Un projet pilote visant à utiliser les services satellitaires à orbite basse proposés par le nouvel opérateur O3b (« Other 3 Billion ») a été mené à bien en juin 2017, ce qui a permis d'établir un rapport analytique complet à la lumière des résultats obtenus. Le rapport a mis en évidence des améliorations sensibles par rapport aux services satellitaires existants, tant sur le plan technique que du point de vue de l'utilisateur final. Il comprend une analyse des coûts et avantages et recense les pratiques optimales ainsi que les enseignements tirés de l'expérience pour éclairer les décisions concernant les futures applications. Le projet pilote a démontré que la technologie d'O3b répond aux exigences d'une bonne gouvernance informatique et peut donc être utilisée par les missions dans le cadre d'une série d'options de connectivité nécessitant des services satellitaires à faible latence pour accéder à Internet. Grâce à l'offre de services de meilleure qualité à moindre coût, la demande de services Internet continuera d'augmenter mais le coût-efficacité du système devrait contrebalancer l'augmentation de la consommation.

Mesures d'efficacité

104. Les dépenses engagées au titre des opérations de maintien de la paix augmentent en même temps que le nombre de demandes d'interventions de l'ONU. La question du coût de ces opérations par rapport aux moyens disponibles doit être prise en compte si l'on veut éviter que les programmes nécessaires ne soient compromis par des contraintes budgétaires. La meilleure façon de réduire sensiblement les coûts est que tous les membres du partenariat pour le maintien de la paix fassent un effort, notamment en modifiant les mandats des missions, en faisant correspondre les capacités militaires et de police aux besoins et en adaptant les ressources humaines et opérationnelles. Les efforts déployés par le Secrétariat pour réduire les coûts ont porté des fruits au cours des dernières années. Bien que les dépenses des missions aient augmenté, le coût total par soldat des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a diminué de 25 % (corrige de l'inflation) entre les exercices 2008/09 et 2017/18.

105. En adaptant les effectifs et les autres ressources opérationnelles dans les missions de maintien de la paix, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont pris un certain nombre de mesures, transversales ou limitées à certaines missions, pour renforcer l'efficacité dans les principaux domaines de dépenses. Parmi les initiatives lancées récemment, on peut citer l'introduction de la notion de gestion de la chaîne d'approvisionnement, le renforcement de l'appui fourni par les centres de services partagés et la mise en œuvre

de la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions. Pour garantir que les missions puissent tirer le meilleur parti de ces initiatives, leurs composantes appui seront réorganisées de manière à fournir un service intégral dans les domaines d'appui aux missions, à intégrer les entités à de multiples niveaux et à accorder l'importance voulue au souci du client.

106. Les hypothèses budgétaires pour l'exercice 2018/19 ont été soigneusement calculées afin de vérifier que le matériel et les installations existants sont mieux utilisés et que le matériel excédentaire ou inutilisé est transféré, notamment des missions en cours de liquidation, aux autres missions qui en ont besoin. La MINURSO prévoit de remplacer ses vieux véhicules par des véhicules en meilleur état provenant de la MINUL, ce qui lui permettra de réduire le montant des achats tout en renouvelant son parc vieillissant. À l'exception de la MINUSMA, où des activités de construction de camps sont encore nécessaires pour loger les contingents déployés dans des sites régionaux, les missions veillent à utiliser le matériel de génie pour des projets environnementaux ou pour remettre en état des bâtiments délabrés. Les projets de gestion environnementale permettront de réaliser des économies dans des domaines tels que la consommation de carburant, l'achat de groupes électrogènes et la consommation d'électricité, ainsi que des gains à plus long terme grâce à une baisse de l'utilisation de fournitures et de pièces détachées.

107. Le Département de l'appui aux missions a adopté une nouvelle méthode de calcul des montants à rembourser pour la relève des contingents en vertu de lettres d'attribution. Dans le passé, le règlement des demandes de remboursement des pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police était calculé sur la base de l'offre la moins-disante identifiée dans les études de marché réalisées en collaboration avec la Division des achats. Selon la version la plus récente du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, les États Membres sont remboursés d'un montant équivalent à ce qu'il en aurait coûté à l'ONU d'assurer les mêmes services de transport (voir [A/72/288](#)). Le Département de l'appui aux missions a procédé à un examen détaillé des montants remboursés en vertu de lettres d'attribution entre les mois de novembre 2016 et août 2017 et comparé ces montants au coût d'exploitation d'un Boeing 767 dans le cadre d'un contrat d'affrètement à long terme portant sur le transport des mêmes passagers sur les mêmes itinéraires. L'analyse montre que le contrat d'affrètement du Boeing 767 aurait coûté environ 15 % de moins que les montants remboursés en vertu des lettres d'attribution. La nouvelle méthode de calcul des montants à régler en vertu des lettres d'attribution, sur la base du coût d'exploitation effectif du Boeing 767, a été appliquée. Cette méthode permettra de consacrer moins de temps à l'établissement de lettres d'attribution et d'appliquer une démarche plus cohérente et plus transparente pour tous les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police.

108. Le Département de l'appui aux missions continue également de passer en revue et d'optimiser le parc automobile des missions, dans le cadre de l'examen du budget et lors de l'achat de véhicules, en tenant compte des besoins opérationnels. Il a pu réduire sensiblement le nombre de véhicules excédentaires au cours de l'exercice 2016/17 et a modifié le coefficient véhicules/effectifs dans le Manuel des coûts et des coefficients standard. En 2017, il a également établi un certain nombre de nouveaux contrats-cadres pour l'achat de véhicules légers de transport de passagers, qui permettront aux missions de remplacer au besoin leurs véhicules lourds tout-terrain par des berlines ou des véhicules multiségment, selon les conditions locales et les besoins opérationnels. Cela devrait se traduire par une diminution des prix d'achat et des dépenses de fonctionnement tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Le Département apporte également la dernière main à un contrat portant sur un système électronique de gestion du parc et de localisation de véhicules, qui permettra aux missions d'adapter la taille de leur parc automobile et de réduire le nombre et la fréquence des pannes.

109. La distribution de rations de qualité aux soldats de la paix reste une priorité, tout en assurant une gestion efficace et efficiente de l'approvisionnement. Un nouveau système de gestion des rations mis au point avec l'appui du Bureau de l'informatique et des communications du Département de la gestion est en place, ainsi qu'un dispositif d'évaluation des prestations des fournisseurs. Le système a été mis en service à la MINUSMA, à la MONUSCO, à la MINUAD, à l'UNFYCIP, à la FINUL, à l'UNISFA et à la MINUSS. Sa mise en service à la MINUSCA, au BANUS, à la MINURSO et à la FNUOD est prévue pour 2018.

110. La gestion efficace et efficiente des carburants reste également une des grandes priorités du Département de l'appui aux missions. À l'heure actuelle, les missions sont essentiellement approvisionnées en carburant dans le cadre de contrats clefs en main passés avec des services commerciaux. En collaboration avec le Bureau des affaires juridiques, le Département de l'appui aux missions et la Division des achats du Département de la gestion ont achevé la mise à jour d'un contrat clefs en main type, qui prévoit l'application de nouvelles pratiques, notamment l'utilisation d'installations commerciales, la fourniture de services d'approvisionnement en carburant non couverts par les précédents contrats types, la définition de niveaux de prestation acceptables et des obligations plus claires en matière d'environnement. Le nouveau contrat type sera utilisé dans l'appel d'offres qui vient d'être lancé pour la MINUSS, ainsi que pour les futurs marchés de carburant. Cette initiative vient compléter l'élaboration des processus de la chaîne d'approvisionnement pour les biens et services à forte valeur. Afin d'améliorer la gestion des carburants, de mieux contrôler la consommation et d'éviter le gaspillage, le Département de l'appui aux missions prévoit d'achever la mise en place du système électronique de gestion des carburants, élaboré avec l'appui du Bureau de l'informatique et des communications, dans toutes les missions de maintien de la paix d'ici au mois de juin 2018.

111. En 2017, conformément aux instructions du Secrétaire général, il a été procédé à un examen global des moyens aériens dans les missions afin de réaliser des économies immédiates sans compromettre les activités opérationnelles et d'élaborer des directives générales sur la manière d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes. Une approche en trois volets a été appliquée pour examiner la gestion de ces opérations : a) l'analyse et la modification systématiques de la composition de la flotte aérienne de chaque mission sur la base de critères précis et la recherche de solutions de remplacement ; b) la réduction du nombre de vols non essentiels et l'utilisation d'un nombre réduit d'appareils qui effectueront davantage d'heures de vol ; c) l'analyse détaillée des besoins militaires justifiant la composition de la flotte d'hélicoptères militaires et leur déploiement. Le Secrétariat a également procédé à un examen des attributions respectives de la Section des transports aériens au Siège, du Centre stratégique des opérations aériennes à la Base de soutien logistique des Nations Unies et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

112. Bien qu'il soit déjà chargé d'assurer la répartition la plus rationnelle des moyens aériens pour les opérations aériennes, le Centre stratégique des opérations aériennes a étendu le champ de ses activités à la programmation et à la coordination de l'appui aérien pour la relève des contingents, qui s'effectuaient précédemment au Siège. Cela a permis, en tirant le meilleur parti possible des compétences spécialisées disponibles dans ce domaine, de mettre en service un deuxième avion gros-porteur et de réduire

ainsi les coûts au titre de la relève des contingents. Le Centre a assumé ses nouvelles responsabilités en février 2018.

113. Compte tenu du projet d'expansion de la flotte d'appareils de réserve, prêts à servir sur demande, et d'un appel d'offres portant sur un nouveau contrat d'affrètement pour la relève des contingents, ce qui devrait multiplier les possibilités de partage d'aéronefs, le Centre stratégique des opérations aériennes est bien placé pour assurer d'ici à l'automne 2018 la coordination et la supervision d'une flotte commune élargie d'appareils de réserve appartenant à l'ONU. À terme, cela devrait permettre d'utiliser une flotte réduite mais plus efficace, plus efficiente et plus maniable et de réduire le coût de la relève des contingents, ainsi que la taille de la flotte aérienne des missions dans certains lieux d'affectation. Cela permettrait de répondre avec plus de souplesse aux besoins opérationnels en déployant les moyens aériens nécessaires à un véritable prix à court terme. En plus des avions de ligne partagés, il est également prévu d'utiliser à partir du mois d'août 2018 un C-130 militaire pour fournir un appui aux missions, suivant un système de programmation commune basé au Centre stratégique des opérations aériennes.

114. Le Département de l'appui aux missions s'efforce d'accroître l'utilisation du Système de gestion des informations aériennes après son déploiement dans l'ensemble des missions. Ce système offre une plateforme complète pour la passation des marchés, la planification, l'organisation et la facturation des opérations aériennes. Il aide également à automatiser les processus métier associés à la gestion de la flotte d'aéronefs loués par l'ONU. Il permet de consulter en temps réel toutes les données concernant les contrats, la planification et les opérations pour tous les appareils de l'Organisation, assure l'intégrité de ces données et automatise les paiements. Il devrait être pleinement opérationnel en 2018.

115. L'utilisation de systèmes de drones dans les missions de maintien de la paix continue d'évoluer. Les enseignements tirés de l'expérience sont systématiquement pris en compte pour optimiser la passation des marchés ainsi que la production et l'utilisation de ces systèmes, et pour surmonter les difficultés rencontrées au départ dans leur acquisition, leur déploiement et leur utilisation. Les ressources demandées dans ce domaine doivent être continuellement évaluées en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Des directives ont été établies pour aider les missions à déterminer leurs besoins. Un appel d'offres a été lancé pour la MONUSCO, la livraison étant prévue au deuxième trimestre de 2018. Les besoins de la MINUSCA seront examinés au premier trimestre de 2018 et deux systèmes de drones tactiques seront déployés à la MINUSMA en mars 2018. Les technologies disponibles sur le marché sont de plus en plus efficaces et efficientes, ce qui offre de nouvelles options pour répondre aux besoins des missions en moyens aériens, avec ou sans pilote. Toutes les options continueront d'être explorées dans la mesure du possible.

Transition et planification des effectifs

116. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions continuent de renforcer les opérations sur le terrain grâce à un suivi rigoureux des besoins d'encadrement et au recrutement rapide de responsables qualifiés suivant les procédures décrites dans les instructions permanentes relatives à la gestion des postes vacants et à la planification de la relève des civils occupant les fonctions de chef et de chef adjoint de mission. La Section des nominations aux postes de haute direction a effectué un examen des outils d'évaluation utilisés pour sélectionner les candidats à ces postes dans les missions, à l'issue duquel plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la validité et la fiabilité de l'évaluation et

incorporées dans la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. La Section tâchera de mettre en place des outils de sélection améliorés pour la sélection des chefs et des chefs adjoints de mission au cours de l'exercice 2018/19, tels que des tests de personnalité, des questionnaires d'évaluation de la situation et de nouvelles questions fondées sur des scénarios qui seront posées lors des entretiens.

117. On continue de faire en sorte que les candidats à des postes de direction dans les missions adhèrent aux normes les plus élevées de déontologie, de conduite et d'intégrité. Les noms et les qualifications des candidats potentiels sont communiqués au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour vérifier qu'ils n'ont pas été impliqués, du fait de quelque action ou omission de leur part, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Les candidats potentiels doivent également signer une déclaration attestant qu'ils n'ont commis aucune violation des droits de l'homme. En outre, les dossiers disciplinaires des candidats ayant déjà servi dans des missions des Nations Unies sont systématiquement examinés avant leur nomination. Enfin, les candidats présélectionnés pour le poste de sous-secrétaire général ou de secrétaire général adjoint sont tenus de remplir une déclaration d'intérêts qui est communiquée au Bureau de la déontologie pour examen. L'objectif est d'identifier, de prévenir et de gérer tout conflit d'intérêts qui pourrait se faire jour si le candidat accédait au poste.

118. Plusieurs missions se trouvent actuellement en phase de transition, de réduction des effectifs ou de liquidation. Fournir un appui à tous les membres du personnel en poste dans ces missions demeure une priorité pour l'Organisation. Le Bureau de la gestion des ressources humaines élabore actuellement une politique générale de réduction des effectifs, en collaboration étroite avec le Département de l'appui aux missions. En attendant que cette politique soit finalisée et adoptée, une équipe spéciale du Département fournit un appui et des orientations à l'ONUCI, à la MINUSTAH et à la MINUL sur la planification et le suivi du retrait progressif du personnel civil. Cela a permis aux missions de poursuivre leurs activités tout en mettant l'accent sur leur liquidation. L'appui fourni comprend notamment un programme de mutations latérales décidées sous l'autorité du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, une assistance aux intéressés pour la préparation aux entretiens, des conseils en matière d'orientation professionnelle et la proposition d'autres choix possibles. Cet appui ciblé permet de faire l'économie des indemnités de licenciement à verser aux fonctionnaires titulaires d'un engagement continu ou permanent, d'améliorer les délais de recrutement des membres du personnel des missions non touchées par les réductions d'effectifs et d'atténuer les effets de ces réductions sur l'exécution des mandats des missions et leurs prestations.

119. En collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Département de l'appui aux missions a élaboré des directives concernant le recrutement des agents locaux. Il a également élaboré des directives sur le recrutement de personnel de niveau national pour les opérations de paix, qui fournissent un cadre général, des principes et des outils propres à favoriser un recours toujours plus fréquent à du personnel recruté sur le plan national. En outre, la Commission de la fonction publique internationale, dans le cadre de son examen de l'utilisation des différentes catégories de personnel, a recommandé d'appliquer des critères révisés pour déterminer les fonctions qui doivent être assurées par des agents du Service mobile et celles qui doivent être confiées à des administrateurs recrutés sur le plan national. Si ces recommandations sont adoptées, l'utilisation de ces

catégories de personnel sera plus souple et plus claire, ce qui permettra d'améliorer la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et la dotation en effectifs des missions en recrutant le personnel approprié pour l'exécution des activités opérationnelles prescrites pendant les différentes phases d'une mission.

IX. Établissement du budget et gestion financière

Umoja et Normes comptables internationales pour le secteur public

120. De nombreuses fonctions sont désormais disponibles dans Umoja ; elles ont notamment trait à la comptabilité financière, la comptabilité analytique et la comptabilité de gestion, la gestion des fonds et des subventions, la gestion de l'encaisse et de la trésorerie, la passation de marchés, la chaîne d'approvisionnement, la logistique, la gestion des installations, la gestion des biens immobiliers, l'entretien du matériel, la gestion des projets, la prestation de services, la gestion des ressources humaines, la gestion du temps, la gestion des prestations, les états de paie, la fiscalité, la gestion institutionnelle et la gestion des voyages.

121. La mise en service d'Umoja dans le groupe 5 en novembre 2016 a été une lourde tâche, puisqu'il a fallu procéder, pour plusieurs systèmes en exploitation, à d'importantes opérations de nettoyage et d'enrichissement des données, ainsi qu'à des activités liées à la gestion du changement. Il s'agissait non seulement de mettre en service les fonctionnalités d'Umoja-Extension 1 – gestion prévisionnelle des besoins en personnel, administration du personnel, gestion des prestations, états de présence, états de paie et gestion organisationnelle, mais hors gestion des voyages – pour desservir les fonctionnaires recrutés sur le plan local et les agents en tenue, mais aussi de mettre en place le portail libre-service – personnel pour les fonctionnaires recrutés sur le plan local. La tâche a été facilitée par le regroupement des opérations d'établissement des états de paie du personnel des missions dans deux centres, à savoir le Centre de services régional et le Bureau d'appui commun de Koweït.

122. Le module consacré aux états financiers a été mis en service dans les opérations de maintien de la paix en août 2016, sachant qu'Umoja a été l'élément central sur lequel a reposé la mise en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Cela a permis d'accélérer et de rationaliser davantage la consolidation des états financiers, d'établir de meilleures pistes d'audit, d'offrir une vue d'ensemble des données issues d'Umoja et de libérer des spécialistes en mesure d'élaborer des rapports analytiques de qualité. L'établissement des états financiers des opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2017 a été mené à bien.

123. Le passage de Galileo au module de gestion de la chaîne d'approvisionnement d'Umoja s'accompagnait d'une triple exigence : a) nettoyer et enrichir les données de Galileo pour les rendre conformes aux prescriptions d'Umoja ; b) nettoyer et enrichir les données articles et les données relatives aux biens immobiliers ; c) doter le module de toutes les fonctionnalités de Galileo. Les opérations de nettoyage et d'enrichissement des données ont été centralisées dans une « usine de données » à Brindisi et menées en coordination avec les missions. En septembre 2017, la gestion des immobilisations corporelles et des stocks des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales a été transférée à Umoja. Quant au module de gestion de la chaîne d'approvisionnement d'Umoja, il a été mis en service dans ces missions le 5 du même mois.

124. Le remplacement de Galileo par Umoja a permis de fusionner les systèmes de comptabilisation des biens des différentes entités des Nations Unies en un système financier unique et conforme aux normes IPSAS, pour un suivi plus efficace. La mise à disposition – en temps réel et dans tous les lieux d’affectation – de données détaillées relatives à la gestion financière, budgétaire et opérationnelle devrait donner lieu à une meilleure gestion des biens.

125. Les processus d’Umoja-Extension 2 comprennent un certain nombre de projets, qui sont exposés dans le neuvième rapport d’étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/72/397). Outre l’initiative de gestion de la chaîne d’approvisionnement, on retrouve parmi les projets destinés à renforcer la gestion financière des missions de maintien de la paix :

a) Le projet relatif à la planification stratégique, à l’élaboration du budget et à la gestion de la performance, qui permettra, pour toutes les sources de financement (c’est-à-dire le budget-programme, les comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix, les ressources extrabudgétaires et le mécanisme de recouvrement des coûts), d’avoir une vision d’ensemble des activités : planification stratégique, budgétisation, exécution, suivi et établissement de rapports ;

b) Le projet de gestion des partenaires d’exécution, qui viendra renforcer davantage l’interaction avec les partenaires d’exécution du Secrétariat, notamment ceux chargés de mener des activités de programme, en offrant un portail et des applications leur permettant de demander des fonds au Secrétariat, de rendre compte de l’état d’avancement de l’exécution des projets et de soumettre d’autres éléments d’appréciation de leurs prestations ;

c) Un projet qui apportera une solution de bout en bout aux fins des remboursements et versements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Les diverses fonctionnalités seront mises en service d’ici à la fin de 2018, le remplacement du système de gestion des demandes de remboursement présentées par les pays étant prioritaire ; les services clients auront besoin de ressources exclusivement destinées à la mise en service du projet dans les missions ;

d) Le projet de gestion des effectifs des forces, qui suppose que l’on mette au point un plan en vue d’étayer l’application des propositions du Secrétaire général relatives à l’approbation soit d’une nouvelle mission soit de la reconfiguration d’une mission en cours. Les activités de déploiement qui devaient normalement avoir lieu d’ici à la fin de 2018 sont remises en question du fait de la priorité accordée au projet portant sur les remboursements des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les versements correspondants.

Amélioration de l’établissement et de la présentation des budgets

126. Dans sa résolution 70/286 (par. 14), l’Assemblée générale a souligné qu’il importait que le Secrétaire général prenne de nouvelles mesures pour améliorer la présentation des budgets et l’exactitude des prévisions. Afin de garantir la clarté et la cohérence des budgets et d’améliorer la classification et la comptabilisation des dépenses, le Secrétariat a donc revu, pour toutes les missions, la présentation des rapports budgétaires au regard de données rétrospectives sur les dépenses effectives enregistrées dans Umoja. Les missions qui avaient besoin d’une formation ou de conseils en la matière en ont reçu. Par ailleurs, des modifications ont été apportées à la structure des rubriques et sous-rubriques budgétaires répertoriées dans Umoja en vue d’améliorer la présentation des budgets et les informations y figurant, le but étant de permettre aux missions d’établir leurs budgets et de rendre compte de leurs

dépenses dans un cadre normalisé, tout en conservant des données précises pouvant être comparées et utilisées pour prendre des décisions éclairées.

127. Ces modifications consistaient notamment : a) à fusionner les rubriques relatives aux communications et à l'informatique et à organiser les sous-rubriques en se fondant sur la comptabilisation des dépenses dans Umoja ; b) à créer des rubriques faisant la distinction entre consultants et services de consultants ; c) à créer une rubrique intitulée « Opérations maritimes ou fluviales (contingents) » relevant de la catégorie « Contingents » en vue d'isoler les ressources destinées aux opérations maritimes ou fluviales menées par les militaires ; d) à redéfinir et à renommer les sous-rubriques relatives aux installations et infrastructures, notamment pour ce qui est des éléments touchant la construction et le matériel et les fournitures de sécurité ; e) à créer des sous-rubriques relatives aux services contractuels et aux partenaires d'exécution, ainsi qu'aux subventions, à la rubrique « Fournitures, services et matériel divers » ; f) à renommer la rubrique « Transports aériens » en « Opérations aériennes », et la rubrique « Transports maritimes ou fluviaux » en « Opérations maritimes ou fluviales », avec l'ajout d'une sous-rubrique « Navires et matériel maritime » visant à refléter l'acquisition de conteneurs maritimes.

128. Les changements décrits ci-dessus ont été proposés à l'issue d'une analyse détaillée des données rétrospectives relatives aux dépenses de toutes les missions enregistrées dans Umoja, qui a permis de recenser les postes de dépenses les plus courants, ainsi que ceux qui étaient largement sous-utilisés ou n'étaient plus d'actualité. Les catégories de dépenses répertoriées au paragraphe précédent permettent de comprendre la façon dont les dépenses relatives aux biens et aux services sont généralement effectuées et enregistrées dans Umoja. Grâce à ces modifications, les besoins en ressources inscrits au budget devraient mieux correspondre aux dépenses effectives (sur la base des données articles et des données services), et l'analyse et le signalement des écarts entre les crédits ouverts et les dépenses effectives dans les rapports sur l'exécution des budgets devraient s'en trouver améliorés. Pour assurer la transparence du suivi, de l'analyse et de l'établissement des rapports et en améliorer la qualité, les missions saisiront les structures de projet dans Umoja et y consigneront, pour chaque projet, l'utilisation qu'elles ont faite des ressources approuvées.

Amélioration du contrôle budgétaire et financier

129. Dans sa résolution 70/286 (par. 11), l'Assemblée générale a souligné de nouveau qu'il importait que le principe de responsabilité soit mieux appliqué à l'Organisation, au service, notamment, d'une utilisation efficiente et efficace des ressources.

130. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a pris plusieurs mesures pour améliorer le système de délégation des pouvoirs financiers afin de faire en sorte que ceux-ci soient exercés de manière efficace. La délégation de pouvoirs est accordée aux fonctionnaires sur la base des besoins liés à leur rôle et à leurs fonctions, ce qui leur permet d'assumer ces responsabilités dès leur nomination et de recevoir des directives sur les pouvoirs à exercer. Le Bureau a également mis en place un nouvel outil informatique de délégation des pouvoirs (Unite DOA) reposant sur le progiciel iNeed. Les outils d'exécution du budget et de gestion financière disponibles dans Umoja sont utilisés pour assurer une meilleure gestion et une utilisation plus efficace des ressources.

131. À la suite des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et

des observations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, une déclaration annuelle relative au contrôle interne devant être appliquée dans tous les services du Secrétariat, y compris dans les opérations de maintien de la paix d'ici à 2019, est en cours d'élaboration. Ce projet, qui s'inscrit dans le droit fil des propositions de réforme du Secrétaire général visant à renforcer la procédure de contrôle interne, s'articule autour de quatre domaines d'activité, à savoir le processus d'assurance, la formation, la création d'un groupe consultatif de contrôle interne et le module gouvernance, risques et contrôle de la conformité d'Umoja. Une opération de validation sera menée en interne avec les bureaux de mission et les départements participants pour arrêter définitivement les exigences devant être respectées en matière de contrôle et de priorité. Les travaux menés à ce sujet doivent également tenir compte des autres composantes de la réforme, qui ont notamment trait au dispositif de prestation de services centralisée, au renforcement de la délégation des pouvoirs et à tout changement structurel. Dans le cadre du dispositif considéré, tous les chefs de département, de bureau et de mission seront tenus de présenter chaque année au Contrôleur de l'ONU une déclaration certifiant que des contrôles internes sont en place et fonctionnent dans leurs domaines de responsabilité respectifs.

132. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité continue de surveiller, avec les missions, dans le cadre de l'exécution des budgets, l'emploi des crédits ayant été ouverts, de fournir des directives visant à garantir l'utilisation opportune des ressources et de veiller à ce que les crédits soient utilisés à ce pour quoi ils ont été approuvés. Au total, 98,6 % des ressources approuvées pour l'exercice 2016/17 ont servi à l'exécution des mandats des missions, contre 96,6 % pour l'exercice 2015/16. Deux missions (la FISNUA et la MINUSMA) ont utilisé la totalité de leur budget pendant l'exercice 2016/17. Les taux d'utilisation des crédits ont par ailleurs augmenté dans 10 autres opérations de maintien de la paix (FINUL, FNUOD, MINUAD, MINUL, MINURSO, MINUSS, MINUSTAH, MONUSCO, ONUCI et UNFICYP) et au niveau du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. En 2016/17, l'écart entre le budget définitif approuvé et les montants effectifs des dépenses était supérieur à 5 % dans le cas d'une mission seulement (la MINUSCA) et du Centre de services régional, alors qu'en 2015/16, c'était le cas pour cinq missions et, en 2014/15, pour huit missions et la Base de soutien logistique des Nations Unies. Pour ce qui est de la MINUSCA, cela s'explique par les difficultés rencontrées dans le cadre des projets de construction et du déploiement d'un système de drones qui avaient été inscrits au budget. Dans le cas du Centre de services régional, les dépenses engagées au titre des installations et infrastructures ont été inférieures aux prévisions.

133. La réaffectation de montants entre catégories et rubriques de dépenses reste une composante essentielle de la gestion des allocations de crédits, qui donne aux missions la marge de manœuvre nécessaire à l'exécution de leur mandat et leur permet de gérer de façon proactive l'évolution des priorités opérationnelles en tenant compte de facteurs tant internes qu'externes. L'exercice 2016/17 s'est caractérisé par une meilleure exécution du budget pour ce qui est de la gestion des crédits alloués, en particulier concernant la clôture de l'exercice financier, ce qui a permis de procéder à des réaffectations périodiques en fonction des dépenses effectuées sous une rubrique budgétaire donnée. Cette amélioration n'a pas échappé au Comité des commissaires aux comptes, qui a relevé les progrès réalisés en matière d'élaboration et de gestion du budget dans l'annexe II des états financiers pour l'année terminée le 30 juin 2017 [voir [A/72/5](#) (Vol. II)]. Les réaffectations entre catégories et rubriques de dépenses n'ont été autorisées que lorsque ces changements s'expliquaient par des besoins opérationnels particuliers ou par une évolution des prévisions budgétaires.

134. Comme indiqué dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/71/809, par. 132), pour l'exercice 2015/16, des dépassements de crédits ont été constatés dans l'ensemble des missions aux rubriques « Consultants » et « Voyages » (11,1 millions de dollars et 9,4 millions de dollars, respectivement). Un paramètre technique d'Umoja a été modifié afin de consolider le contrôle de la gestion des dépenses relatives aux consultants et aux voyages et de réduire les écarts constatés à ces rubriques. En 2016/17, les réaffectations effectuées au titre des consultants et des voyages ont diminué, les montants y relatifs s'élevant alors respectivement à 1,8 million de dollars et 7,2 millions de dollars.

135. L'amélioration de l'exécution du budget s'est également traduite par une diminution des dépenses engagées au titre de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, qui sont passées de 218,1 millions de dollars pour l'exercice 2015/16 à 130,6 millions de dollars pour l'exercice 2016/17, et par une diminution du nombre d'engagements non réglés. Pendant la période considérée, une attention accrue a été portée au suivi de l'utilisation des ressources, en particulier concernant la comptabilisation, la liquidation et l'annulation des engagements.

X. Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

2017/18 : situation financière des opérations de maintien de la paix

Missions de maintien de la paix en cours

136. Actuellement, l'ONU fournit un appui à 16 opérations de maintien de la paix, à savoir : 13 missions financées au titre de différents comptes spéciaux, 2 missions établies de longue date et imputées au budget-programme (UNMOGIP et ONUST) et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie.

137. S'agissant des changements intervenus récemment, le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 2350 (2017), de procéder à la clôture de la MINUSTAH le 15 octobre 2017 au plus tard. Depuis le 16 octobre 2017, celle-ci a été remplacée par une nouvelle mission, la MINUJUSTH (dont la création a été demandée par le Conseil dans la même résolution), de façon à perpétuer la présence d'une force de maintien de la paix des Nations Unies à Haïti. En outre, dans sa résolution 2333 (2016), le Conseil a demandé le retrait de la MINUL (Libéria), qui devrait intervenir le 30 avril 2018 au plus tard. En conséquence, le nombre de missions de maintien de la paix en cours devrait être ramené à 15 pour l'exercice 2018/19.

138. Au moment de l'établissement du présent rapport sur le financement des opérations de maintien de la paix en cours, huit examens stratégiques demandés par le Conseil de sécurité au sujet de la FISNUA, de la MINUAD, de l'UNFICYP, de la MINUSCA, de la MINUSTAH, de la FINUL, de la MONUSCO et de la MINUSS avaient été réalisés, ainsi qu'un examen des effectifs civils de la MINUAD. Les recommandations issues de ces examens ont été prises en considération lors de l'établissement des projets de budget des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19. D'autres examens stratégiques concernant la FISNUA, la MINUSMA, le BANUS, la MINURSO et la MINUSCA ont été engagés en 2018, ainsi qu'un examen des effectifs civils de l'UNFICYP.

Missions de maintien de la paix sur le point d'être clôturée

139. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, qui a quitté le pays à la fin du mois de juin 2017, poursuit ses activités de liquidation. Depuis juillet 2017, des équipes spéciales chargées de mener les opérations de liquidation, notamment sur le plan de la comptabilité, depuis le Centre de services régional et le Siège de l'ONU veillent, entre autres choses, à ce que les formalités de cessation de service du personnel soient dûment menées à bien et à ce que les paiements y relatifs soient effectués. Au paragraphe 9 de sa résolution 71/271 B, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager les dépenses au titre du fonctionnement et de la liquidation de l'Opération dont la nécessité apparaîtrait après la fermeture de l'Opération. Par conséquent, les équipes spéciales continuent de recenser les passifs restants, qui sont imputés au compte spécial de l'ONUCI. Dans le rapport sur l'exécution du budget de l'ONUCI pour l'exercice 2016/17 (A/72/655), qui est présenté à l'Assemblée générale pour examen, il lui est demandé de se prononcer sur la restitution, aux États Membres, du solde inutilisé de 5,4 millions de dollars et d'autres ressources dont le montant s'élève à 16,6 millions de dollars.

140. Les activités de liquidation de la MINUSTAH, qui auraient dû se terminer en décembre 2017, se poursuivent en 2018. Elles devraient être achevées pour l'essentiel à la fin du mois de juin 2018 ; les ressources de l'exercice 2017/18 qui ont été approuvées pour la Mission devraient suffire à couvrir les dépenses engendrées par les opérations de liquidation et le règlement des passifs connus. Dans le rapport sur l'exécution du budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2016/17 (A/72/689), qui est présenté à l'Assemblée générale pour examen, il lui est demandé de se prononcer sur la restitution, aux États Membres, du solde inutilisé de 8,1 millions de dollars et d'autres ressources dont le montant s'élève à 6,3 millions de dollars.

141. Le mandat de la MINUL se terminera d'ici au 30 mars 2018 et la Mission achèvera avant le 30 avril 2018 le retrait de tout son personnel en tenue et de tout son personnel civil, à l'exception des personnes indispensables à ses activités de liquidation. Les principales opérations de liquidation de la Mission, telles que la fermeture de sites et la cession ou la liquidation des avoirs, devraient être achevées d'ici au 30 juin 2018. À compter de juillet 2018, des équipes spéciales mèneront des activités de liquidation comptable depuis le Centre de services régional et le Siège. Ces activités se poursuivront durant l'exercice 2018/19. Dans le rapport sur l'exécution du budget de la MINUL pour l'exercice 2016/17 (A/72/640), qui est présenté à l'Assemblée générale pour examen, il lui est demandé de se prononcer sur la restitution, aux États Membres, du solde inutilisé de 4,3 millions de dollars et d'autres ressources dont le montant s'élève à 6,8 millions de dollars. L'Assemblée y est également invitée à autoriser, à titre exceptionnel (comme pour l'ONUCI), l'engagement de dépenses au titre du fonctionnement et de la liquidation de la Mission dont la nécessité apparaîtrait après la fermeture de la Mission et à utiliser le Fonds de réserve pour le maintien de la paix à des fins de trésorerie, selon que de besoin.

Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé

142. On trouvera dans un rapport distinct (A/72/649), qui est lui aussi présenté à l'Assemblée générale pour examen, des informations sur la situation financière de 29 missions clôturées et inactives. Ce document, dans lequel la situation au 30 juin 2017 est exposée, fait suite au rapport initial du Secrétaire général (A/66/665), dont l'Assemblée reporte l'examen depuis six ans. Ainsi, au 30 juin 2017, cinq des 29 missions terminées accusaient un déficit de trésorerie net d'un montant total de 86,0 millions de dollars s'expliquant par le non-paiement de quotes-parts et par les

remboursements dus aux États Membres, qui concernaient le matériel appartenant aux contingents et diverses lettres d'attribution et s'élevaient à 62,9 millions de dollars. Les 24 autres présentaient un excédent de trésorerie d'un montant total net de 85,3 millions de dollars pouvant être porté au crédit des États Membres.

Aperçu des budgets approuvés pour l'exercice 2017/18

143. Le montant total des projets de budget relatifs aux opérations de maintien de la paix présentés à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session s'élevait à 7 972 millions de dollars. Les ressources demandées devaient notamment servir à financer pendant toute une année les opérations de la MINUSTAH, mission qu'il a par la suite été décidé de clôturer. L'Assemblée a approuvé l'affectation de ressources d'un montant de 6 803 millions de dollars, qui devait permettre de financer les besoins de toutes les missions en activité, à l'exception de la MINUSTAH et de la MINUAD, ces missions ayant été autorisées à engager des dépenses pendant une période de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017, en vue, pour la première, de préparer son retrait et sa clôture et, pour la seconde, de poursuivre ses opérations en attendant la présentation d'un budget révisé à la soixante-douzième session.

144. À sa soixante-douzième session, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit de 88,1 millions de dollars, destiné à financer la création de la MINUJUSTH et son fonctionnement entre le 16 octobre 2017 et le 30 juin 2018 (résolution 72/260), et d'un crédit de 910,9 millions de dollars, destiné à financer le fonctionnement de la MINUAD du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (résolution 72/259).

145. En résumé, le budget approuvé des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2017/18 s'élève à 7 316 millions de dollars, contre 7 909 millions de dollars pour l'exercice 2016/17 (soit une diminution de 593,3 millions de dollars ou 7,5 %).

146. Les informations communiquées aux paragraphes 143 à 145 ci-dessus sont récapitulées dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources financières approuvées pour l'exercice 2017/18

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Composante de maintien de la paix | 1 ^{er} juillet 2016-30 juin 2017 | | Projet de budget ^b (soixante et onzième session de l'Assemblée générale) | 1 ^{er} juillet 2017-30 juin 2018 | | Montant final approuvé |
|-----------------------------------|---|-------------|--|--|---|---------------------------|
| | Montant alloué ^a | Dépenses | | Montant approuvé ^c (soixante et onzième session de l'Assemblée générale) | Montant proposé ^d (soixante-douzième session de l'Assemblée générale) | |
| BANUS | 574 304,9 | 570 234,8 | 619 312,1 | 582 000,0 | – | 582 000,0 |
| FINUL | 488 691,6 | 480 693,7 | 494 771,3 | 483 000,0 | – | 483 000,0 |
| FISNUA | 279 924,6 | 279 867,3 | 278 012,7 | 266 700,0 | – | 266 700,0 |
| FNUOD | 56 543,5 | 55 880,4 | 62 276,0 | 57 653,7 | – | 57 653,7 |
| MINUAD | 1 039 573,2 | 1 028 134,9 | 1 032 122,7 | 486 000,0 | 467 761,8 | 910 941,2 |
| MINUJUSTH | – | – | – | – | 93 182,1 | 88 111,2 |
| MINUK | 36 486,9 | 34 783,1 | 38 016,6 | 37 898,2 | – | 37 898,2 |
| MINUL | 187 139,6 | 182 846,5 | 122 111,2 | 110 000,0 | – | 110 000,0 |
| MINURSO | 52 550,4 | 52 514,6 | 55 155,6 | 52 000,0 | – | 52 000,0 |

| Composante de maintien de la paix | 1 ^{er} juillet 2016-30 juin 2017 | | Projet de budget ^b (soixante et onzième session de l'Assemblée générale) | 1 ^{er} juillet 2017-30 juin 2018 | | Montant final approuvé |
|--|---|--------------------|--|--|---|---------------------------|
| | Montant alloué ^a | Dépenses | | Montant approuvé ^c (soixante et onzième session de l'Assemblée générale) | Montant proposé ^d (soixante-douzième session de l'Assemblée générale) | |
| MINUSCA | 920 727,9 | 871 616,3 | 921 580,5 | 882 800,0 | – | 882 800,0 |
| MINUSMA | 933 411,0 | 933 399,6 | 1 077 552,0 | 1 048 000,0 | – | 1 048 000,0 |
| MINUSS | 1 081 788,4 | 1 071 740,5 | 1 178 338,6 | 1 071 000,0 | – | 1 071 000,0 |
| MINUSTAH | 345 926,7 | 337 816,5 | 336 602,4 | 90 000,0 | – | 90 000,0 |
| MONUSCO | 1 235 723,1 | 1 234 443,2 | 1 234,603,2 | 1 141 848,1 | – | 1 141 848,1 |
| ONUCI | 171 937,8 | 166 586,6 | – | – | – | – |
| UNFICYP | 54 849,9 | 54 006,9 | 56 040,8 | 54 000,0 | – | 54 000,0 |
| Total partiel (missions) | 7 459 579,5 | 7 354 564,9 | 7 506 495,7 | 6 362 900,0 | 560 943,9 | 6 875 952,4 |
| Centre de services régional | 39 203,6 | 36 332,6 | 37 255,8 | 33 000,0 | – | 33 000,0 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies | 82 857,8 | 82 224,5 | 88 338,5 | 81 000,0 | – | 81 000,0 |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | 327 380,3 | 327 055,9 | 339 468,4 | 325 800,0 | – | 325 800,0 |
| Total | 7 909 021,2 | 7 800 177,9 | 7 971 558,4 | 6 802 700,0 | 560 943,9 | 7 315 752,4 |

Note : tous les montants figurant dans le tableau ci-dessus représentent les ressources nécessaires pour un exercice budgétaire complet (du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018), à ceci près que :

^a Les montants alloués comprennent les autorisations de dépenses accordées à la FISNUA et à la FNUOD pour l'exercice 2016/17, soit respectivement 11,3 millions de dollars et 8,8 millions de dollars.

^b Dans le cas de la MINUSTAH, le projet de budget est fondé sur une estimation des ressources nécessaires pour une période de 12 mois, celui-ci ayant été établi avant que le Conseil de sécurité ne décide, dans sa résolution 2350 (2017), de procéder à la clôture de la Mission avant le 15 octobre 2017.

^c Le montant des ressources approuvées a été calculé en tenant compte des autorisations de dépenses accordées à la MINUSTAH pour 3,5 mois (soit jusqu'au 15 octobre 2017) et à la MINUAD pour 6 mois (soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017).

^d Dans le cas de la MINUJUSTH et de la MINUAD, les montants proposés doivent permettre de financer le fonctionnement des missions pendant respectivement 8,5 mois (soit du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018) et 6 mois (soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2018).

Évolution des ressources financières et humaines sur sept exercices

147. On trouvera au tableau 2 un récapitulatif des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2012/13 à 2018/19.

Tableau 2
**Récapitulatif des ressources financières et humaines des opérations de maintien
de la paix pour les exercices 2012/13 à 2018/19**

| <i>Composante de maintien de la paix</i> | <i>Nombre effectif</i> | | | | | <i>Nombre approuvé</i> | <i>Nombre estimatif</i> |
|---|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------|-----------------------------|
| | <i>2012/13</i> | <i>2013/14</i> | <i>2014/15</i> | <i>2015/16</i> | <i>2016/17</i> | <i>2017/18</i> | <i>2018/19</i> |
| Nombre de missions et d'opérations d'appui en cours | | | | | | | |
| Financées au titre des budgets des opérations de maintien de la paix | 14 | 13 | 14 | 14 | 14 | 13 | 12 |
| UNSOA/BANUS | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| UNMOGIP et ONUST | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Total (missions et opérations d'appui en cours) | 17 | 16 | 17 | 17 | 17 | 16 | 15 |
| Ressources financières (montants bruts, en millions de dollars des États-Unis) | | | | | | | |
| Missions de maintien de la paix et UNSOA/BANUS | 6 889,3 | 7 136,8 | 7 900,3 | 7 614,4 | 7 354,6 | 6 876,0 | 6 791,7 |
| Centre de services régional | – | – | – | – | 36,3 | 33,0 | 35,2 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies | 68,6 | 68,5 | 66,5 | 67,1 | 82,2 | 81,0 | 87,3 |
| Compte d'appui (progiciel de gestion intégré inclus) | 329,7 | 315,0 | 324,2 | 335,9 | 327,1 | 325,8 | 354,6 |
| Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix) | 7 287,6 | 7 520,3 | 8 291,0 | 8 017,4 | 7 800,2 | 7 315,8 | 7 268,7 |
| UNMOGIP et ONUST | 43,6 | 46,6 | 41,5 | 44,7 | 47,3 | 45,4 | 43,5 |
| Total (ressources financières) | 7 331,2 | 7 566,9 | 8 332,5 | 8 062,1 | 7 847,5 | 7 361,2 | 7 312,2 |
| Effectifs | | | | | | | |
| Agents en tenue | | | | | | | |
| Personnel des Nations Unies en tenue ^a | 110 098 | 113 326 | 127 138 | 120 957 | 121 571 | 114 494 | 101 153 |
| Personnel de l'AMISOM en tenue ^a | 17 731 | 22 126 | 22 126 | 22 126 | 21 586 | 21 586 | 20 586 |
| Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix) | 127 829 | 135 452 | 149 264 | 143 083 | 143 157 | 136 080 | 121 739 |
| UNMOGIP et ONUST | 197 | 197 | 197 | 197 | 197 | 197 | 197 |
| Total (personnel en tenue) | 128 026 | 135 649 | 149 461 | 143 280 | 143 354 | 136 277 | 121 936 |
| Personnel civil | | | | | | | |
| Personnel civil des missions et de l'UNSOA/du BANUS ^b | 23 694 | 22 808 | 22 542 | 21 134 | 19 730 | 18 259 | 15 375 |
| Personnel civil du Centre de services régional | – | – | – | – | 421 | 427 | 408 |
| Personnel civil d'appui aux missions ^c | 1 852 | 1 855 | 1 882 | 1 913 | 1 913 | 1 885 | 1 884 |
| Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix) | 25 546 | 24 663 | 24 424 | 23 047 | 22 064 | 20 571 | 17 667 |

| Composante de maintien de la paix | Nombre effectif | | | | | Nombre approuvé | Nombre estimatif |
|-----------------------------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|------------------|
| | 2012/13 | 2013/14 | 2014/15 | 2015/16 | 2016/17 | 2017/18 | 2018/19 |
| UNMOGIP et ONUST | 342 | 340 | 323 | 323 | 318 | 314 | 309 |
| Total (personnel civil) | 25 888 | 25 003 | 24 747 | 23 370 | 22 382 | 20 885 | 17 976 |

^a Effectif maximum autorisé.

^b Les ressources de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ne sont comptabilisées pour aucun des exercices ; celles du Centre de services régional ne sont plus prises en compte à compter de l'exercice 2016/17. Pour les exercices 2011/12 à 2015/16, les ressources financières et humaines du Centre de services régional étaient comptabilisées dans les budgets des missions clientes.

^c Personnel de la Base de soutien logistique des Nations Unies et personnel du Siège financé au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Analyse des ressources financières des opérations de maintien de la paix sur sept exercices

148. On trouvera dans le tableau 3 ci-dessous une analyse des ressources financières approuvées pour les opérations de maintien de la paix, mission par mission, pour les exercices 2012/13 à 2018/19, ainsi que pour couvrir les dépenses d'appui du Siège et celles des centres de services mondial et régional, pour les mêmes exercices.

Tableau 3

Ressources nécessaires pour le financement des opérations de maintien de la paix, mission par mission, et de l'appui, pour les exercices 2012/13 à 2018/19

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Mission | 2012/13 | 2013/14 | 2014/15 | 2015/16 | 2016/17 | 2017/18 | 2018/19 |
|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| BANUS | – | – | – | – | 574 304,9 | 582 000,0 | 568 744,0 |
| FINUL | 524 010,0 | 492 622,0 | 509 554,4 | 506 346,4 | 488 691,6 | 483 000,0 | 482 839,6 |
| FISNUA | 257 932,0 | 329 108,6 | 318 925,2 | 268 256,7 | 279 924,6 | 266 700,0 | 271 115,6 |
| FNUOD | 53 495,2 | 60 654,5 | 64 110,9 | 51 706,2 | 56 543,5 | 57 653,7 | 61 847,6 |
| MINUAD | 1 448 574,0 | 1 335 248,0 | 1 153 611,3 | 1 102 164,7 | 1 039 573,2 | 910 941,2 | 782 590,5 |
| MINUJUSTH | – | – | – | – | – | 88 111,2 | 124 413,8 |
| MINUK | 46 963,0 | 44 953,0 | 42 971,6 | 40 031,0 | 36 486,9 | 37 898,2 | 37 920,4 |
| MINUL | 496 405,0 | 476 277,0 | 427 267,0 | 344 659,4 | 187 139,6 | 110 000,0 | – |
| MINURSO | 58 253,0 | 58 404,0 | 53 918,4 | 51 118,3 | 52 550,4 | 52 000,0 | 53 878,2 |
| MINUSCA | – | – | 628 724,4 | 839 644,5 | 920 727,9 | 882 800,0 | 945 532,6 |
| MINUSMA | 81 976,4 | 602 000,0 | 911 038,0 | 923 305,8 | 933 411,0 | 1 048 000,0 | 1 099 490,4 |
| MINUSS | 839 490,0 | 924 426,0 | 1 097 315,1 | 1 085 769,2 | 1 081 788,4 | 1 071 000,0 | 1 154 657,7 |
| MINUSTAH | 648 394,0 | 576 619,0 | 500 080,5 | 380 355,7 | 345 926,7 | 90 000,0 | – |
| MINUT | 101 604,9 | – | – | – | – | – | – |
| MONUSCO | 1 343 593,0 | 1 453 358,0 | 1 424 682,2 | 1 330 739,3 | 1 235 723,1 | 1 141 848,1 | 1 153 468,8 |
| ONUCI | 575 017,0 | 584 487,0 | 493 570,3 | 402 794,3 | 171 937,8 | – | – |
| UNFICYP | 54 576,0 | 55 376,0 | 58 004,5 | 52 538,5 | 54 849,9 | 54 000,0 | 55 152,0 |
| UNSOA | 436 905,0 | 443 801,0 | 489 968,1 | 513 428,3 | – | – | – |

| <i>Mission</i> | <i>2012/13</i> | <i>2013/14</i> | <i>2014/15</i> | <i>2015/16</i> | <i>2016/17</i> | <i>2017/18</i> | <i>2018/19</i> |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Assurance mutuelle du personnel des Nations Unies | 8 227,1 | | | | | | |
| Total partiel | 6 975 415,6 | 7 437 334,1 | 8 173 741,9 | 7 892 858,3 | 7 459 579,5 | 6 875 952,4 | 6 791 651,2 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies | 68 627,0 | 68 517,0 | 70 338,6 | 67 157,0 | 82 857,8 | 81 000,0 | 87 297,3 |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | 331 051,5 | 327 425,8 | 326 047,3 | 336 495,8 | 327 380,3 | 325 800,0 | 354 600,9 |
| Centre de services régional ^a | – | – | – | – | 39 203,6 | 33 000,0 | 35 194,8 |
| Total | 7 375 094,1 | 7 833 276,9 | 8 570 127,8 | 8 296 511,1 | 7 909 021,2 | 7 315 752,4 | 7 268 744,2 |

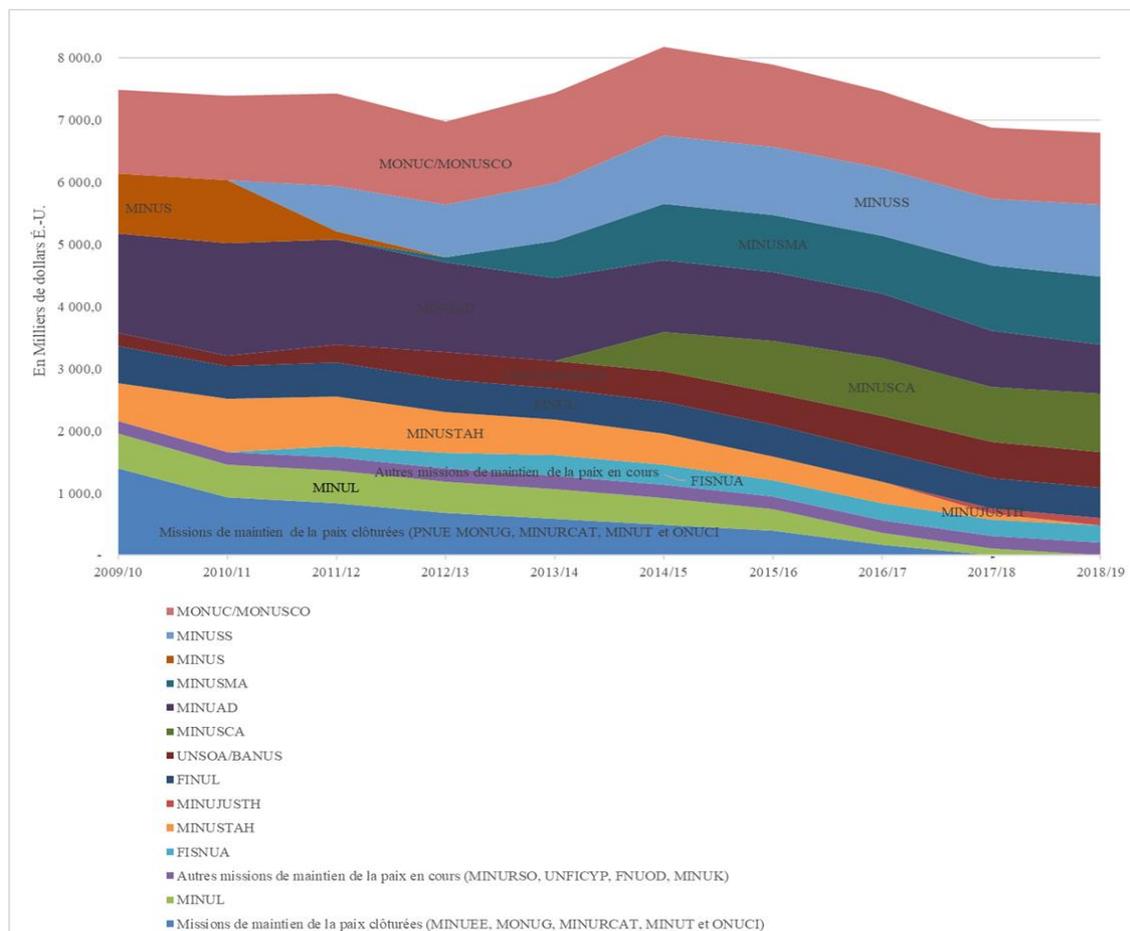
Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2012/13 à 2017/18 et rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2018/19.

^a Dont un montant de 686 900 dollars imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, comme approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions [72/262](#) et [72/263](#) A-C.

149. L'évolution des ressources nécessaires pour le financement des missions de maintien de la paix est illustrée à la figure II ci-dessous, où l'on trouvera des informations concernant les ressources approuvées et proposées, mission par mission, pour la période de 10 ans allant jusqu'à l'exercice 2018/19.

Figure II
Évolution des ressources nécessaires pour le financement des opérations de maintien de la paix, mission par mission, pour les exercices 2009/10 à 2018/19

(En dollars des États-Unis)



Source : Budgets des missions de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2008/09 à 2017/18 et rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2018/19.

150. La diminution notable des ressources consacrées aux opérations de maintien de la paix depuis l'exercice 2015/16 s'explique principalement par le retrait et la clôture de l'ONUCI, de la MINUL et de la MINUSTAH, qui a été en partie contrebalancé par la création de la MINUJUSTH, ainsi que par la reconfiguration et la rationalisation de la MINUAD et de la MONUSCO et par la modification des concepts d'opérations de ces missions.

151. Le montant total, par exercice, des ressources demandées pour les opérations de maintien de la paix exprimé en valeur actuelle nette est exposé dans le tableau comparatif 4.

Ressources demandées pour les opérations de maintien de la paix, en valeur actuelle nette (2009/10 à 2018/19)

(En millions de dollars des États-Unis)

| | 2009/10 | 2010/11 | 2011/12 | 2012/13 | 2013/14 | 2014/15 | 2015/16 | 2016/17 | 2017/18 | 2018/19 |
|-----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Montant nominal | 7 859,7 | 7 823,6 | 7 835,3 | 7 375,1 | 7 833,3 | 8 570,1 | 8 296,5 | 7 909,0 | 7 315,8 | 7 268,7 |
| Valeur actuelle nette | 9 046,4 | 8 895,0 | 8 596,4 | 7 979,1 | 8 311,9 | 8 916,0 | 8 616,8 | 8 146,9 | 7 407,8 | 7 268,7 |

152. En comparant les montants recalculés en fonction de la valeur du dollar des États-Unis en date de janvier 2018 (voir tableau 4), ce qui permet de tenir compte de l'inflation, on constate que la baisse des prévisions de dépenses est plus marquée à compter de l'exercice 2014/15. D'ailleurs, le montant demandé pour 2018/19 est sensiblement inférieur à la valeur actuelle nette du montant approuvé pour l'exercice 2009/10.

153. On trouvera à la figure III des informations sur les ressources, par catégorie de dépenses et par élément d'appui, pour 2018/19 (prévisions de dépenses) et pour les six exercices précédents.

Figure III
**Ressources financières par catégorie de dépenses et par élément d'appui
(2012/13 à 2018/19)**

(En millions de dollars des États-Unis)

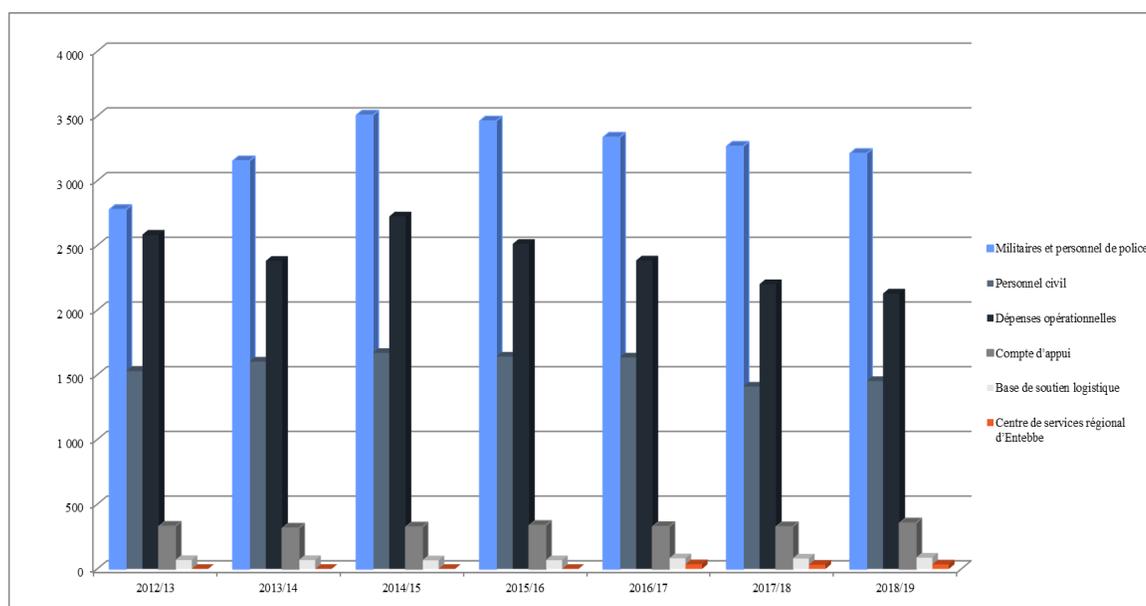


Tableau 5
**Proportion relative des principales catégories de dépenses dans les budgets
des opérations de maintien de la paix (2012/13 à 2018/19)**

(En pourcentage)

| | 2012/13 | 2013/14 | 2014/15 | 2015/16 | 2016/17 | 2017/18 | 2018/19 |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Militaires et personnel de police | 40,3 | 44,2 | 44,4 | 45,5 | 45,4 | 47,5 | 47,3 |
| Personnel civil | 22,2 | 22,5 | 21,1 | 21,5 | 22,2 | 20,5 | 21,4 |
| Dépenses opérationnelles | 37,5 | 33,4 | 34,5 | 33,0 | 32,4 | 32,0 | 31,3 |

154. Comme le montrent la figure III et le tableau 5, la proportion relative des trois principales catégories de dépenses a évolué au fil des exercices : la part du budget allouée à la catégorie Militaires et personnel de police est passée d'environ 40 % en 2012/13 à près de 48 % en 2017/18 et le budget de la catégorie Personnel civil a légèrement baissé, mais l'évolution la plus importante concerne la catégorie Dépenses opérationnelles. Cette dernière a vu son budget décliner constamment depuis l'exercice 2014/15 : elle représente environ 32 % des ressources demandées pour 2018/19, contre 35 % en 2014/15 et 37 % en 2012/13. On observe une baisse moins marquée à la catégorie Personnel civil à partir de l'exercice 2015/16. Cette évolution découle en partie du fait que des missions en passe d'atteindre leur pleine capacité opérationnelle (MINUSMA, MINUSCA et MINUSS) engagent régulièrement du personnel recruté sur le plan international qui viennent de missions dont le mandat se termine ou qui réduisent leurs effectifs, ce qui s'est également traduit par une baisse des taux de vacance de postes au fil des exercices concernés. On constate d'ailleurs une baisse marquée du taux de vacance de postes, s'agissant du personnel civil, pour l'exercice en cours et dans les prévisions pour l'exercice 2018/19.

Analyse de l'évolution du budget de l'appui aux opérations de maintien de la paix

155. Le tableau 6 permet de comparer les ressources servant à financer le soutien apporté par le Siège aux missions (compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, Base de soutien logistique des Nations Unies et Centre de services régional) et les ressources financières allouées aux missions de maintien de la paix depuis l'exercice 2012/13.

Tableau 6
Comparaison entre les ressources allouées au compte d'appui, à la Base de soutien logistique des Nations Unies et au Centre de services régional et celles allouées aux opérations de maintien de la paix (2012/13 à 2018/19)

(En millions de dollars des États-Unis)

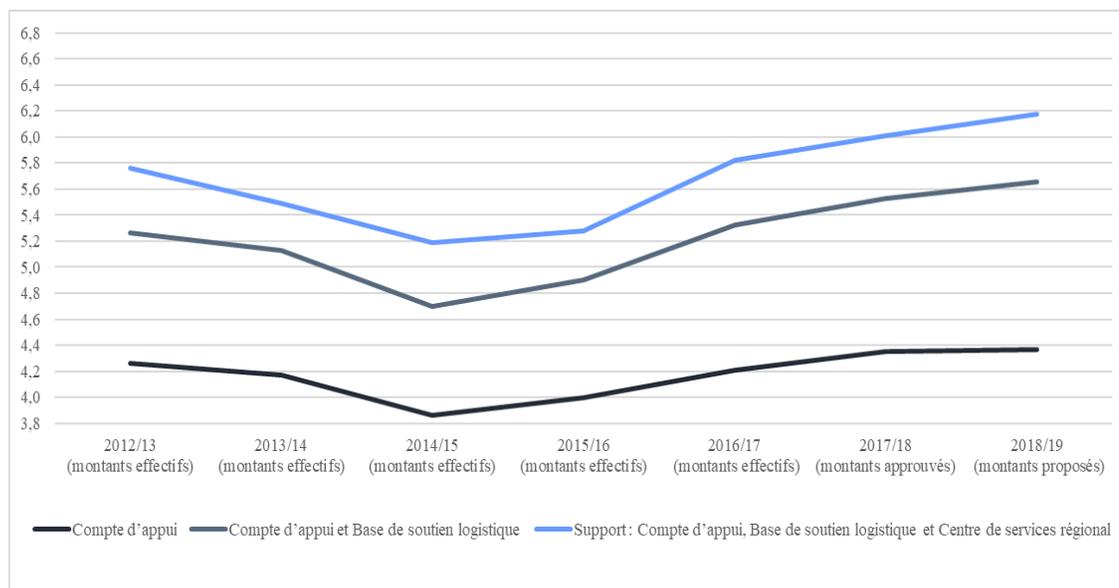
| <i>Composante</i> | <i>2012/13 (montant effectif)</i> | <i>2013/14 (montant effectif)</i> | <i>2014/15 (montant effectif)</i> | <i>2015/16 (montant effectif)</i> | <i>2016/17 (montant effectif)</i> | <i>2017/18 (montant approuvé)</i> | <i>2018/19 (montant estimatif)</i> |
|--|---|---|---|---|---|---|--|
| Missions de maintien de la paix, BANUS | 6 855,2 | 7 111,2 | 7 861,7 | 7 584,7 | 7 354,6 | 6 876,0 | 6 791,7 |
| Centre de services régional | 34,1 | 25,6 | 38,6 | 29,7 | 36,3 | 33,0 | 35,2 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies | 68,6 | 68,5 | 66,5 | 67,1 | 82,2 | 81,0 | 87,3 |
| Compte d'appui ^a | 292,3 | 296,3 | 303,3 | 303,8 | 309,4 | 299,1 | 296,7 |
| Ratio d'appui (compte d'appui) (en pourcentage) | 4,26 | 4,17 | 3,86 | 4,01 | 4,21 | 4,35 | 4,37 |
| Ratio d'appui (2 composantes) : rapport entre les ressources financières du compte d'appui et de la Base de soutien logistique et celles allouées aux missions de maintien de la paix (en pourcentage) | 5,26 | 5,13 | 4,70 | 4,89 | 5,32 | 5,53 | 5,65 |
| Ratio d'appui (3 composantes) : rapport entre les ressources financières du compte d'appui, de la Base de soutien logistique et du Centre de services régional et celles allouées aux missions de maintien de la paix (en pourcentage) | 5,76 | 5,49 | 5,19 | 5,28 | 5,82 | 6,1 | 6,17 |

^a Hors montants prévus au titre du progiciel de gestion intégré, de la sécurité informatique, du dispositif de prestation de services centralisée, des centres de services partagés, du Système de préparation des moyens de maintien de la paix et des initiatives transversales au titre des opérations de maintien de la paix.

156. Les ratios présentés dans le tableau 6 sont illustrés dans la figure IV.

Figure IV
Ratio d'appui (compte d'appui), ratio d'appui à deux composantes (compte d'appui et Base de soutien logistique) et ratio d'appui à trois composantes (compte d'appui, Base de soutien logistique et Centre de services régional) pour les exercices 2012/13 à 2018/19

[Comparaison avec les ressources inscrites aux budgets des missions de maintien de la paix (en pourcentage)]



157. Si l'on inclut les ressources du Centre de services régional, le ratio d'appui moyen est passé de 5,28 % en 2015/16 à 5,82 % en 2016/17, et devrait être de 6,17 % en 2018/19, selon le montant définitif du budget des opérations de maintien de la paix qui sera approuvé. Cette hausse est largement attribuable au transfert au Centre de services régional d'un nombre croissant de postes qui auparavant faisaient partie intégrante des missions et à l'allègement des composantes appui des missions découlant de la centralisation des fonctions et du recalibrage des tableaux d'effectifs. En outre, le fait que la part des dépenses d'exploitation et de maintenance d'Umoja incombant aux missions soit regroupée à la rubrique des services d'informatique et de communications du budget de la Base de soutien logistique (qui héberge le système) depuis l'exercice 2016/17 fait augmenter le poids relatif de l'appui dans le budget des missions, tout comme l'inscription à la rubrique du compte d'appui de certaines initiatives organisationnelles ciblées, comme la mise en place de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (étroitement liée à Umoja-Extension 2). Le budget de la Base de soutien logistique a augmenté, passant de 67,1 millions de dollars en 2015/16 à un montant estimatif de 87,3 millions de dollars pour 2018/19, ce qui s'explique principalement par la centralisation des dépenses d'exploitation et de maintenance d'Umoja.

158. Les services de soutien fournis par les départements et bureaux du Siège (compte d'appui) devraient continuer de représenter environ 4,4 % de l'ensemble des ressources des opérations de maintien de la paix pour 2018/19 (hors participation des missions aux coûts des initiatives organisationnelles et aux coûts centraux). Ce pourcentage a augmenté depuis 2014/15, en partie parce que l'exercice en question a vu culminer le montant du budget des opérations de maintien de la paix en raison de

la création et du développement de la MINUSMA et de la MINUSCA et en raison du renforcement des moyens du Siège dans des domaines prioritaires (constitution des forces, prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et responsabilité environnementale notamment) et d'initiatives relatives à la sécurité du personnel et aux droits de l'homme. Cette augmentation s'explique également par des facteurs techniques, tels que la révision du barème des traitements et les provisions pour frais organisationnels (assurance maladie après la cessation de service et administration de la justice, en particulier). En revanche, en 2017/18, les effectifs ont été réduits de 29 postes et emplois de temporaire du fait de la diminution des activités de maintien de la paix et des gains d'efficacité prévus. Le compte d'appui réagit en décalage aux diminutions (ou augmentations) du montant global des ressources demandées pour les opérations de maintien de la paix. Cela tient notamment au fait que la diminution du budget total est en partie attribuable à des réductions à la rubrique du personnel en tenue, qui ne se traduisent pas immédiatement par une baisse de la charge de travail pour les fonctions d'appui, et au fait que la clôture de missions (ONUCI et MINUL récemment) s'accompagne d'activités administratives et comptables. Sur le long terme, la part du compte d'appui est demeurée relativement stable, autour de 4 % pendant la dernière décennie. Un examen d'ensemble du compte d'appui a permis de constater que les montants nécessaires à ce titre ne dépendaient pas seulement du nombre de missions, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et des effectifs civils et militaires des missions, mais aussi de l'instabilité politique des environnements dans lesquels les missions intervenaient et de la complexité croissante des mandats de ces dernières. Les effectifs proposés au titre du compte d'appui pour l'exercice 2018/19 correspondront globalement à ceux de 2013/14, exercice qui a précédé la création de la MINUSMA et de la MINUSCA, hormis pour ce qui est du renforcement des moyens dans des domaines bien précis.

159. Les initiatives de réforme dans le domaine de la gestion engagées par le Secrétaire général (voir [A/72/492/Add.2](#)) et le nouveau projet du Secrétaire général concernant le dispositif de prestation de services centralisée (voir [A/72/801](#)) influenceront sur les ratios d'appui, c'est-à-dire sur la part relative des budgets des composantes d'appui par rapport aux budgets des opérations de maintien de la paix.

Analyse de l'évolution de l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix

160. On trouvera dans le tableau 7 une analyse reposant sur une vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2012/13 à 2016/17.

Tableau 7
Vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix (2012/13 à 2016/17)

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>2012/13</i> | <i>2013/14</i> | <i>2014/15</i> | <i>2015/16</i> | <i>2016/17</i> |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 7 287 598,1 | 7 520 340,5 | 8 290 994,8 | 8 017 343,9 | 7 800 177,9 |
| Solde inutilisé | 45 505,3 | 312 936,4 | 279 133,0 | 279 167,2 | 109 011,5 |
| Engagements d'exercices antérieurs annulés | 91 684,3 | 96 087,2 | 157 056,3 | 218 120,4 | 130 593,0 |

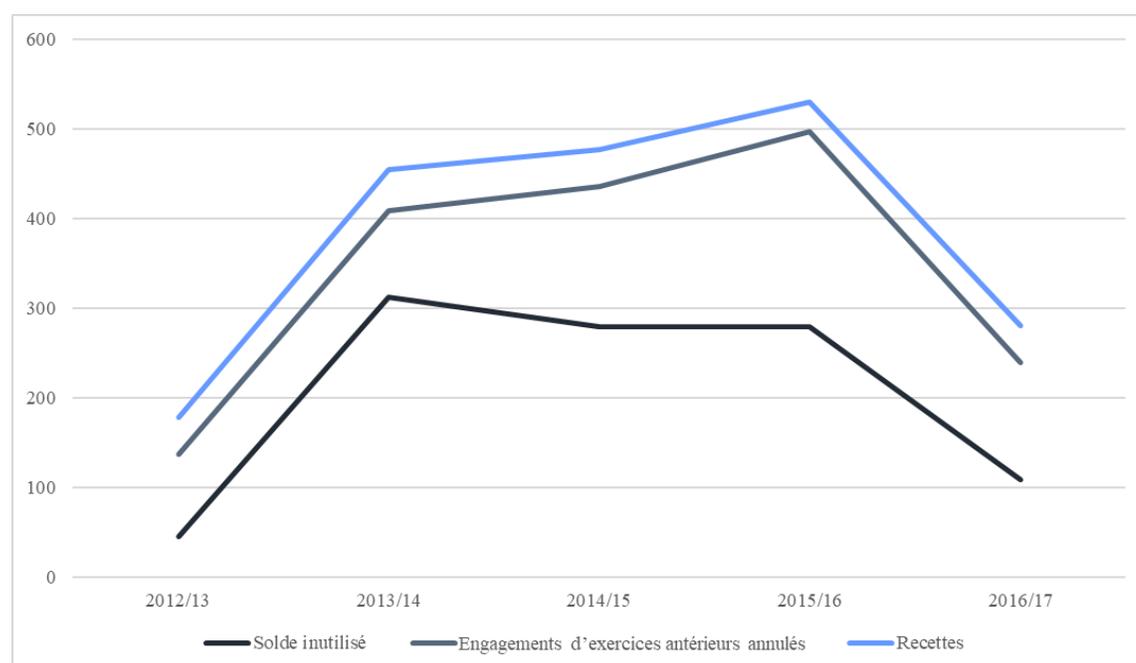
| Catégorie | 2012/13 | 2013/14 | 2014/15 | 2015/16 | 2016/17 |
|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Recettes | 40 747,8 | 45 953,8 | 41 286,5 | 32 293,4 | 41 125,4 |

Source : Rapports du Secrétaire général sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix.

161. La figure V illustre l'évolution du montant du solde inutilisé, des engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés et des recettes des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2012/13 à 2016/17.

Figure V
Évolution du solde inutilisé, des engagements d'exercices antérieurs annulés et des recettes (2012/13 à 2016/17)

(En milliers de dollars des États-Unis)

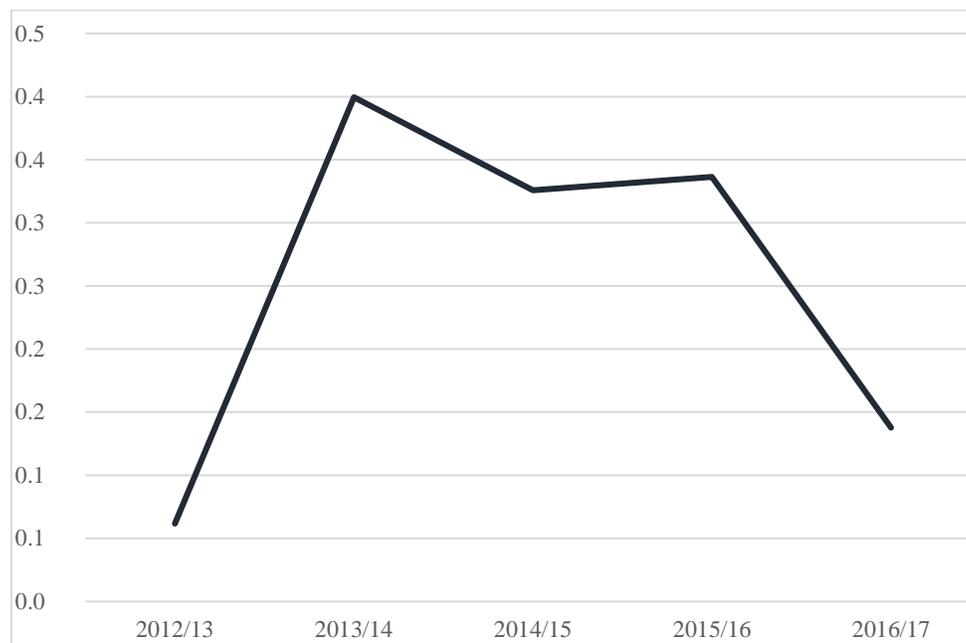


162. Le solde inutilisé, exprimé en pourcentage du montant total des ressources approuvées pour l'exercice, a culminé à 4 % en 2013/14 avant de repartir à la baisse, tendance qui s'est accentuée en 2016/17 comme l'illustre la figure VI. Le montant du solde inutilisé a chuté de plus de la moitié entre 2015/16 et 2016/17 en raison d'une bien meilleure exécution du budget dans presque toutes les opérations de paix. Seuls le Centre de services régional et la MINUSCA ont enregistré des écarts importants entre les montants approuvés et les dépenses effectives. À la MINUSCA, le montant du solde inutilisé s'explique par le recours à de la main-d'œuvre et à des matériaux locaux, alors que le montant initialement inscrit à la rubrique Installations et infrastructures devait servir à financer la construction de structures en dur de qualité commerciale, ainsi que par le retard pris dans la mise en place du système de drones. Pour ce qui est du Centre de services régional, ce solde s'explique par le fait que le montant final du projet de construction horizontale a été inférieur aux prévisions, par

l'annulation du projet de construction d'un point d'entrée sécurisé et par la non-réalisation des projets d'aménagement prévus à l'échelle de la base.

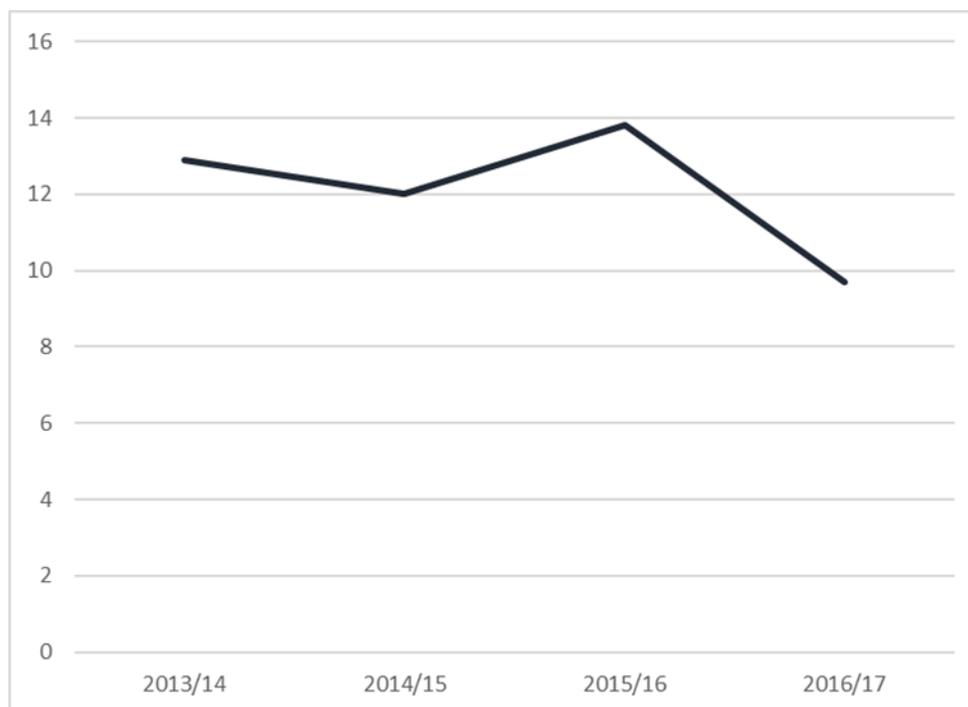
Figure VI

Rapport entre le solde inutilisé et le montant des ressources approuvées, en pourcentage (2012/13 à 2016/17)



163. Après une légère hausse en ce qui concerne l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, une baisse a été constatée en 2016/17 : des contrôles plus stricts et un examen plus rigoureux des engagements à la fin de l'exercice ont été instaurés, en raison notamment des critères imposés par Umoja qui, depuis 2014/15, a permis d'éliminer en grande partie la pratique consistant à enregistrer des provisions générales pour couvrir les engagements au titre de l'approvisionnement, des voyages ou des ressources humaines. De même, le pourcentage d'engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés et reportés à l'exercice suivant (c'est-à-dire d'engagements anciens) est retombé à 10 % en 2016/17 après avoir atteint 14 % en 2015/16, comme le montre la figure VII. Il convient de noter que, pour un exercice donné, les engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés peuvent comprendre des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pouvant remonter à quatre ans, durée maximale de validité de ces engagements fixée à l'article 5.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. En 2016/17, 117,6 millions de dollars (90,1 %) correspondaient aux engagements de 2015/16 et 13,0 millions de dollars (9,9 %) à ceux d'exercices antérieurs, pour un total de 130,6 millions de dollars. Pour 2015/16, 8,1% du montant total des engagements (218,1 millions de dollars) correspondait à des engagements datant d'avant 2014/15.

Figure VII
Part des engagements d'exercices antérieurs annulés dans les engagements non réglés, en pourcentage (2013/14 à 2016/17)

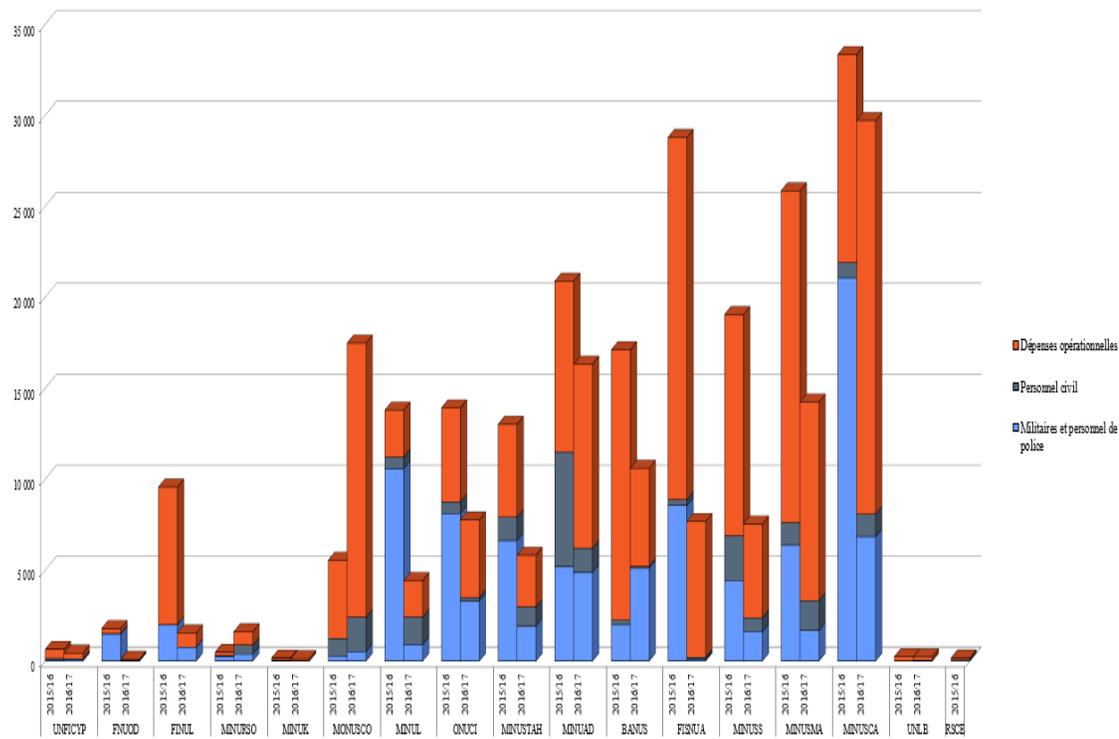


164. Un examen des engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés, par exemple pour 2016/17, révèle que la majorité d'entre eux découlent du fait que la consommation ou l'utilisation ou encore les coûts de biens ou de services ont été inférieurs aux prévisions, du non-respect par les fournisseurs de leur contrat (non-livraison ou livraison partielle), de l'envoi tardif de factures ainsi que de l'annulation de certains contrats en raison de l'évolution des priorités et des plans de travaux de la mission, comme cela s'est produit dans le cas de la MINUSCA.

165. Dans l'ensemble, tous les indicateurs font apparaître une amélioration de l'exécution du budget des opérations de paix sur les cinq derniers exercices, surtout entre 2015/16 (taux d'exécution du budget de 96,6 %) et 2016/17 (taux d'exécution du budget de 98,6 %). Pour évaluer les dépenses de personnel militaire et civil, on s'est efforcé de fonder les propositions budgétaires soit sur les tendances de recrutement ou de déploiement des contingents constatées par le passé et sur les facteurs de déploiement connus, compte tenu d'une évaluation réaliste des capacités, soit sur les conditions locales, actuelles et passées, observées dans la zone de la mission.

Figure VIII
**Annulation d'engagements d'exercices antérieurs, par catégorie de dépenses,
dans les missions de maintien de la paix (2015/16 et 2016/17)**

(En milliers de dollars des États-Unis)



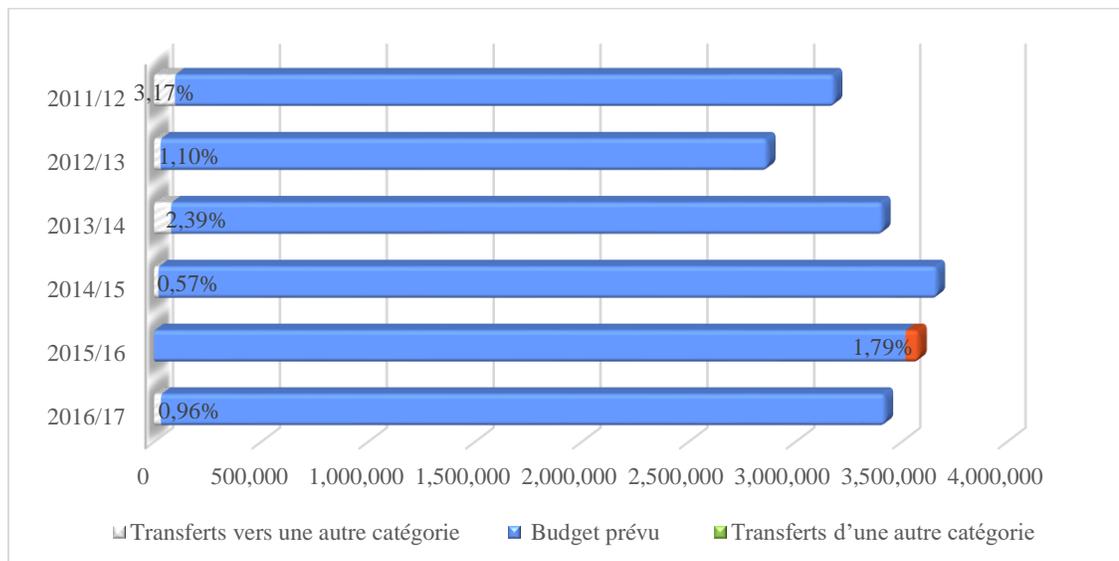
166. Comme le montre la figure VIII, une baisse globale du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés, par catégorie de dépenses, a été observée à la fin de l'exercice 2016/17 par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par un resserrement du suivi des engagements et par la liquidation, à la fin de l'exercice, des engagements qu'il n'y avait plus lieu de comptabiliser. La majeure partie des engagements non réglés figurant à la rubrique des dépenses opérationnelles concernent les installations et les infrastructures ainsi que les opérations aériennes.

167. On trouvera dans les figures IX a) à c) une illustration des transferts par catégorie de dépenses pour les cinq derniers exercices (2012/13 à 2016/17).

Figure IX
Transferts par catégorie de dépenses (2012/13 à 2016/17)

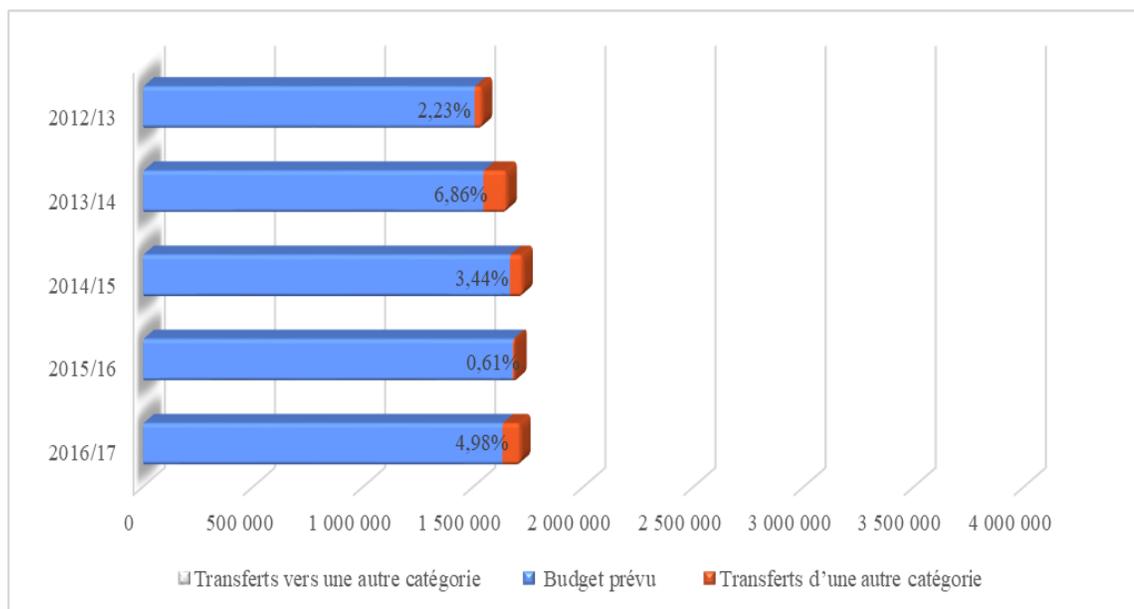
(En dollars des États-Unis)

a) Catégorie I (Militaires et personnel de police)



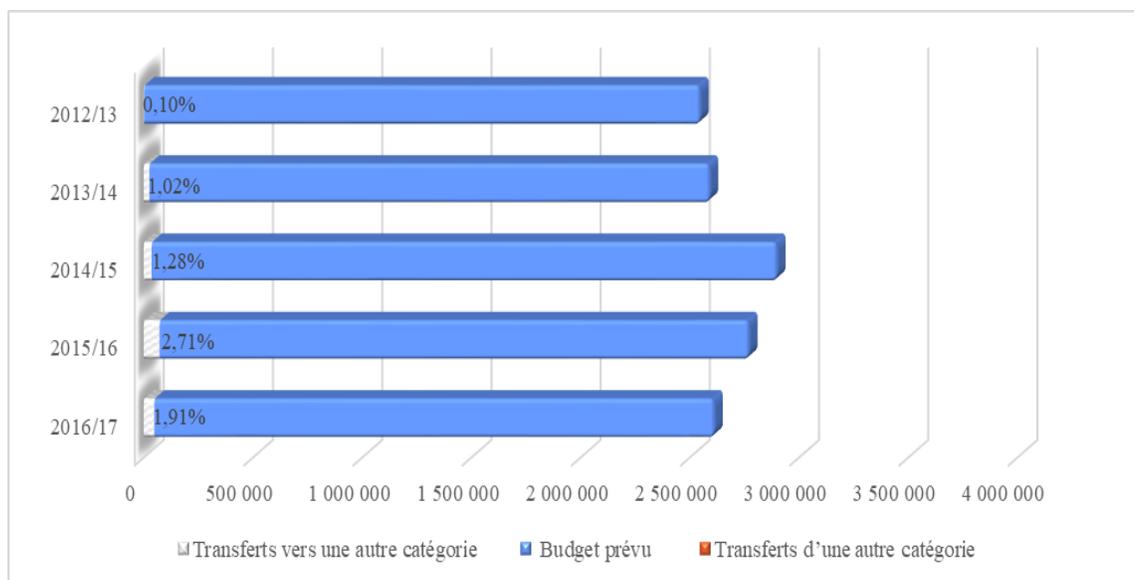
168. Sur les cinq derniers exercices, une partie des montants approuvés a été transférée du budget de la catégorie I (Militaires et personnel de police) à celui de la catégorie II (Personnel civil) parce que les dépenses au titre du personnel civil ont été plus élevées que prévu. Ces transferts ont représenté moins de 2,5 % du montant prévu, et même moins de 1 % en 2016/17. Ils ont été possibles parce que les taux de vacance de poste moyens effectifs des militaires et du personnel de police ont été plus élevés que les taux prévus, que le coût des rations a été inférieur aux prévisions et que des montants ont été déduits des remboursements au titre des contingents, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, du fait qu'une partie du matériel appartenant aux contingents manquait ou ne fonctionnait pas. En outre, en 2015/16, des transferts équivalents à 1,79 % des montants prévus pour l'exercice ont été effectués pour couvrir les dépenses de la catégorie I, principalement pour financer les besoins supplémentaires de la MINUSMA et du BANUS au titre des contingents militaires.

b) Catégorie II (Personnel civil)



169. Sur les exercices 2012/13 à 2016/17, les montants approuvés pour les dépenses de la catégorie II (Personnel civil) ont été complétés par des sommes transférées des budgets prévus pour les dépenses de la catégorie I (Militaires et personnel de police) et celles de la catégorie III (Dépenses opérationnelles), du fait que les dépenses au titre du personnel civil ont été supérieures aux prévisions, en raison notamment d'un taux de vacances moyen effectif inférieur à celui qui était inscrit au budget et d'un taux de rémunération supérieur à ce qui était prévu.

c) Catégorie III (Dépenses opérationnelles)



170. Sur les cinq derniers exercices, une partie des montants prévus pour les dépenses de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) a été transférée à la catégorie II (Personnel civil). Ces transferts ont été possibles parce que les dépenses au titre des services de construction et des opérations aériennes ont été inférieures aux prévisions, notamment parce que le coût effectif des systèmes de drones et du carburant et la consommation de carburant n'ont pas été aussi élevés que prévu.

Analyse de l'évolution des ressources humaines des opérations de maintien de la paix sur sept exercices

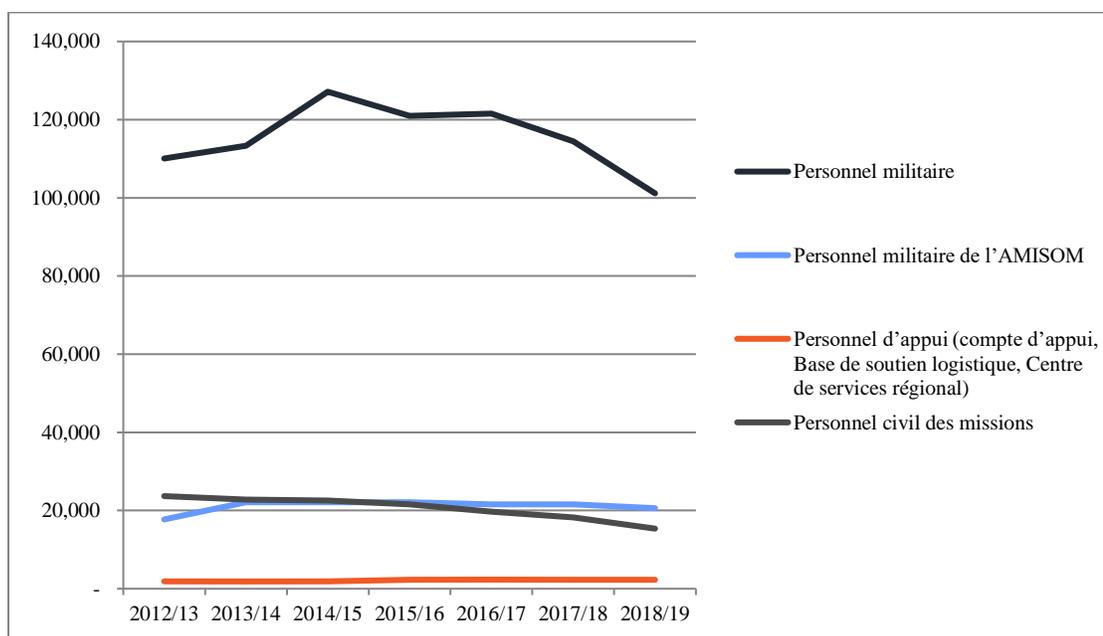
Évolution

171. On trouvera dans les figures X à XII des informations relatives à l'évolution des effectifs militaires et civils des opérations de maintien de la paix, ainsi que des données permettant de comparer, exercice par exercice, les ressources d'appui fonctionnel du Siège et des centres de services mondial et régionaux avec l'ensemble des ressources affectées aux opérations de maintien de la paix.

Figure X

Part du budget des ressources humaines dans le budget total des opérations de maintien de la paix (2012/13 à 2018/19)

(En dollars des États-Unis)

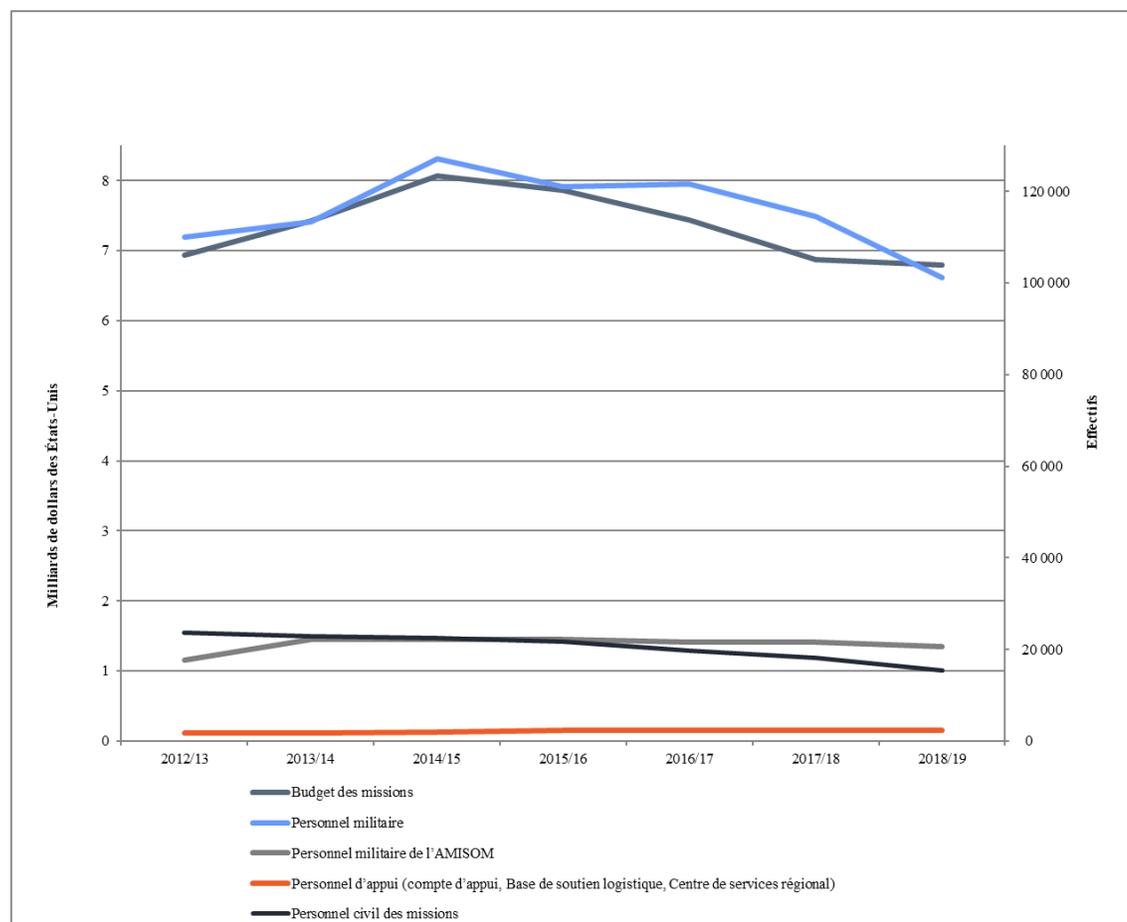


Source : Budgets des opérations de maintien de la paix (2012/13 à 2018/19).

172. La diminution globale du budget des ressources humaines des opérations de maintien de la paix en 2018/19 s'explique principalement par la clôture de la MINUL, le passage de la MINUSTAH à la MINUJUSTH et la réduction des effectifs de la MONUSCO et de la MINUAD. Elle est en partie contrebalancée par les hausses prévues, notamment en raison de la révision des barèmes des traitements et de la hausse attendue des dépenses communes de personnel à la MINUSCA et à la MINUSMA, ainsi que de taux de vacance inférieurs aux prévisions à la MINUSCA

et à la FISNUA. Les dépenses au titre des ressources humaines des entités d'appui fonctionnel (compte d'appui, Base de soutien logistique et Centre de services régional) devraient demeurer stables malgré une hausse de celles de la Base, qui s'explique par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis.

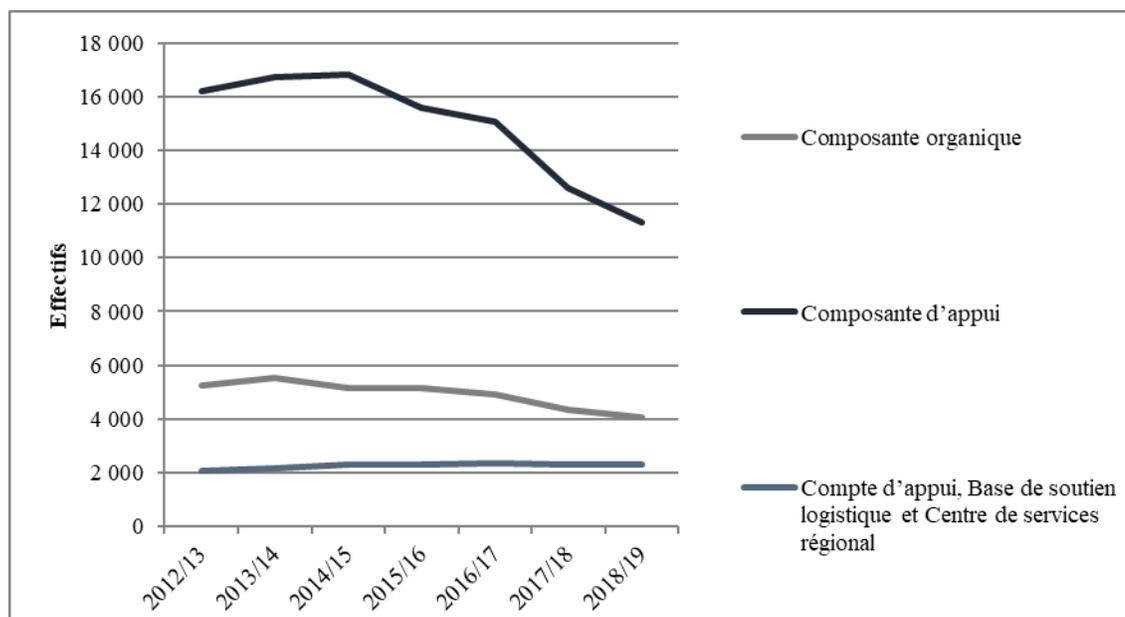
Figure XI
Vue d'ensemble des effectifs militaires et civils des opérations de maintien de la paix (2012/13 à 2018/19)



Source : Effectifs autorisés pour les exercices 2012/13 à 2018/19.

173. La baisse des effectifs autorisés pour 2018/19 est principalement attribuable à la réduction des effectifs autorisés de la MINUAD, en application de la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la fermeture de la MINUSTAH et de la MINUL. La baisse des effectifs autorisés s'explique principalement par la clôture de la MINUL et de la MINUSTAH ainsi que par la rationalisation et la réorganisation de la MINUAD et de la MONUSCO.

Figure XII
Vue d'ensemble des effectifs civils des composantes d'appui aux opérations de maintien de la paix (2012/13 à 2018/19)



Source : Effectifs autorisés pour les exercices 2012/13 à 2018/19.

XI. Ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

174. Le montant estimatif des ressources demandées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2017/18, y compris pour le Centre de services régional, la Base de soutien logistique des Nations Unies et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, s'élève actuellement à 7 268,7 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature.

175. On trouvera dans le tableau 8 un récapitulatif des ressources demandées pour l'exercice 2018/19 comparées aux montants alloués pour l'exercice 2017/18 et dans le tableau 9 une analyse des principales causes des variations par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 8
Ressources financières demandées pour 2018/19 par rapport aux montants alloués pour 2017/18

(En millions de dollars des États-Unis ; 1^{er} exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

| Catégorie | Montant alloué ^a (2017/18) | Dépenses prévues (2018/19) ^{b, c} | Variation | |
|--|--|---|----------------------------|--------------------------------|
| | | | Montant (3) = (2) - (1) | Pourcentage (4) = (3) ÷ (1) |
| | (1) | (2) | (3) | (4) |
| Militaires et personnel de police | 3 265,6 | 3 210,5 | (55,1) | 1,7 |
| Personnel civil | 1 708,1 | 1 756,3 | 48,2 | 2,8 |
| Dépenses opérationnelles | 2 315,3 | 2 244,1 | (71,2) | (3,1) |
| Progriciel de gestion intégré | 25,0 | 28,8 | 3,8 | 10,0 |
| Sécurité informatique | 0,8 | 0,8 | – | – |
| Dispositif de prestation de services centralisée | 0,9 | 1,3 | 0,4 | 50,0 |
| Centres de services partagés | – | 9,9 | 9,9 | – |
| Système de préparation des moyens de maintien de la paix | – | 3,8 | 3,8 | – |
| Initiatives transversales au titre des opérations de maintien de la paix | – | 13,1 | 13,1 | – |
| Montant brut | 7 315,8 | 7 268,7 | (47,1) | (0,6) |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 170,3 | 173,2 | 2,9 | 1,7 |
| Montant net | 7 145,4 | 7 095,5 | (49,9) | (0,7) |
| Contributions volontaires en natures (budgétisées) | 1,2 | 1,1 | (0,1) | (9,1) |
| Total | 7 317,0 | 7 269,9 | (47,1) | (0,6) |

^a Dont 325,8 millions de dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 81 millions de dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies et 33 millions de dollars pour le Centre de services régional.

^b Dont 325,8 millions de dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 85,3 millions de dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies et 33 millions de dollars pour le Centre de services régional.

^c À l'exclusion d'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses à hauteur de 84,5 millions de dollars au titre de la MONUSCO pour l'exercice 2018/19, aux fins de l'élection présidentielle et des élections législatives (résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité).

Analyse des principales variations

Tableau 9

Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Principaux facteurs de variation</i> |
|--|---|
| Militaires et personnel de police (diminution de 55,1 millions de dollars) | La diminution globale s'explique par : a) la clôture de la MINUL et la réduction de l'effectif autorisé de la MINUAD en application de la résolution 2363 (2017) du Conseil ; b) le passage de la MINUSTAH à la MINUJUSTH ; c) la réduction du contingent de l'AMISOM au sein du BANUS en application de la résolution 2372 (2017) du Conseil ; d) le remaniement du Groupe d'intervention navale à la FINUL. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation de l'effectif des troupes autorisées de la MINUSCA, conformément à la résolution 2387 (2017) du Conseil de sécurité, et par le déploiement prévu de davantage de militaires et de personnel de police à la MINUSMA et à la MINUSS. |
| Personnel civil (augmentation de 48,2 millions de dollars) | L'augmentation s'explique par l'augmentation des dépenses prévues au titre de la MINUSCA en raison de la hausse du montant des traitements et de l'intensification des efforts de recrutement de personnel civil, par l'application d'un taux de vacance moins élevé pour le personnel civil du BANUS et par la révision à la hausse des barèmes des traitements du personnel de la MINUSMA et de la MINUSS recruté sur le plan international et national. Cette augmentation globale est en partie compensée par la clôture de la MINUL, le passage de la MINUSTAH à la MINUJUSTH et la suppression de postes et d'emplois de temporaire à la MONUSCO et à la MINUAD. |
| Dépenses opérationnelles (diminution de 71,2 millions de dollars) | La diminution globale tient à la clôture de la MINUL. Elle s'explique également par la baisse des dépenses nécessaires aux opérations aériennes du BANUS, de la FINUL, de la FISNUA, de la MINUSCA, de la MINUSMA et de la MINUSS. En outre, les prévisions de dépenses ont diminué pour : a) la MINUSCA, en raison de la baisse des activités de programme, notamment en ce qui concerne le programme de gestion des armes et des munitions ; b) la MINUSMA et le BANUS, en raison de l'achèvement de grands travaux et de la réalisation d'importantes acquisitions. Les diminutions sont contrebalancées par une augmentation des dépenses prévues au titre de la MINUSMA, en raison de l'élargissement des systèmes de sécurité technologique à des sites où l'insécurité est élevée, ainsi que des dépenses prévues pour les installations et infrastructures nécessaires à l'effectif autorisé supplémentaire de la MINUSCA. |

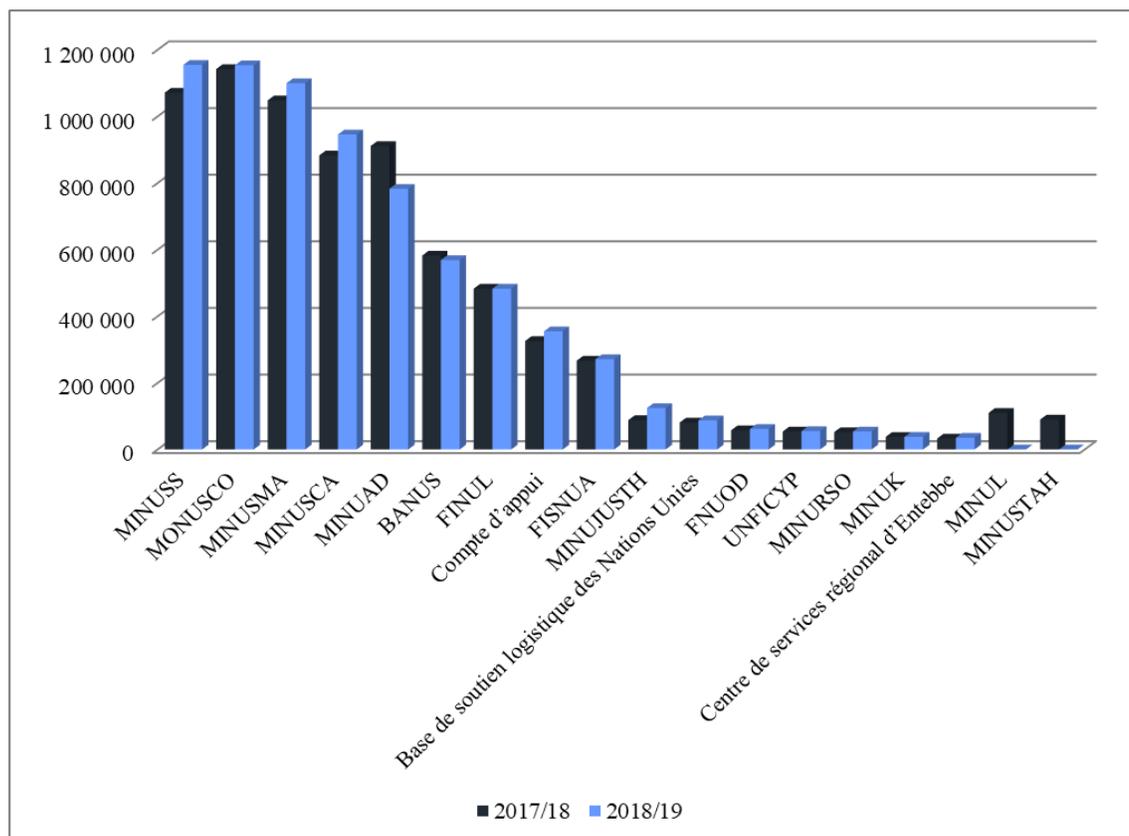
176. Une analyse détaillée des ressources demandées pour l'exercice 2018/19, par composante et par catégorie de dépenses, figure à l'annexe II du présent rapport.

177. La figure XIII met en comparaison les ressources demandées pour l'exercice 2018/19 et le budget approuvé de l'exercice 2017/18, par composante. Les principales

hypothèses budgétaires stratégiques des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19 sont présentées après la figure XV.

Figure XIII
**Ressources demandées pour l'exercice 2018/19 par rapport à 2017/18,
 par composante de maintien de la paix**

(En milliers de dollars des États-Unis)



178. On trouvera au tableau 10 une analyse des variations des ressources demandées entre les exercices 2017/18 et 2018/19, par mission.

Tableau 10
Variation des ressources demandées entre les exercices 2017/18 et 2018/19, par mission

(En millions de dollars des États-Unis)

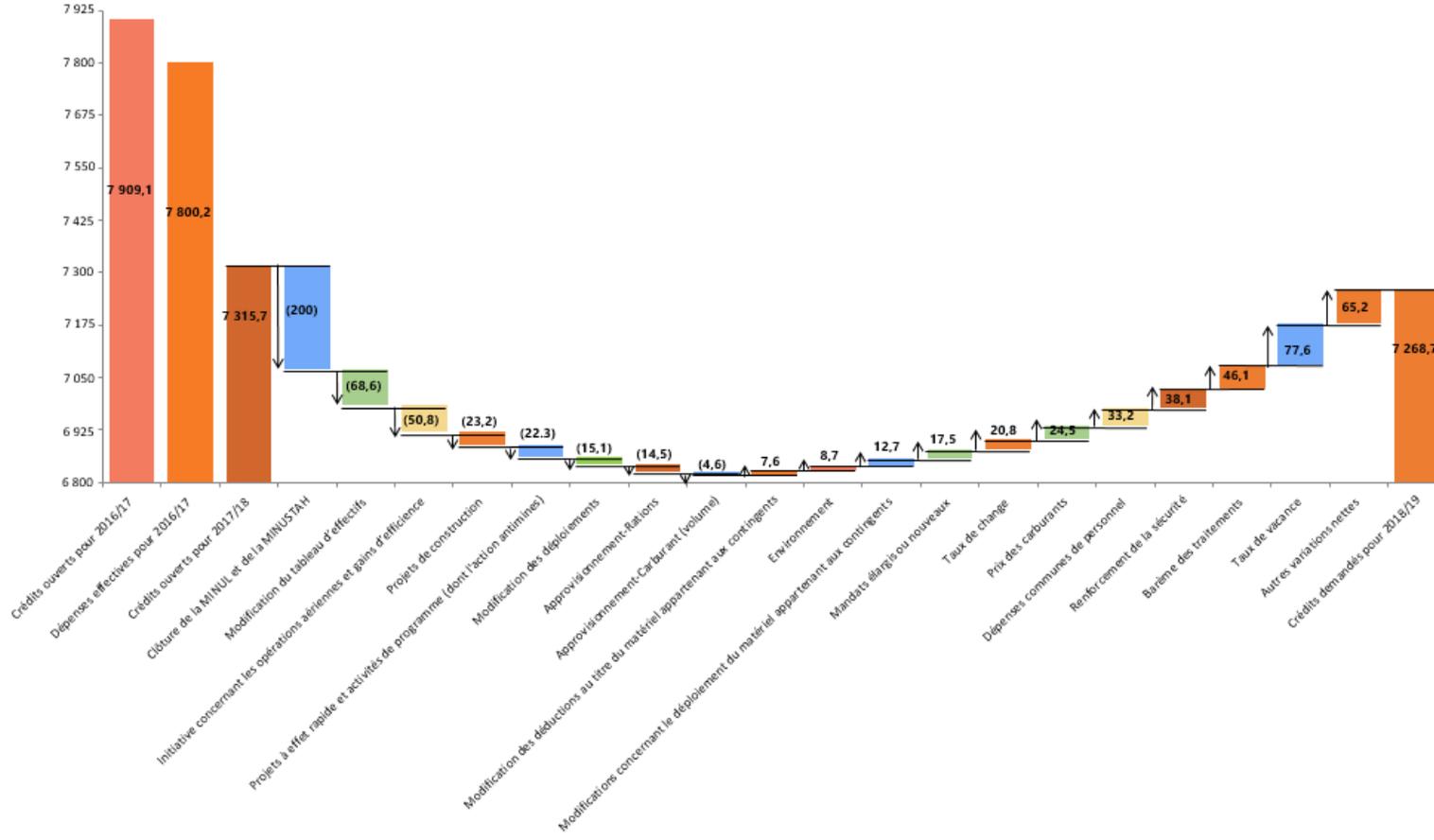
| Missions | Crédits ouverts pour 2016/17 | Dépenses effectives pour 2016/17 | Crédits ouverts pour 2017/18 | Missions clôturées | Mandats élargis ou nouveaux | | Ajustements techniques | | | | |
|--|---------------------------------------|---|---------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|--|---------------------------|--------------------------------------|-----------------|----------------|------------------------|
| | | | | | Renouvelables | Non renouvelables (par exemple, construction) | Barème des traitements | Dépenses communes de personnel | Taux de vacance | Taux de change | Prix des carburants |
| BANUS | 574,3 | 570,2 | 582,0 | – | (3,0) | – | (2,9) | 1,8 | 16,2 | – | 8,5 |
| FISNUA | 279,9 | 279,9 | 266,7 | – | – | – | 0,8 | 1,3 | 4,8 | – | (0,2) |
| FINUL | 488,7 | 480,7 | 483,0 | – | – | – | 1,6 | (1,8) | 3,5 | – | 1,3 |
| FNUOD | 56,5 | 55,9 | 57,7 | – | – | – | (0,3) | (0,3) | (0,2) | 0,7 | 0,3 |
| MINUAD | 1 039,6 | 1 028,1 | 910,9 | – | – | (37,7) | (2,6) | (0,8) | 7,4 | – | 1,1 |
| MINUJUSTH | – | – | 88,1 | – | – | – | 2,4 | (0,9) | (0,1) | (0,1) | 0,1 |
| MINUK | 36,5 | 34,8 | 37,9 | – | – | – | 0,3 | (0,7) | – | 1,4 | – |
| MINUL | 187,1 | 182,8 | 110,0 | (110,0) | – | – | – | – | – | – | – |
| MINURSO | 52,6 | 52,5 | 52,0 | – | – | – | 0,1 | (0,2) | 0,7 | 0,3 | 0,5 |
| MINUSCA | 920,7 | 871,6 | 882,8 | – | 45,2 | 13,7 | 13,3 | 10,1 | 36,0 | 9,2 | 5,8 |
| MINUSMA | 933,4 | 933,4 | 1 048,0 | – | – | – | 6,7 | 4,6 | (4,5) | 2,4 | 1,6 |
| MINUSS | 1 081,8 | 1 071,7 | 1 071,0 | – | – | – | 30,0 | 8,2 | 14,3 | 0,4 | 3,3 |
| MINUSTAH | 345,9 | 337,8 | 90,0 | (90,0) | – | – | – | – | – | – | – |
| MONUSCO | 1 235,7 | 1 234,4 | 1 141,8 | – | – | – | (1,2) | 5,0 | – | (0,3) | 2,2 |
| ONUCI | 171,9 | 166,6 | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| UNFICYP | 54,8 | 54,0 | 54,0 | – | (2,7) | 2,0 | 1,1 | 0,2 | – | 2,4 | 0,1 |
| Total partiel | 7 459,6 | 7 354,6 | 6 876,0 | (200,0) | 39,5 | (22,0) | 49,3 | 26,5 | 78,1 | 16,4 | 24,5 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies | 82,9 | 82,2 | 81,0 | – | – | – | 2,2 | – | (0,2) | 4,5 | – |
| Centre de services régional d'Entebbe | 39,2 | 36,3 | 33,0 | – | – | – | (0,7) | 0,9 | 2,4 | (0,1) | – |
| Compte d'appui | 327,4 | 327,1 | 325,8 | – | – | – | (4,7) | 5,8 | (2,7) | – | – |
| Total partiel | 449,4 | 445,6 | 439,8 | – | – | – | (3,2) | 6,7 | (0,5) | 4,4 | – |
| Total | 7 909,1 | 7 800,2 | 7 315,8 | (200,0) | 39,5 | (22,0) | 46,1 | 33,2 | 77,6 | 20,8 | 24,5 |

| <i>Augmentations/(diminutions) – y compris gains d'efficacité et amélioration des déploiements</i> | | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------------------------|---|--|--|----------------------------------|---|---|--------------------------------|------------------------------------|---|----------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| <i>Missions</i> | <i>Modification des déploiements</i> | <i>Modification des déductions au titre du matériel appartenant aux contingents</i> | <i>Modifications concernant le déploiement de matériel appartenant aux contingents</i> | <i>Modification du tableau d'effectifs</i> | <i>Approvisionnement-Rations</i> | <i>Approvisionnement-Carburant (volume)</i> | <i>Initiative concernant les opérations aériennes et gains d'efficacité</i> | <i>Projets de construction</i> | <i>Renforcement de la sécurité</i> | <i>Projets à effet rapide et activités de programme (dont l'action antimines)</i> | <i>Environnement</i> | <i>Autres variations nettes</i> | <i>Crédits demandés pour 2018/19</i> |
| BANUS | – | – | 8,7 | 0,8 | (15,0) | (2,8) | (2,3) | (13,3) | 6,1 | – | – | (16,1) | 568,7 |
| FINUL | (3,5) | 1,9 | (0,1) | (0,2) | – | (0,3) | (1,2) | 0,4 | – | (0,1) | 0,7 | (2,4) | 482,8 |
| FISNUA | – | 2,9 | – | 0,1 | 0,5 | (1,0) | – | (2,5) | 1,0 | (4,5) | (0,4) | 1,6 | 271,1 |
| FNUOD | 5,0 | – | – | 0,3 | – | 0,3 | – | (1,9) | – | – | 0,2 | 0,1 | 61,8 |
| MINUAD | (65,3) | (4,4) | – | (31,3) | – | (1,4) | – | – | 1,8 | 0,9 | – | 3,9 | 782,6 |
| MINUJUSTH | – | (0,4) | – | 1,7 | – | 2,0 | (0,6) | – | – | 1,0 | – | 31,2 | 124,4 |
| MINUK | – | – | – | – | – | – | – | 0,1 | 0,2 | – | 0,1 | (1,4) | 37,9 |
| MINUL | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| MINURSO | – | – | – | (0,3) | – | – | – | (0,2) | 1,2 | – | – | (0,2) | 53,9 |
| MINUSCA | 2,1 | (0,9) | – | (16,7) | – | – | (27,8) | (1,0) | – | (10,0) | 8,0 | (24,3) | 945,5 |
| MINUSMA | 5,7 | (3,4) | 12,1 | 0,5 | – | 2,7 | (17,9) | 3,2 | 27,2 | (10,3) | – | 20,9 | 1 099,5 |
| MINUSS | 30,8 | 10,5 | – | (1,2) | – | (8,9) | (1,0) | (9,2) | 0,6 | 0,6 | – | 5,3 | 1 154,7 |
| MINUSTAH | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| MONUSCO | 10,1 | 1,4 | (8,0) | (20,7) | – | 4,8 | – | 1,2 | – | 0,7 | 1,0 | 15,4 | 1 153,5 |
| ONUCI | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| UNFICYP | – | – | – | 0,2 | – | – | – | – | – | (0,6) | (0,9) | (0,6) | 55,2 |
| Total partiel | (15,1) | 7,6 | 12,7 | (66,8) | (14,5) | (4,6) | (50,8) | (23,2) | 38,1 | (22,3) | 8,7 | 33,6 | 6 791,7 |
| United Nations Logistics Base | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | (0,2) | 87,3 |
| Regional Service Centre, Entebbe | – | – | – | (0,6) | – | – | – | – | – | – | – | 0,3 | 35,2 |
| Support account | – | – | – | (1,2) | – | – | – | – | – | – | – | 31,6 | 354,6 |
| Total partiel | – | – | – | (1,8) | – | – | – | – | – | – | – | 31,7 | 477,1 |
| Total | (15,1) | 7,6 | 12,7 | (68,6) | (14,5) | (4,6) | (50,8) | (23,2) | 38,1 | (22,3) | 8,7 | 65,2 | 7 268,7 |

179. La figure XIV montre le détail des variations des ressources demandées comparées aux montants approuvés pour l'exercice 2017/18.

Figure XIV Variation des ressources, par facteur

(En millions de dollars des États-Unis ; 1^{er} exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)



Personnel militaire et civil : analyse des effectifs prévus pour 2018/19

180. On trouvera aux tableaux 11 et 12 une analyse des effectifs prévus pour 2018/19 comparés aux effectifs approuvés pour 2017/18, ainsi que les suppressions, créations et reclassements de postes et d'emplois de temporaire prévus pour 2018/19.

76/154 Tableau 11
Analyse des effectifs prévus pour 2018/19 comparés aux effectifs approuvés pour 2017/18

AN/21/770

| Missions | Effectifs approuvés pour 2017/18 | | | | | Effectifs prévus pour 2018/19 | | | | | Variation | | | | |
|--|---|--|-----------------------|-------------------------------|---------------|---|--|-----------------------|-------------------------------|---------------|---|--|-----------------------|-------------------------------|----------------|
| | Personnel recruté sur le plan international | Personnel recruté sur le plan national | Emplois de temporaire | Volontaires des Nations Unies | Total partiel | Personnel recruté sur le plan international | Personnel recruté sur le plan national | Emplois de temporaire | Volontaires des Nations Unies | Total partiel | Personnel recruté sur le plan international | Personnel recruté sur le plan national | Emplois de temporaire | Volontaires des Nations Unies | Total partiel |
| BANUS | 344 | 189 | – | 20 | 553 | 351 | 189 | – | 20 | 560 | 7 | – | – | – | 7 |
| FINUL | 254 | 636 | 2 | – | 892 | 254 | 633 | 2 | – | 889 | – | (3) | – | – | (3) |
| FNUOD | 42 | 88 | 10 | – | 140 | 51 | 88 | 4 | – | 143 | 9 | – | (6) | – | 3 |
| FISNUA | 160 | 89 | 1 | 33 | 283 | 161 | 89 | 1 | 33 | 284 | 1 | – | – | – | 1 |
| MINUAD | 713 | 1 822 | 97 | 128 | 2 760 | 673 | 1 588 | 97 | 109 | 2 467 | (40) | (234) | – | (19) | (293) |
| MINUJUSTH | 157 | 184 | 1 | 6 | 348 | 166 | 190 | 1 | 14 | 371 | 9 | 6 | – | 8 | 23 |
| MINURSO | 83 | 167 | – | 18 | 268 | 82 | 163 | – | 18 | 263 | (1) | (4) | – | – | (5) |
| MINUSCA | 758 | 686 | 49 | 254 | 1 747 | 704 | 610 | – | 210 | 1 524 | (54) | (76) | (49) | (44) | (223) |
| MINUSMA | 806 | 898 | 2 | 189 | 1 895 | 811 | 898 | 2 | 189 | 1 900 | 5 | – | – | – | 5 |
| MINUSTAH | 320 | 932 | – | 94 | 1 346 | – | – | – | – | – | (320) | (932) | – | (94) | (1 346) |
| MONUSCO | 885 | 2 564 | 8 | 419 | 3 876 | 831 | 2 274 | 106 | 419 | 3 630 | (54) | (290) | 98 | – | (246) |
| MINUK | 112 | 219 | – | 24 | 355 | 112 | 219 | – | 24 | 355 | – | – | – | – | – |
| MINUL | 235 | 421 | – | 125 | 781 | – | – | – | – | – | (235) | (421) | – | (125) | (781) |
| MINUSS | 921 | 1 454 | 42 | 442 | 2 859 | 919 | 1 428 | 42 | 442 | 2 831 | (2) | (26) | – | – | (28) |
| UNFICYP | 37 | 119 | – | – | 156 | 38 | 119 | 1 | – | 158 | 1 | – | 1 | – | 2 |
| Subtotal | 5 827 | 10 468 | 212 | 1 752 | 18 259 | 5 153 | 8 488 | 256 | 1 478 | 15 375 | (674) | (1 980) | 44 | (274) | (2 884) |
| Base de soutien logistique des Nations Unies | 126 | 288 | 31 | – | 445 | 138 | 306 | 1 | – | 445 | 12 | 18 | (30) | – | – |
| Centre de services régional d'Entebbe | 134 | 285 | – | 8 | 427 | 132 | 270 | – | 6 | 408 | (2) | (15) | – | (2) | (19) |
| Compte d'appui | 959 | 401 | 80 | – | 1 440 | 974 | 402 | 63 | – | 1 439 | 15 | 1 | (17) | – | (1) |
| Total | 7 046 | 11 442 | 323 | 1 760 | 20 571 | 6 397 | 9 466 | 320 | 1 484 | 17 667 | (649) | (1 976) | (3) | (276) | (2 904) |

18-03173

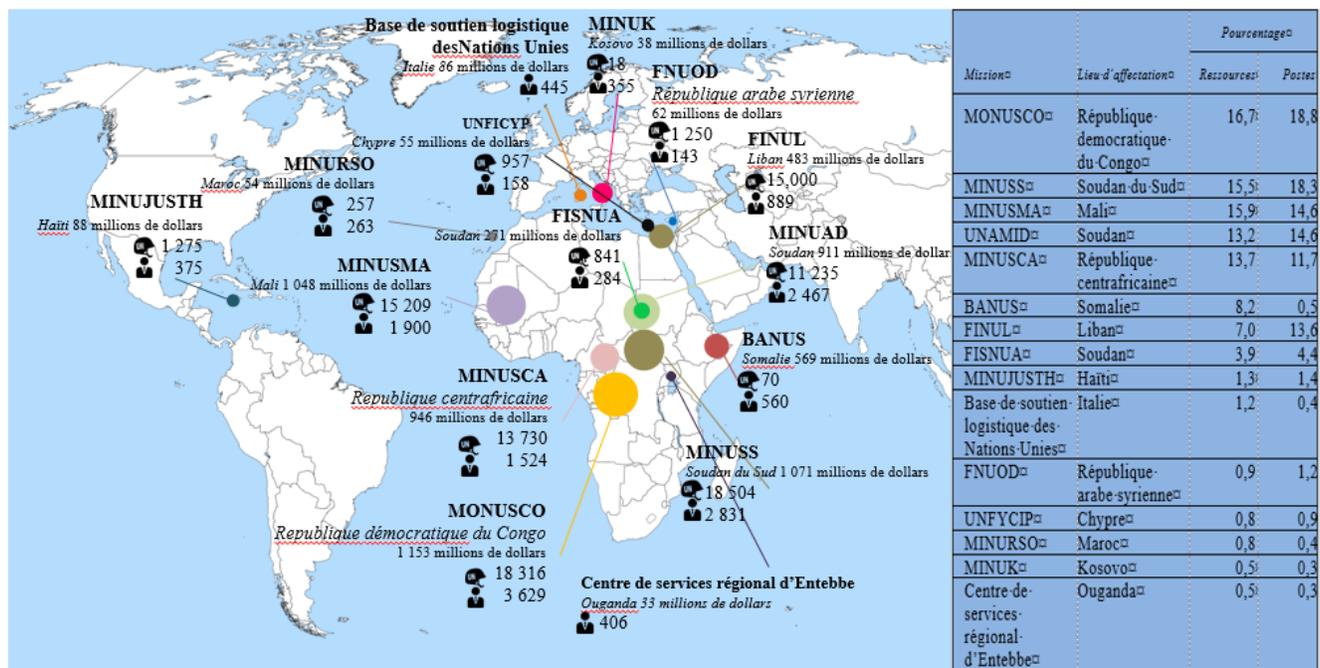
Table 12
Modification du tableau d'effectifs : suppressions, créations, reclassements et transformations de postes et d'emplois de temporaire pour l'exercice 2018/19

| | <i>Postes et emplois de temporaire approuvés pour 2017/18</i> | <i>Secrétaire général adjoint</i> | <i>Sous-Secrétaire général</i> | <i>D-2</i> | <i>D-1</i> | <i>P-5</i> | <i>P-4</i> | <i>P-3</i> | <i>P-2/1</i> | <i>Agents du Service mobile</i> | <i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i> | <i>Agents des services généraux recrutés sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | <i>Variation nette</i> | <i>Postes et emplois de temporaire prévus pour 2018/19</i> |
|--|---|-----------------------------------|--------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|--------------|---------------------------------|--|---|--------------------------------------|------------------------|--|
| BANUS | 553 | – | – | – | – | 1 | 4 | (3) | – | 5 | – | – | – | 7 | 560 |
| FINUL | 892 | – | – | – | – | – | 1 | – | (1) | – | (3) | – | – | (3) | 889 |
| FISNUA | 283 | – | – | – | – | 1 | 1 | (1) | – | – | – | – | – | 1 | 284 |
| FNUOD | 140 | – | – | – | – | – | – | 3 | – | – | – | – | – | 3 | 143 |
| MINUAD | 2 760 | – | – | – | – | – | (1) | (5) | – | (34) | (5) | (229) | (19) | (293) | 2 467 |
| MINUJUSTH | 348 | – | – | – | – | 1 | – | – | – | 8 | – | 6 | 8 | 23 | 371 |
| MINUK | 355 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 355 |
| MINURSO | 268 | – | – | – | – | – | – | – | – | (1) | – | (4) | – | (5) | 263 |
| MINUSCA | 1 747 | – | – | – | (4) | 2 | (13) | (32) | 2 | (49) | (14) | (71) | (44) | (223) | 1 524 |
| MINUSMA | 1 895 | – | – | – | – | 2 | 1 | (2) | – | 4 | – | – | – | 5 | 1 900 |
| MINUSS | 2 859 | – | – | – | – | – | – | – | – | (2) | – | (26) | – | (28) | 2 831 |
| MONUSCO | 3 876 | – | – | – | (1) | 1 | (2) | (5) | (6) | (26) | 10 | (217) | – | (246) | 3 630 |
| UNFICYP | 156 | – | – | – | – | 1 | – | – | – | 1 | – | – | – | 2 | 158 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies | 445 | – | – | – | – | 1 | – | (1) | – | – | – | – | – | – | 445 |
| Centre de services régional d'Entebbe | 427 | – | – | – | – | – | – | (1) | (1) | – | (1) | (14) | (2) | (19) | 408 |
| Compte d'appui | 1 440 | – | – | – | – | (3) | – | 5 | – | – | – | (3) | – | (1) | 1 439 |
| Total | 18 444 | – | – | – | (5) | 7 | (9) | (42) | (6) | (94) | (13) | (558) | (57) | (777) | 17 667 |

181. La répartition géographique du personnel en tenue et du personnel civil pour l'exercice 2018/19 est présentée à la figure XV.

Figure XV

Répartition géographique du personnel en tenue et du personnel civil



Hypothèses de planification stratégique concernant les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19

182. Les opérations de maintien de la paix demeurent l'un des moyens les plus efficaces d'aider les pays ravagés par la guerre à trouver des solutions politiques et à instaurer une paix durable. Les opérations en cours continuent de se voir confier des mandats complexes et multidimensionnels, allant de la surveillance des cessez-le-feu à la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit en passant par la désescalade des conflits, la protection des civils, l'assistance électorale, l'extension de l'autorité de l'État et la consolidation de la paix. Ces tâches sont exécutées dans des environnements politiques complexes, intimement liés aux intérêts des pays voisins sur les plans politique et économique et dans le domaine de la sécurité, et dans lesquels des menaces asymétriques visent souvent directement le personnel en tenue comme le personnel civil. Ces environnements sont généralement caractérisés par des difficultés logistiques telles que le manque d'infrastructures et l'incertitude des lignes de ravitaillement.

183. Durant l'exercice 2018/19, les activités de maintien de la paix des Nations Unies devraient rester concentrées sur l'Afrique et le Moyen-Orient, où la situation régionale, politique et opérationnelle et les conditions de sécurité demeureront difficiles et instables et nécessiteront un fort engagement politique et opérationnel ainsi que des composantes militaire et de police dotées de capacités et d'effectifs suffisants, bien équipés et prêts pour un déploiement rapide, à la fois souple et robuste. D'une part, les effectifs diminueront en raison de la clôture de la MINUL, du remaniement de la MINUAD (accompagné du retrait de plus du tiers du personnel actuellement en poste au Darfour) et du passage de la MINUSTAH à la MINUJUSTH. D'autre part, les mandats de la MONUSCO, de la MINUSMA, de la MINUSCA et de

la MINUSS devraient rester particulièrement difficiles à mener à bien du fait de leur complexité. Il est également probable que des situations surviendront dans des pays où aucune opération de maintien de la paix n'est en place ; elles nécessiteront une surveillance et une évaluation rigoureuses, la prestation de conseils techniques, la planification d'interventions d'urgence et la fourniture d'un appui, notamment au Burundi, en Colombie, en Libye, en Somalie, en République arabe syrienne, au Yémen et dans la région du Sahel.

184. Le soutien sans faille des États Membres aux activités de maintien de la paix des Nations Unies s'est encore confirmé en 2017, puisqu'ils ont autorisé le déploiement de 6 600 soldats et policiers supplémentaires à la MINUSMA et à la MINUSS. Cependant, le souhait de voir se développer des opérations de maintien de la paix moins conséquentes qui interviennent de manière plus rapide et efficace et atteignent les objectifs stratégiques qui leur sont fixés est de plus en plus manifeste. Il est évident également qu'il faut des initiatives spécialement adaptées aux circonstances politiques et opérationnelles propres à chaque mission. Il demeurera nécessaire de consacrer des ressources au maintien de la paix pour affiner et actualiser les stratégies politiques existantes, concevoir des cadres de responsabilité mutuelle avec les pays hôtes, mettre au point de nouvelles méthodes pour une exécution allégée et intégrée des mandats, renforcer la planification stratégique et opérationnelle, améliorer les modalités de déploiement ainsi que le comportement et la performance du personnel de maintien de la paix, sa sécurité et sa capacité d'atténuer les menaces asymétriques, et renforcer l'appui aux missions. Qui plus est, il sera nécessaire de maintenir une coopération continue en matière de paix et de sécurité avec les organisations régionales et sous-régionales afin de tirer parti de leur capital politique et de leurs capacités.

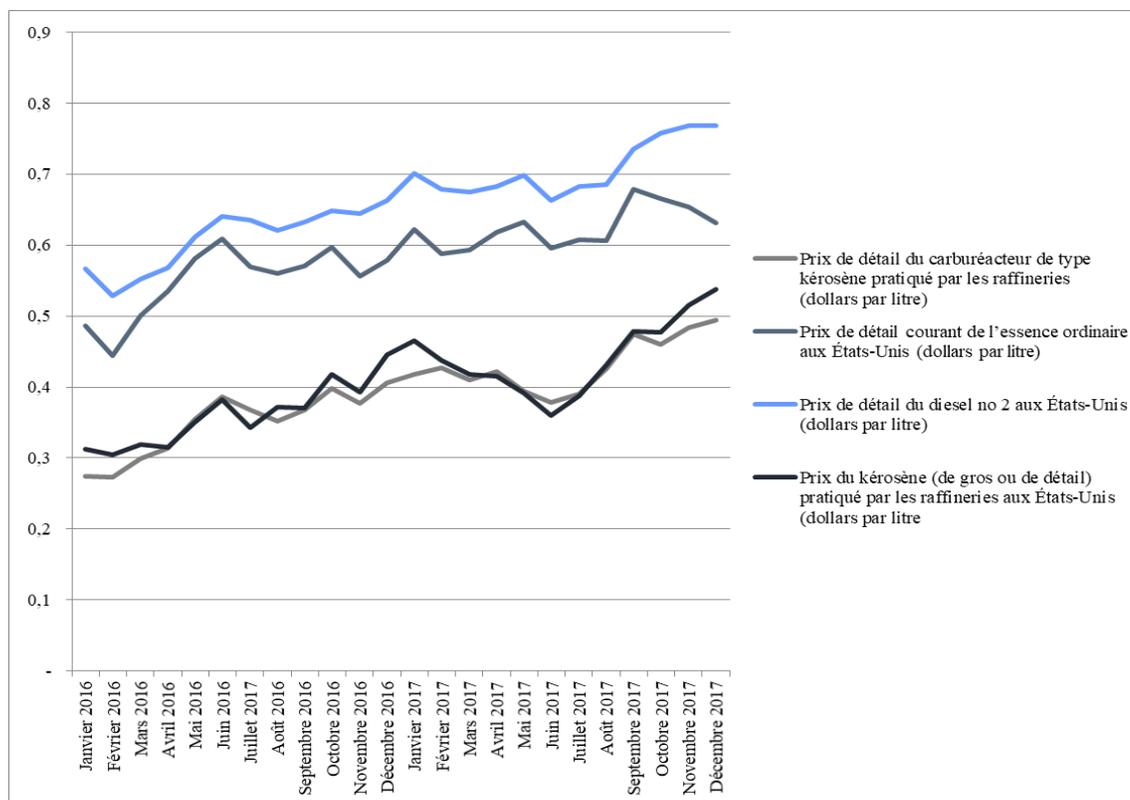
Effet de l'évolution des prix des carburants sur les prévisions de dépenses

185. Si la baisse du prix des carburants avait entraîné une forte diminution des dépenses enregistrées pendant l'exercice 2015/16 et s'était également répercutée sur les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17, le prix des carburants est à la hausse depuis le début de 2016. Les prix estimatifs des carburants pris en compte dans les projets de budget sont calculés sur la base des prix moyens enregistrés sur une période de six mois de manière à atténuer les distorsions dues à des valeurs aberrantes. Comme c'est le cas de la plupart des produits de base, les cours fluctuent en fonction de l'offre et de la demande, lesquels réagissent notamment à la demande saisonnière et aux conditions météorologiques. Ces variations ont pour effet d'entraîner une hausse des ressources demandées au titre du carburant dans les projets de budget pour 2018/19 et ce, pour presque toutes les missions de maintien de la paix.

186. La figure XVI montre les fluctuations que le prix moyen des carburants a subies au cours des deux dernières années.

Figure XVI
Prix moyen des carburants du 1^{er} janvier 2016 à décembre 2017

(En dollars des États-Unis)



Fluctuation du taux de change durant l'année précédente

187. En 2017, l'euro s'est apprécié de 12 % en moyenne par rapport au dollar des États-Unis, qui a enregistré une baisse en moyenne annuelle pour la première fois en cinq ans. L'affaiblissement du dollar par rapport à l'euro et à d'autres monnaies telles que le franc CFA a entraîné une hausse des coefficients d'ajustement en janvier 2018 par rapport à janvier 2017 dans la plupart des missions, la hausse la plus importante, de 15,3 %, ayant été enregistrée à la MINUSCA. La livre soudanaise a continué de perdre de la valeur face au dollar des États-Unis après avoir été dévaluée de 84 % en décembre 2015 et s'être dépréciée encore au cours de l'année 2017.

188. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2018/19 ont été faites sur la base des taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, soit, dans la plupart des cas, ceux de décembre 2017 et de janvier et février 2018.

189. Les figures XVII et XVIII montrent l'évolution du dollar par rapport à l'euro et au franc CFA de janvier à décembre 2017.

Figure XVII
Évolution du dollar des États-Unis par rapport à l'euro en 2017

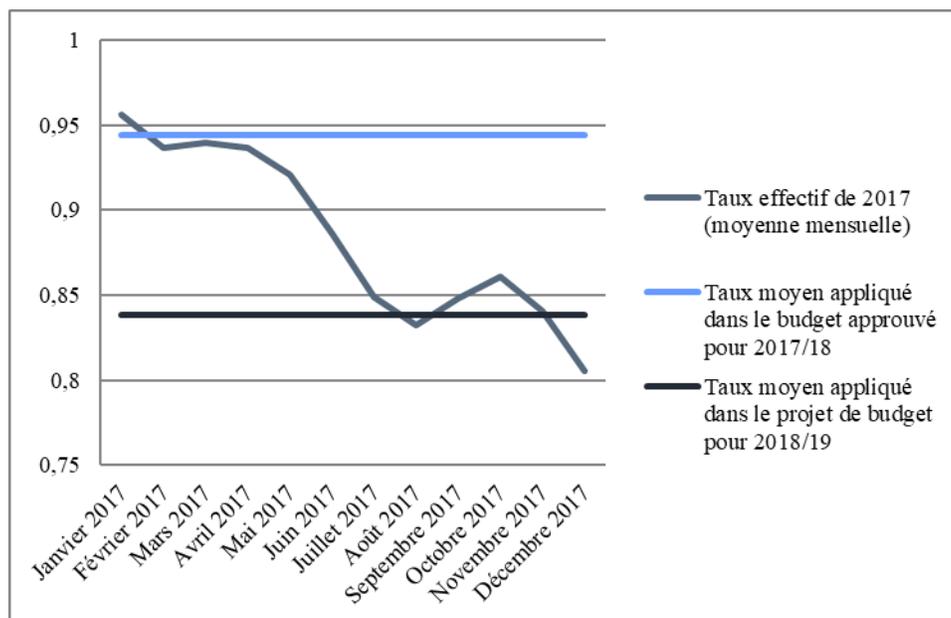
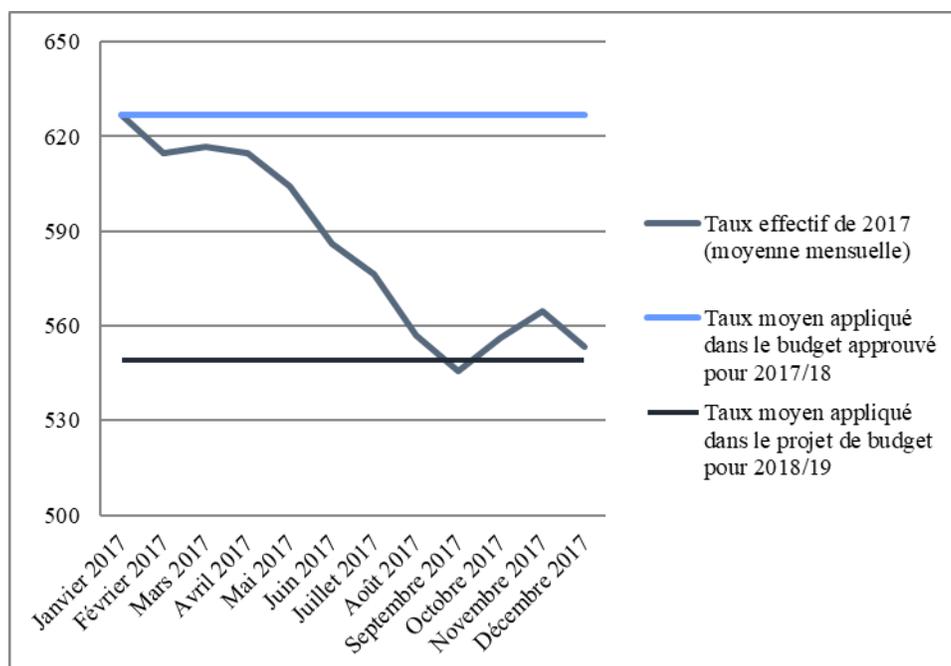


Figure XVIII
Évolution du dollar des États-Unis par rapport au franc CFA en 2017



Ressources humaines : taux de vacance

190. Les taux de vacance appliqués au calcul des dépenses de personnel sont établis sur la base des effectifs réellement déployés pendant l'exercice 2016/17 et le premier semestre de l'exercice 2017/18, ainsi que de l'évolution prévue des dépenses des

missions et des effectifs et des circonstances propres à chacune des missions pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue et du recrutement du personnel civil. Pour les militaires et le personnel de police, les variables retenues pour prévoir les coefficients délais de déploiement tiennent compte des taux de vacance moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, de l'évolution des déploiements et du plan de déploiement établi. Pour le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés ont été établis à partir des taux de vacance les plus récents, des taux moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, des tendances observées en matière d'occupation des postes et des propositions de modification de la composition des effectifs, le cas échéant. En ce qui concerne le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, les taux de vacance proposés ont été établis sur la base de la moyenne du premier semestre de l'exercice en cours, le taux de vacance le plus élevé (50 %) étant appliqué aux postes et emplois de temporaire nouvellement créés.

191. Les coûts salariaux pour l'exercice 2018/19 ont été calculés en appliquant les barèmes de traitement et les indemnités de poste approuvés en janvier 2017 pour le personnel recruté sur le plan international et publiés par la Commission de la fonction publique internationale. Les traitements du personnel recruté sur le plan national sont fondés sur le barème de traitements le plus récemment appliqué dans chaque mission.

Taux de vacance prévus pour l'exercice 2018/19

192. Le détail des taux de vacance pour chaque mission est présenté dans le tableau 13.

Tableau 13

Taux de vacance prévus et effectifs

(En pourcentage)

| <i>Mission</i> | <i>Catégorie</i> | <i>Taux effectif moyen 2016/17</i> | <i>Taux budgétisé 2017/18</i> | <i>Projection 2018/19</i> |
|----------------|--|--|---------------------------------------|-------------------------------|
| BANUS | Personnel recruté sur le plan international | 30,4 | 31,0 | 10,0 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 33,3 | 33,0 | 20,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 17,5 | 16,0 | 10,0 |
| | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international | 23,8 | 24,0 | 2,0 |
| FINUL | Personnel recruté sur le plan international | 6,3 | 5,5 | 3,0 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 40,4 | 40,4 | 17,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 7,5 | 7,6 | 6,4 |
| | Personnel temporaire recruté sur le plan international | 50 | – | – |
| FNUOD | Personnel recruté sur le plan international | 4,8 | 5,0 | 9,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 2,3 | 2,5 | 5,0 |
| | Personnel temporaire recruté sur le plan international | 33,3 | 28,0 | 50,0 |
| FISNUA | Personnel recruté sur le plan international | 22,9 | 23,6 | 15,0 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 14,0 | 15,0 | 10,0 |
| | Volontaires des Nations Unies | 3,1 | 10,0 | 6,0 |
| MINUAD | Personnel temporaire recruté sur le plan international | 14,3 | 14,3 | 15,0 |
| | Personnel recruté sur le plan international | 13,0 | 11,5 | 7,0 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 21,3 | 14,9 | 3,0 |

| <i>Mission</i> | <i>Catégorie</i> | <i>Taux effectif moyen 2016/17</i> | <i>Taux budgétisé 2017/18</i> | <i>Projection 2018/19</i> |
|----------------|--|--|---------------------------------------|-------------------------------|
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 4,3 | 3,6 | 5,0 |
| | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international | 22,1 | 25,0 | 10,0 |
| | Personnel temporaire recruté sur le plan international | 5,9 | 7,0 | 7,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national (temporaires) | 2,5 | 4,0 | 4,0 |
| MINUJUSTH | Personnel recruté sur le plan international | – | 13,8 | 11,0 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | – | 14,9 | 6,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | – | 13,8 | 4,0 |
| | Volontaires des Nations Unies | – | 5,0 | 14,0 |
| MINUK | Personnel recruté sur le plan international | 15,2 | 6,0 | 6,0 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 6,1 | 3,0 | 3,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 1,1 | 1,0 | 1,0 |
| | Volontaires des Nations Unies | 16,7 | 11,0 | 11,0 |
| MINUL | Personnel recruté sur le plan international | 10,5 | 16,0 | – |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 18,2 | 10,0 | – |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 8,9 | 10,0 | – |
| | Volontaires des Nations Unies | 14,0 | 15,0 | – |
| MINURSO | Personnel recruté sur le plan international | 15,7 | 15,0 | 10,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 4,8 | 4,0 | 6,0 |
| | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international | 55,6 | 40,0 | 20,0 |
| MINUSCA | Personnel recruté sur le plan international | 20,7 | 25,8 | 8,3 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 32,8 | 40,9 | 15,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 38,2 | 40,9 | 15,0 |
| | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international | 17,5 | 20,0 | 12,0 |
| | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national | 25,5 | 5,0 | 2,0 |
| | Personnel temporaire recruté sur le plan international | 42,3 | 25,0 | – |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national (temporaires) | 50,0 | 0,0 | – |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national (temporaires) | 100,0 | 0,0– | – |
| MINUSMA | Personnel recruté sur le plan international | 12,7 | 15,0 | 17,4 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 17,4 | 20,0 | 17,7 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 13,1 | 15,0 | 19,8 |
| | Volontaires des Nations Unies | 15,9 | 20,0 | 17,5 |
| | Personnel temporaire recruté sur le plan international | 0,0 | 25,0 | 50,0 |
| MINUSS | Personnel recruté sur le plan international | 11,8 | 15,0 | 9,0 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 9,7 | 10,0 | 8,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 9,6 | 10,0 | 5,0 |
| | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international | 12,5 | 11,0 | 10,0 |
| | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national | 33,3 | 16,0 | |
| | Personnel temporaire recruté sur le plan international | 14,3 | 20,0 | 15,0 |

| <i>Mission</i> | <i>Catégorie</i> | <i>Taux effectif moyen 2016/17</i> | <i>Taux budgétisé 2017/18</i> | <i>Projection 2018/19</i> |
|--|--|---|---------------------------------------|-------------------------------|
| MINUSTAH | Personnel temporaire recruté sur le plan national | 20,0 | 20,0 | 10,0 |
| | Personnel recruté sur le plan international | 11,3 | – | – |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 12,9 | – | – |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 10,3 | – | – |
| | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international | 14,9 | – | – |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national (temporaires) | 18,2 | – | – |
| MONUSCO | Volontaires des Nations Unies (temporaires) | 11,1 | – | – |
| | Personnel recruté sur le plan international | 12,1 | 18,0 | 18,0 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 19,7 | 22,0 | 22,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 6,8 | 10,5 | 10,5 |
| | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international | 11,3 | 12,9 | 12,9 |
| | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national | 81,8 | 12,9 | 35,0 |
| | Personnel temporaire recruté sur le plan international | – | 50,0 | 18,0 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national (temporaires) | – | 0,0 | 22,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national (temporaires) | – | 0,0 | 10,5 |
| | ONUCI | Personnel recruté sur le plan international | 8,1 | – |
| Administrateurs recrutés sur le plan national | | 5,9 | – | – |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | | 5,4 | – | – |
| Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international | | 12,7 | – | – |
| UNFICYP | Personnel recruté sur le plan international | 5,6 | 6,0 | 7,0 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 50,0 | – | 25,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 2,6 | 4,0 | 2,0 |
| | Personnel temporaire recruté sur le plan international | – | – | 50,0 |
| Centre de services régional | Personnel recruté sur le plan international | 20,5 | 20,0 | 16,0 |
| | Administrateurs recrutés sur le plan national | 51,6 | 50,0 | 15,0 |
| | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 9,7 | 6,0 | 12,0 |
| | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international | 62,5 | 50,0 | 10,0 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies | Personnel recruté sur le plan international | 15,5 | 16,4 | 15,0 |
| | Personnel recruté sur le plan national | 3,8 | 3,5 | 6,0 |
| | Personnel temporaire recruté sur le plan international | 9,1 | 9,0 | 15,0 |
| | Personnel temporaire recruté sur le plan national | 23,5 | 12,0 | – |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | Personnel recruté sur le plan international | 11,0 | 10,6 | 11,9 |
| | Personnel recruté sur le plan national | 6,6 | 6,9 | 9,7 |
| | Personnel temporaire recruté sur le plan international | 20,7 | 21,8 | 23,5 |
| | Personnel temporaire recruté sur le plan national | 17,6 | 17,6 | 25,0 |

Tendances en matière d'occupation des postes (personnel civil)

193. Les taux de vacance de postes utilisés pour établir les budgets des missions de maintien de la paix de 2018/19 devraient évoluer à la baisse pour ce qui est du personnel recruté sur le plan international et national en raison de la maturité des missions, des besoins opérationnels et des réductions d'effectifs, notamment à la MINUSCA et la MINUAD. Au Centre de services régional d'Entebbe, les taux de vacance pour le personnel recruté sur le plan international et les administrateurs recrutés sur le plan national devraient diminuer grâce aux efforts de recrutement.

Dépenses au titre du personnel civil

194. Pour l'exercice 2018/19, les traitements nets et les contributions du personnel recruté sur le plan international ont été calculés selon le barème des traitements révisé pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/255 et entré en vigueur le 1er janvier 2018. Ce barème tient compte de l'incorporation, sans gain ni perte, de 0,97 point d'ajustement aux traitements de base nets prévus par le barème des traitements du 1er janvier 2017. Le barème des traitements de base nets des agents du Service mobile a lui aussi été révisé avec effet au 1er janvier 2018. Le coefficient d'ajustement fixé pour chaque lieu d'affectation à compter de janvier 2018 a été appliqué aux traitements de base nets. Les dépenses communes de personnel effectives et les traitements nets effectifs pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 ont été utilisés pour calculer les dépenses communes de personnel en pourcentage des traitements pour l'exercice 2018/19.

195. Pour l'exercice 2018/19, les dépenses relatives au personnel civil recruté sur le plan international sont en hausse pour la plupart des missions en raison de l'augmentation générale du coefficient d'ajustement due à la dépréciation du dollar des États-Unis. En outre, le pourcentage des dépenses communes de personnel est globalement plus élevé en raison de l'application du barème des traitements unifié en janvier 2017, à savoir le transfert de l'indemnité pour conjoint à charge du salaire net aux dépenses communes de personnel.

196. En ce qui concerne les dépenses communes de personnel, les principaux facteurs contribuant à l'augmentation nette des ressources nécessaires sont les suivants : a) une augmentation au titre des indemnités pour charges de famille (précédemment intégrées dans le montant net du traitement de base minima) ; b) une augmentation au titre des indemnités liées aux mouvements de personnel principalement sous la forme de primes de réinstallation et d'indemnités d'installation ; c) une augmentation du fait de la révision du barème de la rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en février 2017.

197. En ce qui concerne le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, les réductions au titre des traitements s'expliquent principalement par le taux de vacance retenu pour le calcul du coût des postes et des emplois de temporaire sur la base des tendances effectives. L'application du barème des traitements unifié en janvier 2017 a entraîné des réductions au titre des coûts salariaux standard, en raison principalement du transfert de l'indemnité pour conjoint à charge (précédemment intégrée dans le montant net du traitement de base minima) du salaire net aux dépenses communes de personnel, tandis que les ressources prévues pour les dépenses communes de personnel sont en hausse. En outre, le Secrétaire général propose la suppression globale de 15 postes et emplois de temporaire (autre que pour les réunions) au 1er juillet 2018, ce qui contribue à la diminution du montant prévu au titre des traitements pour l'exercice 2018/19.

198. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, les barèmes de traitements les plus récents sont utilisés pour calculer les traitements nets et les contributions du personnel, le pourcentage des dépenses communes de personnel par rapport aux traitements nets ayant été calculé compte tenu des tendances observées par le passé en ce qui concerne la classe et l'échelon moyens du personnel recruté sur le plan national dans les missions.

XII. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286 et ses initiatives en matière de gestion

A. Questions relatives au personnel

Recrutement de personnel pour les missions

199. Dans sa résolution 63/250, l'Assemblée générale a demandé que le Département de l'appui aux missions se serve de fichiers de candidats présélectionnés pour pourvoir les postes dans les missions. Dans cet esprit, la Division du personnel des missions, qui relève du Département, publie des avis de vacance de poste génériques et facilite l'évaluation et la sélection, notamment au moyen d'entretiens, de centaines de candidats, afin de constituer et de maintenir à jour des listes viables de candidats qualifiés pour les postes vacants et ceux qui devraient le devenir. Cette méthode permet d'évaluer et de sélectionner au préalable des candidats qualifiés qui pourront ensuite être déployés rapidement et de réduire ainsi les délais de recrutement des missions. De 85 % à 90 % des postes faisant l'objet d'un recrutement international sont pourvus de cette façon dans les opérations de paix. La sélection d'un candidat s'effectue en moyenne 55 jours après la clôture de l'avis de vacance de poste dans le cas d'un recrutement sur la base d'un fichier, contre 277 jours dans le cas d'un avis de vacance de poste spécifique relatif aux missions. La gestion des fichiers, qui portent sur 24 familles d'emplois, se fonde sur l'analyse des insuffisances d'effectifs et l'élaboration d'un calendrier annuel comprenant une quarantaine d'avis de vacance de poste génériques. Au moins 800 nouveaux candidats présélectionnés sont ainsi inscrits en moyenne par an dans les fichiers (au terme de l'évaluation de milliers de candidats) et approuvés par les organes centraux de contrôle pour le personnel des missions. Il demeure essentiel de constituer, de tenir à jour et de gérer des fichiers destinés aux missions, de façon à tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, ainsi que l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 70/286. Les listes de candidats ainsi constituées et gérées pouvant être utilisées par toutes les missions, le coût des activités correspondantes devrait continuer à être réparti, au prorata, entre les missions.

Activités des groupes d'experts

200. Au cours de l'exercice 2016/17, la Division du personnel des missions a tenu à jour 450 fichiers de candidats présélectionnés portant sur 24 groupes professionnels, toutes classes, catégories et familles d'emploi confondues. À la suite de la publication de 60 avis de vacance de poste génériques, elle a reçu environ 38 000 candidatures, qui ont été gérées par 12 responsables de groupes professionnels et évaluées par 118 groupes d'experts. À l'issue de cette procédure, les organes centraux de contrôle pour le personnel des missions ont retenu 1 860 candidats.

201. Pendant l'exercice en cours, la Division du personnel des missions devrait gérer la publication de 44 avis de vacance de poste génériques en vue non seulement de constituer de nouvelles listes de réserve dans les domaines de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la prestation de services, de la gestion des risques et de

l'informatique et des communications, mais aussi d'attirer des candidats bilingues. Des dépenses d'un montant de 975 560 dollars devraient être réparties entre les missions de maintien de la paix de façon à couvrir le coût des évaluations menées par les groupes d'experts. On s'efforce en particulier d'accroître le nombre de femmes inscrites sur les listes dans tous les groupes professionnels, conformément à la volonté du Secrétaire général de parvenir à la parité des sexes dans les opérations de paix.

202. Pour l'exercice 2017/18, un crédit d'un montant de 1,1 million de dollars a été ouvert au titre des activités des groupes d'experts. On trouvera dans le tableau 14 la répartition de ce montant par mission.

Tableau 14

Ressources approuvées, par mission, au titre des activités des groupes

(En dollars des États-Unis)

| <i>Mission de maintien de la paix</i> | <i>1^{er} juillet 2017-30 juin 2018</i> <i>Montant alloué</i> |
|--|--|
| BANUS | 57 844 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies | 7 640 |
| Centre de services régional | 7 640 |
| FINUL | 57 844 |
| FISNUA | 57 844 |
| FNUOD | 7 640 |
| MINUAD | 151 268 |
| MINUK | 7 640 |
| MINUL | 57 844 |
| MINURSO | 7 640 |
| MINUSCA | 151 268 |
| MINUSMA | 151 268 |
| MINUSS | 151 268 |
| MINUSTAH/MINUJUSTH | 57 844 |
| MONUSCO | 151 268 |
| UNFICYP | 7 640 |
| Total | 1 091 400 |

203. Pour l'exercice 2018/19, on estime à 1,1 million de dollars le montant total des ressources nécessaires au titre des activités des groupes d'experts. On trouvera dans le tableau 15 ci-après la répartition prévue de ce montant par mission.

Tableau 15

Montant estimatif, par mission, des ressources nécessaires au titre des activités des groupes d'experts pour l'exercice 2018/19

(En dollars des États-Unis)

| <i>Mission de maintien de la paix</i> | <i>1^{er} juillet 2018-30 juin 2019</i> <i>Montant prévu</i> |
|--|---|
| BANUS | 59 809 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies | 8 513 |
| Centre de services régional | 8 513 |

| <i>Mission de maintien de la paix</i> | <i>1^{er} juillet 2018-30 juin 2019</i> <i>Montant prévu</i> |
|---------------------------------------|---|
| FINUL | 59 809 |
| FISNUA | 59 809 |
| FNUOD | 8 513 |
| MINUAD | 160 218 |
| MINUJUSTH | 59 809 |
| MINUK | 8 513 |
| MINURSO | 8 513 |
| MINUSCA | 160 218 |
| MINUSMA | 160 218 |
| MINUSS | 160 218 |
| MONUSCO | 160 218 |
| UNFICYP | 8 513 |
| Total | 1 091 404 |

Représentation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions

204. Au paragraphe 23 de sa résolution [70/286](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police soient représentés comme il se doit au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, compte tenu de leur contribution aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, et d'en rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble.

205. Pour donner suite à cette demande ainsi qu'aux demandes antérieures formulées à ce sujet dans les résolutions [67/287](#) et [66/265](#), le Secrétariat a pris un certain nombre de mesures, dont :

a) La modification de l'instruction administrative [ST/AI/2010/3](#) relative au système de sélection du personnel, visant à préciser qu'il doit être dûment tenu compte, dans la décision finale du chef de département ou de bureau concerné, du cas des candidats originaires de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui postulent à un poste dans une opération de maintien de la paix ou à un poste financé par le compte d'appui au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions ou à un autre département du Siège ([ST/AI/2010/3/Amend.2](#)) ;

b) L'introduction, dans l'instruction administrative [ST/AI/2016/1](#) relative au dispositif de sélection du personnel et d'encadrement de la mobilité, de l'obligation pour le Bureau de la gestion des ressources humaines de signaler au conseil du réseau d'emplois et au Conseil de contrôle de haut niveau ceux qui, parmi les candidats qualifiés, sont des ressortissants de pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police qui briguent un poste dans une opération de maintien de la paix ou, au Siège, un poste du Département des opérations de maintien de la paix ou au Département de l'appui aux missions imputé au compte d'appui, eu égard au concours que ces pays apportent aux activités de maintien de la paix de l'Organisation ;

c) L'introduction, dans les avis de vacance de poste d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur imputé au compte d'appui, d'un avis particulier indiquant qu'il sera tenu dûment compte des ressortissants de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui correspondent au profil recherché et dont l'inscription sur la liste de réserve est recommandée pour pourvoir un poste dans une opération de maintien de la paix ou, au Siège, un poste du Département des opérations de maintien de la paix ou du Département de l'appui aux missions imputé au compte d'appui, compte tenu de la contribution de ces pays aux activités de maintien de la paix des Nations Unies ;

d) L'obligation faite aux responsables des postes à pourvoir de certifier qu'ils ont tenu dûment compte des ressortissants de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police parmi les candidats dont ils recommandent l'inscription sur les listes de réserve aux chefs du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, compte tenu de la contribution de ces pays aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;

e) L'organisation d'activités de communication visant à accroître le nombre d'inscriptions, en particulier de femmes, sur les listes de candidats présélectionnés, de militaires d'active détachés par des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et notamment de séances d'information, de réunions et de visites dans les pays concernés et d'une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux et les sites Web consacrés au recrutement ;

f) Le suivi régulier, par les services administratifs du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, de la représentation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans ces départements et l'établissement de rapports sur la question, tant pour ce qui est du personnel civil que pour les militaires d'active détachés.

206. À la suite des activités de communication organisées, la représentation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police lors de la première phase de la campagne de recrutement de personnel militaire ou de police a augmenté de 27 % entre 2013 et 2016 (aucune donnée antérieure à 2013 n'est disponible). Le nombre de pays représentés lors de la première phase de la campagne de 2017 a légèrement diminué, comme le montre le tableau 16.

Tableau 16

Nombre de nationalités représentées au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions de 2013 à 2017

| | <i>1^{re} phase 2013</i> | <i>2^e phase 2013</i> | <i>1^{re} phase 2014</i> | <i>2^e phase 2014</i> | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|------|------|------|
| Nombre de nationalités représentées | 51 | 65 | 62 | 59 | 70 | 70 | 66 |
| Augmentation du nombre de nationalités représentées (en pourcentage) | | 22 | 18 | 14 | 27 | 27 | 23 |

207. Au 31 décembre 2017, 98 % des membres du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et 93 % de ceux du Département de l'appui aux missions provenaient de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. On trouvera dans les tableaux 17 et 18 le taux de représentation de ces pays parmi le personnel civil et les militaires détachés des deux départements depuis avril 2011. Malgré certaines fluctuations dues à la rotation du personnel et au fait que le nombre de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police varie d'un mois à l'autre, ces chiffres témoignent néanmoins des efforts que les deux départements

déplient depuis 2011 pour améliorer la représentation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, conformément aux résolutions 66/265, 67/287 et 70/286 de l'Assemblée générale.

Tableau 17

Pourcentage du personnel du Département des opérations de maintien de la paix provenant de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

| | 30 avril 2011 | 30 avril 2012 | 30 avril 2013 | 30 avril 2014 | 30 avril 2015 | 30 avril 2016 | 30 avril 2017 | 31 décembre 2017 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Personnel provenant de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police | 97 | 97 | 97 | 96 | 97 | 97 | 97 | 98 |
| Personnel ne provenant pas de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police | 3 | 3 | 3 | 4 | 3 | 3 | 3 | 2 |

Tableau 18

Pourcentage du personnel du Département de l'appui aux missions provenant de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

| | 30 avril 2011 | 30 avril 2012 | 30 avril 2013 | 30 avril 2014 | 30 avril 2015 | 30 avril 2016 | 30 avril 2017 | 31 décembre 2017 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Personnel provenant de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police | 91 | 93 | 91 | 92 | 94 | 92 | 91 | 93 |
| Personnel ne provenant pas de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police | 9 | 7 | 9 | 8 | 6 | 8 | 9 | 7 |

B. Dépenses opérationnelles

Opérations aériennes

208. Le 20 avril 2017, par un mémorandum adressé aux chefs de mission et aux fonctionnaires du Siège, le Secrétaire général a lancé une initiative visant à rationaliser les opérations aériennes des Nations Unies. Les modifications apportées ont consisté dans un premier temps à restreindre la taille des flottes, à limiter les déplacements par avion aux trajets essentiels et à réduire le nombre de passagers ne relevant pas des missions qui voyagent à bord des vols des Nations Unies, ainsi que le nombre de vols spéciaux. En outre, une première analyse détaillée devait être achevée le 31 décembre 2017 au plus tard et des décisions finales prises au début de l'année 2018.

209. À cette fin, un groupe de travail du Siège s'est employé, en coordination avec les parties prenantes, à trouver des moyens d'améliorer le rapport coût-efficacité dans toutes les missions des Nations Unies. Cette approche s'est fondée sur une analyse de la demande, afin de déterminer les besoins correspondants en matière d'appui aérien. Le groupe de travail a étudié l'organisation des mouvements et transports et ainsi obtenu des détails sur la circulation des personnes et des marchandises pour chaque mission. Il a en outre analysé les impératifs militaires afin de déterminer si l'appui militaire aérien existant permettait d'obtenir les résultats escomptés de la façon la plus rentable possible. L'examen détaillé des besoins essentiels et des programmes

de vol a permis de proposer des moyens plus rentables de mener les opérations, ainsi qu'une réduction correspondante du nombre d'aéronefs et des coûts.

210. Les mesures envisagées, notamment la réduction du nombre d'appareils, ainsi que leur partage ou leur remplacement et les ajustements à apporter aux unités permanentes, devraient se traduire par une diminution importante du nombre d'aéronefs déployés dans les missions, assortie d'une réduction correspondante des dépenses. Des efforts ont été déployés en ce sens dès l'exercice 2016/17 et ils devraient se poursuivre durant les exercices 2017/18 et 2018/19. De nouvelles modalités de partage des moyens aériens permettront de réduire le nombre d'avions régionaux et d'avions d'affaires. Les appareils insuffisamment utilisés sont actuellement remplacés par des solutions plus rentables. Pour certaines activités, on aura recours à des avions au lieu des hélicoptères dont le fonctionnement est plus coûteux et moins rentable. Dans le cas des unités militaires, pour lesquelles le nombre d'heures de vol est souvent directement proportionnel aux coûts, on envisage de réviser à la baisse le nombre d'heures de vol budgétisées en fonction de l'utilisation qui a été faite des appareils par le passé. Les hélicoptères d'attaque d'un coût élevé sont remplacés par des hélicoptères armés, qui présentent un meilleur rapport coût-efficacité. En outre, les lettres d'attribution relatives aux hélicoptères d'attaque, qui donnent lieu au remboursement mensuel de frais de location, ont été révisées de façon à éviter à l'Organisation de subir les effets négatifs d'une faible utilisation de ces appareils. La centralisation du commandement et du contrôle des appareils stratégiques permettra de recourir à davantage d'appareils à large fuselage pour procéder à la relève des contingents de par le monde selon un meilleur rapport coût-efficacité.

211. Le rôle du Centre stratégique des opérations aériennes de Brindisi a été de nouveau renforcé à cet égard. Avec la Section des transports aériens du Département de l'appui aux missions, le Centre stratégique assure la gestion de tous les vols stratégiques, fonction qui est amenée à se poursuivre et se développer. Il continue de coordonner l'usage d'aéronefs selon des modalités de partage ou de prêt, y compris pour les appareils à large fuselage utilisés à destination et en provenance des zones de mission aux fins de la relève des contingents. Il est essentiel de disposer d'une entité centrale qui appuie toutes les opérations aériennes menées au moyen d'appareils partagés ou de réserve afin de maximiser les gains d'efficacité et de coordonner les programmes de vol le plus judicieusement possible. Grâce au renforcement du rôle du Centre stratégique et à la possibilité de recourir à des appareils de réserve, il devrait être possible de réduire encore la flotte de l'ONU.

212. Ces dernières années, le rôle en matière d'opérations aériennes du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements d'Entebbe a diminué, passant de la coordination régionale au simple apport d'un appui, au cas par cas, aux fins de la manutention au sol des appareils, du réapprovisionnement en carburant et du logement de l'équipage. Cela s'explique par diverses raisons, dont le fait que la Section du contrôle des mouvements du Siège a affrété aux fins de la relève des contingents un appareil à large fuselage présentant un bon rapport coût-efficacité et que les missions régionales ont continué d'exercer un contrôle étroit sur leurs propres moyens aériens.

213. Si de nombreux hélicoptères de manœuvre et avions militaires sont utilisés à des fins logistiques (transport de passagers ou de fret), leur déploiement est fonction de la planification des opérations militaires. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés dans le cadre d'opérations précises, militaires ou à haut risque, ils servent, comme il se doit, à apporter un appui aux activités logistiques. On continuera de renforcer le partage des moyens aériens. Le recours accru à des appareils de réserve et des appareils partagés, coordonné par le Centre stratégique, devrait permettre de mieux répondre

aux besoins supplémentaires ponctuels des missions. Voici certaines des mesures qui ont été prises ou qu'il est prévu de prendre en ce qui concerne la mise en commun des capacités :

a) La possibilité de disposer d'un avion régional que se partageraient la MINUSS et la FISNUA a été évoquée dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général ;

b) Il est prévu que les missions se partagent un avion militaire tactique C-130 à compter du troisième trimestre 2018, sous la coordination du Centre stratégique de Brindisi ;

c) Pour assurer la relève des contingents, toutes les missions se partagent un avion à large fuselage faisant l'objet d'un contrat d'affrètement à long terme, dont le contrôle opérationnel a été transféré au Centre stratégique afin d'en optimiser les possibilités d'utilisation à toutes fins ;

d) Un nouvel appel d'offres pour les vols de relève des contingents devrait avoir lieu au cours du deuxième trimestre 2018 et déboucher sur la signature d'un contrat avant la fin de l'année 2018. Cela permettra de disposer d'un deuxième avion à large fuselage, ainsi que d'autres appareils à fuselage plus étroit. C'est le Centre stratégique qui coordonnera l'utilisation de ces appareils, qui seront mis à la disposition de toutes les missions, aux fins de la relève des contingents et d'autres besoins ponctuels ;

e) On s'efforce actuellement d'élargir la flotte de réserve constituée entre autres d'avions d'affaires et d'avions à turbopropulseur, afin d'accroître les possibilités d'utilisation de ces appareils sur demande. Les missions se les partageront également sous la coordination du Centre stratégique.

Initiative de gestion efficace des rations

214. La distribution aux soldats de la paix de rations de qualité selon un bon rapport coût-efficacité et une gestion efficace demeure une priorité pour le Secrétariat. Conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/742, par. 149 et 150), le Département de l'appui aux missions a analysé l'évolution du coût des rations avant l'introduction de nouvelles normes (soit pour les exercices 2008/09 à 2012/13), ainsi qu'après l'introduction de ces normes, celle d'un dispositif de dédommagement en faveur de l'Organisation des Nations Unies lorsque les fournisseurs ne satisfont pas aux principaux indicateurs de résultat ou aux normes concernant les rations, tels que stipulés dans les contrats, et la mise en place de l'outil de gestion amélioré que constitue le système de gestion électronique des rations (exercices 2013/14 à 2016/17).

215. Le coût des rations tend généralement à évoluer en même temps que l'effectif rationnaire sur le terrain. Le coût total estimatif des rations s'inscrit dans une fourchette allant de 290 millions de dollars pour 80 264 personnes au cours de l'exercice 2008/09 à 394 millions de dollars pour 118 487 personnes au cours de l'exercice 2015/16. Le coût moyen par personne et par jour a dans un premier temps eu tendance à baisser avant de remonter depuis l'exercice 2015/16, cette hausse s'étant poursuivie jusqu'à l'exercice 2016/17 compris. La tendance à la hausse du coût des rations par personne et par jour s'explique par certains facteurs externes propres à la situation particulière de quelques missions. L'administration continuera de s'efforcer d'y remédier tout en tenant dûment compte des besoins opérationnels.

216. Soucieux d'assurer la rentabilité et l'efficacité tout en préservant la qualité des rations, le Département de l'appui aux missions a mis en place un nouveau système

électronique de gestion des rations et le dispositif de dédommagement pour évaluer les prestations des fournisseurs. Le système électronique de gestion des rations a contribué de façon décisive à assurer l'exécution systématique des contrats de fourniture de rations. La mise en œuvre de nouvelles modalités d'administration des rations, assorties de différents niveaux de services, dont des mécanismes de contrôle des coûts, a permis d'économiser plus de 83 millions de dollars. Le système électronique de gestion des rations permet aux missions d'évaluer la performance des fournisseurs et de bénéficier éventuellement des réductions et bonus applicables. Le coût moyen des rations par personne et par jour a ainsi diminué, passant de 9,5 dollars pour les exercices 2008/09 à 2013/14 à 8,12 dollars pour les exercices 2014/15 à 2016/17.

217. L'analyse de l'évolution du coût des rations est présentée dans le tableau 19.

Tableau 19

Analyse du coût des rations des exercices 2008/09 à 2016/17

| <i>Exercice</i> | <i>Effectif rationnaire</i> | <i>Dépenses au titre des rations (millions de dollars É.-U.)</i> | <i>Coût par personne et par jour (dollars É.-U.)</i> | <i>Montant des dédommagements (millions de dollars É.-U.)</i> | <i>Coût net (millions de dollars É.-U.)</i> | <i>Coût net par personne et par jour (dollars É.-U.)</i> |
|---------------------------------|-----------------------------|--|--|---|---|--|
| 2008/09 | 80 264 | 291 | 9,92 | – | 291 | 9,92 |
| 2009/10 | 91 059 | 330 | 9,93 | – | 330 | 9,93 |
| 2010/11 | 92 969 | 343 | 10,12 | – | 343 | 10,12 |
| 2011/12 | 97 553 | 312 | 8,77 | – | 312 | 8,77 |
| 2012/13 | 107 674 | 352 | 8,95 | – | 352 | 8,95 |
| Total partiel ou moyenne | 469 519 | 1 628 | 9,50 | – | 1 628 | 9,50 |
| 2013/14 | 104 327 | 301 | 7,9 | 27 | 274 | 6,22 |
| 2014/15 | 114 322 | 329 | 7,89 | 28 | 301 | 7,32 |
| 2015/16 | 118 487 | 394 | 9,12 | 14 | 380 | 8,79 |
| 2016/17 | 110 473 | 386 | 9,57 | 14 | 372 | 9,23 |
| Total partiel ou moyenne | 447 609 | 1 410 | 8,63 | 83,00 | 1 327 | 8,12 |

Mise en place du système électronique de gestion des rations

218. Le système électronique de gestion des rations vise à fournir aux contingents un outil de gestion efficace des commandes que l'administration puisse entièrement suivre et superviser, tout en assurant une gestion responsable des ressources. Il a, à ce jour, été mis en place dans les missions suivantes : FINUL, FISNUA, MINUAD, MINUSMA, MONUSCO, UNFICYP et MINUSS. Il devrait l'être dans le courant de l'année 2018 à la MINUSCA, au BANUS, à la MINURSO et à la FNUOD.

XIII. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

2016/17 : vue d'ensemble du financement et de l'exécution des budgets

219. L'Assemblée générale a approuvé un crédit de 7,90 milliards de dollars, dont, pour l'ONUCI, une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant maximum de 153 millions de dollars sur une période de six mois prenant fin le 31 décembre 2016.

220. À sa soixante et onzième session, pendant l'exercice 2016/17, l'Assemblée générale a approuvé des prévisions budgétaires révisées d'un montant de 171,9 millions de dollars pour le retrait et la liquidation de l'ONUCI au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. En outre, pendant le même exercice, le Comité consultatif a autorisé des engagements de dépenses pour : a) la FNUOD, d'un montant de 8,8 millions de dollars ; b) la FISNUA, d'un montant de 11,3 millions de dollars. En conséquence, le budget approuvé des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2016/17 s'est élevé à 7,91 milliards de dollars.

221. Ces informations sont récapitulées dans le tableau 20 ci-dessous.

Tableau 20

Ressources financières approuvées pour l'exercice 2016/17

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Composante maintien de la paix</i> | <i>1^{er} juillet 2016-30 juin 2017</i> | | <i>Budget définitif approuvé</i> |
|--|---|------------------------------|----------------------------------|
| | <i>Montant alloué approuvé (soixante-dixième session)</i> | <i>Engagements autorisés</i> | |
| BANUS | 574 304,9 | | 574 304,9 |
| FINUL | 488 691,6 | | 488 691,6 |
| FISNUA | 268 624,6 | 11 300,0 | 279 924,6 |
| FNUOD | 47 714,1 | 8 829,4 | 56 543,5 |
| MINUAD | 1 039 573,2 | | 1 039 573,2 |
| MINUK | 36 486,9 | | 36 486,9 |
| MINUL | 187 139,6 | | 187 139,6 |
| MINURSO | 52 550,4 | | 52 550,4 |
| MINUSCA | 920 727,9 | | 920 727,9 |
| MINUSMA | 933 411,0 | | 933 411,0 |
| MINUSS | 1 081 788,4 | | 1 081 788,4 |
| MINUSTAH | 345 926,7 | | 345 926,7 |
| MONUSCO | 1 235 723,1 | | 1 235 723,1 |
| ONUCI | 171 937,8 | | 171 937,8 |
| UNFICYP | 54 849,9 | | 54 849,9 |
| Total partiel, missions | 7 439 450,1 | 20 129,4 | 7 459 579,5 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies | 82 857,8 | | 82 857,8 |
| Centre de services régional d'Entebbe | 39 203,6 | | 39 203,6 |

| <i>Composante maintien de la paix</i> | <i>1^{er} juillet 2016-30 juin 2017</i> | | |
|--|---|------------------------------|----------------------------------|
| | <i>Montant alloué approuvé (soixante-dixième session)</i> | <i>Engagements autorisés</i> | <i>Budget définitif approuvé</i> |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | 327 380,3 | | 327 380,3 |
| Total | 449 441,7 | – | 449 441,7 |
| Montant total des crédits ouverts | 7 888 891,8 | 20 129,4 | 7 909 021,2 |

Tableau 21
Situation financière et exécution du budget de l'exercice 2016/17

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Composante maintien de la paix</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Écart</i> | |
|--|-----------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | | | <i>Montant</i> | <i>Pourcentage</i> |
| BANUS | 574 304,9 | 570 234,8 | 4 070,1 | 0,7 |
| FINUL | 488 691,6 | 480 693,7 | 7 997,9 | 1,6 |
| FISNUA | 279 924,6 | 279 867,3 | 57,3 | 0,0 |
| FNUOD | 56 543,5 | 55 880,4 | 663,1 | 1,2 |
| MINUAD | 1 039 573,2 | 1 028 134,9 | 11 438,3 | 1,1 |
| MINUK | 36 486,9 | 34 783,1 | 1 703,8 | 4,7 |
| MINUL | 187 139,6 | 182 846,5 | 4 293,1 | 2,3 |
| MINURSO | 52 550,4 | 52 514,6 | 35,8 | 0,1 |
| MINUSCA | 920 727,9 | 871 616,3 | 49 111,6 | 5,3 |
| MINUSMA | 933 411,0 | 933 399,6 | 11,4 | 0,0 |
| MINUSS | 1 081 788,4 | 1 071 740,5 | 10 047,9 | 0,9 |
| MINUSTAH | 345 926,7 | 337 816,5 | 8 110,2 | 2,3 |
| MONUSCO | 1 235 723,1 | 1 234 443,2 | 1 279,9 | 0,1 |
| ONUCI | 171 937,8 | 166 586,6 | 5 351,2 | 3,1 |
| UNFICYP | 54 849,9 | 54 006,9 | 843,0 | 1,5 |
| Total partiel, missions | 7 459 579,5 | 7 354 564,9 | 105 014,6 | 1,4 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies | 82 857,8 | 82 224,5 | 633,3 | 0,8 |
| Centre de services régional | 39 203,6 | 36 332,6 | 2 871,0 | 7,3 |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | 327 380,3 | 327 055,9 | 324,4 | 0,1 |
| Total partiel | 7 909 021,2 | 7 800 177,9 | 108 843,3 | 1,4 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 4 795,1 | 1 024,3 | 3 770,8 | 78,6 |
| Total | 7 913 816,3 | 7 801 202,2 | 112 614,1 | 1,4 |

222. Comme indiqué dans le tableau 21 ci-dessus, le budget total approuvé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 pour la composante maintien de la paix, y compris le compte d'appui et la Base de soutien logistique des Nations Unies, mais hors contributions volontaires en nature budgétisées, s'élevait à

7,9 milliards de dollars. Les dépenses correspondantes se sont chiffrées à 7,8 milliards de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 0,1 milliard de dollars.

223. Le taux global d'utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2016/17 a donc été de 98,6 % (contre 96,6 % en 2015/16). Le solde inutilisé de 0,1 milliard de dollars résulte principalement d'une sous-utilisation des crédits dans les opérations suivantes : a) MINUSCA : les dépenses opérationnelles ont été inférieures aux prévisions, en raison notamment des efforts déployés pour faire exécuter les travaux de construction par de la main-d'œuvre locale utilisant des matériaux locaux plutôt que par des services commerciaux, ainsi que du retard intervenu dans la mise en service du système de drones aériens et d'un hélicoptère ; b) MINUAD : les dépenses au titre des installations et infrastructures et des communications ont été moins élevées que prévu et le taux moyen de vacance de postes a été plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies ; c) MINUSS : les dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national, notamment, ont été inférieures aux prévisions du fait de la dépréciation de la livre sud-soudanaise par rapport au dollar des États-Unis ; d) MINUSTAH : les dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police et les dépenses opérationnelles, notamment, ont été inférieures aux prévisions, en raison du retrait des effectifs et des moyens de la Mission en prévision de sa liquidation ; e) FINUL : les frais de voyage liés à la relève des contingents militaires ont été inférieurs aux prévisions, du fait de la signature d'un contrat d'affrètement, et les dépenses au titre du personnel civil ont également été inférieures aux prévisions en raison d'un taux effectif moyen de vacance de postes plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur les plans international et national ; f) ONUCI : les dépenses ont été inférieures aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police, en raison du rapatriement anticipé des contingents, et au titre des dépenses opérationnelles, étant donné que la demande d'appui aérien, de services informatiques et de services de communications a été plus faible que prévu et que les camps ont été fermés de manière anticipée ; g) MINUL : les dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police ont été moins élevées que prévu, les taux effectifs de vacance de postes ayant été supérieurs à ceux prévus, et les dépenses opérationnelles ont été inférieures aux prévisions en raison des besoins moins importants que prévu en matière de transports terrestres et aériens, de la mise hors service anticipée d'un navire et de la fermeture de sites ; h) BANUS : les dépenses opérationnelles ont été inférieures aux prévisions, en particulier celles engagées au titre des transports terrestres, des fournitures, services et matériel divers, des communications et des fournitures et services médicaux.

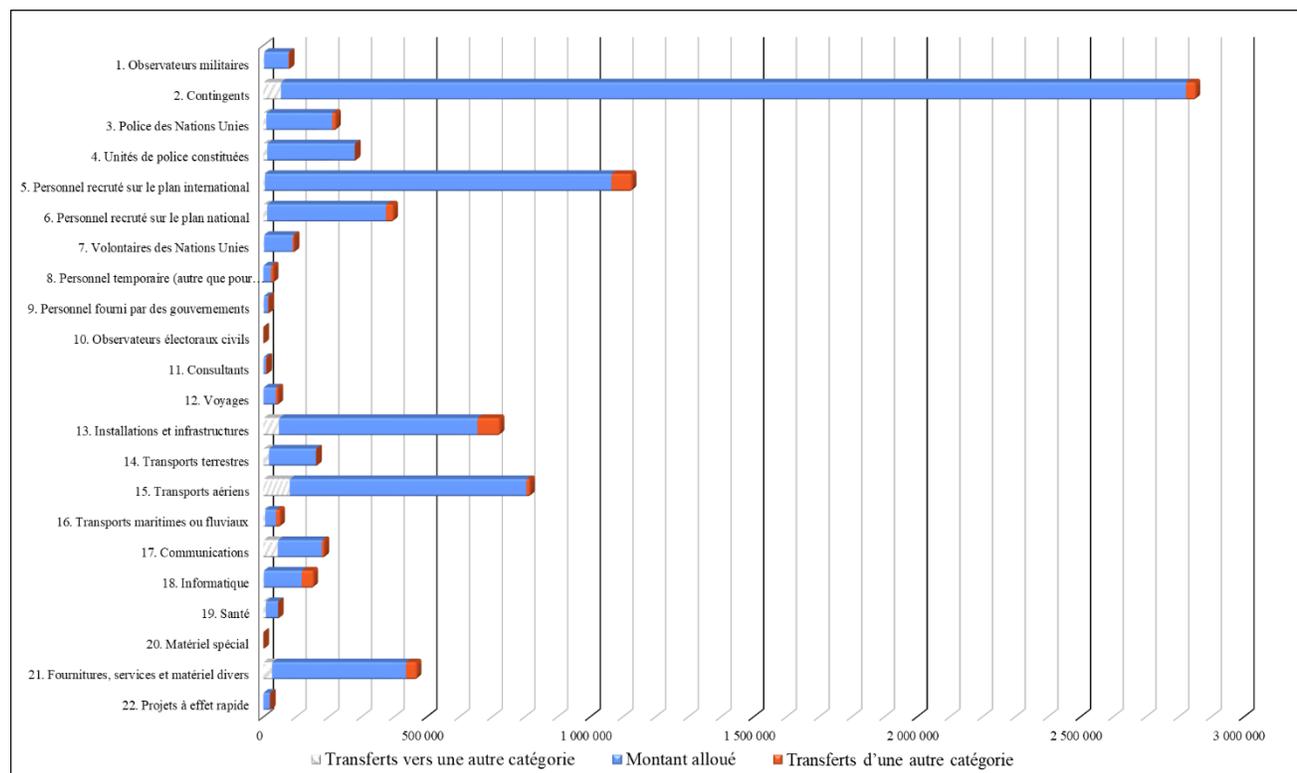
224. Durant la période considérée, plusieurs résolutions du Conseil de sécurité ont eu des répercussions importantes sur le mandat des opérations de maintien de la paix, notamment : la décision de mettre l'accent sur un objectif stratégique unique dans le mandat de la MINUSCA, à savoir aider à créer des conditions qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent de façon suivie et coordonnée (résolution [2301 \(2016\)](#) du Conseil) ; l'inclusion dans le mandat de la MONUSCO de la tâche consistant à fournir une assistance technique et un soutien logistique pour la révision des listes électorales en République démocratique du Congo (résolution [2277 \(2016\)](#) du Conseil) ; l'augmentation de l'effectif autorisé des agents en tenue de la MINUSS, notamment par l'affectation de 4 000 militaires à la force de protection régionale de Djouba, afin de faire face à la flambée de violence qui a éclaté à Djouba en juillet 2016 et s'est propagée à d'autres parties du pays (résolutions [2304 \(2016\)](#), [2326 \(2016\)](#) et [2327 \(2016\)](#) du Conseil) ; l'augmentation de l'effectif autorisé des agents en tenue de la MINUSMA à raison de 2 049 militaires et 480 policiers supplémentaires pour l'exercice 2016/17 (résolution [2295 \(2016\)](#) du Conseil).

225. La figure XVIII ci-dessous présente les montants réaffectés par catégorie de dépenses au cours de l'exercice 2016/17.

Figure XIX

Réaffectations de ressources par catégorie de dépenses au cours de l'exercice 2016/17

(En dollars des États-Unis)



226. Au cours de la période considérée, une grande part des réaffectations s'est faite en direction de la catégorie II (Personnel civil), essentiellement dans deux missions : a) la MONUSCO (19,9 millions de dollars), pour répondre aux besoins accrus engendrés par des taux effectifs moyens de vacance de postes plus faibles que prévu pour le personnel recruté sur les plans international et national et les Volontaires des Nations Unies, un taux de dépenses communes de personnel plus élevé que prévu pour la rémunération du personnel recruté sur le plan international, et les dépenses liées au déploiement d'un effectif moyen de 18 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 58 Volontaires des Nations Unies pendant quatre mois pour appuyer la révision des listes électorales ; b) la MINUSCA (19,2 millions de dollars), étant donné que le taux effectif moyen de vacance de postes a été inférieur au taux budgétisé, que les traitements et dépenses communes effectifs pour le personnel recruté sur les plans international et national ont été supérieurs aux prévisions et que le taux effectif moyen d'occupation des postes pour le personnel fourni par le Gouvernement a été supérieur au taux budgétisé, le Conseil de sécurité ayant autorisé dans sa résolution [2264 \(2016\)](#) 68 agents pénitentiaires supplémentaires, qui n'avaient pas prévus au budget de l'exercice 2016/17.

227. L'exécution du budget s'est également améliorée pour ce qui est de la gestion des crédits alloués et du suivi constant de l'utilisation des crédits budgétaires, en particulier concernant la clôture de l'exercice financier, ce qui a permis de procéder à des réaffectations périodiques en fonction des dépenses effectuées sous une rubrique

budgétaire donnée. Cette amélioration n'a pas échappé au Comité des commissaires aux comptes, qui a relevé les progrès réalisés en matière d'élaboration et de gestion du budget dans l'annexe II des états financiers [A/72/5 (Vol. II)]. L'examen régulier, avec les missions, des rapports périodiques de gestion financière, des flux de travail dans Umoja et de l'état des réaffectations a facilité la publication de directives sur le suivi de l'utilisation des ressources et les obligations qui incombent aux missions lors de leur liquidation, et ainsi aidé à utiliser les crédits en temps utile.

XIV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

228. L'Assemblée générale est priée de prendre note du présent rapport.

Annexe I

Décisions prises et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286 relative aux questions transversales ayant trait aux aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

| <i>Référence</i> | <i>Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions</i> | <i>Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session^a</i> |
|-------------------|---|--|
| Section I | Présentation des budgets et gestion financière | |
| Paragraphe 12 | Accueille avec satisfaction le nouveau format adopté pour la présentation du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, souhaite que des progrès continuent d'être faits à cet égard, et demande de nouveau que le Secrétaire général fournisse les données relatives au budget sous forme de tableaux pouvant être exploités, afin que les documents budgétaires soient plus transparents | La présentation du rapport d'ensemble et des budgets des différentes missions répond à la demande formulée par l'Assemblée générale. |
| Paragraphe 14 | Souligne également qu'il importe que le Secrétaire général prenne de nouvelles mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions | La présentation du rapport d'ensemble et des budgets des différentes missions répond à la demande formulée par l'Assemblée générale. Par. 126 à 128 |
| Paragraphe 15 | Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans la réalisation des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat | Par. 89 et 90 et budgets des différentes missions |
| Paragraphe 16 | Prie également le Secrétaire général de rendre compte, dans son prochain rapport d'ensemble, des améliorations qui ont été apportées à l'établissement et à la présentation des budgets du fait de la mise en service d'Umoja et de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public | Par. 120, 121 et 123 |
| Section II | Questions relatives au personnel | |
| Paragraphe 20 | Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues | Par. 157 et 158 |

| Référence | Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions | Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session ^a |
|---------------|--|---|
| Paragraphe 21 | Souligne qu'il importe de former les membres du personnel, quel que soit leur niveau, aux fonctions d'encadrement, d'assurer une gestion régulière de la performance des hauts fonctionnaires et de mieux faire respecter le principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de poursuivre les efforts qu'il fait à cet égard et de rendre compte des activités menées dans le prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies | Par. 36 |
| Paragraphe 22 | Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble | Par. 199 et 200 |
| Paragraphe 23 | Prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les pays qui fournissent des contingents soient représentés comme il se doit au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, compte tenu de leur contribution aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, et d'en rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble | Par. 204 à 206 |
| Paragraphe 24 | Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique femmes-hommes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission | Par. 29 |
| Paragraphe 25 | Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions | Par. 29 à 35, 117 et 204 |

| Référence | Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions | Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session ^a |
|--------------------|--|---|
| | dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir | |
| Paragraphe 27 | Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, dans le prochain rapport d'ensemble, des mesures prises en vue d'augmenter la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et de formuler de nouvelles recommandations en vue d'accroître le nombre de femmes en tenue et de civiles dans les opérations de maintien de la paix, compte tenu des installations et des services qui facilitent leur déploiement | Par. 29 à 35 |
| Paragraphe 30 | Se déclare extrêmement préoccupée par les retards pris dans le règlement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité, et prie le Secrétaire général de prendre d'urgence des mesures propres à éliminer l'arriéré actuel de demandes d'indemnité en souffrance depuis plus de trois mois et de l'informer des progrès accomplis à sa soixante et onzième session | Voir l'annexe VI Le Secrétariat fait tout son possible pour traiter les demandes d'indemnisation pour décès et invalidité aussi rapidement que possible et dans un délai de 90 jours à compter de la réception des demandes accompagnées de tous les justificatifs nécessaires. Il arrive que des demandes d'indemnisation pour décès restent pendant le temps qu'une commission d'enquête détermine si le décès est effectivement lié à la mission et ne résulte ni d'une faute professionnelle lourde ni d'une faute intentionnelle. |
| Section III | Besoins opérationnels | |
| Paragraphe 31 | Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets | Par. 75 et 81 à 83 |
| Paragraphe 32 | Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine | Par. 78 à 80 |

| Référence | Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions | Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session ^a |
|---------------|--|---|
| Paragraphe 33 | Prend note de l'utilisation de techniques nouvelles et inventives dans certaines parties du monde, notamment le recours à des animaux, en particulier des rats et des chiens, pour détecter des mines, des explosifs et des armes, et prie le Secrétaire général de faire le point, dans le prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sur la possibilité d'employer ces techniques dans le cadre des activités de déminage menées par les opérations de maintien de la paix | Par. 68 |
| Paragraphe 34 | Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix | Par. 115 et annexe IX |
| Paragraphe 35 | Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens | Par. 99 |
| Paragraphe 36 | Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif, prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies | Par. 115 |
| Paragraphe 37 | Rappelle également le paragraphe 40 de sa résolution 69/307, prie le Secrétaire général de rendre compte, dans le prochain rapport d'ensemble, des mesures prises pour veiller à ce que les achats de systèmes de drones aériens auprès d'entreprises soient conformes aux dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies et le prie de nouveau de faire en sorte que le remboursement des systèmes mis à la disposition des missions par des pays fournisseurs de contingents cadre avec les dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents et de soumettre un document de réflexion au prochain Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents afin de préciser les modalités de remboursement en vigueur | Par. 75 et 115 Une proposition tendant à ajouter les systèmes de drones aériens à la liste du matériel majeur déployé qui figure dans le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents a été incluse dans le rapport du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents. Cette proposition a pour objet d'alléger les lourdes |

| Référence | Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions | Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session ^a |
|---------------|--|--|
| | | formalités administratives associées à la négociation de l'achat de tels systèmes à titre spécial, lesquelles nuisent au déploiement de ces systèmes ou à la finalisation des mémorandums d'accord. |
| Paragraphe 38 | Prie le Secrétaire général de terminer sans tarder l'évaluation des fonctions et des responsabilités de la Section des transports aériens, du Centre stratégique des opérations aériennes et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et de formuler des propositions détaillées à ce sujet dans le cadre du prochain rapport d'ensemble | Par. 210 à 212 |
| Paragraphe 39 | Note que le système de gestion des informations aériennes, dont la mise en service s'est poursuivie, devrait faciliter la planification, la gestion et le contrôle des opérations aériennes, et prie le Secrétaire général de donner, dans le prochain rapport d'ensemble, des précisions sur les avantages effectifs de ce système | Par. 114 |
| Paragraphe 40 | Prie le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des parcs de véhicules des missions, et à l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien et l'impact sur l'environnement des véhicules à l'issue des ajustements qui auront été opérés | Par. 108 |
| Paragraphe 41 | Prie également le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les logements mis à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil des Nations Unies en poste dans les opérations de maintien de la paix soient conformes aux normes des Nations Unies applicables en la matière et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session | Par. 75 et 214 |
| Paragraphe 42 | Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais | Les projets de budget des missions présentent les prévisions complètes de dépenses relatives aux projets de construction. Pour les projets pluriannuels, seuls les besoins annuels sont pris en compte dans les budgets pour l'exercice 2018/19. |
| Paragraphe 43 | Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de | De nouvelles directives sur la gestion des biens à l'échelle mondiale ont été publiées par le Département de l'appui aux |

| Référence | Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions | Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session ^a |
|---------------|--|---|
| Paragraphe 44 | <p>la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public</p> <p>Rappelle les paragraphes 16 et 18 de sa résolution 69/273 du 2 avril 2015 et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste devienne plus diverse du point de vue géographique</p> | <p>missions, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) servant de centre d'information.</p> <p>Les efforts se poursuivent au Siège et sur le terrain pour accroître le nombre d'entreprises locales de pays en développement et de pays en transition inscrites sur la liste des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies et pour promouvoir dans la mesure du possible les achats auprès de pays en développement, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation, par exemple en organisant des séminaires à l'intention des entreprises locales sur les relations d'affaires avec l'Organisation et sur la manière d'aider les fournisseurs à s'inscrire au niveau local.</p> |
| Paragraphe 45 | <p>Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation</p> | <p>Les efforts se poursuivent pour utiliser autant que possible les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation, notamment afin de garantir l'équité, l'intégrité et la transparence de la passation des marchés.</p> |
| Paragraphe 46 | <p>Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions</p> | <p>Le Bureau régional d'achat continuera de soutenir les missions de maintien de la paix opérant dans la région en leur fournissant des services d'achat, en mettant à leur disposition des directives et</p> |

| Référence | Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions | Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session ^a |
|---------------|---|--|
| Paragraphe 48 | Prend note des conditions dangereuses dans lesquelles les opérations de maintien de la paix sont déployées, encourage le Secrétaire général, comme suite à la stratégie existante, à continuer de prendre des mesures supplémentaires, visant notamment à améliorer l'appréciation de la situation et l'utilisation de technologies intégrées pour assurer la sûreté et la sécurité de tout le personnel qui participe à des opérations sous les auspices de l'Organisation, et de rendre compte des progrès accomplis dans le cadre des futurs rapports d'ensemble | des activités de formation et en leur offrant une assistance aux phases de démarrage et d'expansion. Par. 101 |
| Paragraphe 51 | Note les efforts qui sont faits pour s'assurer que toutes les missions de maintien de la paix adoptent dans les délais fixés des plans de continuité des opérations et des plans de reprise après sinistre et prie le Secrétaire général de continuer de mettre en service un logiciel de détection des intrusions informatiques et de gestion des incidents, couvrant toutes les missions, et de continuer de mener dans toutes les missions et tous les départements des activités de sensibilisation à la sécurité informatique | La Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions et le Bureau de l'informatique et des communications du Département de la gestion ont mis en place à la Base de soutien logistique des Nations Unies un système de détection des intrusions informatiques qui est suivi de près. Le Département de l'appui aux missions utilise iNeed comme logiciel de gestion des incidents liés aux technologies de l'information et des communications. En outre, la Division de l'informatique et des communications a collaboré avec le Bureau de l'informatique et des communications pour mettre au point un programme de sensibilisation à la sécurité informatique et le diffuser dans toutes les missions. |
| Paragraphe 55 | Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents | Les projets à effet rapide sont essentiels pour renforcer la confiance dans la mission, son mandat et le processus de paix. Le Secrétariat a donc pris un certain nombre de mesures pour faire en sorte que les projets à effet rapide prévus dans les opérations de |

maintien de la paix soient exécutés en temps voulu et dans le respect du principe de responsabilité.

Conformément à la politique de 2013 concernant les projets à effet rapide et aux directives de 2011 sur la question, les missions ont créé des équipes de gestion de projet spécialisées et mettent en œuvre des bonnes pratiques pour trouver des partenaires d'exécution fiables et établir la documentation relative aux procédures de sélection des projets. Elles ont également pris des mesures pour évaluer les risques de non-achèvement et surveiller la mise en œuvre des projets à effet rapide. En outre, elles ont mis au point des mécanismes d'évaluation interne et étudient activement les possibilités de mener des évaluations externes.

L'annexe XI contient des informations sur les ressources disponibles pour les projets à effet rapide dans les missions de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19.

Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions examinent actuellement la politique et les directives relatives aux projets à effet rapide, l'objectif étant d'éliminer les difficultés liées à la mise en œuvre de ces projets et d'en mesurer les effets.

- Paragraphe 57 Prie le Comité consultatif de demander au Comité des commissaires aux comptes de rassembler sur son site Web les enseignements qu'il a tirés de la stratégie globale d'appui aux missions
- Paragraphe 59 Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite

Voir les informations fournies par le Comité des commissaires aux comptes^b

Par. 39, 40, 48 et 51

| Référence | Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions | Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session ^a |
|---------------|---|---|
| | coordination avec toutes les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficient et effectif des principales fonctions et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue | Au cours des trois dernières années, depuis l'adoption de la politique de transition des Nations Unies dans le cadre de la réduction des effectifs ou du retrait des missions, on a observé un profond changement dans les pratiques de l'Organisation liées aux processus de transition. |
| Paragraphe 60 | Rappelle les paragraphes 73 et 74 du rapport du Comité consultatif, ainsi que les observations correspondantes du Comité des commissaires aux comptes, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les mesures de rationalisation soient convenablement mises en œuvre, supervisées et évaluées et que leurs résultats lui soient communiqués d'une manière transparente et cohérente | Par. 209 à 219 |
| Paragraphe 61 | Prie le Secrétaire général de veiller à ce que toute initiative d'amélioration des services et de l'appui fournis aux missions repose sur les enseignements et sur les pratiques de référence issus d'autres initiatives du Secrétariat de façon à profiter au mieux des avantages et à éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités | En cours. Voir les propositions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/71/417) |
| Paragraphe 63 | Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les États Membres reçoivent des informations factuelles et complètes de sorte que les avantages issus de la mise en œuvre des initiatives postérieures à la stratégie globale d'appui aux missions soient pleinement exploités | En cours. Voir les propositions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/71/417) |
| Paragraphe 64 | Prie également le Secrétaire général d'élaborer une méthode d'établissement des analyses coûts-avantages, comportant des plans de valorisation des avantages, qui puisse être vérifiée de façon concrète pour donner des assurances concernant les avantages obtenus ou devant l'être du fait de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, et de faire figurer des renseignements à ce sujet dans le prochain rapport d'ensemble | En cours. Des directives méthodologiques sur l'établissement d'analyses coûts-avantages pour les futurs projets, y compris l'élaboration de plans de valorisation des avantages, sont actuellement en cours d'achèvement. |
| Paragraphe 65 | Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement et décide que tout changement dans la structure organisationnelle, les rôles et les fonctions du Département de l'appui aux missions, du Centre de services mondial, du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et des | Informations fournies dans les budgets des missions, le cas échéant |

| Référence | Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions | Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session ^a |
|-------------------|---|---|
| | missions, découlant de ce projet, lui sera présenté pour examen et approbation | |
| Paragraphe 66 | Rappelle le paragraphe 63 de sa résolution 69/307 , note qu'il est nécessaire de poursuivre les progrès accomplis en vue d'élaborer un dispositif de modulation des ressources applicable au Centre de services régional d'Entebbe, prie de nouveau le Secrétaire général d'élaborer des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à ce sujet dans le prochain rapport d'ensemble | La Base de soutien logistique des Nations Unies a chargé un groupe de travail d'élaborer un dispositif de modulation des ressources à son intention. Les résultats des travaux du groupe seront pleinement pris en compte dans les prévisions de dépenses inscrites au budget de l'exercice 2019/20. Le dispositif permettra d'établir une corrélation entre le volume de travail et les capacités d'appui nécessaires, en s'appuyant sur les résultats de l'examen des besoins en personnel civil. En ce qui concerne le Centre de services régional d'Entebbe, un dispositif de modulation des ressources permettant de réaliser des gains d'efficacité a été pris en compte dans le budget de l'exercice 2018/19. |
| Paragraphe 67 | Rappelle également le paragraphe 47 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les dispositifs de modulation des ressources tiennent compte, entre autres, des facteurs ayant trait au volume de travail et aux gains d'efficacité | Voir les renseignements donnés à la ligne précédente |
| Paragraphe 68 | Considère que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions | Par. 37 à 42 et annexe X |
| Section IV | Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les agressions sexuelles | |
| Paragraphe 70 | Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro | Par. 84 à 88 Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1) |

| Référence | Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions | Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session ^a |
|---------------|---|--|
| | de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles | |
| Paragraphe 71 | Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés | Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1) |
| Paragraphe 72 | Se félicite également de la nomination de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et prie le Secrétaire général d'informer régulièrement les États Membres des progrès qu'elle a accomplis dans le cadre de son mandat | Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1) |
| Paragraphe 74 | Réaffirme que toutes les catégories de personnel dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être tenues à la même norme de conduite, afin de préserver l'image, le crédit, l'impartialité et l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies, et demeure attachée à continuer d'examiner les moyens de faire respecter le principe de responsabilité que ce soit au niveau des structures de direction, civiles ou militaires, ou des individus | Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1) |
| Paragraphe 75 | Souligne qu'il importe de fournir rapidement un soutien aux victimes, prend note avec satisfaction de la création du Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, rappelle le paragraphe 59 de sa résolution 65/289 et décide d'approuver le transfert au Fonds d'affectation spéciale des sommes qui avaient été retenues dans le cadre d'affaires avérées d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des membres du personnel civil, militaire et de police | Les bureaux compétents procèdent actuellement à l'élaboration du mécanisme de transfert des sommes retenues. |
| Paragraphe 76 | Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation | Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1) |
| Paragraphe 78 | Réaffirme qu'il importe de renforcer encore la collaboration entre le Secrétaire général et les pays fournissant des contingents ou des effectifs de police en ce qui concerne les allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, soulignant qu'il faut procéder à des échanges fréquents d'informations sur tous les aspects des questions ayant trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles | Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1) |
| Paragraphe 79 | Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des | Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir |

| Référence | Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions | Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session ^a |
|---------------|--|--|
| Paragraphe 80 | <p>missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations</p> <p>Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport (A/70/729), à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police</p> | <p>l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1)</p> <p>Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1)</p> |
| Paragraphe 81 | <p>Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne</p> | <p>Par. 81 à 85</p> <p>Voir le rapport du Secrétaire général sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/97). Des prévisions concernant la formation figurent dans les projets de budgets des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19.</p> |
| Paragraphe 82 | <p>Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif (A/70/742) et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité</p> | <p>Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1)</p> |
| Paragraphe 83 | <p>Prie le Secrétaire général d'utiliser la méthode de présentation de l'information et le modèle figurant à l'annexe III du plus récent rapport du Secrétaire général (A/70/729), pour tous les membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies et des forces, autres que les forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité, et de donner des informations sur la nature des</p> | <p>Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1)</p> |

| Référence | Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions | Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session ^a |
|---------------|--|---|
| Paragraphe 84 | <p>faits visés par les allégations en utilisant la méthode et le modèle figurant à l'annexe I du même rapport</p> <p>Apporte son appui au Secrétaire général qui se propose de faire figurer, dans le prochain rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, des informations sur les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ayant été avérés, qui ont été commis par des membres du personnel civil ou des experts en mission, et renvoyés aux fins de poursuites pénales, et sur toute mesure prise par l'Organisation des Nations Unies ou les États Membres concernés pour y donner suite</p> | <p>Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1)</p> |
| Paragraphe 85 | <p>Rappelle le paragraphe 48 de sa résolution 69/307, demande que le rapport du Groupe d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine soit mis à sa disposition, et attend avec intérêt de débattre des conclusions du Secrétaire général sur ledit rapport au plus tard durant la partie principale de sa soixante et onzième session</p> | <p>Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1), qui traite des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Groupe d'enquête externe indépendant chargé d'examiner et d'évaluer la réaction de l'Organisation aux récentes allégations d'exploitation et d'agression sexuelles, notamment en République centrafricaine, et d'un vaste ensemble de problèmes systémiques tenant à la façon dont l'Organisation réagit face à des allégations d'une telle gravité, ainsi qu'aux recommandations formulées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2272 (2016)</p> |
| Paragraphe 86 | <p>Prend note avec préoccupation des constatations issues de l'enquête externe, y compris celles portant sur les défaillances du système des Nations Unies dans la suite donnée aux allégations, et prie le Secrétaire général de rendre compte des enseignements tirés et des mesures prises en vue de mieux donner suite, à l'échelle du système, aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et d'appliquer les normes les plus élevées de transparence, d'efficacité et de responsabilité</p> | <p>Voir le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818 et A/71/818/Corr.1), qui traite des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Groupe d'enquête externe indépendant chargé d'examiner et d'évaluer la réaction de l'Organisation aux récentes allégations d'exploitation et d'agression</p> |

| Référence | Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions | Référence de l'information fournie, le cas échéant, à la soixante-douzième session ^a |
|------------------|---|--|
| Section V | Questions diverses | sexuelles, notamment en République centrafricaine, et d'un vaste ensemble de problèmes systémiques tenant à la façon dont l'Organisation réagit face à des allégations d'une telle gravité, ainsi qu'aux recommandations formulées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2272 (2016) |
| Paragraphe 88 | Prie le Secrétaire général de continuer à favoriser une coordination et une collaboration véritables en ce qui concerne les fonctions d'audit, d'évaluation et d'investigation du Bureau des services de contrôle interne, afin qu'une démarche intégrée soit suivie pour ce qui est du contrôle des missions de maintien de la paix, en gardant à l'esprit l'indépendance opérationnelle du Bureau | Des informations à ce sujet seront données dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités concernant les opérations de paix. |

^a Les numéros de paragraphe renvoient aux paragraphes du présent rapport d'ensemble.

^b Disponibles en anglais seulement à l'adresse : [http://www.un.org/en/auditors/board/pdfs/GFSS%20lessons%20learned%20\(Final\)%2027.4.17.pdf](http://www.un.org/en/auditors/board/pdfs/GFSS%20lessons%20learned%20(Final)%2027.4.17.pdf)

Annexe II

Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Tableau I

Prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.)

| Catégorie de dépenses | Montant alloué (2017/18) | Dépenses prévues (2018/19) | Variation | |
|--|-----------------------------|----------------------------------|-------------------|-----------------|
| | | | Montant | Pourcentage |
| | (1) | (2) | (3) = (2) - (1) | (4) = (3) ÷ (1) |
| Militaires et personnel de police | | | | |
| Observateurs militaires | 65 768,0 | 71 633,0 | 5 865,0 | 8,9 |
| Contingents | 2 769 394,3 | 2 730 938,8 | (38 455,5) | (1,4) |
| Police des Nations Unies | 157 680,1 | 144 902,0 | (12 778,1) | (8,1) |
| Unités de police constituées | 272 805,6 | 263 023,4 | (9 782,2) | (3,6) |
| Total partiel | 3 265 648,0 | 3 210 497,2 | (55 150,8) | (1,7) |
| Personnel civil | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 1 171 034,6 | 1 221 299,0 | 50 264,4 | 4,3 |
| Personnel recruté sur le plan national | 403 345,2 | 418 926,0 | 15 580,8 | 3,9 |
| Volontaires des Nations Unies | 77 163,2 | 70 876,1 | (6 287,1) | (8,1) |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 41 818,4 | 30 985,6 | (10 832,8) | (25,9) |
| Personnel fourni par les gouvernements | 14 731,7 | 14 183,2 | (548,5) | (3,7) |
| Total partiel | 1 708 093,1 | 1 756 269,9 | 48 176,8 | 2,8 |
| Dépenses opérationnelles | | | | |
| Observateurs électoraux civils | — | — | — | — |
| Consultants | 10 074,1 | 9 309,6 | (764,5) | (7,6) |
| Voyages | 37 233,2 | 36 258,8 | (974,4) | (2,6) |
| Installations et infrastructures | 601 038,5 | 603 090,4 | 1 962,2 | 0,3 |
| Transports terrestres | 117 433,5 | 107 763,5 | (9 670,0) | (8,2) |
| Opérations aériennes | 760 184,0 | 700 049,5 | (60 134,5) | (7,9) |
| Opérations maritimes ou fluviales | 3 025,0 | 3 885,4 | 860,4 | 28,4 |
| Communications et informatique | 303 767,6 | 324 963,8 | 21 196,2 | 7,0 |
| Santé | 39 783,9 | 36 200,5 | (3 583,4) | (9,0) |
| Matériel spécial | — | — | — | — |
| Fournitures, services et matériel divers | 428 943,2 | 410 796,5 | (18 057,0) | (4,2) |
| Projets à effet rapide | 13 800,0 | 11 800,0 | (2 000,0) | (14,5) |
| Total partiel | 2 315 283,0 | 2 244 118,0 | (71 165,0) | (3,1) |
| Progiciel de gestion intégré | 25 038,3 | 28 859,1 | 3 820,8 | 15,3 |
| Sécurité informatique | 821,5 | 821,5 | — | — |
| Dispositif de prestation de services centralisée | 868,5 | 1 302,8 | 434,3 | 50,0 |
| Centres de services partagés | — | 9 905,9 | 9 905,9 | — |

| Catégorie de dépenses | Montant alloué (2017/18) (1) | Dépenses prévues (2018/19) (2) | Variation | |
|--|------------------------------------|---|----------------------------|--------------------------------|
| | | | Montant (3) = (2) - (1) | Pourcentage (4) = (3) ÷ (1) |
| Préparation des moyens de maintien de la paix | – | 3 881,6 | 3 881,6 | – |
| Activités transversales au titre des opérations de maintien de la paix | – | 13 088,2 | 13 088,2 | – |
| Montant brut | 7 315 752,4 | 7 268 744,2 | (47 008,2) | (0,6) |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 170 318,0 | 173 204,6 | 2 886,6 | 1,7 |
| Montant net | 7 145 434,4 | 7 095 539,6 | (49 894,8) | (0,7) |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 1 223,0 | 1 111,2 | (111,8) | (9,1) |
| Total | 7 316 975,4 | 7 269 855,4 | (47 120,0) | (0,6) |

Tableau 2

Principaux facteurs expliquant la variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19, par catégorie de dépenses

| Catégorie de dépenses | Principaux facteurs expliquant la variation |
|------------------------------|---|
| Observateurs militaires | <p>L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à une hausse des dépenses prévues pour la MONUSCO, en raison d'un déploiement plus important d'observateurs militaires dû à l'inclusion des officiers d'état-major dans cette catégorie.</p> <p>Elle est en partie compensée par la liquidation de la MINUL et une réduction des déploiements à la MINUSCA, la MINUSMA et la MINUSS.</p> |
| Contingents | <p>La diminution des crédits demandés tient essentiellement à : a) la liquidation de la MINUL ; b) la transition de la MINUSTAH vers la MINUJUSTH ; c) le rapatriement des contingents militaires à la MINUAD en 2017/18 ; d) la baisse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance et des voyages des militaires et celle des dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents, du fret pour le matériel appartenant aux contingents et des voyages des contingents de la MONUSCO ; e) la réduction du contingent de l'AMISOM au sein du BANUS, conformément à la résolution 2372 (2017) du Conseil de sécurité ; et f) la reconfiguration du Groupe d'intervention navale de la FINUL, doté de six navires, contre sept pour l'exercice 2017/18.</p> <p>Cette diminution est en partie compensée par l'augmentation des effectifs militaires de la MINUSCA, en application de la résolution 2387 (2017) du Conseil de sécurité, et par le fait qu'il est prévu de déployer davantage de personnel militaire à la MINUSMA, à la FNUOD et à la FISNUA.</p> |
| Police des Nations Unies | <p>La diminution des crédits demandés tient essentiellement à la liquidation de la MINUL, au rapatriement du personnel de la police des Nations Unies à la MINUAD en 2017/18 et à la transition de la MINUSTAH vers la MINUJUSTH.</p> <p>Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour la FISNUA, l'UNFICYP et la MINUSCA.</p> |
| Unités de police constituées | <p>La diminution des crédits demandés tient essentiellement à la liquidation de la MINUL et à la transition de la MINUSTAH vers la MINUJUSTH.</p> |

Catégorie de dépenses

Principaux facteurs expliquant la variation

| | |
|--|---|
| | Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour la MINUSCA, le BANUS et la MONUSCO. |
| Personnel recruté sur le plan international | <p>L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à la hausse des dépenses prévues pour la MINUSCA, le BANUS et la MINUSMA, imputable à l'augmentation du montant des traitements et à l'accélération du recrutement du personnel civil à la MINUSCA, à un taux de vacance de postes moins élevé pour le personnel civil du BANUS et à une révision du barème des traitements pour la MINUSMA.</p> <p>Elle est en partie compensée par la liquidation de la MINUL, la transition de la MINUSTAH vers la MINUJUSTH et la suppression de postes à la MINUAD et à la MONUSCO.</p> |
| Personnel recruté sur le plan national | <p>L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à celle des dépenses prévues pour la MINUSCA, la MINUSMA, la FINUL, l'UNFICYP, le BANUS, la MINUK, la FISNUA et la Base de soutien logistique des Nations Unies, imputable à un montant des traitements plus élevé et un taux de vacances de postes plus bas.</p> <p>Elle est en partie compensée par la liquidation de la MINUL et la suppression de postes soumis à recrutement national à la MINUAD et à la MONUSCO.</p> |
| Volontaires des Nations Unies | <p>La diminution des crédits demandés tient essentiellement à la liquidation de la MINUL, à la transition de la MINUSTAH vers la MINUJUSTH et à la baisse des dépenses prévues pour la MONUSCO.</p> <p>Elle est en partie contrebalancée par une baisse des dépenses prévues pour le BANUS et le Centre de services régional d'Entebbe.</p> |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | <p>La diminution des crédits demandés tient essentiellement à la conversion d'emplois de temporaires (autre que pour les réunions) à la MINUSCA, la FNUOD et la Base de soutien logistique des Nations Unies.</p> <p>Elle est en partie contrebalancée par la conversion de 98 postes soumis à recrutement international et national en emplois de temporaires (autre que pour les réunions) à la MONUSCO.</p> |
| Personnel fourni par les gouvernements | La diminution des crédits demandés tient essentiellement à la liquidation de la MINUL, à la transition de la MINUSTAH vers la MINUJUSTH et à l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé pour le personnel fourni par les gouvernements à la MINUSMA. Elle est en partie contrebalancée par l'application d'un moindre taux de vacance de postes au BANUS. |
| Consultants | <p>La diminution des crédits demandés tient essentiellement à la liquidation de la MINUL et à la décision prise par le BANUS d'externaliser la plupart des services, limitant ainsi les services de consultants pour l'exercice 2018/19.</p> <p>Elle est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses prévues à la MONUSCO, imputable à une augmentation des crédits demandés au titre des experts chargés de surveiller l'embargo sur les armes et de recueillir des informations y relatives conformément à la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, et par une augmentation des dépenses prévues à la FISNUA au titre des services d'information géospatiale, qui figuraient auparavant à la rubrique Communications et informatique et qui seront assurés par des consultants pour l'exercice 2018/19.</p> |
| Voyages | La diminution des crédits demandés tient essentiellement à la liquidation de la MINUL et à un recours plus fréquent à la visioconférence pour les réunions du BANUS, de la MINUSMA et de la FINUL afin de réduire les frais de voyage. |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour la MONUSCO en raison de l'application du nouveau concept de protection par la projection, qui nécessite de la part des équipes mobiles de voyager davantage. |
| Installations et infrastructures | <p>La diminution des crédits demandés tient essentiellement à : a) la liquidation de la MINUL et de la MINUSTAH ; b) la baisse des dépenses prévues pour le BANUS en raison de l'achèvement de grands travaux ; c) la baisse des dépenses prévues pour la FNUOD du fait que la demande de crédit au titre de l'achat de matériel de sûreté et de sécurité et de matériel de génie pour la remise en état du camp Faouar, approuvée dans le budget pour l'exercice 2017/18, n'était plus nécessaire pour l'exercice 2018/19 dans la mesure où la principale phase de remise en état était achevée.</p> <p>Elle est en partie contrebalancée par une hausse des dépenses prévues en raison : a) du remplacement d'un bâtiment préfabriqué vétuste (MONUSCO) ; b) de la hausse estimée du prix de l'huile diesel (FINUL) ; c) de travaux non récurrents visant à loger les contingents déplacés du l'hôtel Ledra Palace (UNFICYP) ; d) de l'acquisition et de l'installation d'abris souterrains fortifiés et de barrières mobiles pour assurer un environnement plus sûr (MINURSO) ; e) de travaux devant permettre d'accroître la capacité de logement du personnel militaire (MINUSCA) et f) de l'externalisation des services de gestion des camps et de l'augmentation des frais de carburant à la FISNUA, ainsi que de la mise en place proposée d'un dispositif de surveillance au marché d'Amiet.</p> |
| Transports terrestres | <p>La diminution des crédits demandés tient essentiellement à la baisse des dépenses prévues pour le BANUS et la FISNUA, du fait d'achats importants effectués durant l'exercice 2017/18 et de la baisse des dépenses prévues au titre des pièces de rechange en raison d'une baisse anticipée des stocks de véhicules et de matériel, ainsi qu'à la liquidation de la MINUL et de la MINUSTAH.</p> <p>Elle est en partie contrebalancée par une hausse des dépenses prévues pour la MINUSMA et la MONUSCO en raison de l'augmentation de la consommation de carburant et de son prix.</p> |
| Opérations aériennes | <p>La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par la réduction du nombre d'heures de vol à la MINUSCA, à la MINUSMA, au BANUS et à la FINUL, par la baisse du coût de l'heure de vol à la MINURSO et par la liquidation de la MINUL et de la MINUSTAH. Par ailleurs, cette réduction tient aussi à la baisse des coûts garantis au titre de la flotte, à la diminution de la consommation de carburant et au non-renouvellement des lettres d'attribution pour les systèmes de drones à la MINUSCA.</p> <p>La diminution des crédits demandés est en partie contrebalancée par une hausse des dépenses prévues pour la MONUSCO en raison de changements dans la composition de la flotte d'hélicoptères, à savoir l'ajout de 4 hélicoptères de protection et défense MI-24 et de 1 hélicoptère de transport lourd MI-26, et le retrait de 3 hélicoptères de protection et d'attaque Rooivalk et de 2 hélicoptères de transport moyens MI-8MT.</p> |
| Opérations maritimes ou fluviales | <p>L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'acquisition de conteneurs maritimes prévue à la MINUSMA, ainsi qu'au remplacement de 5 navires au BANUS en raison de l'usure provoquée par les rudes conditions maritimes en Somalie.</p> <p>Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des crédits demandés pour la FINUL, par suite du retrait du navire civil, dont les services n'étaient plus nécessaires.</p> |

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Principaux facteurs expliquant la variation</i> |
|--|---|
| Communications et informatique | <p>L'augmentation des crédits demandés est essentiellement imputable à la MINUSMA en raison de l'extension de la couverture du réseau de sécurité militaire et des services de protection du camp en vertu de lettres d'attribution, du fait de la multiplication des attaques portées contre le personnel et les installations de la Mission.</p> <p>Elle est en partie compensée par la liquidation de la MINUL et de la MINUSTAH et par la baisse des dépenses prévues pour la MINUSCA, le BANUS, la FINUL, la FISNUA, la FNUOD, la MINUK, la MINURSO et la Base de soutien logistique des Nations Unies.</p> |
| Santé | <p>La diminution des crédits demandés tient essentiellement à la baisse des dépenses prévues au titre des médicaments et des fournitures médicales pour le BANUS, du fait qu'il soutient un moins grand nombre de centres de soins de l'AMISOM et qu'aucun crédit n'a été demandé au titre des fournitures et matériel médicaux pour l'hôpital de niveau II de Bangui, l'accord hybride actuel entre la MINUSCA et un pays fournisseur de contingents arrivant à son terme en juillet 2018, et en raison de la liquidation de la MINUL.</p> <p>Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour la MINUSMA due au déploiement prévu d'une équipe médicale aérienne supplémentaire pour assurer une couverture adéquate de l'ensemble des sites.</p> |
| Fournitures, services et matériel divers | <p>La diminution des crédits demandés tient essentiellement à la liquidation de la MINUL et de la MINUSTAH, à une baisse des dépenses prévues pour la MINUSCA au titre des services des partenaires d'exécution et des subventions par suite de la réduction des activités de programme et à une baisse des dépenses prévues pour la FISNUA au titre des activités de lutte antimines.</p> <p>Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour : a) le BANUS, en raison de l'augmentation des dépenses prévues au titre de la livraison des rations par un contractant ; b) la MONUSCO, en raison de l'augmentation des dépenses au titre du fret pour la fourniture d'un appui logistique au concept des opérations militaires de protection par la projection ; c) la MINUSMA, en raison des dépenses prévues au titre des vacataires, qui relevaient auparavant de la rubrique Installations et infrastructures.</p> |
| Projets à effet rapide | <p>La diminution des crédits demandés tient essentiellement à la liquidation de la MINUL et à la réduction des projets prévus pour la MONUSCO.</p> |

Tableau 3

Montants demandés pour l'exercice 2018/19, par composante de maintien de la paix(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.)

| <i>Composante de maintien de la paix</i> | <i>Montant alloué (2017/18)</i> | <i>Budget proposé (2018/19)^a</i> | <i>Variation</i> | |
|--|-------------------------------------|---|------------------|--------------------|
| | | | <i>Montant</i> | <i>Pourcentage</i> |
| MINUJUSTH | 88 111,2 | 124 413,8 | 36 302,6 | 41,2 |
| MINURSO | 52 000,0 | 53 878,2 | 1 878,2 | 3,6 |
| MINUSCA | 882 800,0 | 945 532,6 | 62 732,6 | 7,1 |
| BANUS | 582 000,0 | 568 744,0 | (13 256,0) | (2,3) |
| FINUL | 483 000,0 | 482 839,6 | (160,4) | (0,0) |
| FISNUA | 266 700,0 | 271 115,6 | 4 415,6 | 1,7 |

| Composante de maintien de la paix | Montant alloué (2017/18) | Budget proposé (2018/19) ^a | Variation | |
|---|-----------------------------|--|-------------------|--------------|
| | | | Montant | Pourcentage |
| FNUOD | 57 653,7 | 61 847,6 | 4 193,9 | 7,3 |
| MINUAD | 910 941,2 | 782 590,5 | (128 350,7) | (14,1) |
| MINUK | 37 898,2 | 37 920,4 | 22,2 | 0,1 |
| MINUL | 110 000,0 | – | (110 000,0) | (100,0) |
| MINUSMA | 1 048 000,0 | 1 099 490,4 | 51 490,4 | 4,9 |
| MINUSS | 1 071 000,0 | 1 154 657,7 | 83 657,7 | 7,8 |
| MINUSTAH | 90 000,0 | – | (90 000,0) | (100,0) |
| MONUSCO | 1 141 848,1 | 1 153 468,8 | 11 620,7 | 1,0 |
| UNFICYP | 54 000,0 | 55 152,0 | 1 152,0 | 2,1 |
| Total partiel | 6 875 952,4 | 6 791 651,2 | (84 301,2) | (1,2) |
| Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) | 81 000,0 | 87 297,3 | 6 297,3 | 7,8 |
| Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) | 33 000,0 | 35 194,8 | 2 194,8 | 6,7 |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^b | 325 800,0 | 354 600,9 | 28 800,9 | 8,8 |
| Total partiel | 7 315 752,4 | 7 268 744,2 | (47 008,2) | (0,6) |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 1 223,0 | 1 111,2 | (111,8) | (9,1) |
| Total | 7 316 975,4 | 7 269 855,4 | (47 120,0) | (0,6) |

^a À l'exclusion d'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses à hauteur de 84,5 millions de dollars au titre de la MONUSCO pour l'exercice 2018/19, aux fins de l'élection présidentielle et des élections législatives (résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité).

^b Dont un montant de 686 900 dollars imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, comme approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 72/262 A et 72/263 A-C.

^c Dont un montant de 16,9 millions de dollars destiné à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance du progiciel de gestion intégré pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et un montant de 17,8 millions de dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

^d Dont, pour l'exercice 2018/19, 28,9 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré, 0,8 million de dollars pour la sécurité des systèmes et des données informatiques, 1,3 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée, 9,9 millions de dollars pour les Centres de services partagés, 3,9 millions de dollars pour la préparation des moyens de maintien de la paix et 13,1 millions de dollars pour les activités transversales au titre des opérations de maintien de la paix (voir également A/72/790, annexe XIX).

Tableau 4

Principaux facteurs expliquant la variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19, par composante de maintien de la paix

Composante de maintien de la paix

Principaux facteurs de variation

| | |
|--------|--|
| BANUS | Le projet de budget (568,7 millions de dollars) est en augmentation de 2,3 % (13,3 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. Il reflète les conséquences de la compression d'effectif (2 000 membres du contingent de l'AMISOM) conformément à la résolution 2372 (2017) du Conseil de sécurité et de l'ajout de 80 agents de police et de 420 membres des unités de police constituées de l'AMISOM. La diminution des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles tient essentiellement à la réalisation de travaux conséquents et d'achats importants, notamment de véhicules blindés de transport de troupes, au cours de l'exercice précédent, à l'installation définitive du système de connectivité O3b au cours de l'exercice 2017/18, et à la diminution des dépenses prévues au titre des médicaments et des fournitures médicales en raison d'un moins grand nombre de centres de soins de l'AMISOM soutenus. Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre du personnel civil en raison de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible. |
| FINUL | Le projet de budget (482,8 millions de dollars) est en diminution de 160 400 dollars par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par la reconfiguration du Groupe d'intervention navale conformément aux recommandations du bilan stratégique, et par la baisse des dépenses prévues au titre de la location d'hélicoptères. Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national en raison de l'application d'un barème des traitements révisé pour les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national pour l'exercice 2018/19. |
| FISNUA | Le projet de budget (271,1 millions de dollars) est en augmentation de 1,7 % (4,4 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à : a) des réductions supérieures aux prévisions dans les montants dus aux pays fournisseurs de contingents, du fait d'éléments manquants ou défectueux du matériel appartenant aux contingents, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale ; b) des taux de vacance de postes moins élevés pour le personnel recruté sur les plans international et national. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles, due essentiellement à la révision des contrats de lutte antimines, à la diminution du prix estimatif du carburant aviation et à la baisse des dépenses contractuelles liées aux hélicoptères. |
| FNUOD | Le projet de budget (61,8 millions de dollars) est en augmentation de 7,3 % (4,2 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à un plus grand déploiement de troupes et de véhicules blindés de transport de troupes, dans le cadre du retour progressif de la Force dans le secteur bravo. |
| MINUAD | Le projet de budget (728,6 millions de dollars) est en diminution de 14,1 % (128,4 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. La diminution des crédits demandés tient essentiellement au rapatriement de militaires et de membres du personnel de police pendant l'exercice 2017/18, dans le cadre de la restructuration de la Mission demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2363 (2017). Cette diminution s'explique aussi par l'incidence sur l'année entière de la suppression de 584 postes et emplois de temporaire pendant l'exercice 2017/18 et par la |

| | |
|-----------|--|
| | proposition de supprimer 293 postes et emplois de temporaires pendant l'exercice 2018/19 suite à l'examen des besoins en personnel civil mené en 2017/18. |
| MINUJUSTH | Le projet de budget (124,4 millions de dollars) est en augmentation de 41,2 % (36,2 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement a) au fait que les besoins correspondent à une période de 12 mois, contre 8,5 mois dans le budget approuvé pour l'exercice 2017/18 ; et b) à la création proposée de 23 nouveaux postes et emplois de temporaire. |
| MINUK | Le projet de budget (37,9 millions de dollars) est en augmentation de 0,1 % (22 200 dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'application d'un taux de change de 0,84 euro pour 1 dollar, contre 0,96 euro pour 1 euro dans le budget approuvé pour l'exercice 2017/18. Elle est en partie compensée par une baisse des dépenses prévues au titre de l'acquisition de matériel de communication et de matériel informatique ainsi que du personnel recruté sur le plan international en raison de la révision du barème des salaires. |
| MINURSO | Le projet de budget (53,9 millions de dollars) est en augmentation de 3,6 % (1,9 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'application des mesures prioritaires essentielles qu'a permis de recenser l'évaluation des risques de sécurité réalisée pour la MINURSO afin de garantir la sécurité des observateurs militaires stationnés à l'est du mur de sable. |
| MINUSCA | Le projet de budget (945,5 millions de dollars) est en augmentation de 7,1 % (62,7 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'augmentation de l'effectif autorisé, conformément à la résolution 2387 (2017) du Conseil de sécurité, et à l'augmentation du montant des traitements et l'accélération du recrutement du personnel civil. Elle est en partie compensée par une diminution des dépenses opérationnelles, principalement due à une baisse des coûts garantis de la flotte et du nombre d'heures de vol et des dépenses de carburant y relatives, à une diminution des activités de programme et à une réduction des services de fret. |
| MINUSMA | Le projet de budget (1,1 milliard de dollars) est en augmentation de 4,9 % (51,5 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement : a) au déploiement complet du contingent prévu à partir du 1 ^{er} juillet 2018 et à des coefficients délais de déploiement des agents en tenue plus faibles que pour le déploiement échelonné du personnel au cours de l'exercice 2017/18 ; b) à une révision du barème des traitements pour le personnel recruté sur les plans international et national ; c) à l'élargissement des systèmes de sécurité technologique à des sites où l'insécurité est élevée ; d) à une augmentation de la consommation de carburant et des prix du carburant au titre des transports terrestres. Cette augmentation globale est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des opérations aériennes, en raison d'une prévision d'utilisation moindre des heures de vol et des services de détection des mines et de déminage, compte tenu des activités de déminage déjà menées par le Service de la lutte antimines et des formations qu'il a dispensées. |
| MINUSS | Le projet de budget (1,15 milliard de dollars) est en augmentation de 7,8 % (83 657 700 dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement a) au déploiement de militaires supplémentaires et à l'augmentation du coût des rations ; b) à l'augmentation |

du montant des traitements des membres du personnel recruté sur le plan international par suite de l'application d'un coefficient d'ajustement plus élevé, d'un taux de vacance de postes moindre, de l'augmentation des dépenses communes de personnel et de l'augmentation du nombre de membres du personnel ayant droit à la prime de danger ; et c) à l'application du barème des traitements révisé, libellé en dollars des États-Unis, pour le personnel recruté sur le plan national au Soudan du Sud, au fait que l'échelon moyen utilisé pour calculer les traitements du personnel a été revu à la hausse compte tenu des catégories de rémunération réelles des membres du personnel, à un taux de vacance de postes moindre pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national et à l'augmentation du nombre de membres du personnel ayant droit à la prime de danger. Cette augmentation globale est en partie compensée par une réduction des crédits demandés pour les opérations aériennes, par suite de la diminution prévue des frais de location et d'exploitation des avions et du volume de carburant aviation nécessaire et compte tenu de la suppression des crédits demandés pour des services d'experts au fin de la remise en état de l'aéroport et pour les systèmes de drones.

| | |
|---|---|
| MONUSCO | Le projet de budget (1,16 milliard de dollars) est en augmentation de 1 % (11,6 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à la réorganisation du parc dans le cadre du nouveau concept des opérations aériennes, à l'acquisition de kits de déploiement d'unités de combat, au remplacement du matériel obsolète et à des travaux supplémentaires, ainsi qu'à des dépenses supplémentaires au titre du fret à l'appui de la mobilité de la force. Elle est en partie compensée par une baisse des dépenses prévues au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement du matériel appartenant aux contingents et par la suppression de 247 postes et emplois de temporaires. |
| UNFICYP | Le projet de budget (55,2 millions de dollars) est en augmentation de 2,1 % (1,2 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis et aux travaux non récurrents visant à permettre la réinstallation du personnel militaire. |
| Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) | Le projet de budget (87,3 millions de dollars) est en augmentation de 7,8 % (6,3 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'application d'un coefficient d'ajustement plus élevé pour les postes soumis à recrutement international, et à l'application du taux de change de 0,81 euro pour 1 dollar, contre 0,94 euro pour un dollar pendant l'exercice 2017/18. |
| Centre de services régional d'Entebbe | Le projet de budget (35,2 millions de dollars) est en augmentation de 6,7 % (2,2 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/2018. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'application d'un moindre taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies et à l'application d'un taux plus élevé pour les dépenses communes de personnel. Cette augmentation est en partie compensée par une réduction nette de 19 postes et emplois de temporaires. |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | Le projet de budget (354,6 millions de dollars) est en augmentation de 8,8 % (28,8 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. Le projet de budget doit permettre de financer les contributions des opérations de maintien de la paix aux initiatives institutionnelles : progiciel de gestion intégré, sécurité des systèmes d'information, préparation des moyens de maintien de la paix, dispositif de prestation de services centralisée, Centres de services partagés et initiatives |

transversales communes à toutes les opérations de maintien de la paix. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement a) à l'inclusion du coût des initiatives transversales communes à toutes les opérations de maintien de la paix (13,1 millions de dollars), b) à l'approbation, par l'Assemblée générale, des remboursements au titre de la préparation des moyens de maintien de la paix (3,9 millions de dollars), c) à la part des dépenses afférentes aux Centres de services partagés assumée par les opérations de maintien de la paix (3,9 millions de dollars) et d) à l'augmentation de la part des dépenses relatives à Umoja et au dispositif de prestation de services centralisée qui est assumée par les opérations de maintien de la paix (3,8 et 0,4 million de dollars respectivement). Cette augmentation globale est en partie compensée par les gains d'efficacité et économies réalisées en ce qui concerne les besoins essentiels (2,3 millions de dollars).

Le projet de budget reflète l'incidence sur le compte d'appui pour 2018/19 des réformes proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur les prévisions budgétaires révisées au titre de la réforme du dispositif de paix et de sécurité, relatives aux chapitres 3 (Affaires politiques) et 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme de l'exercice biennal 2018/19 et le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/772](#)), son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » ([A/72/492/Add.2](#)) et son rapport sur le dispositif de prestation de services centralisée ([A/72/801](#)).

Annexe III

Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Tableau 1

Exécution des budgets de l'exercice 2016/17, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

| Catégorie de dépenses | Montant alloué (1) | Dépenses (2) | Écart | |
|--|-----------------------|--------------------|----------------------------|--------------------------------|
| | | | Montant (3) = (1) - (2) | Pourcentage (4) = (3) ÷ (1) |
| Militaires et personnel de police | | | | |
| Observateurs militaires | 76 800,5 | 74 624,9 | 2 175,6 | 2,8 |
| Contingents | 2 822 770,2 | 2 783 894,3 | 38 875,9 | 1,4 |
| Police des Nations Unies | 210 747,4 | 210 563,9 | 183,5 | 0,1 |
| Unités de police constituées | 279 581,3 | 266 670,1 | 12 911,2 | 4,6 |
| Total partiel | 3 389 899,4 | 3 335 753,2 | 54 146,2 | 1,6 |
| Personnel civil | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 1 284 015,4 | 1 339 779,5 | (55 764,1) | (4,3) |
| Personnel recruté sur le plan national | 439 508,4 | 444 322,8 | (4 814,4) | (1,1) |
| Volontaires des Nations Unies | 89 956,0 | 91 970,4 | (2 014,4) | (2,2) |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 41 617,2 | 49 996,6 | (8 379,4) | (20,1) |
| Personnel fourni par des gouvernements | 14 233,0 | 13 838,6 | 394,4 | 2,8 |
| Total partiel | 1 869 330,0 | 1 939 907,9 | (70 577,9) | (3,8) |
| Dépenses opérationnelles | | | | |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – | – |
| Consultants | 13 800,7 | 14 914,6 | (1 113,9) | (8,1) |
| Voyages | 49 632,9 | 54 933,6 | (5 300,7) | (10,7) |
| Installations et infrastructures | 692 468,1 | 697 144,8 | (4 676,7) | (0,7) |
| Transports terrestres | 161 700,7 | 141 599,9 | 20 100,8 | 12,4 |
| Opérations aériennes | 804 562,1 | 708 929,4 | 95 632,7 | 11,9 |
| Transports maritimes ou fluviaux | 38 427,2 | 46 343,5 | (7 916,3) | (20,6) |
| Communications | 194 821,2 | 148 403,5 | 46 417,7 | 23,8 |
| Informatique | 156 780,7 | 187 506,8 | (30 726,1) | (19,6) |
| Santé | 45 329,5 | 28 940,4 | 16 389,1 | 36,2 |
| Matériel spécial | – | 19,9 | (19,9) | – |
| Fournitures, services et matériel divers | 454 616,8 | 458 387,4 | (3 770,6) | (0,8) |
| Projets à effet rapide | 20 000,0 | 19 763,8 | 236,2 | 1,2 |
| Total partiel | 2 632 139,9 | 2 506 887,6 | 125 252,3 | 4,8 |
| Progiciel de gestion intégré | 16 830,4 | 16 830,4 | – | – |
| Sécurité informatique | 821,5 | 798,7 | 22,8 | 2,8 |
| Montant brut | 7 909 021,2 | 7 800 177,9 | 108 843,3 | 1,4 |

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Écart</i> | |
|---|-----------------------|--------------------|------------------------|------------------------|
| | | | <i>Montant</i> | <i>Pourcentage</i> |
| | <i>(1)</i> | <i>(2)</i> | <i>(3) = (1) - (2)</i> | <i>(4) = (3) ÷ (1)</i> |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 179 557,3 | 182 171,2 | (2 613,9) | (1,5) |
| Montant net | 7 729 463,9 | 7 618 006,7 | 111 457,2 | 1,4 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 4 795,1 | 1 024,3 | 3 770,8 | 78,6 |
| Total | 7 913 816,3 | 7 801 202,2 | 112 614,1 | 1,4 |

Tableau 2
Principales causes des écarts dans l'exécution des budgets de l'exercice 2016/17

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Écart (montant)</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> | <i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget</i> |
|------------------------------|-----------------------|-----------------|----------------------------|--------------------------------|---|
| Observateurs militaires | 76 800,5 | 74 624,9 | 2 175,6 | 2,8 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 2,2 millions de dollars au titre des observateurs militaires s'explique principalement par le fait que moins d'observateurs militaires que prévu ont été déployés à la MINUSCA, à la MINUL, à la MINUSS, à la FISNUA et à la MINUSMA.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est contrebalancée par le fait que les dépenses ont été plus élevées que prévu au titre de l'indemnité de subsistance (missions), versée au taux plein de 105 dollars par personne et par jour à la MINURSO, contre les 54 dollars prévus au budget, le pays hôte ayant mis un terme à ses contributions volontaires (chambres d'hôtel et repas) tout au long de la période, et par le fait que les frais de voyage liés à la relève des observateurs militaires ont été plus élevés que prévu à la MONUSCO (3 420 dollars dépensés en moyenne par aller-retour contre 2 435 dollars prévus au budget).</p> |
| Contingents | 2 822 770,2 | 2 783 894,3 | 38 875,9 | 1,4 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 38,9 millions de dollars au titre des contingents s'explique principalement par : a) un déploiement moins important que prévu à la MONUSCO ; b) le rapatriement anticipé de contingents à l'ONUCI et à la MINUL ; c) à la FINUL, des coûts inférieurs aux prévisions pour ce qui concerne les voyages liés à la relève et le matériel de soutien logistique autonome appartenant au contingent ; d) des dépenses moins élevées que prévu au titre des rations et des voyages à la MINUAD.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est contrebalancée par : a) des dépenses plus élevées que prévu au BANUS, en raison de la hausse du coût du transport des rations ; b) des déploiements plus importants que prévu à la MINUSCA et à la FISNUA ; c) des remboursements plus importants que prévu au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents et des frais de transport supplémentaires pour le rapatriement du matériel appartenant aux contingents à la MINUSTAH, faisant suite à la décision du Conseil de sécurité de clore la Mission.</p> |

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Écart (montant)</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> | <i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget</i> |
|---|-----------------------|-----------------|------------------------|----------------------------|---|
| Police des Nations Unies | 210 747,4 | 210 563,9 | 183,5 | 0,1 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 0,2 million de dollars s'explique principalement par : a) un déploiement de personnel de la Police des Nations Unies moins important que prévu à la MINUSCA, à la MONUSCO, à la FISNUA et à la MINUK ; b) le retrait progressif du personnel de police à la MINUSTAH, faisant suite à la décision du Conseil de sécurité de clore la Mission ; c) le rapatriement anticipé du personnel de police à l'ONUCI et à la MINUL.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est contrebalancée par un déploiement de personnel de police plus important que prévu à la MINUAD, à la MINUSMA et à la MINUSS.</p> |
| Unités de police constituées | 279 581,3 | 266 670,1 | 12 911,2 | 4,6 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 12,9 millions de dollars s'explique principalement par : a) des déploiements moins importants que prévu à la MINUSCA et à la MINUSS ; b) des dépenses moins élevées que prévu au titre des voyages à la MINUSTAH, la MINUAD et la MONUSCO ; c) le rapatriement anticipé d'unités de police à l'ONUCI.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le fait que les dépenses au titre du matériel majeur appartenant aux contingents ont été plus élevées que prévu à la MINUL, en raison d'un rapatriement tardif.</p> |
| Personnel recruté sur le plan international | 1 284 015,4 | 1 339 779,5 | (55 764,1) | (4,3) | <p>Le dépassement de crédits de 55,8 millions de dollars s'explique principalement par : a) un taux de vacance de postes moins élevé que prévu à la MINUSCA, à la MINUSMA, à la MONUSCO, à la MINUSS et au BANUS ; b) des versements à la cessation de service supérieurs aux prévisions à l'ONUCI et à la MINUL, du fait de la clôture des missions.</p> <p>Le dépassement de crédits est en partie compensé par un taux effectif de vacance de postes plus élevé que prévu à la FINUL, à la MINUK et à la MINURSO.</p> |
| Personnel recruté sur le plan national | 439 508,4 | 444 322,8 | (4 814,4) | (1,1) | <p>Le dépassement de crédits de 4,8 millions de dollars s'explique principalement par : a) des traitements du personnel recruté sur le plan national plus élevés que prévu à la MONUSCO, à la MINUSMA, à la FINUL, au BANUS et à la MINUSCA ; b) un taux de vacance de poste plus bas que celui prévu au budget à la MONUSCO et à la MINUSCA ; c) des versements à la cessation de service supérieurs aux prévisions à l'ONUCI et à la MINUL, du fait de la clôture des missions.</p> <p>Le dépassement de crédits est en partie compensé par un taux effectif de vacance de postes supérieur aux prévisions à la MINUAD et par la dépréciation de la livre sud-soudanaise par rapport au dollar des États-Unis, faisant passer le taux de change opérationnel de l'ONU de 40,21 livres sud-soudanaises pour 1 dollar à 116,824 livres pour 1 dollar entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017.</p> |

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Écart (montant)</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> | <i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget</i> |
|--|-----------------------|-----------------|------------------------|----------------------------|--|
| Volontaires des Nations Unies | 89 956,0 | 91 970,4 | (2 014,4) | (2,2) | <p>Le dépassement de crédits de 2 millions de dollars s'explique principalement par un taux de vacance de postes moins élevé que prévu à la MONUSCO et à la MINUSMA. Un effectif moyen de 58 Volontaires des Nations Unies a été déployé à la MONUSCO sur quatre mois pour appuyer la mise à jour des inscriptions sur les listes électorales. Le dépassement de crédits s'explique également par le fait que le montant moyen de l'indemnité versé aux Volontaires a été supérieur aux prévisions et les dépenses au titre de leur rapatriement ont été plus élevées que prévu à l'ONUCI.</p> <p>Le dépassement de crédits est en partie compensé par un taux effectif de vacance de postes plus élevé que prévu à la MINUAD, la MINUSCA et la MINUK.</p> |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 41 617,2 | 49 996,6 | (8 379,4) | (20,1) | <p>Le dépassement de crédits de 8,4 millions de dollars s'explique principalement par l'absorption des dépenses liées aux activités menées au Siège à l'appui de la mise en service d'Umoja auprès du groupe 5, du déploiement d'Umoja-Extension 2, de la mise hors service de Galileo et de la gestion des données de référence. Les crédits alloués ont été dépassés à la MONUSCO, à la MINUSS, à la MINUSTAH, à la MINUSMA, à la MINUSCA, à la MINUAD, à l'ONUCI, à la FISNUA, au BANUS et à la MINUL.</p> |
| Personnel fourni par les gouvernements | 14 233,0 | 13 838,6 | 394,4 | 2,8 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 0,4 million de dollars s'explique principalement par : a) un déploiement moins important que prévu du personnel fourni par les gouvernements à la MINUSS, à la MONUSCO et à la MINUSMA; b) une réduction progressive assortie d'une cessation de service anticipée du personnel fourni par les gouvernements à la MINUSTAH et à la MINUL; c) le départ de la MINURSO de tous les membres du personnel fourni par les gouvernements en mars 2016, à la demande du pays hôte, et l'incapacité pour eux de retourner dans la zone de la Mission au cours de l'exercice considéré.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le fait que le déploiement du personnel fourni par les gouvernements dans le cadre de la MINUSCA a été plus important que prévu, le Conseil de sécurité ayant autorisé 68 agents supplémentaires, qui n'avaient pas été inclus dans le budget de l'exercice considéré.</p> |
| Consultants | 13 800,7 | 14 914,6 | (1 113,9) | (8,1) | <p>Le dépassement de crédits de 1,1 million de dollars s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu au titre des services de consultants au BANUS et au Centre de services régional d'Entebbe. Le BANUS a recruté des consultants en vue d'appuyer les sites où il n'était pas possible de déployer du personnel des Nations Unies. Le Centre de services régional d'Entebbe a pris en charge le coût des services de consultants destinés à appuyer le projet d'examen des services partagés initié par le Siège de l'ONU.</p> <p>Ce dépassement de crédits est en partie compensé par des dépenses moins élevées que prévu à la MINUSTAH.</p> |

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Écart (montant)</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> | <i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget</i> |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------|------------------------|----------------------------|---|
| Voyages | 49 632,9 | 54 933,6 | (5 300,7) | (10,7) | <p>Le dépassement de crédits de 5,3 millions de dollars s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre des voyages ont été plus élevées que prévu à la MONUSCO, à la MINUSMA, à la MINUSTAH et à la MINUAD, en raison des facteurs suivants: a) à la MONUSCO, des voyages imprévus pour appuyer la mise à jour des inscriptions sur les listes électorales ; b) à la MINUSMA, un nombre plus élevé que prévu de voyages non liés à la formation et effectués à l'intérieur de la zone de la Mission, dans laquelle de nouvelles installations ont été mises en place; c) à la MINUSTAH, un nombre plus élevé que prévu de voyages liés à l'appui à l'élection présidentielle et à deux élections locales ainsi qu'à l'aide humanitaire déployée à la suite du passage de l'ouragan Matthew; d) à la MINUSCA, le voyage imprévu du Conseil de sécurité dans la région du lac Tchad, qui ne figurait pas dans le budget approuvé; e) à la MINUAD, un nombre plus élevé que prévu de voyages dans les bases d'opérations et les camps, dus à des besoins opérationnels.</p> <p>Le dépassement de crédits est en partie compensé par des dépenses moins élevées que prévu au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, en raison de l'application de mesures visant à limiter les voyages au cours de l'exercice considéré, en particulier dans le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département de la gestion.</p> |
| Installations et infrastructures | 692 468,1 | 697 144,8 | (4 676,7) | (0,7) | <p>Le dépassement de crédits de 4,7 millions s'explique principalement par le fait que les dépenses afférentes aux installations préfabriquées et aux services d'entretien ont été plus élevées que prévu à la MINUSS, à la MINUSMA et au BANUS.</p> <p>Le dépassement de crédits est en partie compensé par : a) le recours continu à du personnel recruté localement et à des matériaux locaux plutôt qu'à des services commerciaux pour les travaux de construction à la MINUSCA et le recours à des services internes d'entretien des locaux et du matériel ; b) des dépenses moins élevées que prévu à la MINUSTAH, en raison du retrait progressif du personnel militaire et de la fermeture de camps ; c) des dépenses moins élevées que prévu au titre de l'entretien des usines de plus petite taille à la MINUAD et un recours plus important aux articles consommables existants, ainsi que des dépenses inférieures aux prévisions au titre des travaux de construction et du carburant ; des dépenses moins élevées que prévu à la FISNUA, du fait de l'annulation du contrat d'entretien en raison des restrictions imposées, notamment la non-délivrance de visas à la société choisie.</p> |
| Transports terrestres | 161 700,7 | 141 599,9 | 20 100,8 | 12,4 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 20,1 millions de dollars s'explique principalement par une consommation de carburant et des frais de réparation et d'entretien moins élevés que prévu, notamment au BANUS, à la MONUSCO, à la MINUL, à l'ONUCI, à la FNUOD et à la MINUSMA. La sous-utilisation des crédits au BANUS tient également au fait que les dépenses en carburant ont été inférieures aux prévisions.</p> |

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Écart (montant)</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> | <i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget</i> |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------|------------------------|----------------------------|--|
| Opérations aériennes | 804 562,1 | 708 929,4 | 95 632,7 | 11,9 | L'existence d'un solde inutilisé de 95,6 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions à la MINUSS, à la MINUSCA, à la MINUSMA, à la MINUL, à l'ONUCI et à la MINUAD, du fait que des aéronefs et des systèmes de drones n'ont pas été déployés, contrairement à ce qui avait été prévu au budget, que les frais de location d'aéronefs ont été inférieurs aux prévisions et le nombre d'heures de vol moins élevé que prévu. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par : a) des dépenses plus élevées que prévu au BANUS, en raison de frais de gestion du carburant aérien supérieurs aux prévisions et du recours à des hélicoptères pour livrer les rations; b) un coût par heure de vol plus élevé que prévu et le remplacement d'un camion anti-incendie dans un aérodrome de la FINUL; c) des heures de vol supplémentaires pour appuyer deux cycles électoraux (octobre 2016 et janvier 2017) et les opérations d'urgence menées à la suite du passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016 à la MINUSTAH. |
| Opérations maritimes ou fluviales | 38 427,2 | 46 343,5 | (7 916,3) | (20,6) | Le dépassement de crédits de 7,9 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu au titre des conteneurs maritimes à la MINUSMA, à la MINUSS, à la MINUSCA, au BANUS, à la MINUAD et à la FISNUA. Le dépassement de crédits est en partie compensé par des frais de location et de circulation des navires moins élevés que prévu à la FINUL, des dépenses inférieures aux prévisions à la MINUL du fait de la mise hors service du navire, et du non-déploiement du patrouilleur sur le lac Tanganyika à la MONUSCO. |
| Communications | 194 821,2 | 148 403,5 | 46 417,7 | 23,8 | L'existence d'un solde inutilisé de 46,4 millions de dollars s'explique principalement par le fait que les dépenses liées aux communications ont été comptabilisées à la rubrique informatique alors qu'elles avaient été budgétisées au titre des communications, notamment à la MINUSMA, au BANUS, à la MINUAD et à la Base de soutien logistique des Nations Unies. |
| Informatique | 156 780,7 | 187 506,8 | (30 726,1) | (19,6) | Le dépassement de crédits de 30,8 millions de dollars s'explique principalement par le fait que les dépenses liées aux communications ont été comptabilisées à la rubrique informatique alors qu'elles avaient été budgétisées au titre des communications, notamment à la MINUSMA, au BANUS, à la MINUAD et à la Base de soutien logistique des Nations Unies. |
| Santé | 45 329,5 | 28 940,4 | 16 389,1 | 36,2 | L'existence d'un solde inutilisé de 16,8 millions de dollars s'explique principalement par : a) des dépenses moins élevées que prévu à la MINUSCA, l'acquisition de fournitures médicales ayant été reportée du fait du manque de personnel médical et des travaux en cours des installations ; b) le déploiement tardif du personnel médical qualifié et la disponibilité des stocks restants depuis les exercices précédents au BANUS ; c) la mise en place, à la MINUSMA, de trois dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, au lieu des cinq prévus. |

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Écart (montant)</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> | <i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget</i> |
|--|-----------------------|-----------------|----------------------------|--------------------------------|--|
| Matériel spécial | – | 19,9 | (19,9) | – | |
| Fournitures, services et matériel divers | 454 616,8 | 458 387,4 | (3 770,6) | (0,8) | <p>Le dépassement de crédits de 3,7 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu au titre des vacataires à la MINUSMA, à la MINUSCA, à la MINUSS, à la MINUAD, à la MINUSTAH, à la FISNUA et à l'ONUCI.</p> <p>Le dépassement de crédits est en partie compensé par : a) des dépenses moins élevées que prévu à la MONUSCO, les dépenses liées au programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement ayant été engagées sous d'autres rubriques budgétaires ; b) la réaffectation des crédits prévus pour les dépenses de fret et dépenses connexes à la livraison des rations au BANUS ; c) des dépenses moins élevées que prévu à la FINUL, les coûts de location de matériel radar au titre des fournitures, services et matériel divers ayant été inscrites à la rubrique des transports aériens.</p> |
| Projets à effet rapide | 20 000,0 | 19 763,8 | 236,2 | 1,2 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 0,2 million de dollars s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu à la MINUAD et à la MONUSCO. À la MINUAD, la forte dévaluation de la livre sud-soudanaise par rapport au dollar des États-Unis au cours de l'exercice a également contribué à ce que les dépenses soient moins élevées que prévu.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu à l'ONUCI, l'ordre de priorité de certains projets ayant été modifié, des domaines d'intervention et de nouveaux projets relatifs à la cohésion sociale et au règlement des conflits (qui n'avaient pas été pleinement identifiés lors de la planification initiale) s'étant dégagés et avérés essentiels à la phase de retrait de la Mission.</p> |

Tableau 3

Exécution des budgets de l'exercice 2016/17, par composante maintien de la paix(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

| Composante | Montant alloué | Dépense | Écart | |
|--|--------------------|--------------------|------------------|-------------|
| | | | Montant | Pourcentage |
| BANUS | 574 304,9 | 570 234,8 | 4 070,1 | 0,7 |
| FINUL | 488 691,6 | 480 693,7 | 7 997,9 | 1,6 |
| FISNUA ^b | 279 924,6 | 279 867,3 | 57,3 | 0,0 |
| FNUOD ^a | 56 543,5 | 55 880,4 | 663,1 | 1,2 |
| MINUAD | 1 039 573,2 | 1 028 134,9 | 11 438,3 | 1,1 |
| MINUK | 36 486,9 | 34 783,1 | 1 703,8 | 4,7 |
| MINUL | 187 139,6 | 182 846,5 | 4 293,3 | 2,3 |
| MINURSO | 52 550,4 | 52 514,6 | 35,8 | 0,1 |
| MINUSCA | 920 727,9 | 871 616,3 | 49 111,6 | 5,3 |
| MINUSMA | 933 411,0 | 933 399,6 | 11,4 | 0,0 |
| MINUSS | 1 081 788,4 | 1 071 740,5 | 10 047,9 | 0,9 |
| MINUSTAH | 345 926,7 | 337 816,5 | 8 110,2 | 2,3 |
| MONUSCO | 1 235 723,1 | 1 234 443,2 | 1 279,9 | 0,1 |
| ONUCI | 171 937,8 | 166 586,6 | 5 351,2 | 3,1 |
| UNFICYP | 54 849,9 | 54 006,9 | 843,0 | 1,5 |
| Total partiel | 7 459 579,5 | 7 354 564,9 | 105 014,6 | 1,4 |
| Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) | 82 857,8 | 82 224,5 | 633,3 | 0,8 |
| Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) | 39 203,6 | 36 332,6 | 2 871,0 | 7,3 |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | 327 380,3 | 327 055,9 | 324,4 | 0,1 |
| Total partiel | 7 909 021,2 | 7 800 177,9 | 108 843,3 | 1,4 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 4 795,1 | 1 024,3 | 3 770,8 | 78,6 |
| Total | 7 913 816,3 | 7 801 202,2 | 112 614,1 | 1,4 |

^a Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 8 829 400 dollars approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 23 mars 2017.

^b Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 11 300 000 dollars approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/298](#).

Tableau 4
Principales causes des écarts dans l'exécution des budgets de l'exercice 2016/17, par composante maintien de la paix

| Composante | Montant alloué | Dépense | Écart (montant) | Écart (pourcentage) | Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget |
|---------------------|----------------|-----------|-----------------|---------------------|---|
| BANUS | 574 304,9 | 570 234,8 | 4 070,1 | 0,7 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 4,1 millions s'explique principalement par le fait que les dépenses opérationnelles ont été inférieures de 20,3 millions de dollars aux prévisions, en raison de dépenses moins élevées que prévu au titre des transports terrestres, des fournitures, services et matériel divers, des communications et de la santé.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses supérieures de 9,7 millions de dollars aux prévisions, au titre des militaires et du personnel de police, qui s'expliquent principalement par un coût du transport des rations plus élevé que prévu. Le dépassement de crédits de 6,6 millions de dollars au titre du personnel civil s'explique principalement par le recrutement accéléré du personnel recruté sur le plan international et les coûts liés aux traitements du personnel recruté sur le plan national découlant de la mise en vigueur d'un nouveau barème.</p> |
| FINUL | 488 691,6 | 480 693,7 | 7 997,9 | 1,6 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 7 997 900 dollars s'explique principalement par les facteurs suivants : les dépenses au titre des voyages liés à la relève des contingents militaires ont été inférieures aux prévisions du fait de l'utilisation d'un contrat d'affrètement qui a entraîné une réduction des taux appliqués pour les heures de vol ; l'utilisation systématique de la relève inversée des troupes ; des dépenses moins élevées que prévu au titre du personnel civil du fait d'un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur les plans international et national.</p> |
| FISNUA ^b | 279 924,6 | 279 867,3 | 57,3 | 0,0 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 57 300 dollars s'explique principalement par le fait que les dépenses opérationnelles ont été inférieures de 4,3 millions de dollars aux prévisions, essentiellement en raison de l'annulation d'un contrat de maintenance du fait des restrictions imposées, notamment la non-délivrance de visas à la société choisie ; de coûts de retrait inférieurs aux prévisions ; des prix garantis de la flotte pour les avions et les hélicoptères de la Mission.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions de 3,3 millions de dollars, au titre des militaires et du personnel de police, qui s'expliquent principalement par un taux moyen effectif de vacance de postes de 13,9 % pour les contingents, contre un taux budgétisé de 19 % et par un dépassement de crédits de 785 300 dollars au titre du personnel civil, en grande partie dû à la hausse du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national et à un taux moyen effectif de vacance de postes de 14 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre un taux budgétisé de 20 %.</p> |
| FNUOD ^a | 56 543,5 | 55 880,4 | 663,1 | 1,2 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 663 100 dollars s'explique par le fait que les dépenses au titre des contingents et du personnel civil ont été inférieures aux prévisions. La sous-utilisation des crédits au titre des contingents s'explique</p> |

| <i>Composante</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépense</i> | <i>Écart (montant)</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> | <i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget</i> |
|-------------------|-----------------------|----------------|----------------------------|--------------------------------|--|
| | | | | | <p>principalement par des dépenses afférentes aux voyages (déploiement, relève, rapatriement) inférieures aux prévisions, en raison de voyages optimisés, d'un prix moyen du paquet de rations moins élevé que prévu, et du déploiement retardé des véhicules blindés de transport de troupes.</p> <p>En ce qui concerne le personnel civil, la sous-utilisation des crédits s'explique principalement par un taux moyen de vacance de postes pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) supérieur aux prévisions (29,4 %, contre 13,6 % inscrits au budget), en raison des retards enregistrés dans le recrutement du personnel.</p> |
| MINUAD | 1 039 573,2 | 1 028 134,9 | 11 438,3 | 1,1 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 11,4 millions de dollars tient essentiellement au fait que les dépenses opérationnelles ont été inférieures de 8,4 millions de dollars aux prévisions, en raison principalement de dépenses moins élevées que prévu au titre des installations et infrastructures et des communications. Le montant des dépenses afférentes au personnel civil a été inférieur de 5,1 millions de dollars aux prévisions, du fait d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de 2,1 millions de dollars au titre des militaires et du personnel de police, le déploiement du personnel de police des Nations Unies ayant été plus important que prévu.</p> |
| MINUK | 36 486,9 | 34 783,1 | 1 703,8 | 4,7 | <p>L'existence d'un solde inutilisé de 1,7 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures de 1,5 million de dollars aux prévisions au titre du personnel civil, les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international et aux Volontaires des Nations Unies ayant été moins élevées que prévu. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu pour le personnel recruté sur le plan national (0,2 million de dollars), en raison essentiellement d'augmentations périodiques de traitement.</p> |
| MINUL | 187 139,6 | 182 846,3 | 4 293,3 | 2,3 | <p>L'exécution du budget de la Mission fait apparaître une sous-utilisation des crédits, les dépenses au titre du personnel militaire et du personnel de police ayant été moins élevées que prévu, en raison de taux effectifs de vacance de postes supérieurs à ceux prévus pour les observateurs militaires, les contingents et les unités de police constituées (de 30,0 %, 27,6 % et 12,4 %, respectivement, contre un taux prévu de 0 %) ; un taux de vacance de 50,4 % pour la police des Nations Unies, contre un taux prévu de 7 % ; des dépenses opérationnelles moins élevées que prévu, en raison de besoins inférieurs aux prévisions en matière de transports terrestres et aériens, du retrait anticipé du service d'un navire, de la fermeture de sites et de l'utilisation (et de la réduction du niveau) des stocks de pièces de rechange et de matériel disponibles.</p> <p>La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le fait que les sommes versées au personnel au moment de la cessation de service ou du transfert à un nouveau lieu d'affectation ont été plus importantes que prévu, en raison, d'une part, de la réduction accélérée du taux d'occupation des postes en prévision de la clôture de la Mission et d'autre part, de l'adoption de nouveaux barèmes des</p> |

| <i>Composante</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépense</i> | <i>Écart (montant)</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> | <i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget</i> |
|-------------------|-----------------------|----------------|------------------------|----------------------------|---|
| MINURSO | 52 550,4 | 52 514,6 | 35,8 | 0,1 | <p>traitements pour les agents des services généraux et les administrateurs recrutés sur le plan national, qui ont pris effet le 1^{er} octobre 2015 et n'avaient pas été pris en compte au moment de l'établissement du budget pour l'exercice 2016/17.</p> <p>L'exécution du budget de la Mission fait apparaître des dépenses plus élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police, l'indemnité de subsistance (missions) versée aux observateurs militaires et aux officiers d'état-major ayant été supérieure aux prévisions ; au titre des dépenses opérationnelles (installations et infrastructures), en raison du forage imprévu d'un puits profond ; au titre des fournitures, services et matériel divers, du fait du recrutement de vacataires nationaux et internationaux. La sous-utilisation de crédits au titre du personnel civil s'explique principalement par le fait que le taux moyen de vacance de postes a été plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies, et que le montant effectif des traitements du personnel recruté sur le plan national a été inférieur aux prévisions.</p> |
| MINUSCA | 920 727,9 | 871 616,3 | 49 111,6 | 5,3 | <p>Le solde inutilisé de 49,1 millions de dollars correspond à la différence nette entre les dépenses inférieures aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police (1,7 million de dollars) – qui s'expliquent principalement par la modification du déploiement du personnel de police –, les dépenses supplémentaires au titre du personnel civil (18,5 million de dollars) – principalement imputables à l'accélération du recrutement et à l'augmentation du montant des traitements – et les dépenses de fonctionnement inférieures aux prévisions (65,9 millions de dollars) – qui s'expliquent par le recours à du personnel recruté localement et des matériaux locaux pour les installations et infrastructures plutôt que, comme prévu, à des structures permanentes en dur achetées sur le marché, par le retard de la mise en service d'un système de drones, et par un nombre d'heures de vol moins élevé que prévu pour les opérations.</p> |
| MINUSMA | 933 411,0 | 933 399,6 | 11,4 | 0,0 | <p>L'exécution du budget de la Mission fait apparaître des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police, en raison, d'une part, de la redéfinition du programme de la Mission et de la révision de ses priorités, dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'amélioration de la sécurité dans le contexte des attaques perpétrées contre les installations de l'ONU, et d'autre part, de l'agrandissement des camps existants pour accueillir les effectifs supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2295 (2016). Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par : a) des dépenses supplémentaires au titre du personnel civil, en raison d'un taux effectif de vacance de postes moins élevé que prévu ; b) les dépenses opérationnelles relatives à l'achat d'installations préfabriquées pour des bureaux et des logements, lié d'une part à l'agrandissement des camps associés, et d'autre part au déploiement de personnel en tenue supplémentaire ; c) l'acquisition de fournitures pour la défense des périmètres en vue de renforcer les mesures de sécurité dans toute la zone d'opérations de la Mission ; d) le recours à des services supplémentaires de détection des mines et de déminage par le Service de la lutte antimines, du fait du déploiement tardif des moyens de déminage de l'ONU.</p> |

| <i>Composante</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépense</i> | <i>Écart (montant)</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> | <i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget</i> |
|-------------------|-----------------------|----------------|------------------------|----------------------------|---|
| MINUSS | 1 081 788,4 | 1 071 740,5 | 10 047,9 | 0,9 | L'existence d'un solde inutilisé de 10 millions de dollars tient essentiellement au fait que les dépenses au titre du personnel civil ont été inférieures de 6, 2 millions de dollars aux prévisions, ce qui est principalement dû à l'application du taux de change opérationnel de la livre sud-soudanaise en dollars des États-Unis appliqué par l'ONU (qui est passé de 40,21 livres pour 1 dollar au 1 ^{er} juillet 2016 à 116,82 livres pour 1 dollar au 30 juin 2017), pour le calcul des contributions du personnel, des dépenses communes de personnel et de la prime de danger pour le personnel recruté sur le plan national, En outre, la sous-utilisation des crédits au titre des militaires et du personnel de police, qui se chiffre à 3,1 millions de dollars, s'explique principalement par le rapatriement de contingents, le déploiement différé d'unités de police constituées et l'ajustement, lors des remboursements aux pays fournisseurs de contingents, lié aux réductions plus élevées que prévu pour non-déploiement, le déploiement tardif ou le déploiement de matériel appartenant aux contingents qui ne fonctionne pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale. Par ailleurs, s'agissant des dépenses opérationnelles, la sous-utilisation des crédits, qui s'élève à 774 300 dollars, s'explique principalement par le non-déploiement de quatre hélicoptères qui devaient appuyer le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, d'un avion (pendant la majeure partie de l'exercice considéré) du fait de l'insécurité qui régnait après la crise de juillet 2016, et d'un système de drone non armé à cause de restrictions. |
| MINUSTAH | 345 926,7 | 337 816,5 | 8 110,2 | 2,3 | Le solde inutilisé, d'un montant de 8,1 millions de dollars, tient essentiellement au fait que les dépenses au titre des militaires et du personnel de police (2,4 millions de dollars) ont été inférieures aux prévisions étant donné, d'une part, que les taux effectifs de vacance de postes pour les contingents (8,0 %) et la police des Nations Unies (21,6 %) ont été plus élevés que ceux prévus au budget (3,0 et 12,0 %, respectivement) et, d'autre part, que les coûts opérationnels (5,5 millions de dollars) ont excédé les prévisions du fait de la réduction en cours des effectifs en prévision de la clôture de la Mission. |
| MONUSCO | 1 235 723,1 | 1 234 443,2 | 1 279,9 | 0,1 | Les résultats obtenus concernant l'exécution du budget de la Mission s'expliquent par un taux effectif de vacances de postes plus élevé que prévu au titre des contingents et de la Police des Nations Unies ; des réductions plus importantes que prévu, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, en raison du non-déploiement, du déploiement tardif ou du non-fonctionnement du matériel ; un coût des rations inférieur aux prévisions ; des retards dans la finalisation du nouveau contrat relatif à la fourniture de services de systèmes de drones. La sous-utilisation des crédits est contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu en raison d'un taux effectif de vacance de postes inférieur à celui qui avait été approuvé pour le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies, et d'un déploiement de personnel supplémentaire à l'appui des inscriptions sur les listes électorales. |

| <i>Composante</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépense</i> | <i>Écart (montant)</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> | <i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget</i> |
|--|-----------------------|----------------|------------------------|----------------------------|---|
| ONUCI | 171 937,8 | 166 586,6 | 5 351,2 | 3,1 | L'exécution du budget de l'Opération fait apparaître des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (7,4 millions de dollars) du fait d'un rapatriement anticipé ; de dépenses opérationnelles moins élevées que prévu (9,8 millions de dollars) en raison d'une part, d'une demande plus faible que prévu en matière d'appui aérien et de services informatiques et de communication, et d'autre part, de la fermeture anticipée des camps. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (11,9 millions de dollars) qui s'explique par le fait que les paiements dus aux fonctionnaires au moment de la cessation de service ou du transfert à un autre lieu d'affectation ont été supérieurs aux prévisions. |
| UNFICYP | 54 849,9 | 54 006,9 | 843,0 | 1,5 | L'existence d'un solde inutilisé de 843 000 dollars s'explique principalement par le fait que certaines dépenses ont été inférieures aux prévisions : les dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police, étant donné que le coût des voyages (déploiement, relève et rapatriement) des contingents militaires a été inférieur aux prévisions, et les dépenses opérationnelles, le coût des services collectifs de distribution, des services d'entretien, des fournitures et services médicaux, ainsi que du fret ayant été plus bas que prévu. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil, du fait de dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions. |
| Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) | 82 857,8 | 82 224,5 | 633,3 | 0,8 | Le dépassement des crédits de 1,6 million de dollars au titre du personnel civil est essentiellement dû au fait que les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international ont été supérieures aux prévisions, en raison de dépenses communes de personnel plus élevées que prévu, et de dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national supérieures aux prévisions, en raison d'un taux d'occupation des postes plus élevé que prévu. Le dépassement de crédits est pleinement compensé (2,3 millions de dollars) par des dépenses opérationnelles moins élevées que prévu, principalement au titre des communications et des installations et infrastructures. Les ressources prévues pour l'achat de matériel de communication et les services d'entretien ont été réaffectées afin de couvrir les coûts supplémentaires liés au personnel civil. Par ailleurs, la baisse des coûts inscrits à la rubrique installations et infrastructures est due à une consommation d'électricité plus faible que prévu en raison de conditions météorologiques favorables et de l'utilisation intensive de panneaux solaires. |
| Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) | 39 203,6 | 36 332,6 | 2 871,0 | 7,3 | Le dépassement des crédits au titre du personnel civil (0,2 million de dollars) tient essentiellement à l'augmentation des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international, qui a été en partie compensée par des dépenses moindres que prévu au titre du personnel recruté sur le plan national, le taux effectif de vacance de postes ayant été supérieur aux prévisions (51,6 % contre les 50 % prévus pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 9,7 % contre les 6 % prévus pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national). |

| <i>Composante</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépense</i> | <i>Écart (montant)</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> | <i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget</i> |
|--|-----------------------|----------------|----------------------------|--------------------------------|--|
| | | | | | <p>Ce dépassement de crédits a été entièrement compensé par la sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles (3,1 millions de dollars) tient essentiellement au fait que : a) les dépenses ont été inférieures aux prévisions au titre des installations et infrastructures, en raison de la valeur moins élevée que prévu du marché final relatif au projet de travaux horizontaux, de l'annulation du projet de construction d'un point d'entrée sécurisé, de la non-réalisation des projets d'aménagement de l'ensemble de la base, ainsi que de la réduction de la part du Centre dans le financement des services communs fournis par la MONUSCO au titre de la nouvelle méthode de partage des coûts ; b) les dépenses au titre des communications ont été inférieures aux prévisions, faute d'avoir procédé aux achats escomptés de matériel électronique et de communications, ce qui est en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu pour l'achat de matériel informatique, de logiciels et de pièces de rechange.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu (0,2 million de dollars) au titre du personnel civil, imputables principalement à des dépenses communes de personnel plus élevées pour le personnel recruté sur le plan international, elles-mêmes en partie compensées par des dépenses moins élevées que prévu au titre du personnel recruté sur le plan national, en raison d'un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions (51,6% contre les 50 % prévus pour les administrateurs recrutés sur le plan national, et 9,7 % contre les 6 % prévus pour les agents des services généraux).</p> |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | 327 380,3 | 327 055,9 | 324,4 | 0,1 | <p>Le dépassement des crédits affectés aux postes (0,8 million de dollars) s'explique principalement par le coût de neuf postes approuvés par l'Assemblée générale.</p> <p>Le dépassement des crédits affectés aux postes a été pleinement compensé par la sous-utilisation des crédits (1,1 million de dollars) prévus pour les objets de dépense autres que les postes, qui s'explique principalement par les coûts inférieurs aux prévisions de la réunion triennale du Groupe de travail de 2008 sur le matériel appartenant aux contingents, du Département de l'appui aux missions et des responsables de l'assurance maladie après la cessation de service. Des mesures spéciales ont été prises pour réduire les dépenses, en particulier au titre des voyages, et absorber les dépassements de crédits affectés aux postes.</p> |

^a Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 8 829 400 dollars approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 23 mars 2017.

^b Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 11 300 000 dollars approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/298](#).

Annexe IV

État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2017

1. Dans sa résolution [47/217](#), l'Assemblée générale avait créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix pour que l'Organisation dispose d'une facilité de trésorerie lui permettant de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. Dans la même résolution, la dotation initiale du Fonds avait été fixée à 150 millions de dollars. Dans sa résolution [49/233 A](#), l'Assemblée a décidé de restreindre l'emploi du Fonds au financement de la phase de démarrage des nouvelles opérations de maintien de la paix, de l'élargissement des opérations existantes ou des dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix.
2. Comme il ressort des états financiers portant sur l'exercice 2016/17, le solde du Fonds au 30 juin 2017 s'élevait à 152,0 millions de dollars, soit le montant de la réserve (150 millions de dollars) auquel s'ajoutait un excédent cumulé de 2,0 millions de dollars. De même que pendant l'exercice 2015/16, aucun nouveau prêt n'a été accordé à des opérations de maintien de la paix en cours pendant l'exercice clos le 30 juin 2017. À cette date, les avances octroyées à la MINURCA s'élevaient à 12,8 millions de dollars et restent impayées depuis février 2000, la Mission ne disposant pas de liquidités suffisantes.
3. Le reliquat du montant autorisé du Fonds de réserve pour le maintien de la paix est disponible pour financer le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Dans sa résolution [71/295](#), l'Assemblée générale a approuvé un montant de 1,2 million de dollars pour l'exercice 2017/18. L'utilisation proposée du restant de l'excédent, soit 0,8 million de dollars, sera présentée dans cadre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix portant sur l'exercice 2018/19 et devra être approuvée par l'Assemblée.

Annexe V

Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

A. Gestion du matériel appartenant aux contingents

1. Le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents (A/C.5/69/18) a été révisé conformément aux dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/296. La version modifiée a été publiée le 8 février 2017 et est disponible dans les six langues officielles de l'ONU (A/C.5/71/20). Le Secrétariat et les missions continuent de coordonner leurs activités pour faire en sorte que les dispositions du Manuel soient appliquées.

B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

2. Un récapitulatif des sommes dues et des remboursements effectués aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées pour les années civiles 2016 et 2017 est exposé ci-après.

Tableau 1

État des sommes dues aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

A. Tableau récapitulatif : sommes dues au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2016 ^a | 2017 |
|--|-------------------|----------------|
| Montant dû au 1 ^{er} janvier | 738 237 | 724 723 |
| Montant estimatif des sommes dues | 2 311 113 | 2 242 581 |
| À déduire : paiements effectués durant l'année | 2 326 500 | 2 256 763 |
| Solde au 31 décembre | 722 850 | 710 541 |

^a Remplace les informations fournies dans le document A/71/809.

B. Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2016 ^a | 2017 |
|--|-------------------|----------------|
| Montant dû au 1 ^{er} janvier | 261 038 | 249 267 |
| Montant estimatif des sommes dues | 1 385 931 | 1 361 008 |
| À déduire : paiements effectués durant l'année | 1 399 575 | 1 359 726 |
| Solde au 31 décembre | 247 394 | 250 549 |

^a Remplace les informations fournies dans le document A/71/809.

C. Sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2016 | 2017 |
|--|----------------|----------------|
| Montant dû au 1 ^{er} janvier | 477 199 | 475 456 |
| Montant estimatif des sommes dues | 925 182 | 881 573 |
| À déduire : paiements effectués durant l'année | 926 925 | 897 037 |
| Solde au 31 décembre | 475 456 | 459 992 |

3. Les versements effectués au titre des contingents et des unités de police constituées et à celui du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome le sont en tenant compte du fait que chaque mission de maintien de la paix doit disposer de trois mois de réserves de liquidités. En 2017, quatre versements trimestriels (en mars, juin, septembre et décembre) ont été effectués.

4. Au 31 décembre 2017, toutes les missions étaient à jour de leurs versements aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées pour la période allant jusqu'en octobre 2017, à l'exception de la FISNUA.

5. On trouvera dans le tableau 2 ci-après le détail des réductions appliquées aux remboursements au titre du personnel pour les années civiles 2014 à 2017, en application de la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

Tableau 2

Réductions appliquées aux remboursements au titre du personnel de 2014 à 2017, en application de la résolution 67/261 de l'Assemblée générale

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Mission ^a | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Total |
|----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| FINUL | 1 687,0 | 4 954,0 | 3 132,9 | 3 212,5 | 12 986,4 |
| FISNUA | 6 827,0 | 1 533,9 | 3 701,8 | 185,5 | 12 248,2 |
| MINUL | 3 214,8 | 6 938,7 | 5 221,0 | 140,4 | 15 514,9 |
| MINUSCA | – | 41,2 | 5 705,4 | 10 939,0 | 16 685,6 |
| MINUSMA | 2 370,7 | 11 101,8 | 14 058,3 | 24 093,5 | 51 624,3 |
| MINUSS | 1 681,1 | 15 627,3 | 19 135,3 | 14 391,4 | 50 835,1 |
| MINUSTAH | 638,6 | 1 370,2 | 830,6 | 1 074,5 | 3 913,9 |
| MONUSCO | 14 565,4 | 34 578,8 | 27 863,0 | 27 233,6 | 104 240,8 |
| MINUAD | 9 804,6 | 18 081,3 | 18 850,7 | 14 909,7 | 61 646,3 |
| UNFICYP | 12,5 | – | – | – | 12,5 |
| ONUCI | 789,7 | 1 144,9 | 861,4 | 423,3 | 3 219,3 |
| Total | 41 591,4 | 95 372,1 | 99 360,4 | 96 603,4 | 332 927,3 |

^a Selon les versements trimestriels auxquels sont appliquées les réductions.

6. On trouvera dans le tableau 3 ci-après des informations relatives à l'état d'aboutissement des mémorandums d'accord concernant les unités déployées dans les missions de maintien de la paix en cours.

Tableau 3
**État des mémorandums d'accord concernant les unités déployées
 au 31 décembre 2017**

| <i>Mission</i> | <i>Mémorandums d'accord signés</i> | <i>Projets de mémorandums d'accord</i> |
|----------------|--|--|
| FINUL | 48 | – |
| FISNUA | 14 | – |
| FNUOD | 3 | 3 |
| MINUAD | 36 | 3 |
| MINUJUSTH | – | 7 |
| MINUL | 5 | – |
| MINURSO | 1 | – |
| MINUSCA | 32 | 7 |
| MINUSMA | 39 | 11 |
| MINUSS | 25 | 7 |
| MONUSCO | 54 | – |
| UNFICYP | 4 | – |
| Total | 261 | 39 |

Annexe VI

Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

1. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, 177 demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité avaient été traitées, représentant un montant total de 7 386,4 millions de dollars, et 230 demandes étaient en cours de traitement, dont 48 depuis plus de 90 jours. Sur ces 48 dossiers, 14 nécessitaient que les missions permanentes concernées fournissent des informations médicales supplémentaires ; 20 autres devaient être traitées lorsque l'invalidité permanente aurait été établie par la Division des services médicaux du Département de la gestion ; 10 devaient être traitées lorsque le commandant de la force ou le chef de la police civile confirmeraient l'avis de perte indiquant si la cause du décès ou de l'invalidité était imputable à des activités exécutées dans le cadre de la mission (une commission d'enquête est alors en cours, ce qui explique que l'attente soit plus longue) ; 4, dûment validées, allaient donner lieu au versement d'une indemnité par la Division de la comptabilité du Département de la gestion.

2. Le Secrétariat s'efforce de traiter les demandes d'indemnisation pour décès et invalidité aussi rapidement que possible et dans un délai de 90 jours à compter de la réception des demandes accompagnées de tous les justificatifs nécessaires. Il arrive que des demandes d'indemnisation en cas de décès restent pendantes le temps qu'une commission d'enquête détermine si le décès est effectivement lié à la mission et ne résulte ni d'une faute professionnelle lourde, ni d'une faute intentionnelle.

3. Certaines demandes d'indemnisation pour cause d'invalidité ne sont pas traitées tant que le pays fournisseur de contingents et de personnel de police n'a pas envoyé de rapport médical final précisant le degré d'invalidité permanente du requérant. Il arrive qu'il faille du temps pour le déterminer, lorsqu'une longue période s'écoule entre la date à laquelle un accident est survenu et la fin de l'ensemble des traitements dispensés, qui aboutissent parfois à un rétablissement partiel du requérant. Pour accélérer le traitement des dossiers, le Secrétariat correspond régulièrement avec les missions permanentes des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour demander des informations et des documents pertinents.

4. Dès qu'un avis de perte dans une opération sur le terrain lui est adressé, le Secrétariat prend rapidement contact avec la mission permanente concernée afin de l'informer des indemnisations prévues en cas de décès ou d'invalidité et de lui indiquer la procédure à suivre pour demander à en bénéficier. Le Secrétariat prend toutes les mesures nécessaires pour traiter les demandes en cours en communiquant régulièrement avec les États Membres, les missions et les services compétents du Siège.

État des demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité (2017)

A. Tableau récapitulatif des demandes

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Mission de maintien de la paix | Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité | | Demandes rejetées | | Demandes classées ^a | | Demandes en attente | |
|--|--|----------------|-------------------|----------------|--------------------------------|--------------|---------------------|----------------|
| | Nombre | Montant | Nombre | Montant | Nombre | Montant | Nombre | Montant |
| Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq | – | – | – | – | – | – | 6 | 78,4 |
| FINUL | 1 | 70,0 | 2 | 145,0 | – | – | 3 | 25,3 |
| FISNUA | 4 | 16,1 | – | – | 1 | 0,7 | – | – |
| FORPRONU | 2 | 24,5 | – | – | – | – | 133 | 1 588,3 |
| MINUAD | 11 | 452,9 | 10 | 336,0 | 4 | 1,0 | 15 | 397,2 |
| MINUEE | – | – | – | – | – | – | 2 | 21,0 |
| MINUK | – | – | 1 | 49,0 | – | – | 2 | 84,0 |
| MINUL | 1 | 4,2 | 1 | 71,6 | – | – | 3 | 70,0 |
| MINUS | – | – | – | – | – | – | 1 | 14,0 |
| MINUSCA | 26 | 1 596,5 | 12 | 242,9 | 7 | 156,1 | 9 | 276,5 |
| MINUSIL | 1 | 7,0 | – | – | – | – | – | – |
| MINUSMA | 29 | 1 943,2 | 2 | 145,0 | 5 | 324,5 | 17 | 845,5 |
| MINUSS | 7 | 49,7 | 2 | 101,5 | 6 | 115,4 | 3 | 25,2 |
| MINUSTAH | 6 | 189,2 | 3 | 140,0 | 1 | 7,7 | 3 | – |
| MONUIK | 1 | 5,6 | – | – | – | – | 5 | 59,5 |
| MONUSCO | 5 | 217,7 | 3 | 210,0 | – | – | 17 | 1 190,0 |
| ONUCI | 11 | 440,4 | 11 | 278,0 | 1 | 45,0 | 7 | 182,0 |
| ONURC | – | – | – | – | – | – | 1 | 14,0 |
| UNFICYP | – | – | – | – | – | – | 3 | 52,5 |
| Total | 105 | 5 017,0 | 47 | 1 719,0 | 25 | 650,4 | 230 | 4 923,4 |

B. Indemnisation à la suite d'un décès In

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Mission de maintien de la paix</i> | <i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i> | | <i>Demandes rejetées</i> | | <i>Demandes classées^a</i> | | <i>Demandes en attente</i> | |
|---|---|----------------|--------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| | <i>Nombre</i> | <i>Montant</i> | <i>Nombre</i> | <i>Montant</i> | <i>Nombre</i> | <i>Montant</i> | <i>Nombre</i> | <i>Montant</i> |
| FINUL | 1 | 70,0 | 2 | 145,0 | – | – | – | – |
| MINUAD | 6 | 420,0 | 4 | 280,0 | – | – | 3 | 210,0 |
| MINUK | – | – | 0 | – | – | – | 1 | 70,0 |
| MINUL | – | – | 1 | 71,6 | – | – | – | – |
| MINUSCA | 22 | 1 579,7 | 1 | 70,0 | – | – | – | – |
| MINUSMA | 26 | 1 896,2 | 2 | 145,0 | 4 | 300,0 | 10 | 710,0 |
| MINUSS | – | – | 1 | 70,0 | 1 | 75,5 | – | – |
| MINUSTAH | 2 | 150,0 | 2 | 140,0 | – | – | 0 | – |
| MONUSCO | 3 | 210,0 | 3 | 210,0 | – | – | 17 | 1 190,0 |
| ONUCI | 6 | 425,0 | 2 | 145,0 | – | – | – | – |
| Total | 66 | 4 750,9 | 18 | 1 276,6 | 5 | 375,5 | 31 | 2 180,0 |

C. Indemnisation pour cause d'invalidité

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Mission de maintien de la paix</i> | <i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i> | | <i>Demandes rejetées</i> | | <i>Demandes classées^a</i> | | <i>Demandes en attente</i> | |
|--|---|----------------|--------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| | <i>Nombre</i> | <i>Montant</i> | <i>Nombre</i> | <i>Montant</i> | <i>Nombre</i> | <i>Montant</i> | <i>Nombre</i> | <i>Montant</i> |
| Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq | – | – | – | – | – | – | 6 | 78,4 |
| FINUL | – | – | – | – | – | – | 3 | 25,3 |
| FISNUA | 4 | 16,1 | – | – | 1 | 0,7 | – | – |
| FORPRONU | 2 | 24,5 | 0 | – | 0 | – | 133 | 1 588,3 |
| MINUAD | 5 | 32,9 | 6 | 56,0 | 4 | 1,0 | 12 | 187,2 |
| MINUEE | – | – | – | – | – | – | 2 | 21,0 |
| MINUK | – | – | 1 | 49,0 | – | – | 1 | 14,0 |
| MINUL | 1 | 4,2 | – | – | – | – | 3 | 70,0 |
| MINUS | – | – | – | – | – | – | 1 | 14,0 |
| MINUSCA | 4 | 16,8 | 11 | 172,9 | 7 | 156,1 | 9 | 276,5 |
| MINUSIL | 1 | 7,0 | – | – | – | – | – | – |
| MINUSMA | 3 | 47,0 | 0 | – | 1 | 24,5 | 7 | 135,5 |
| MINUSS | 7 | 49,7 | 1 | 31,5 | 5 | 39,9 | 3 | 25,2 |
| MINUSTAH | 4 | 39,2 | 1 | – | 1 | 7,7 | 3 | – |
| MONUIK | 1 | 5,6 | – | – | – | – | 5 | 59,5 |
| MONUSCO | 2 | 7,7 | 0 | – | 0 | – | 0 | – |
| ONUCI | 5 | 15,4 | 9 | 133,0 | 1 | 45,0 | 7 | 182,0 |
| ONURC | – | – | – | – | – | – | 1 | 14,0 |

| <i>Mission de maintien de la paix</i> | <i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i> | | <i>Demandes rejetées</i> | | <i>Demandes classées^a</i> | | <i>Demandes en attente</i> | |
|---|---|----------------|--------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| | <i>Nombre</i> | <i>Montant</i> | <i>Nombre</i> | <i>Montant</i> | <i>Nombre</i> | <i>Montant</i> | <i>Nombre</i> | <i>Montant</i> |
| UNFICYP | – | – | – | – | – | – | 3 | 52,5 |
| Total | 39 | 266,1 | 29 | 442,4 | 20 | 274,9 | 199 | 2 743,4 |

^a Les demandes sont classées lorsque les pièces justificatives complémentaires (généralement des informations d'ordre médical) sollicitées auprès de gouvernements n'ont toujours pas été reçues après que plusieurs rappels ont été adressés aux missions permanentes des pays concernés. Ces demandes ne sont pas rejetées et les dossiers peuvent être rouverts à tout moment sur présentation, par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des pièces exigées.

Annexe VII

Opérations aériennes

A. Utilisation mensuelle de la capacité de fret par type d'aéronef, de janvier à décembre 2017

| Mission | Accord | Aéronef | Janvier | | | | | Février | | | Mars | | | | |
|---------|------------|-------------------|--|-------------------------------------|---------|---|--|-------------------------------------|---------|---|--|-------------------------------------|---------|---|--|
| | | | Capacité fret (tonnes métriques) | Chargement (tonnes métriques) | Sorties | Chargement par sortie (tonnes métriques) | Utilisation par sortie (tonnes métriques) | Chargement (tonnes métriques) | Sorties | Chargement par sortie (tonnes métriques) | Utilisation par sortie (tonnes métriques) | Chargement (tonnes métriques) | Sorties | Chargement par sortie (tonnes métriques) | Utilisation par sortie (tonnes métriques) |
| BANUS | Commercial | Lockheed L-382 | 22,00 | 238,84 | 28 | 8,53 | 0,39 | 363,81 | 48 | 7,58 | 0,34 | 353,37 | 40 | 8,83 | 0,40 |
| MINURSO | Commercial | AN-26 | 6,50 | 43,65 | 41 | 1,06 | 0,16 | 32,44 | 33 | 0,98 | 0,15 | 58,77 | 47 | 1,25 | 0,19 |
| MINUSCA | Commercial | AN-74 | 6,50 | 95,03 | 16 | 5,94 | 0,91 | 38,16 | 5 | 7,63 | 1,00 | 41,83 | 7 | 5,98 | 0,92 |
| MINUSMA | Commercial | AN-74 | 6,50 | 9,72 | 3 | 3,24 | 0,50 | 1,06 | 1 | 1,06 | 0,16 | 0,40 | 1 | 0,40 | 0,06 |
| | Militaire | Lockheed C-130 | 20,40 | 39,81 | 5 | 7,96 | 0,39 | 49,24 | 11 | 4,48 | 0,22 | 47,74 | 5 | 9,55 | 0,47 |
| MINUSS | Commercial | Lockheed L-100 | 22,90 | 426,61 | 60 | 7,11 | 0,31 | 410,17 | 64 | 6,41 | 0,28 | 343,68 | 36 | 9,55 | 0,42 |
| | Commercial | Lockheed L-382 | 22,00 | 350,87 | 37 | 9,48 | 0,43 | 121,43 | 14 | 8,67 | 0,39 | 147,19 | 13 | 11,32 | 0,51 |
| | Commercial | AN-26 | 6,50 | 103,74 | 38 | 2,73 | 0,42 | 117,76 | 37 | 3,18 | 0,49 | 113,54 | 40 | 2,84 | 0,44 |
| MONUSCO | Commercial | Lockheed L-382 | 22,00 | – | – | – | – | – | 5 | – | – | 238,46 | 23 | 10,37 | 0,47 |
| | Commercial | AN-26 | 6,50 | 46,21 | 21 | 2,20 | 0,34 | 81,15 | 35 | 2,32 | 0,36 | 120,14 | 50 | 2,40 | 0,37 |
| | Militaire | Lockheed C-130 | 20,40 | 138,07 | 35 | 3,94 | 0,19 | 124,45 | 47 | 2,65 | 0,13 | 170,14 | 46 | 3,70 | 0,18 |

| Mission | Accord | Aéronef | Capacité fret (tonne numérique) | Avril | | | Mai | | | Juin | | | | | |
|---------|------------|-------------------|---------------------------------------|------------|---------|--------------------------|---------------------------|------------|---------|--------------------------|---------------------------|------------|---------|--------------------------|---------------------------|
| | | | | Chargement | Sorties | Chargement par sortie | Utilisation par sortie | Chargement | Sorties | Chargement par sortie | Utilisation par sortie | Chargement | Sorties | Chargement par sortie | Utilisation par sortie |
| BANUS | Commercial | Lockheed L-382 | 22,00 | 404,80 | 37 | 10,94 | 0,50 | 495,28 | 64 | 7,74 | 0,35 | 463,32 | 41 | 11,30 | 0,51 |
| MINURSO | Commercial | AN-26 | 6,50 | 50,27 | 38 | 1,32 | 0,20 | 43,02 | 37 | 1,16 | 0,18 | 58,17 | 42 | 1,39 | 0,21 |
| MINUSCA | Commercial | AN-74 | 6,50 | 22,34 | 2 | 11,17 | 1,00 | 46,43 | 4 | 11,61 | 1,00 | 29,36 | 5 | 5,87 | 0,90 |
| MINUSMA | Commercial | AN-74 | 6,50 | 0,31 | 1 | 0,31 | 0,05 | 17,79 | 3 | 5,93 | 0,91 | 2,03 | 1 | 2,03 | 0,31 |
| | Militaire | Lockheed C-130 | 20,40 | 29,92 | 1 | 29,92 | 1,00 | 0,75 | 1 | 0,75 | 0,04 | 17,59 | 3 | 5,86 | 0,29 |
| MONUSCO | Commercial | Lockheed L-382 | 22,00 | 107,97 | 13 | 8,31 | 0,38 | 189,76 | 8 | 23,72 | 1,08 | 141,03 | 19 | 7,42 | 0,34 |
| | Commercial | AN-26 | 6,50 | 117,70 | 43 | 2,74 | 0,42 | 125,45 | 49 | 2,56 | 0,39 | 129,26 | 45 | 2,87 | 0,44 |
| | Militaire | Lockheed C-130 | 20,40 | 94,99 | 30 | 3,17 | 0,16 | 207,65 | 51 | 4,07 | 0,20 | 215,60 | 52 | 4,15 | 0,20 |
| MINUSS | Commercial | Lockheed L-100 | 22,90 | 189,16 | 37 | 5,11 | 0,22 | 447,27 | 59 | 7,58 | 0,33 | 298,38 | 50 | 5,97 | 0,26 |
| | Commercial | Lockheed L-382 | 22,00 | – | – | – | – | – | – | – | 0,00 | – | – | – | 0,00 |
| | Commercial | AN-26 | 6,50 | 4,72 | 2 | 2,36 | 0,36 | 137,44 | 59 | 2,33 | 0,36 | 141,29 | 50 | 2,83 | 0,43 |

| Mission | Accord | Aéronef | Capacité fret (tonne numérique) | Juillet | | | Août | | | Septembre | | | | | |
|---------|------------|-------------------|---------------------------------------|------------|---------|--------------------------|---------------------------|------------|---------|--------------------------|---------------------------|------------|---------|--------------------------|---------------------------|
| | | | | Chargement | Sorties | Chargement par sortie | Utilisation par sortie | Chargement | Sorties | Chargement par sortie | Utilisation par sortie | Chargement | Sorties | Chargement par sortie | Utilisation par sortie |
| BANUS | Commercial | Lockheed L-382 | 22,00 | 379,42 | 40 | 9,49 | 0,43 | 453,14 | 46 | 9,85 | 0,45 | 426,89 | 44 | 9,70 | 0,44 |
| MINURSO | Commercial | AN-26 | 6,50 | 37,33 | 39 | 0,96 | 0,15 | 10,73 | 9 | 1,19 | 0,18 | – | – | – | 0,00 |
| MINUSCA | Commercial | AN-74 | 6,50 | 38,52 | 5 | 7,70 | 1,00 | 64,11 | 15 | 4,27 | 0,66 | 45,88 | 6 | 7,65 | 1,00 |
| MINUSMA | Commercial | AN-74 | 6,50 | 4,57 | 3 | 1,52 | 0,23 | 4,23 | 3 | 1,41 | 0,22 | 1,07 | 2 | 0,53 | 0,08 |
| | Militaire | Lockheed C-130 | 20,40 | 13,08 | 4 | 3,27 | 0,16 | 21,56 | 2 | 10,78 | 0,53 | 44,04 | 8 | 5,51 | 0,27 |
| MINUSS | Commercial | Lockheed L-100 | 22,90 | 418,62 | 48 | 8,72 | 0,38 | 300,33 | 50 | 6,01 | 0,26 | 240,86 | 41 | 5,87 | 0,26 |
| | Commercial | Lockheed L-382 | 22,00 | – | – | – | – | – | – | – | 0,00 | 64,91 | 9 | 7,21 | 0,33 |
| | Commercial | AN-26 | 6,50 | 58,37 | 28 | 2,08 | 0,32 | 25,63 | 6 | 4,27 | 0,66 | – | – | – | 0,00 |
| MONUSCO | Commercial | Lockheed L-382 | 22,00 | 51,42 | 6 | 8,57 | 0,39 | 191,37 | 22 | 8,70 | 0,40 | 86,62 | 10 | 8,66 | 0,39 |
| | Commercial | AN-26 | 6,50 | 119,93 | 43 | 2,79 | 0,43 | 43,48 | 15 | 2,90 | 0,45 | – | – | – | 0,00 |
| | Militaire | Lockheed C-130 | 20,40 | 118,16 | 19 | 6,22 | 0,30 | 165,16 | 47 | 3,51 | 0,17 | 115,14 | 25 | 4,61 | 0,23 |

| Mission | Agreement | Aircraft | Capacité fret (tonne numérique) | Octobre | | | Novembre | | | Décembre | | | Total | | | | | | |
|---------|------------|----------|---------------------------------------|------------|---------|---------------------------|------------|---------|---------------------------|------------|---------|---------------------------|------------|---------|---------------------------|----------------|------------|---------------------------|-------------|
| | | | | Chargement | Sorties | Utilisation par sortie | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | Chargement | Sorties | Utilisation par sortie | Chargement |
| BANUS | Commercial | L-382 | 22,00 | 217,33 | 17 | 12,78 | 0,58 | 498,83 | 38 | 13,13 | 0,60 | 565,71 | 52 | 10,88 | 0,49 | 4860,74 | 495 | 9,82 | 0,45 |
| MINURSO | Commercial | AN-26 | 6,50 | | | | | | | | 0,00 | 70,37 | 6 | 11,73 | 1,00 | 404,76 | 292 | 1,39 | 0,21 |
| MINUSCA | Commercial | AN-74 | 6,50 | 75,50 | 9 | 8,39 | 1,00 | 88,88 | 11 | 8,08 | 1,00 | 33,26 | 2 | 16,63 | 1,00 | 619,28 | 87 | 7,12 | 1,00 |
| MINUSMA | Commercial | AN-74 | 6,50 | 11,69 | 2 | 5,84 | 0,90 | 6,50 | 3 | 2,17 | 0,33 | 29,71 | 7 | 4,24 | 0,65 | 89,05 | 30 | 2,97 | 0,46 |
| | Militaire | C-130 | 20,40 | 135,23 | 25 | 5,41 | 0,27 | 85,03 | 14 | 6,07 | 0,30 | 126,80 | 19 | 6,67 | 0,33 | 610,79 | 98 | 6,23 | 0,31 |
| MINUSS | Commercial | L-100 | 22,90 | 327,84 | 29 | 11,30 | 0,49 | 501,25 | 38 | 13,19 | 0,58 | 285,42 | 27 | 10,57 | 0,46 | 4189,59 | 539 | 7,77 | 0,34 |
| | Commercial | L-382 | 22,00 | 246,24 | 41 | 6,01 | 0,27 | 228,90 | 32 | 7,15 | 0,33 | 156,38 | 31 | 5,04 | 0,23 | 1315,93 | 177 | 7,43 | 0,34 |
| | Commercial | AN-26 | 6,50 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 702,48 | 260 | 2,70 | 0,42 |
| MONUSCO | Commercial | L-382 | 22,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1006,63 | 101 | 9,97 | 0,45 |
| | Commercial | AN-26 | 6,50 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 783,32 | 301 | 2,60 | 0,40 |
| | Militaire | C-130 | 20,40 | 87,32 | 26 | 3,36 | 0,16 | 42,35 | 9 | 4,71 | 0,23 | 61,98 | 31 | 2,00 | 0,10 | 1541,00 | 418 | 3,69 | 0,18 |

B. Nombre total de passagers transportés dans les missions grâce aux moyens de l'ONU, de janvier à décembre 2017

| <i>Mission</i> | <i>Organisation des Nations Unies</i> | <i>Organismes des Nations Unies</i> | <i>Hors système des Nations Unies</i> | <i>Total</i> |
|--------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|----------------|
| FINUL | 7 231 | 330 | 636 | 8 197 |
| FISNUA | 19 527 | 1 712 | 4 163 | 25 402 |
| MINUAD | 121 749 | 1 288 | 16 187 | 139 224 |
| MINUL | 2 005 | 704 | 2 222 | 4 931 |
| MINUSCA | 39 575 | 717 | 4 395 | 44 687 |
| MINUSMA | 55 365 | 2 635 | 23 371 | 81 371 |
| MINUSS | 108 881 | 3 455 | 5 640 | 117 976 |
| MINUSTAH/MINUJUSTH | 10 934 | 453 | 1 363 | 12 750 |
| MONUSCO | 85 582 | 2 598 | 11 343 | 99 523 |
| ONUCI | 369 | 1 | 11 | 381 |
| UNFICYP | 2 521 | - | 52 | 2 573 |
| UNSOA/BANUS | 55 480 | 7 499 | 23 964 | 86 943 |
| Total | 509 219 | 21 392 | 93 347 | 623 958 |

Annexe VIII

Activités de lutte antimines prévues pour l'exercice 2018/2019

| | <i>Gestion de la qualité et coordination des opérations</i> | <i>Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre</i> | <i>Gestion des armes et munitions</i> | <i>Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés</i> | <i>Principaux résultats attendus</i> | <i>Montant approuvé pour 2017/18</i> | <i>Montant prévu pour 2017/18</i> | <i>Partenaires d'exécution</i> |
|---------|---|---|---------------------------------------|---|--|--------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| BANUS | X | X | X | X | Gestion des risques liés aux explosifs et fourniture d'un appui aux fins de l'atténuation des risques | 40 400,0 | 40 400,0 | UNOPS/prestataires a |
| FINUL | X | - | - | - | Fourniture d'un appui à la gestion de la qualité des activités de déminage de la FINUL | 1 426,3 | 1 295,9 | UNOPS |
| FISNUA | X | X | X | - | Relevé et élimination des mines et restes explosifs de guerre | 17 212,9 | 12 631,0 | UNOPS/prestataires ^a |
| MINUAD | X | X | X | - | Fourniture à la Mission et aux contingents des moyens leur permettant d'atténuer les risques liés aux engins explosifs, en particulier les engins explosifs improvisés | 8 246,5 | 8 246,5 | UNOPS/prestataires ^a |
| MINURSO | X | X | - | - | Facilitation de la surveillance du cessez-le-feu et garantie des déplacements en toute sécurité du personnel de l'ONU et du personnel local grâce à des activités de relevé et d'élimination des mines et des restes explosifs de guerre | 3 265,2 | 3 265,2 | UNOPS/prestataires ^a |
| MINUSCA | X | X | X | - | Formation, construction ou rénovation d'installations et assistance technique aux membres de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre | 10 100,0 | 4 200,0 | UNOPS/prestataires ^a |
| MINUSMA | X | X | X | X | Facilitation du stockage des armes et des munitions | 55 000,0 | 48 000,0 | UNOPS/prestataires ^a |
| MINUSS | X | X | X | - | Élimination des armes et munitions saisies | 38 541,1 | 38 602,5 | UNOPS/prestataires ^a |
| MONUSCO | X | X | X | - | Fourniture de conseils techniques et d'un encadrement concernant la neutralisation des explosifs et munitions et la gestion des stocks d'armes | 2 834,1 | 2 833,8 | UNOPS/prestataires ^a |
| UNFICYP | X | X | - | - | Appui aux autorités nationales en vue de renforcer leurs capacités en matière de gestion des risques liés aux explosifs | 1 768,1 | 299,4 | UNOPS/prestataires ^a |

^a Les prestataires seront sélectionnés par mise en concurrence.

Annexe IX

Systèmes de drones utilisés dans les missions de maintien de la paix :
déploiements actuels et prévus

| Mission | Type d'arrangement (accord commercial ou lettre d'attribution) | Nombre d'unités | Fabricant/Type de système | Stade de déploiement 2017/18 | Ressources demandées pour 2018/19 (dollars des États-Unis) |
|---------|---|--------------------|---|---------------------------------|--|
| MONUSCO | Accord commercial | 1 | Selex Falco (tactique) (5 drones) | Déploiement achevé | 13 000 000 |
| MINUSMA | Accord commercial | 2 | Hermes/drone moyenne altitude longue endurance | Déploiement achevé | À déterminer (nouvel appel d'offres) |
| | Lettre d'attribution | 1 | Scaneagle et Raven | Déploiement achevé | |
| | Lettre d'attribution | 1 | Shadow-200 | Déploiement achevé | } 1 520 500 |
| | | 1 | Puma | Déploiement achevé | |
| | Lettre d'attribution | 1 | Luna | Déploiement achevé | } 760 000 |
| | | 4 | Aladdin | Déploiement achevé | |
| | 9 | Mikado | Déploiement achevé | | |
| | | 1 | Heron (drone moyenne altitude longue endurance) | | |
| MINUSCA | Lettre d'attribution | 2 | Orbiter | Lettre d'attribution signée | 5 720 500 |
| MINUSS | – | – | – | Aucun déploiement | – |
| MONUSCO | Accord commercial | 1 | Selex Falco (tactique) (5 drones) | Déploiement achevé | 13 000 000 |

Note : Cette analyse ne tient pas compte de l'utilisation des systèmes de drones fournis par les contingents, lesquels sont soumis aux dispositions régissant le matériel appartenant au contingent.

Annexe X**Activités programmatiques****Ressources demandées au titre des activités programmatiques des missions de maintien de la paix pour 2018/19**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Activités/ domaines</i> | <i>MINUJUSTH</i> | <i>MINURSO</i> | <i>MINUSCA</i> | <i>MINUSMA</i> | <i>MONUSCO</i> | <i>MINUAD</i> | <i>UNFICYP</i> | <i>FINUL</i> | <i>FISNUA</i> | <i>MINUK</i> | <i>MINUSS</i> | <i>BANUS</i> | <i>Total</i> |
|--|------------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Programme de contrôle des armes détenues par des civils | – | – | – | – | 1 000,0 | – | – | – | – | – | – | – | 1 000,0 |
| Projets de stabilisation des communautés | – | – | 363,5 | – | 1 429,5 | 4 500,0 | – | – | – | – | – | – | 6 293,0 |
| État de droit/droits de l'homme/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité | 2 663,5 | – | 6 988,5 | 3 115,0 | 400,0 | 699,0 | – | – | – | 1 987,0 | 520,5 | – | 16 373,5 |
| Consolidation de la paix | – | – | – | 450,0 | – | – | – | – | – | – | 295,0 | – | 745,0 |
| Renforcement de la confiance | – | – | – | 1 025,0 | – | – | – | – | – | 389,6 | 725,9 | – | 2 140,5 |
| Autres | – | – | – | – | – | 218,0 | – | – | – | – | 418,1 | – | 636,1 |
| Lutte contre la violence au sein de la collectivité | 4 000,0 | – | 5 525,0 | 3 000,0 | 5 884,0 | 394,0 | – | – | – | – | 99,6 | – | 18 902,6 |
| Division des affaires électorales | – | – | – | 2 286,1 | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 286,1 |
| Activités en faveur de l'égalité des sexes | – | – | – | 245,0 | – | – | – | – | – | – | – | – | 245,0 |
| Police des Nations Unies | – | – | 350,0 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 350,0 |
| Désarmement, démobilisation et réintégration | – | – | 735,0 | 3 498,0 | 2 195,9 | – | – | – | – | – | – | – | 6 428,9 |
| Lutte antimines | – | 3 265,2 | 4 200,0 | 48 000,0 | 2 833,8 | 8 246,5 | 299,4 | 1 295,8 | 12 631,0 | – | 38 602,5 | 40 400,0 | 119 374,2 |
| Total | 6 663,5 | 3 265,2 | 18 162,0 | 61 619,1 | 13 743,2 | 14 057,5 | 299,4 | 1 295,8 | 12 631,0 | 2 376,6 | 40 661,5 | 40 400,0 | 174 774,9 |

Annexe XI

Projets à effet rapide

Ressources demandées au titre des projets à effet rapide pour 2018/19, par mission de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>MINUJUSTH</i> | <i>MINURSO</i> | <i>MINUSCA</i> | <i>MINUSMA</i> | <i>MONUSCO</i> | <i>MINUAD</i> | <i>UNFICYP</i> | <i>FINUL</i> | <i>FISNUA</i> | <i>MINUK</i> | <i>MINUSS</i> | <i>BANUS</i> | <i>Total</i> |
|------------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| Projets à effet rapide | 1 100,00 | – | 3 000,00 | 4 000,00 | 1 500,00 | – | – | 500,00 | 500,00 | – | 1 200,00 | – | 11 800,00 |

Note : Bien qu'ils soient généralement regroupés dans la même catégorie de dépenses, les projets à effet rapide ne sont pas considérés comme des activités programmatiques. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies y ont recours pour instaurer et renforcer parmi la population un sentiment de confiance envers la mission, son mandat et le processus de paix, 'établissement d'un environnement propice à une exécution efficace du mandat.